

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION. REDACTION ET ADMINISTRATION : 26. Rue Desaix. 75732 Paris CEDEX 15 — Tél : 306-51-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 31° SEANCE

Séance du Lundi 10 Décembre 1973.

##### SOMMAIRE

###### PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2652).
2. — Vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (p. 2652).  
M. le président.
3. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2652).

###### Jeunesse, sports et loisirs :

MM. Yves Durand, rapporteur spécial; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs; Jean Francou, Marcel Martin, Jean-Louis Vigier, Maurice Vérillon.

*Suspension et reprise de la séance.*

###### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES SOUFFLET

MM. Guy Schmaus, Philippe de Bourgoing, Pierre Giraud, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. le secrétaire d'Etat, Jean Collety, Jean-Eric Bousch, Louis Talamoni.

###### Sur les crédits :

Amendement n° 76 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 77 de la commission. — Adoption.

###### PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER

Amendement n° 78 de la commission. — M. le rapporteur pour avis — Adoption au scrutin public.

Amendement n° 79 de la commission. — Adoption au scrutin public.

Les crédits sont supprimés.

###### Développement industriel et scientifique :

M. André Armengaud, rapporteur spécial.

###### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES SOUFFLET

###### a) Industrie :

MM. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie); Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique; René Jager, Edgar Tailhades.

*Suspension et reprise de la séance.*

MM. Léandre Létouart, Jean-François Pintat, Marcel Cavailé, le ministre, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances; le rapporteur spécial; Philippe de Bourgoing, Jean-Eric Bousch, Michel Chauty.

###### b) Recherche scientifique :

MM. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique, énergie atomique et informatique); Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique); Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique; Jean-Louis Vigier, Georges Cogniot.

Art. additionnel (amendement n° 110 de la commission) :

MM. le rapporteur spécial, le ministre.

Adoption de l'article.

Sur les crédits :

Amendement n° 108 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 107 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 109 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. — Dépôt d'un rapport (p. 2710).

5. — Ordre du jour (p. 2710).

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

M. le président. Mes chers collègues, dans quelques minutes sera célébré solennellement au Palais de Chaillot, sous la présidence de M. le Premier ministre, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est en effet le 10 décembre 1948 que l'assemblée générale des Nations Unies, siégeant à Paris dans sa troisième session, adopta le texte de trente articles que lui proposait le rapporteur de sa commission des droits de l'homme, le professeur René Cassin, représentant de la France, devenu depuis lors prix Nobel de la Paix.

La France avait également fait adopter pour cette déclaration la qualification d'universelle et fait instituer une Cour internationale chargée de juger les crimes contre les droits de l'homme et particulièrement le génocide.

Ainsi, notre pays avait pris une part fondamentale à cet acte essentiel de la communauté des nations. Nul doute que les souffrances de la guerre et de l'oppression, les combats pour la résistance et la liberté, n'aient ravivé dans notre pays cette aspiration inextinguible à la dignité humaine qu'avait déjà manifestée la Déclaration de 1789 reprise par le préambule de notre Constitution.

J'ai cru nécessaire de souligner brièvement dans cette enceinte le présent anniversaire parce qu'il existe un accord naturel entre le développement des droits de l'homme et celui de l'institution parlementaire. « En fait — écrit le président Cassin — il s'agit de deux mouvements tellement convergents qu'ils se nourrissent l'un l'autre pour se confondre dans la même aspiration vers le droit et la liberté. En vérité, on trouve dans les déclarations des droits le souffle parlementaire, fait d'éloquence et de générosité envers le prochain dont le parlementaire aspire à n'être que le représentant. »

Cette assemblée, tout au long des quinze dernières années, n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme qui réalisait dans l'espace européen l'application de la Déclaration universelle. Je suis heureux de rappeler que c'est à l'unanimité que fut acquis ce projet de ratification auquel demeurera lié le nom de son rapporteur, le président Monnerville.

J'associe donc toute notre assemblée à la cérémonie d'anniversaire qui se déroule en ce moment même et dont le but, par-delà les protocoles, doit être de préciser et d'affermir la résolution de tous ceux pour qui la défense de la dignité humaine est l'enjeu suprême et le premier combat. (*Applaudissements unanimes.*)

— 3 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1974

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [N° 38 et 39 (1973-1974)].

##### Services du Premier ministre. (*Suite.*)

#### II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (Section II. — Jeunesse, sports et loisirs).

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 9 minutes ;

Groupe socialiste : 8 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 7 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 6 minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : 5 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la récente et bonne campagne de sensibilisation à la télévision sur la jeunesse, les sports et les loisirs a sans doute eu un impact sur les téléspectateurs. Il est vraiment dommage que M. le ministre des finances qui, nul n'en doute, n'a pas de loisir pour suivre les émissions de la télévision, n'ait pu être également sensibilisé.

Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, qui s'élève à 1.638 millions de francs, ne représente que 0,7 p. 100 du budget général, ce qui vous place, monsieur le secrétaire d'Etat, si j'ose dire, en « queue de peloton » dans la course aux deniers publics.

Pourtant, ce ne sont pas les tâches qui manquent au nouveau titulaire de ce département si les moyens lui font défaut. En effet, la vie du secrétariat d'Etat a été naguère secouée par une série de crises violentes : il lui faut rétablir un courant de confiance entre les services centraux et les responsables des mouvements de jeunesse, les dirigeants des associations sportives, les sportifs et les enseignants. Il lui faut en découdre avec la rue de Rivoli afin d'obtenir les emplois qui lui permettront de tenir la promesse — peut-être quelque peu inconsidérée à l'époque où elle a été faite — des cinq heures hebdomadaires d'éducation physique dans le second degré, et des crédits d'équipement pour que la loi de programme en cours ne subisse le sort de celles qui l'ont précédée.

Le programme est vaste. Aussi pouvons-nous dès maintenant affirmer que les dotations pour 1974, en gros et en détail, ne sont pas à sa mesure.

Commençons l'examen de votre budget, si vous le voulez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, en examinant les crédits qui, sans être pleinement satisfaisants, présentent un réel intérêt, je veux parler des dépenses d'équipement. Je note que les autorisations de programme progressent de 17,3 p. 100 contre 1,1 p. 100 l'année précédente. Certes, nous savons que la loi de programme ne sera pas réalisée, et vous trouverez, mes chers collègues, dans mon rapport écrit, tous les chiffres justifiant ce propos.

Cette troisième loi de programme, comme les deux qui l'ont précédée, ne sera pas exécutée à 100 p. 100 ; mais étant donné que vous avez, sur le territoire national, réalisé un grand nombre de petits équipements, tout en recherchant, par l'industrialisation, le moindre coût, on commence à voir nos communes disposer peu à peu de bases sportives éducatives.

Certes, les élus locaux, qui constituent la majorité de notre assemblée, sont en droit de regretter que les taux de subventions soient si réduits ; l'apport personnel des municipalités en est accru d'autant, ce à quoi s'ajoutent toujours les frais d'entretien des équipements, je pense notamment aux piscines, et les actions d'animation.

Quoi qu'il en soit, on a fait jadis, en des périodes d'extrême pénurie et surtout en milieu rural, beaucoup d'éducation physique en usant de méthodes qui n'exigeaient pas d'investissements en matériel, mais des investissements en hommes, à la fois en nombre et en qualité. Je veux rappeler pour mémoire l'une d'elles : l'hébertisme, que, bien à tort, on a associé à la période de Vichy.

Des enseignants de qualité, vous en avez, monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu de la sélection sévère des concours d'accès au rang de professeur ou de maître d'éducation physique ; mais, compte tenu également des nombreuses vocations de bacheliers, en nombre toujours croissant, vous pourriez encore en recruter davantage sans « baisser la barre » et sans que leur qualité en soit diminuée.

Mais, pour ce faire, les crédits vous manquent et c'est là que réside, de mon point de vue, la grande faiblesse du budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Votre budget prévoit 700 créations d'emplois ; il y en avait 1.345 l'an dernier, soit presque le double, et, malgré cela, votre prédécesseur déjà ne pouvait s'estimer satisfait.

Sur ces 700 emplois, vous allez en prélever 150 pour les affecter aux centres d'animation sportive de telle sorte qu'il n'en restera que 550 pour l'enseignement.

Pourtant, vos ambitions ne sont pas minces, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous ne saurions vous en faire grief.

Vous voulez recycler les instituteurs pour que les obligations du tiers-temps pédagogique soient respectées.

A l'autre bout de la chaîne, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur a posé le principe de l'obligation, pour les universités, d'organiser les activités physiques et sportives des étudiants, la rue de Châteaudun fournissant une subvention globale en crédits et en emplois aux services universitaires ou inter-universitaires.

Au centre du dispositif, vous avez l'obligation de doter les établissements du second degré de professeurs et de maîtres d'éducation physique, et, hors de l'école, votre prédécesseur a eu l'idée d'offrir un enseignement sportif optionnel dans les centres d'animation sportive, les C. A. S., pour parler le jargon de votre administration.

Cela fait un champ d'action immense qui nécessiterait davantage d'animateurs.

Ce n'est pas à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'ai besoin de rappeler que, pour respecter simplement les trois heures d'éducation physique du premier cycle et les deux heures du second cycle, il faudrait immédiatement 3.000 enseignants, et encore à condition que certains d'entre eux se partagent entre plusieurs établissements.

En matière d'animation socio-culturelle, la formation des hommes a été bien organisée.

L'utilisation du système des unités de valeur permettra aux jeunes qui se sentent une vocation pour ce genre d'activité, de bénéficier de promotion tout en conservant leur indispensable gagne-pain.

Mais muni d'un brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative — B. A. S. E. — ou d'un certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives — C. A. P. A. S. E. — quel emploi le nouveau diplômé va-t-il trouver ? Celui de directeur de maison de la jeunesse et de la culture, c'est-à-dire une situation fort « dépendante », où il aura à subir des pressions de tous ordres, pour ne pas dire de tous bords ; c'est-à-dire une situation assez mal rémunérée, comparé à ce qui lui aurait été offert sur le marché de l'emploi s'il avait choisi une autre voie tout aussi accessible ; c'est-à-dire une situation précaire, avec un avenir limité. Il faut une foi bien chevillée au corps pour y tenir.

Naguère — disons-le franchement — les curés et les instituteurs jouaient pleinement ce rôle au village — et le jouent encore en bien des points — mais ils trouvaient le concours

bénévole de personnes dévouées à un idéal. Or, si les idéaux persistent avec des nuances, bien sûr, le bénévole, lui, disparaît à coup sûr. Il faut savoir en tirer les conséquences et, sans aller peut-être jusqu'à créer un nouveau corps de fonctionnaires, peut-être conviendrait-il de chercher une formule donnant à la fois indépendance et stabilité.

Puisque je viens d'utiliser le mot « fonctionnaire » — et ce sera le dernier point de mon propos — je vous rappelle qu'il existe, dans votre administration, une catégorie qui attend son statut depuis 1946. Verra-t-on s'ajouter une vingt-huitième année aux précédentes ?

Alors qu'il présentait son budget devant notre Assemblée, voilà un an, M. Comiti déclarait :

« La situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports est une de mes préoccupations constantes. Elle sera l'objet d'une décision gouvernementale lorsque seront déposées les conclusions de la commission d'étude présidée par M. l'inspecteur général Krieg, et ce devrait être chose faite, m'a-t-on dit, le 15 janvier prochain. »

Il s'agissait donc d'une date qui remonte à près de onze mois. Et M. Comiti poursuivait :

« J'ai pris l'engagement de ne soulever aucune objection d'ordre budgétaire à la revalorisation des indices des inspecteurs, les sommes nécessaires devant être trouvées dans les crédits affectés au secrétariat d'Etat ».

Le changement de Gouvernement a fait que le problème du statut a été une nouvelle fois enterré et que les intéressés continuent à être gérés selon les dispositions d'un décret du 17 juin 1946, qui avait défini « à titre provisoire » quelques règles relatives aux conditions d'intégration et d'avancement.

Il faut que le Gouvernement et l'opinion sachent qu'une telle situation est ressentie comme une brimade par un corps de fonctionnaires hautement apprécié par les élus locaux. Dans un domaine où presque tout était à créer et où l'initiative personnelle a dû très souvent suppléer l'absence de doctrine ou de politique officielle, ils ont, en un quart de siècle, mis sur pied une organisation qui, en définitive, fonctionne bien, compte tenu des moyens rationnés dont ils disposent, tant en hommes qu'en argent.

Or, les ambitions des inspecteurs sont des plus modestes — être assimilés, sur le plan indiciaire et indemnitaire à des fonctionnaires départementaux de même niveau de responsabilité — et vraiment si peu dispendieuse pour le Trésor public que l'on est en droit de se demander s'ils ne sont pas victimes de querelles subalternes entre administrations alors que leur cas ne semble poser aucun problème ni financier ni de doctrine.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat vous voyez que les motifs de mécontentement ne manquent pas, et que le supplément de douze millions d'autorisations de programme, et de cinq millions de crédits de paiement que vous avez apportés aux députés pour obtenir leur assentiment, ne suffiront sans doute pas aux sénateurs pour qu'ils en tirent les mêmes conclusions.

En tout cas, notre commission des finances m'a demandé de défendre deux amendements portant réduction indicative, à moins que vous ne puissiez tenir compte, à tout le moins, de quelques-unes de nos observations. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les membres de la commission des affaires culturelles de notre assemblée ont été fort déçus, une nouvelle fois, quand ils ont pris connaissance du projet de budget de la jeunesse, des sports et des loisirs pour l'année 1974. En effet, depuis de nombreuses années, notre commission juge ce budget très insuffisant et elle espérait toujours qu'une amélioration viendrait un jour. Hélas, en 1974, cela n'en prend pas le chemin, car cette année ce budget est spécialement maltraité.

Je ne reprendrai pas les chiffres qui viennent d'être cités par mon collègue Yves Durand, au nom de la commission des finances. Ce budget représente 7 p. 1.000 d'un budget général qui augmente de 12,4 p. 100 alors que lui-même n'est majoré que de 12 p. 100 par rapport à 1973. L'Etat consacre donc, proportionnellement, un peu moins que l'an dernier au budget de la jeunesse et des sports.

Aucun chapitre du budget, monsieur le ministre, n'est meilleur que les autres. Qu'il s'agisse du sport, de l'éducation populaire, des colonies de vacances, du tourisme ou du nombre de professeurs d'éducation physique, etc., on ne trouve rien vraiment de bon.

Il est vrai que vous venez d'accéder à ce poste de secrétaire d'Etat et nous ne vous rendons pas responsable, mais le Gouvernement est solidairement responsable de ce mauvais budget.

La loi de programme du 13 juillet 1971, sur l'équipement sportif et socio-éducatif, prévoit que, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 1971 au 31 décembre 1975, la contribution de l'Etat pour la création d'équipements sportifs et socio-éducatifs sera de 2.610 millions de francs, dont 110 millions pour les départements et territoires d'outre-mer. Ces crédits sont soit utilisés sous forme d'aide aux collectivités territoriales, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte ou aux associations agréées, soit affectées aux équipements appartenant à l'Etat.

Il est indéniable que le secrétariat d'Etat a pris, pendant les trois premières années d'application de la loi de programme, un important retard, puisque d'après le rapport présenté au Parlement lors de la session de printemps, à la fin de l'année 1973, le programme ne sera réalisé qu'à 44,2 p. 100 et, à la fin de l'année 1974, donc à la fin de la quatrième année d'exercice, à 61 p. 100 seulement. Il faudrait vraiment faire un important effort durant l'année 1975 pour parvenir au but assigné par cette loi de programme.

Votre commission estime que cette différence est beaucoup trop forte. On peut considérer le Plan comme un idéal vers lequel on doit tendre, mais que l'on peut avoir des excuses de ne pas atteindre. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une loi de programme votée spécialement par le Parlement, nous estimons tout à fait inadmissible qu'elle ne soit pas exécutée dans toute sa rigueur.

Sept cents postes de professeur ou de maître d'éducation physique sont créés en 1974, c'est-à-dire la moitié par rapport à l'an dernier.

C'est probablement un des postes les plus importants de ce budget car, avec des équipements, mais sans professeurs, il ne peut y avoir de pratique sportive. Nous ne pouvons pas accepter que ce poste capital soit réduit de cette façon. Il faudrait, pour bien faire, que tous les ans, pendant plusieurs années, on crée de 2.000 à 2.500 postes de professeur ou de maître d'éducation physique. Nous en créons actuellement le tiers.

Du reste, ce nombre de 2.000 à 2.500 correspond à peu près à celui des élèves qui souhaitent devenir professeurs. Cette année, nous comptons 3.000 étudiants dans ce cas et le secrétariat d'Etat peut leur offrir, je crois, à peine 500 places. Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, des 2.500 étudiants qui vont « rester sur le carreau » et qui, étant donné le caractère très spécialisé de leurs quatre années d'études, ne pourront pratiquement pas se reconverter dans une autre discipline ? C'est là, pour ces jeunes, un problème angoissant dont nous souhaitons savoir comment vous comptez le régler.

Dans l'enseignement élémentaire, l'éducation physique et sportive est normalement dispensée à l'école, mais le principe de l'unicité de l'enseignement, à ce stade de la scolarité, n'a pas, jusqu'à présent, permis de donner aux élèves des professeurs spécialisés.

Notre commission s'interroge depuis de nombreuses années sur la valeur de ce principe. Elle estime que, dans la mesure où il ne s'avère pas possible d'obtenir des instituteurs — pour des raisons dont certaines sont parfaitement justifiées, telles que leur âge ou leur condition physique — qu'ils dispensent régulièrement et pour toute la durée prévue dans les programmes, un enseignement d'éducation physique, il serait nécessaire de rompre avec le principe qui vient d'être évoqué et de donner à cet enseignement des maîtres spécialisés.

Il faudra bien qu'un jour les choses changent et que l'éducation physique et sportive soit, à tous les degrés de l'enseignement, dispensée comme une discipline de même valeur que les mathématiques ou le français.

Dans l'enseignement secondaire, nous estimons que le lieu normal et privilégié de l'éducation physique, c'est l'école. Cela ne signifie évidemment pas que ce soit toujours à l'intérieur de l'établissement que l'enseignement doit être dispensé ou le sport pratiqué.

L'éducation physique et sportive fait partie des programmes scolaires et, même si elle est dispensée à l'extérieur de l'établissement, elle doit s'inscrire dans les programmes et les horaires de l'enseignement. Encore faut-il d'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'éducation physique ou sportive à l'extérieur de l'établissement, que la distance entre l'établissement scolaire et l'endroit où ont lieu les cours ne soit pas telle que, pratiquement, le programme ne puisse pas être respecté.

C'est une question particulièrement grave dans certaines villes comme Paris, où les enfants ne peuvent, le plus souvent, pas profiter de ce que l'on appelle le « sport optionnel », c'est-à-dire, pour l'enseignement du premier cycle, de deux heures, et pour l'enseignement du deuxième cycle, de trois heures.

Ajoutons à ce sujet qu'un certain nombre de dispositions pourraient être prises afin que les deux heures ou les trois heures de sport optionnel soient réellement utilisées sur le terrain et non pas dans un moyen de transport tel que le métro ou l'autobus.

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, le problème de l'unicité de l'enseignement et de la polyvalence du maître ne se pose pas. Par contre, les questions les plus importantes sont celles, d'une part, de la durée effective d'éducation physique et sportive et, d'autre part, le lieu de cet enseignement.

La durée de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en établissement de second degré sera de deux heures vingt et une minutes à la rentrée scolaire 1973 contre deux heures dix minutes en 1971. En deux ans, nous avons gagné onze minutes. Il faudrait, à ce rythme, de cinq minutes trente secondes par année, plus de trente ans pour que les élèves bénéficient effectivement de cinq heures d'éducation physique et sportive.

Et pourtant, le chiffre des élèves dans le second degré augmente encore. En 1971, il était de 3.692.000 élèves ; en 1973, de 4.013.000. En 1974, nous pensons atteindre le chiffre de 4.119.500. Il faut donc encore plus de professeurs pour l'enseignement de ces nouveaux élèves.

La commission des affaires culturelles estime que priorité absolue doit être donnée à l'éducation physique et sportive à l'école, c'est-à-dire intégrée au programme scolaire.

Un mot sur les centres d'animation sportive qui ont pour but de rassembler, au même moment, un nombre maximal de cadres pour prendre en charge les élèves de classes et d'établissements différents, mais dont les motivations sportives sont semblables.

L'idée de départ, était bonne. Il s'agissait d'organiser un meilleur plein emploi des installations et nous ne pouvions que nous en réjouir ; mais ces centres d'animation sportive ne devaient être qu'un palliatif très provisoire, une organisation de la pénurie en quelque sorte. Ce qui nous inquiète, c'est que le secrétariat d'Etat semble vouloir en faire aujourd'hui sa politique en matière sportive. Or, là, nous sommes plus du tout d'accord. Les élèves ne sont plus dans le cadre scolaire et nous donnons toujours une priorité absolue au sport dans le cadre scolaire. Le sport optionnel que l'on pratique dans ces centres d'animation sportive sera suivi par des jeunes qui, en général, sont déjà motivés pour le sport en question et ceux-là ne sont pas les plus déshérités. Il y a donc là, pensons-nous, une politique de sélection que nous réproprons. Le sport optionnel, oui, mais en plus du sport dans le cadre scolaire.

Pour terminer ce chapitre sur le sport, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous donner quelques précisions sur les décisions prises en votre présence hier à Val-d'Isère par la fédération française de ski.

Sans connaître, loin de là, le dossier dans ses détails, cette décision nous semble quelque peu ahurissante, d'autant plus que M. Brunier, président de la commission de discipline, n'a, semble-t-il, même pas été consulté. Ou bien les six sanctionnés sont trop vieux — c'est une manière de parler — mais alors on le savait depuis longtemps et il n'était pas nécessaire d'attendre aujourd'hui pour le leur dire ; ou bien on a été traumatisé par une mauvaise course — ce qui est toujours possible pour des athlètes — et la fédération de ski a pu perdre un peu de son sang-froid.

En tout cas, il vaut mieux être en bonne condition physique lors des championnats du monde qui auront lieu dans quelques semaines plutôt que pour le critérium de la première neige.

Les athlètes ont pu aussi commettre des fautes graves et répétées et, dans ce cas, nous aimerions les connaître. Mais de toute façon les sanctions qui ont été prises semblent très disproportionnées.

Nous serions heureux que vous puissiez faire le point sur un problème qui, depuis hier, soulève une grande passion dans tout notre pays.

Dans le domaine socio-éducatif, on ne peut pas dire que les activités soient mieux traitées sur le plan financier. Les subventions aux associations sont encore, proportionnellement, plus réduites que d'habitude et pourtant les subventions aux associations socio-culturelles sont sûrement très multiplicatrices d'activités.

Certaines associations sont véritablement asphyxiées depuis quelques années et on assiste à un découragement profond de tous les bénévoles qui se dévouent pour donner vie à des centres ou à des foyers culturels dans nos départements. Il serait bon de mettre au point une méthode de répartition loyale des subventions afin que certaines associations ne reçoivent pas plus de subvention que d'autres. Il faut définir des critères, un cahier des charges que les associations devraient s'engager à respecter. La plupart sont prêtes à s'y engager, mais encore faut-il préalablement avoir une discussion avec elles sur ce plan.

Quant aux animateurs, nous sommes en train de réformer leurs diplômes. Une formation générale est prévue, qui devra être prise en charge par le secrétariat d'Etat. La formation appliquée le sera par les associations. Le problème est loin d'être réglé car les associations n'ont pas les moyens financiers nécessaires. D'autres ministères que celui de la jeunesse et des sports, le ministère de la santé, celui de la justice, assurent aussi cette formation d'animateurs. Ne serait-il pas possible d'avoir un tronc commun suivi d'une sélection par ministère ? Ce serait peut-être là une source d'économie sur tous les plans.

Au départ, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire devait prendre en charge 50 p 100 du traitement des animateurs et directeurs de maisons de jeunes. Nous en sommes loin, puisque sa participation n'est que de 25 à 33 p. 100. Nous assistons, là encore, à un transfert de charges du secrétariat d'Etat vers les communes.

Une aide supplémentaire au centre d'information et de documentation pour la jeunesse et aux offices franco-québécois et franco-allemand est inscrite au budget. Aucune mesure, en revanche, ne semble prévue pour une action plus internationale. Les autres pays européens semblent avoir une politique de la jeunesse beaucoup plus internationale. Nous sommes, nous, restés trop confinés au niveau franco-allemand et franco-québécois.

Nous aimerions savoir quelle politique vous entendez mener en cette matière, monsieur le secrétaire d'Etat. Il avait été question de créer un centre d'information international. Toutefois, aucun crédit n'est inscrit dans votre projet de budget à cet effet.

Je voudrais dire un mot sur le problème des inspecteurs de la jeunesse et des sports que mon collègue M. Durand a évoqué, en termes excellents, tout à l'heure. Depuis de trop nombreuses années, les inspecteurs de la jeunesse et des sports attendent qu'un statut leur soit donné. Je suis très heureux de la présence de M. le secrétaire d'Etat au budget, car cela le concerne au moins autant que le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Au cours de la discussion du budget pour 1973, la commission mixte paritaire avait, en décembre 1972, demandé au Gouvernement de s'engager à promulguer le statut avant la fin de l'année. Le Gouvernement avait pris des engagements formels qui n'ont pas encore été tenus. Unanime, votre commission s'élève à nouveau contre cette attitude dilatoire propre à décourager des personnels de qualité.

Des problèmes de rémunération, qui devraient être résolus depuis longtemps, se posent également. Les ministres compétents devraient comprendre qu'aucune administration ne peut fonctionner correctement si les responsables n'ont pas la situation matérielle et morale qui correspond à leur charge. Il est absolument nécessaire qu'une solution intervienne rapidement sur ces deux points.

En conclusion, votre commission pense que le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs n'a pas encore trouvé sa place et qu'il est un peu considéré comme le parent pauvre de tous les ministères.

Une politique d'ensemble ne semble avoir été définie ni dans le domaine si vaste des loisirs, qui dépasse largement le cadre de la jeunesse, ni dans le domaine de la jeunesse. Votre secrétariat d'Etat a, semble-t-il, vocation de coordination interministérielle pour tous les problèmes de jeunesse. Les problèmes de premier emploi, de chômage, de congés, d'armée doivent concerner le secrétariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. Nous ne pensons pas que cette mission de coordination soit actuellement remplie de façon satisfaisante.

Votre commission estime que ce budget, par son insuffisance, fait porter au Gouvernement une responsabilité que le Parlement ne doit pas accepter pour lui-même. Outre les insuffisances de crédits que nous avons constatés tout au long de ce rapport, un certain nombre de critiques portent sur des points essentiels à nos yeux.

Les années précédentes, certains chapitres budgétaires étaient pires que d'autres. Nous avons l'habitude de présenter des amendements pour manifester notre désapprobation sur lesdits

chapitres. Cette année, nous n'avons pas de chapitre meilleur ou pire que les autres. C'est pourquoi votre commission vous propose de donner un avis défavorable à ce budget en le rejetant globalement pour insuffisance notoire.

Mais cet avis défavorable, que je demande au Sénat d'émettre au nom de la commission des affaires culturelles, n'est pas dirigé contre vous ni contre vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, car nous savons que vous souhaitez comme nous tous avoir beaucoup plus de moyens à votre disposition. Il a pour but de vous aider à défendre votre budget et à essayer d'obtenir quelques crédits supplémentaires auprès du ministère des finances. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, parlant pour la première fois devant votre Assemblée, il m'appartient de vous dire combien j'y suis sensible comme je suis conscient de la nécessité de répondre au mieux à vos préoccupations quant à l'analyse de mon budget, préoccupation déjà exprimée par vos rapporteurs, MM. Durand et Pelletier, ainsi que par les membres de vos commissions devant lesquelles j'ai, d'ailleurs, pu exposer les orientations du Gouvernement en matière de jeunesse, de sports et de loisirs.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est un budget qui me permettra de mener à bien une politique dans les domaines qui relèvent de ma compétence, de donner de nouvelles impulsions aux secteurs dont j'ai la charge.

Le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs augmente de 12,1 p. 100 par rapport à 1973, augmentation qui se traduit par une masse globale de 1.185 millions de francs pour les dépenses ordinaires, soit 15 p. 100 de plus que le budget de l'an dernier, et, en ce qui concerne les dépenses en capital, par des autorisations de programme de 17,2 p. 100 supérieures à celles qui ont été votées en 1973 et par des crédits de paiement en augmentation de près de 5 p. 100 sur ceux de l'an dernier. Si l'on ajoutait les crédits du fonds d'action conjoncturelle, les autorisations de programme augmenteraient de 29 p. 100. D'autre part, si l'augmentation des crédits de paiement est effectivement inférieure à celle du budget général, c'est parce que nous bénéficions d'importants crédits de report de 1973 sur 1974, du fait des difficultés rencontrées dans le démarrage de certaines opérations et notamment les opérations dites industrialisées.

Il me faut enfin préciser que, consécutivement au vote que vous venez récemment d'émettre et aux déclarations du Gouvernement, désormais les activités sportives et socio-éducatives sont inscrites comme bénéficiaires des recettes du pari mutuel urbain. Je vous remercie tout particulièrement, mesdames, messieurs, d'avoir suivi ainsi l'Assemblée nationale, confirmant par votre décision notre souhait de voir le sport français, du fait de cette aide nouvelle, s'engager sur les chemins de l'espérance.

Je considère, en effet, qu'un très grand pas a été fait et je souligne, contrairement à ce que peuvent avancer certains communiqués, que cela n'a rien à voir avec les « concours de pronostics ». Je tiens à préciser que ces derniers — je parle des concours — sont rejetés. J'ose espérer que, s'il y a confusion, celle-ci n'est que dans les esprits, mais qu'elle n'est point volontaire. On comprendra que, pour le sport et les activités socio-éducatives, recevoir une part des recettes du P. M. U. est important.

En ce qui concerne la jeunesse et les activités socio-éducatives, j'ai souvent précisé les raisons pour lesquelles il ne saurait être question, en ce domaine, de politique. Vouloir déterminer la jeunesse est une prétention que je laisse à certains pays qui font de la liberté une analyse totalement différente de la nôtre. Si nous devons répondre aux préoccupations des jeunes, efforçons-nous tout d'abord de bien les déceler, ce qui n'est pas toujours simple, du fait des motivations multiples qui conduisent les jeunes à certaines actions. D'où la nécessité avant tout, pour le secrétaire d'Etat, de s'informer, par une concertation permanente avec les associations comme avec les groupes dits inorganisés, surtout par un dialogue fréquent avec le haut comité de la jeunesse et des sports, assemblée de réflexion à laquelle je donne mon appui et qui verra, comme cela est incontestablement le cas depuis plusieurs mois, ces réflexions se traduire dans les faits, l'un de vos rapporteurs a tenu à le souligner dans son rapport écrit.

La vocation interministérielle, rappelée à plusieurs reprises par les membres du haut comité de la jeunesse et des sports, nous conduira à une meilleure concentration de nos efforts en faveur des jeunes.

Aider les jeunes par une action concrète qui s'inscrit dans un ensemble, c'est en tout premier lieu leur offrir la meilleure information. En fin d'études secondaires, au retour du service national, à la recherche d'un emploi, voulant poursuivre des études supérieures, désirant éventuellement un logement comme espérant bénéficier de vacances en des lieux et dans des conditions enrichissantes, les jeunes ne savent pas toujours où trouver l'information. Ils la trouvent depuis plusieurs années, vous le savez et M. Pelletier l'a noté également dans son rapport, s'il ne l'a pas rappelé oralement, au centre d'information et de documentation de la jeunesse.

En effet, le centre d'information et de documentation de la jeunesse, avec quelque 1.200 contacts par jour, remplit sa mission et répond aux demandes des jeunes, et c'est dans la mesure où son utilité n'est plus à démontrer que nous avons créé récemment une antenne dans une ville de province et que nous envisageons d'en créer d'autres dans d'autres villes de France. Si vous le voulez, disons que ces centres d'information doivent être et seront l'outil privilégié de l'information des jeunes.

Il nous faut améliorer, également, les conditions d'accueil des jeunes étrangers dans notre pays, d'où le projet, dès 1974, de la création d'un nouveau foyer d'accueil dans la région parisienne, qui s'ajoutera au foyer international d'accueil de Paris et au centre international de séjour de Paris. Dans le domaine de la jeunesse et des activités socio-éducatives, nous devons également faire porter nos efforts sur les actions d'animation, notamment dans les clubs de jeunes. En milieu urbain, l'animation est en effet une réelle nécessité.

Pour répondre à ces besoins, il paraît nécessaire — et je rejoins en cela les préoccupations de votre rapporteur — de revoir entièrement la formation des animateurs.

J'ai indiqué à votre commission des affaires sociales que je tiens à ouvrir en quelque sorte la formation d'animateurs à l'ensemble des carrières sociales, culturelles et touristiques, par une meilleure coordination interministérielle.

Nos diplômés — je reprends le sigle — tels que le C. A. P. A. S. E., doivent être harmonisés avec les actions des autres ministères pour déboucher sur un tronc commun de formation — c'est votre formule — qui favoriserait une osmose permanente entre les différents secteurs d'activité.

Nous savons, mais n'est-il pas bon de le rappeler ? combien la générosité anime la jeunesse et combien les jeunes se dévouent bénévolement à des actions du plus grand intérêt, dans le cadre des chantiers de jeunes, par exemple.

Les activités des associations spécialisées, comme « Cotravail » et « Vieux manoir », doivent être aidées. Il faut oser dire que la préservation de certains de nos monuments historiques faisant partie du patrimoine national n'a été assurée que grâce aux efforts, pendant les mois de vacances, de certains jeunes et je tiens, à cette occasion, à leur rendre publiquement hommage.

D'autres entendent apporter leur aide à des pays défavorisés, notamment à des pays du tiers monde, et tout récemment aux pays frappés par la sécheresse sur le continent africain. Avec l'appui de mon collègue le secrétaire d'Etat à la coopération, j'entends faciliter l'envoi de jeunes Français vers ces nations qui sollicitent constamment notre aide.

Les jeunes ont également soif de culture et cherchent à élargir leurs connaissances grâce aux possibilités offertes par les offices franco-allemand et franco-qubécois de la jeunesse, dont nous entendons développer, à la suite d'accords récents, les activités. Nous augmenterons les échanges de jeunes. En dix ans, l'office franco-allemand de la jeunesse, s'il a permis des échanges importants de jeunes Français et de jeunes Allemands, a surtout aidé — et je sais combien ici, au Sénat, on y est sensible — à la réconciliation de nos deux pays, préparant un avenir d'amitié entre nos peuples.

L'office franco-qubécois de la jeunesse, plus récent, est assuré dans les années qui viennent d'un avenir tout aussi brillant. Le budget qui vous est présenté montre notre souci de poursuivre notre effort pour l'amélioration des échanges avec ces pays, espérant dans l'avenir augmenter les échanges vers d'autres nations, compte tenu des liens particuliers qui nous unissent.

Dans notre régime démocratique, les associations de jeunes ont un rôle capital. J'ai tenu à le souligner à plusieurs reprises, notamment devant le haut comité de la jeunesse et des sports.

Nous maintiendrons par conséquent notre aide et notamment notre appui financier pour que se développent les activités de ces mêmes associations.

Il apparaît cependant nécessaire d'envisager une véritable politique contractuelle. Je m'explique : les organismes de jeunes ont des objectifs, ils sont aidés en fonction de ces objectifs, mais ils doivent les atteindre et il ne serait pas bon de les aider alors même qu'ils ne respecteraient pas leurs obligations. Les responsables de ces mouvements le savent. Le Gouvernement estime nécessaire de voir ses efforts en ce domaine se traduire par un véritable développement des activités des associations au service, et au seul service de la jeunesse. Notre seul souci doit être d'unir nos efforts et les prises de position, parfois négatives, alors que notre volonté se doit d'être commune. Comme le secrétariat d'Etat, comme son administration, les responsables de mouvements de jeunes ne peuvent avoir qu'un objectif, l'avenir de jeunes dont ils ont la charge, parce qu'ils l'ont souhaité.

En matière de sports, je voudrais souligner deux idées qui sous-tendent, en quelque sorte, l'action que j'entends mener : la première, c'est que le sport est un ; la seconde, c'est qu'il n'est pas réservé aux seuls sportifs.

L'unicité du sport est une notion fondamentale. Bien sûr, il sera peut-être question, au cours de ce débat, de sport scolaire, de sport extra-scolaire, de sport civil, voire militaire, de sport corporatif ou universitaire, mais ce que nous qualifions ainsi différemment est une seule et même réalité. L'on associe trop souvent cette notion de sport à un âge déterminé ou, quelquefois, à un sexe et, pour beaucoup, le sportif serait le jeune homme entre dix-huit et vingt-cinq ans.

C'est cette conception que j'entends dénoncer en disant que le sport n'est pas réservé aux seuls sportifs. Le sport doit commencer tôt et finir tard. En deux mots, il est fait pour tous et concerne chacun d'entre nous.

Autour de ces deux idées s'organisera donc notre action, de façon à donner aux enfants, le plus tôt possible, le moyen de faire du sport, à lancer un pont entre l'éducation physique scolaire et le sport dit « civil », à soutenir les fédérations, les clubs et les associations sportives et à préparer et aider les athlètes de haute compétition dans l'optique d'une politique olympique permanente.

Bien sûr, c'est à l'école, et dès l'école maternelle, qu'il convient d'aider les enfants à acquérir la maîtrise de leur corps, et les instituteurs, comme on le soulignait tout à l'heure, ont la charge de dispenser la totalité de l'enseignement et savent bien que développement intellectuel et développement physique vont de pair.

A ces instituteurs, qui ne relèvent pas de ma compétence directe, je dirai que leur rôle en matière d'éducation physique est essentiel et que c'est d'eux que dépend très largement l'avenir sportif, et parfois l'avenir tout court de l'enfant.

Je sais aussi que c'est une tâche difficile et pour laquelle ils ne sont pas toujours suffisamment équipés, comme tenaient à le souligner tout à l'heure vos deux rapporteurs. C'est pourquoi, en accord avec le ministre de l'éducation nationale, avec qui j'entretiens les rapports les plus étroits et les plus confiants, j'entends augmenter le nombre de conseillers pédagogiques chargés de soutenir les instituteurs, développer les stages de formation, donner une part plus importante à l'éducation physique dans les écoles normales et tenir réellement compte dans la notation des efforts déployés par l'instituteur et l'institutrice en ce domaine.

Dans le secondaire, où l'éducation physique relève directement de ma compétence, je ne pense ni possible ni pédagogiquement souhaitable de prescrire cinq heures d'éducation physique obligatoire par semaine. Aucun pays au monde, excepté peut-être le Japon, n'impose une telle pratique de cinq heures d'éducation physique et sportive et, à mon sens, une durée hebdomadaire de trois heures jusqu'en troisième et de deux heures ensuite est suffisante pour donner aux enfants une culture générale sportive.

Contrairement à ce qu'avancent certains, le nombre de postes de professeurs et maîtres inscrits à ce budget, soit 700, est suffisant pour faire progresser, légèrement il est vrai, l'horaire moyen actuel, qui se situe aux alentours de deux heures vingt minutes, puisque l'augmentation du nombre des élèves, sur la base même de cet horaire, ne nécessitera qu'une création de 350, voire 400 postes. Que ce chiffre de 700 ne nous permette pas d'atteindre l'année prochaine trois heures est indiscutable ; que, par ailleurs, le nombre de postes qui sera offert au prochain C. A. P. E. P. S. E. soit très inférieur au nombre de candidats, c'est également vrai et c'est l'un de mes grands sujets de préoccupations ; mais je ne peux pas laisser dire que ce nombre entraînera un recul des horaires dispensés aux élèves du secondaire, car cela est inexact et résulte d'une analyse parfois tendancieuse.

Dans le souci de jeter un pont entre cette éducation physique obligatoire et le sport, que les enfants doivent pratiquer d'une façon volontaire dans les associations sportives et les clubs, j'entends poursuivre et développer la politique engagée par mon prédécesseur, M. Comiti, en ce qui concerne les centres d'animation sportive, c'est-à-dire les C. A. S.

Le but de ces centres, coordonnés par des enseignants qui acceptent cette coordination, est d'offrir aux scolaires un éventail de disciplines sportives parmi lesquelles ils puissent pratiquer celles de leur choix, et cela dans le cadre des cinq heures d'éducation physique prévues par les programmes.

Mais cette politique est coûteuse, m'objecte-t-on ; certes, mais cette objection est en réalité un hommage que l'on rend à l'effort que consent ainsi le Gouvernement. En mesures nouvelles, 11.450.000 francs permettront de rémunérer les cadres d'appoint et les enseignants qui animent les C. A. S. Si le coût par élève est effectivement supérieur dans les centres d'animation sportive à ce qu'il est dans les établissements scolaires, c'est aussi parce que les services offerts par ces centres sont d'une qualité particulière. Il est bien évident que permettre à un jeune de s'initier à l'équitation ou à la voile est plus coûteux que de l'entraîner à courir sur un terrain ou à sauter en longueur, mais quelle joie aussi pour tous ces jeunes, et elle vaut bien l'effort que nous vous demandons pour eux.

A ce sujet, que l'on nous entende bien : le sport obligatoire pour les scolaires, « oui » ; la totalité de l'horaire dans l'établissement, « non ».

Le jeune, en effet, souhaite le plus possible s'orienter vers la discipline de son choix et les centres d'animation sportive, complément — je reprends la formule de l'un de vos rapporteurs — d'un tronc commun d'éducation physique et sportive donné dans le cadre des trois heures dans le premier cycle et des deux heures dans le deuxième, ont précisément pour but de répondre au choix du jeune.

Ceux qui condamnent les centres d'animation sportive ne veulent pas, en quelque sorte, respecter le profond désir des jeunes eux-mêmes et de leurs parents, qui estiment nécessaire une évolution de l'éducation physique et sportive et refusent ainsi tout conservatisme.

Il est vrai qu'en fonction des conditions géographiques et familiales, le jeune est plus ou moins déterminé vers telle ou telle discipline. Les centres d'animation sportive, pour lesquels l'Etat fait un effort considérable, répondent précisément à de telles sollicitations ; j'allais dire qu'il s'agit d'une obligation.

Une culture générale dans le cadre de l'établissement, une initiation à quelques disciplines dans ces centres d'animation sportive, enfin une pratique en compétition dans les associations, tel est le schéma proposé.

Cette pratique en compétition peut s'exercer dans les associations sportives, dans les établissements ou dans les clubs. L'U. S. E. P. pour le premier degré et l'A. S. S. U. pour le second sont des organisations privilégiées, dont je compte soutenir l'action et qui intéressent 700.000 enfants dans le premier cas et près d'un million dans le second.

En septembre dernier, j'ai mis sur pied une réforme concernant l'association sportive scolaire et universitaire qui offre aux enseignants la possibilité d'assurer cette animation à l'A. S. S. U., contre vacations, au-delà de leurs horaires de service, réforme sur laquelle votre rapporteur, M. Pelletier, s'est étendu longuement dans son rapport écrit.

Aux 90 p. 100 d'enseignants qui ont choisi, pour cette année, de continuer comme par le passé à assurer cette animation dans le cadre de leurs horaires, je tiens à dire que je ne mets pas en doute leur dévouement. Cependant, pour les mettre à l'abri des critiques que pourrait leur valoir l'attitude de quelques-uns d'entre eux, je n'hésiterai pas à sanctionner rigoureusement ceux qui n'assureraient pas effectivement cette animation.

Il faut être clair. Le libre choix autorise le contrôle et je demande aux enseignants, aux directeurs d'établissements, aux professeurs et aux maîtres de faire un effort. Je ne veux pas croire, comme je le lis dans le rapport de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, que les enseignants refusent de faire, d'une façon ou d'une autre, plus de vingt ou vingt et une heures d'enseignement pendant l'année scolaire...

Votre commission s'est inquiétée, à juste titre, « de cet état de choses, des attitudes et des comportements », de celles et de ceux des enseignants eux-mêmes qui rendent difficile la solution des problèmes de l'éducation physique et sportive.

J'affirme que, si la solution est effectivement difficile, elle n'est pas impossible dans la mesure précisément où les enseignants répondront à l'effort demandé.

L'opinion publique est bien consciente du fait que la seule augmentation du nombre des postes ne suffira pas à régler ce problème. Cet effort sera consenti, j'en suis sûr.

Un chiffre n'est-il pas symptomatique ? Hier, 43 p. 100 des enseignants — et cela dans l'intérêt des jeunes scolarisés — n'ont pas suivi le mot d'ordre de grève. Ce chiffre n'avait jamais été atteint jusqu'à ce jour ; il est pour moi un signe d'espoir.

Pour répondre au double souci que vous avez exprimé, nous lançons, au sein des établissements, les sections dites de « sports-études », à propos desquelles j'ai fait un exposé devant votre commission des affaires culturelles.

A l'exemple de ce que pratiquent certains pays anglo-saxons, nous entendons développer, dans certains collèges ou lycées, des sections dans lesquelles des athlètes de telle ou telle discipline pourront, grâce à des horaires adaptés, poursuivre à la fois leur entraînement et leurs études. Les résultats obtenus lors des expériences déjà lancées sont prometteurs.

Différents du lycée de Font-Romeu, qui se consacre totalement au sport, de tels établissements n'auront qu'une, au maximum deux sections, d'une vingtaine ou d'une trentaine de scolarisés. Une section semblable sera expérimentée, dès le mois d'octobre prochain, à l'université.

Paris V recevra, en effet, quelques athlètes qui entendent poursuivre des études médicales.

La création de telles sections sera décidée, c'est évident, en fonction de certains critères qui seront définis par les fédérations mais aussi compte tenu de certaines réalités géographiques. On ne créera pas une section « sports-études » de voile à Grenoble ou de ski à Hyères.

**M. Pierre Giraud.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je compte beaucoup sur cette expérience, car je la considère comme essentielle pour l'avenir du sport français, l'université devant jouer, en ce domaine, un rôle primordial.

Enfin, le club civil doit pouvoir accueillir les jeunes désireux de pratiquer la grande compétition. Connaissant les difficultés que rencontrent certains d'entre eux, particulièrement dans les disciplines qui n'ont pas le caractère de spécialité affirmée, j'ai tenu à ce que ce budget leur apporte une aide supplémentaire. Un crédit de 1,7 million de francs en mesures nouvelles, soit une augmentation de 25 p. 100, est prévu à cet effet.

Je tiens également à rendre hommage à tous les dirigeants sportifs, à tous les bénévoles qui se dévouent souvent de façon obscure.

Les fédérations qui regroupent ces clubs seront également mieux aidées, afin de répondre à l'augmentation de leurs charges — et il faut s'en réjouir — elles-mêmes fonction de l'accroissement de leurs effectifs.

Les dix millions de francs qui sont prévus en mesures nouvelles représentent un effort important qui concrétise bien ma volonté de voir les sportifs français lutter à armes égales dans les rencontres internationales.

Cet effort permettra, dès 1974, d'entamer un plan de préparation olympique que je souhaite désormais permanente, dont les modalités sont étudiées en liaison avec le comité national olympique et sportif français.

Avec ce même comité, je partage un autre souci, celui du statut des athlètes. L'amateurisme originel n'existe plus nulle part. La haute compétition exige un nombre d'heures consacrées à l'entraînement souvent incompatible avec l'exercice normal d'une profession. Si nous voulons que les athlètes français luttent, là aussi, à armes égales avec leurs rivaux étrangers, il faut leur donner des facilités d'entraînement, des garanties d'emploi à l'issue de leur carrière sportive.

Je considère que ces athlètes, qui ont porté avec succès le maillot de l'équipe de France, ont en quelque sorte, eux aussi, « des droits sur nous » et j'entends inscrire ces droits dans un texte que j'espère vous soumettre lors de votre prochaine session.

Cette attention portée au sport de compétition n'est pas antagoniste de celle que j'attache au sport de masse, au sport pour tous, répondant en cela à la campagne que l'un de vos rapporteurs a rappelée. Le champion attire les jeunes à la pratique sportive et nous n'aurons de champions que si nous avons un nombre croissant de pratiquants. La compétition, en effet, est incitatrice, j'en suis tout à fait convaincu, contrairement à ce que disent certains. Ainsi, on a pu dire qu'à certaines époques tel athlète a pu relancer telle discipline en fonction de sa propre réussite.

Je voudrais, à ce propos, citer deux chiffres encourageants. Il y a, en France, 6 millions de licenciés dans les disciplines que nous pratiquons, ce qui représente 12 p. 100 de la population. Ce pourcentage est identique à celui des autres nations sportives.

J'ajouterai que 60 p. 100 des jeunes appelés au service militaire savent nager alors que ce pourcentage n'était que de 30 p. 100 en 1968. Ce doublement spectaculaire en cinq ans est, certes, le résultat de l'exceptionnel effort d'équipement entrepris par les collectivités locales et par l'Etat, mais il démontre aussi que certaines disciplines, comme la natation, pratiquées en sport optionnel, donnent de bons résultats.

En dehors même de toute pratique sportive « encadrée » par un club ou une association, on assiste à une promotion de cette idée que le sport est un besoin pour chacun d'entre nous. Les loisirs sportifs connaissent un développement remarquable sous l'impulsion d'organismes sportifs tels que l'U.C.P.A.

Bien sûr, on prend peu à peu conscience du fait que le sport est un élément de la formation permanente car il est un élément de culture.

J'assistais, il y a quelques jours, aux côtés de votre président, à un congrès qui s'interrogeait sur la signification du sport : aliénation ou libération de l'homme ? Ma réponse, vous l'avez devinée : le sport est un des chemins de la liberté, une des voies qui nous enseignent la ferveur, mais aussi le meilleur moyen d'aimer et peut-être de mieux comprendre les hommes.

En ce qui concerne les loisirs, plusieurs ministères sont intéressés. Il m'appartient de poursuivre la politique engagée par mon prédécesseur ; elle répond à certaines exigences : conscient, en effet, de la recherche de la meilleure détente — ce qui correspond à une nécessité physique — je m'efforcerai, par le développement des bases de loisirs autour des grands centres urbains, d'aider tous ceux qui veulent s'évader, notamment en fin de semaine.

Je continuerai également à mener certaines actions destinées à faciliter les vacances de ceux qui ne prennent pas encore de congés ou de repos annuels et qui voudraient trouver le calme, loin des plages, dans certaines vallées de montagne où l'on retrouve un si bel environnement.

Nous aiderons les associations de grandes randonnées ; nous faciliterons l'acquisition par les grands organismes, tels que l'U.C.P.A., d'équipements appropriés ; nous continuerons à travailler avec les clubs, tels le Club alpin français ou le Touring club de France ; enfin, nous soutiendrons les collectivités locales qui sont défavorisées par leur situation géographique et recherchent dans le tourisme la solution à certains de leurs problèmes.

Il faut tendre, en effet, vers une possibilité de loisirs pour tous, loisirs liés au sport, à la détente, mais aussi à la culture. Ainsi que je le précisais aux députés, c'est là la seule réponse aux excès que nous condamnons dans notre société.

Vos commissions des affaires culturelles et des finances ont manifesté le désir de voir apporter une solution au plus vite aux problèmes de personnel et, plus particulièrement à ceux des inspecteurs de la jeunesse et des sports. L'occasion m'en étant donnée, je tiens à rendre hommage à tous les personnels du secrétariat d'Etat, à ceux de l'administration centrale, ou en poste dans les régions et les départements, et à ceux des établissements d'enseignement, comme aux animateurs d'associations ou de clubs, qui se dévouent pour la jeunesse et le sport.

J'ai fait part récemment de ma volonté de régler le problème des inspecteurs et de tout mettre en œuvre pour la sortie de leur statut.

**M. Pierre Giraud.** Cela fait vingt ans que nous l'attendons !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Deux difficultés, relatives à de légères améliorations de carrière, restent en suspens.

Le Gouvernement a précisé sa détermination de trouver une solution dans les semaines à venir. Les réunions, qui ont déjà eu lieu entre les ministres intéressés, vont se poursuivre afin de permettre à ce statut de voir enfin le jour.

Il m'a été également demandé de préciser mes intentions en ce qui concerne les équipements, c'est-à-dire l'application de la loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs. Les crédits du budget de 1974 s'élèvent à 496 millions de francs en autorisations de programme, auxquels s'ajoutent 50 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle et 12 millions de francs — je tiens à le rappeler, car on a passé ce chiffre sous silence — inscrits au budget du ministère de l'intérieur au titre du regroupement communal ; on enregistre ainsi une

progression de 17,2 p. 100 par rapport à 1973. Si les crédits inscrits au fonds d'action conjoncturelle étaient débloqués en 1974, cette augmentation s'élèverait à 29 p. 100. Nous notons donc un très net redressement qui devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés par la même loi de programme.

Je reconnais, avec M. Pelletier, que la poursuite de l'équipement est une nécessité ; mais il faut également, et même avant tout, utiliser au mieux les équipements existants, c'est-à-dire assurer leur plein-emploi.

Une politique unitaire, à base de coordination entre l'éducation nationale et les municipalités, s'impose afin que les installations sportives soient ouvertes à tous les utilisateurs.

La création d'une sixième section de la commission départementale d'équipement va permettre de régler au mieux les problèmes du plein emploi. De plus, la découverte récente de nouveaux revêtements — par exemple, hier la résine synthétique en athlétisme, aujourd'hui les pelouses et gazons synthétiques — permettront d'aplanir les difficultés en ce domaine.

Jusqu'à ce jour, hélas ! l'utilisation d'un terrain dépendait souvent de la compétition dominicale. Sur ce plan, nous avons quand même progressé.

L'utilisation du budget d'équipement pour l'année 1974 sera caractérisée, comme l'année précédente, par une très grande rigueur sélective dans le choix des opérations à programmer, afin de suivre au mieux et au plus près les orientations définies par la troisième loi de programme et les priorités annoncées dans les principales options du VI<sup>e</sup> Plan pour les activités sportives et socio-éducatives.

Les enveloppes financières régionales ont été précisées par la circulaire du mois d'août 1973 qui renouvelle les directives générales diffusées précédemment, mettant notamment l'accent sur la recherche de l'efficacité maximale des programmes pour les usagers, sur la poursuite de la politique unitaire des équipements et sur l'effort en faveur des installations couvertes du type Cossec par exemple. Les actions dès maintenant connues, dont la décision est prise au niveau ministériel sont pour 1974 la construction de 146 piscines de type industrialisé, la construction d'environ 220 clubs de jeunes type « 1.000 clubs », la construction de 400 salles type Cossec.

Conscient des difficultés que rencontrent certaines communes pour la réalisation de tels équipements industrialisés — pourtant les moins coûteux — j'ai décidé de faire bénéficier les plus pauvres d'entre elles d'un supplément de subvention. Ainsi, comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, l'augmentation de la participation de l'Etat pourra aller jusqu'à 25 p. 100, c'est-à-dire au-delà des taux moyens retenus au cours de l'exécution des précédents budgets.

Le développement des équipements industrialisés ne se traduit pas naturellement par la renonciation à la réalisation d'équipements de type classique : plateaux d'évolution, stades, centres aérés, etc.

De même l'aménagement de bases de loisirs, comme je l'ai indiqué précédemment, reste prioritaire dans nos objectifs. Je ne citerai à ce sujet que la procédure d'acquisition de 2.000 hectares actuellement en cours, l'objectif final se situant à 3.500 hectares dans la région parisienne. A Bordeaux et à Lyon également nous avons commencé des opérations que nous entendons étendre à d'autres villes à forte densité.

J'ajouterai un effort de l'ordre de 55 millions de francs en faveur de la formation des cadres, qui portera notamment sur l'achèvement de l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, l'extension de l'école nationale de voile de Beg-Rohu, le financement de la première tranche de l'école nationale d'équitation à Saumur, l'extension du C.R.E.P.S. de Voiron, le financement du C.R.E.P.S. de Fort-Carré à Antibes, le financement des études pour la reconstruction du C.R.E.P.S. à Reims, sujet qui préoccupe votre rapporteur.

Enfin avant que le commissariat général au Plan n'ait donné ses directives pour la préparation du VII<sup>e</sup> Plan, le secrétariat d'Etat a pris l'initiative de lancer auprès des régions une enquête proposant quelques thèmes de réflexion orientés sur l'impact social des installations de jeunesse et des sports.

Avant de conclure, je voudrais déjà répondre à quelques questions ou préoccupations exprimées par les rapporteurs.

Ainsi M. Pelletier s'est ému à juste titre du retard de la parution des textes d'application de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1965 relative à l'enseignement de la danse. Je tiens à lui préciser que j'ai signé la semaine dernière, et transmis à mon collègue des affaires culturelles un ensemble de neuf textes qui régleront cette matière, aux termes desquels est créé un diplôme de professeur de danse à sept options dont les options, danse rythmique et danse acrobatique où je suis seul concerné, il est vrai, directement.

Autre préoccupation : les décisions qui ont été prises hier en ce qui concerne le ski alpin de haute compétition. J'approuve totalement la position courageuse du président de la fédération française de ski, M. Martel, devant un climat de défiance d'un certain nombre de jeunes vis-à-vis de leurs dirigeants ; ce climat de contestation s'accroissait avec les premiers mauvais résultats. Il fallait restaurer l'autorité et offrir aux jeunes des équipes nationales une ambiance sereine pour qu'ils consacrent tous leurs efforts à donner le meilleur d'eux-mêmes à la compétition comme tous les sportifs de haute compétition. Il est vrai que les résultats des équipes de France pourront s'en ressentir à court terme, mais l'essentiel est de préparer, dans les meilleures conditions possibles, la relève pour les jeux olympiques à Innsbruck en 1976.

Avant de conclure, j'évoquerai une dernière préoccupation née récemment d'une difficile situation conjoncturelle. Je sais que la mesure de suspension des courses automobiles prise par le Gouvernement au cours de la semaine dernière inquiète beaucoup le monde de l'automobile : constructeurs, coureurs, pilotes, organisateurs. Il faut cependant comprendre que cette décision, prise également dans d'autres pays européens, fait partie d'un plan d'ensemble et permet ainsi de préserver la satisfaction des besoins essentiels de la nation. Toutefois, je tiens à souligner que je vais recevoir, dans les prochains jours, les principaux intéressés pour examiner avec eux toutes les conséquences sociales d'une telle décision.

Avec votre appui, mesdames, messieurs les sénateurs, comme avec celui des députés, je suis persuadé que nous continuerons à bien œuvrer pour la jeunesse de notre pays, pour le développement du sport et une meilleure politique des loisirs.

Il me faut ajouter, pour être objectif, que douze ministères participent à cet effort, engagé par le Gouvernement, ce qui me permet de dire que nous avons les moyens d'une véritable politique pour le sport français.

Me faut-il rappeler également, peut-être plus particulièrement à ceux dont les critiques systématiques ne reposent pas toujours sur des arguments techniques, qu'entre 1958 et 1973, c'est-à-dire en quinze ans, le nombre des installations sportives et socio-éducatives s'est considérablement accru ? En effet, 7.000 stades et terrains de sport ont été construits pendant cette période. Le nombre des gymnases a été multiplié par quatre, soit plus de 5.000 installations couvertes en service à la fin de l'année 1973. Le nombre des piscines a été multiplié par cinq, celui des piscines couvertes par quatorze.

A la fin de cette année, 3.382 locaux socio-éducatifs seront en fonctionnement, dont 1.257 clubs de jeunes contre seulement 391 en 1958. Leur nombre a donc été multiplié par huit. Ces résultats sont dus à une politique d'équipement que notre pays n'avait pas connue avant, et en particulier aux propositions de lois de programme faites par les gouvernements de la V<sup>e</sup> République.

Faut-il dire, enfin, qu'en 1958 le nombre d'enseignants, qui était de 6.258 en éducation physique et sportive, est aujourd'hui de 21.206, soit 15.000 postes de plus.

Mesdames, messieurs, je sais les ambitions que je forme au nom du Gouvernement pour la jeunesse et le sport de notre pays ; mais je sais également qu'en ce domaine il n'y a jamais trop d'ambition. Je sais que notre civilisation a besoin de telles solutions pour survivre et redonner à l'homme toute sa valeur. Je sais les vertus du sport, non seulement pour le pratiquer moi-même, mais parce qu'il répond à un besoin d'équilibre personnel de plus en plus évident. Je sais aussi que si j'étais seul, le combat que je mène ne serait pas assuré de réussir. Il me faut le soutien du Parlement, donc de vous-mêmes. Il me faut l'appui du pays tout entier.

Le Gouvernement a foi en l'avenir de la jeunesse. Conscient de mes responsabilités, je chercherai à répondre aux aspirations de tous ceux qui partagent nos préoccupations avec lucidité et pour refuser l'échec.

Je vous demande en conséquence, mesdames, messieurs, pour toutes ces raisons, d'approuver le budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter, considérant votre approbation comme une marque non seulement de confiance, mais tout simplement de foi en l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur certaines travées à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà plusieurs années que se succèdent à cette tribune des sénateurs du centre, de la majorité ou de l'opposition qui, à propos du budget de la jeu-

nesse et des sports, dénoncent les insuffisances, regrettent les retards, suggèrent des mesures de redressement sur lesquelles tout le monde paraît d'accord et, en fin de compte et pour la majorité d'entre eux, approuvent vos décisions.

Au moment où je dois, au nom de tous mes amis de l'union centriste, vous interroger sur votre budget et vos intentions, je vous déclare que c'est en fonction de vos réponses et de vos engagements que nous prendrons notre décision.

Nous savons les difficultés de votre tâche et combien le budget plus satisfaisant que vous aviez préparé au début de l'année a été durement amputé par le ministre des finances et sévèrement rétréci par les arbitrages du Gouvernement.

Nous savons aussi quelles étaient la foi et la conviction qui vous animaient avant d'accepter la responsabilité du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et il est certain que vous êtes aussi malheureux que nous de certaines décisions et de nombreuses contraintes.

Très rapidement, avant d'en venir aux trois questions importantes que nous avons à vous poser, nous voudrions, après avoir examiné votre budget et entendu vos explications, nous féliciter, d'abord, de l'accroissement de l'aide apportée aux fédérations sportives dans le cadre de la préparation olympique qui, passant désormais par les fédérations, est étalée sur plusieurs années, approuver ensuite les mesures prises en faveur des associations de jeunes et d'éducation populaire, en particulier le rétablissement des crédits à l'office franco-allemand d'échange de jeunes.

Cependant, nous regrettons que vous ayez dû, une fois encore, faute de crédits, remettre à plus tard la création du fonds d'intervention de la jeunesse, ainsi que le centre d'échanges internationaux de jeunes, pourtant projeté depuis trois ans.

Cela dit, nous appelons votre attention sur trois problèmes qui nous paraissent importants : l'insuffisance des crédits destinés au fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture ; l'incapacité, faute de moyens, d'assurer dans des conditions plus normales la formation des animateurs de colonies de vacances et les retards apportés au sujet du statut des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports et leur reclassement.

Mais, pour en venir à l'essentiel de notre propos, nous voudrions vous interroger très sérieusement et au fond d'abord sur les mesures que vous comptez prendre en faveur du sport scolaire — notamment celui du premier degré — ensuite, dans cette perspective, sur le fonctionnement des centres d'animation sportive, enfin, sur les retards pris dans la réalisation de la loi de programme que les prélèvements obtenus sur le pari mutuel urbain doivent vous permettre de rattraper.

Certes la priorité à l'école est aux sports gratuits et obligatoires pour tous. Certes, le tiers-temps est un objectif souhaitable et possible, et cinq heures hebdomadaires dans le secondaire doivent être atteintes d'ici à la fin de la décennie. Encore faut-il avoir les moyens de faire cette politique.

Le budget que vous nous proposez ne les donne pas, hélas ! et de loin.

Même si l'on trouve exagérées, et c'est notre avis, les évaluations des postes manquants de professeurs d'éducation physique dans le second degré selon les syndicats d'enseignants, le chiffre de 700 proposé dans votre budget est manifestement très inférieur aux besoins, non pas, peut-être, en fonction de l'augmentation des nouveaux élèves, mais face au déficit général et ancien pour l'ensemble des lycées et collèges.

Mais plus grave que celle du second degré nous paraît la situation de l'éducation physique à l'école primaire.

Les syndicats des maîtres d'éducation physique du second degré peuvent et savent faire entendre leur voix. Pétitions, congrès, motions, tracts, manifestations, voire grèves appellent l'attention de l'opinion, des parlementaires et d'abord celle des parents d'élèves sur les difficultés qui sont les leurs : insuffisance des équipements et des postes pour assurer dans les lycées, C.E.S. et C.E.G. les cinq heures par semaine inscrites dans les programmes et qui me paraissent encore comme un objectif très lointain.

Bien peu, en revanche, s'émeuvent de la situation dans le premier degré et c'est à cela surtout que je voudrais vous rendre attentif, monsieur le secrétaire d'Etat.

D'abord, quelle est en la matière la politique du Gouvernement ? A-t-elle changé ? Apparemment pas, si j'en juge d'après la déclaration que vous venez de faire. Nous devons donc considérer à la suite des déclarations de M. le Premier ministre, de celles du ministre de l'éducation nationale, que,

d'une part, le sport à l'école primaire est une discipline comme les autres, que, d'autre part, pour le dispenser, il faut le confier aux instituteurs, au nom de l'unicité du maître, enfin que l'âge des habitudes, des réflexes et des formations de l'enfant est celui de l'école primaire et qu'il ne servirait à rien de doter l'enseignement secondaire des équipements, des crédits et des maîtres suffisants, s'il devait recevoir des enfants de onze ou douze ans dont la formation physique aurait été négligée ou sacrifiée à l'école primaire.

C'est là jusqu'à présent la doctrine officielle. Pour la mettre en œuvre, vous vous êtes fixé un objectif : le tiers temps pédagogique dans les écoles primaires ; vous vous êtes donné un moyen : la pleine utilisation des installations sportives.

L'objectif ne sera jamais atteint et les moyens resteront inemployés si les instituteurs ne sont pas mis en situation de faire face à cet objectif et à ces moyens.

Or, ils ne le sont pas et les moyens ne semblent pas pris pour qu'ils le soient un jour.

Que le ministre de l'éducation nationale s'oriente vers des instituteurs à « dominante » éducation physique ou qu'on en reste à l'instituteur polyvalent, il faut les former puis les recycler autrement que dans des stages de quelques jours.

Comment pouvez-vous estimer qu'il faille quatre ans d'études supérieures sérieuses au niveau des C.R.E.P.S., I.R.E.P.S. et autres instituts pour qu'un maître d'éducation physique soit capable d'enseigner les enfants de douze ans dans un lycée et qu'il suffise de quelques semaines, voire de quelques jours de cyclage ou de recyclage pour qu'un instituteur soit assez compétent à l'égard d'enfants de six ans !

C'est pourtant ce qui se fait. Commençons donc par le commencement. Le commencement, c'est la formation des futurs instituteurs. Ils sont en ce moment quelque 45.000 dans nos écoles normales. Or, ils ont 267 professeurs d'éducation physique, soit un pour 200.

Quel peut être le sérieux d'une telle formation ?

Il faut d'urgence — et en même temps que le renforcement des postes de maîtres d'éducation physique dans le secondaire — créer immédiatement 250 postes d'enseignants d'éducation physique dans les écoles normales.

Il faudrait aussi que, dans celles-ci, les instituteurs ne puissent être dispensés d'éducation physique.

En attendant la formation sérieuse et complète des instituteurs, vous comptez que ceux qui sont en place soient aidés et confortés par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Ils ont prouvé leur valeur. Les instituteurs reconnaissent leur efficacité. Mais une minorité des circonscriptions en sont dotées. Il faudrait compléter d'urgence leurs effectifs.

Si ces deux mesures ne sont pas obtenues, on continuera à faire du plein air à l'école primaire. Le tiers temps pédagogique demeurera un souhait et la poursuite de l'effort d'équipement et de crédits dans le second degré perdra la plus grande partie de sa valeur.

C'est donc sur la définition de la politique du sport à l'école primaire et sur les moyens de l'appliquer que nous jugerons surtout votre budget.

Avant de vous interroger en terminant sur les crédits d'équipement et la réalisation de la loi de programme, je voudrais appeler votre attention sur l'orientation de l'enseignement sportif à travers les centres d'animation sportive.

Leur but — offrir aux scolaires des centres bien équipés et des entraîneurs qualifiés, où ils pourront pratiquer le sport de leur choix — est, en soi, une excellente initiative.

Tenir compte des heures d'entraînement passées dans ces centres, dans le décompte total des heures scolaires d'éducation physique ? Pourquoi pas, en effet ? Mais à deux conditions : les centres ne peuvent ni remplacer, ni suppléer les heures d'enseignement de sport gratuit et obligatoire qui doivent être dispensées à l'école primaire et dans le second degré ; ils peuvent momentanément permettre d'attendre des équipements scolaires sportifs meilleurs et plus nombreux ou pallier quelque temps l'absence provisoire de maîtres qualifiés, mais si, en même temps, un plan de rattrapage est mis en place.

Ensuite, il ne faut pas se faire d'illusion et vos circulaires sur ce point semblent aboutir aux mêmes conclusions : les centres ne sont viables que dans les villes moyennes, là où les déplacements peuvent être encore rapides. Ils ne pourront s'étendre à l'ensemble du pays qu'avec l'allègement des programmes et la journée continue à l'école primaire. Nous serons, en effet, bientôt les derniers de l'Europe des Neuf à ne pas décider cette mesure.

Enfin, une dernière question. Tous ont reconnu que, fin 1974, nous n'aurons réalisé qu'à 64 p. 100 la loi de programme et encore en décomptant en francs courants, c'est-à-dire sans tenir compte de la dépréciation monétaire.

Au surplus, il faudrait qu'une partie des crédits prévus l'année prochaine ne reste pas bloquée au fonds d'action conjoncturelle. Or, je ne pense pas que vous puissiez nous en donner l'assurance.

Il faudra donc que la participation de votre ministère au fonds du P.M.U., participation que vous venez d'obtenir, ce dont nous vous félicitons, soit importante pour qu'elle nous permette de combler une partie de notre retard.

Pouvez-vous nous dire quel sera le taux de cette participation ? Portera-t-elle sur la partie des paris qui va au Trésor au titre du prélèvement progressif ou seulement sur les sommes provenant du prélèvement proportionnel ? Quand le décret d'application sera-t-il pris ? Quel montant de crédits ainsi dégagés pensez-vous obtenir en 1974 et en 1975 ? Quelle sera l'affectation de ces crédits ?

Ces crédits seront-ils uniquement réservés à l'équipement et aux investissements ? Le Gouvernement peut-il donner l'assurance qu'il ne diminuera pas, dans le projet de budget pour 1975, le pourcentage d'augmentation des crédits pour tenir compte de cette participation des parieurs ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques-unes de nos préoccupations et des précisions que nous souhaitons obtenir avant le vote de votre budget.

Mais, en conclusion, c'est sur le budget de l'enseignement sportif à l'école que nous nous déterminerons.

A quoi bon déplorer les désastreux résultats de l'universiade de Moscou après ceux de Munich ? Avant de les imputer aux postes d'enseignants de sport insuffisants dans nos universités, aux installations sportives déficientes de l'enseignement supérieur et plus sûrement à une sorte de mépris pour le sport trop général chez nos universitaires, c'est à l'école primaire et par l'école primaire qu'on donnera le goût du sport aux futurs étudiants.

Le reste alors sera plus facile.

Pourquoi dépenser tant de crédits pour l'élite, avec un encadrement technique et des installations à ce niveau qui manquent à bien des pays, si, à la base, on ne prend pas au sérieux le sport à l'école primaire ?

Vous venez d'évoquer le problème de l'équipe de France de ski. Le départ de certains coureurs, à la demande des entraîneurs, ne peut faire oublier la démission d'autres entraîneurs après le vote de ces mêmes coureurs en 1969 et en 1971.

Les règlements de compte entre dirigeants, entraîneurs et fabricants, anciens et nouveaux, n'auraient pas pris tant d'acuité si, à la base, c'est-à-dire à l'école, on avait rendu possible un plus large recrutement.

Qu'importe même, à la limite, que, par un coup de baguette magique, M. le ministre des finances vous donne cette année deux mille postes de plus dans le second degré et des crédits suffisants pour rattraper notre retard dans la loi de programme, si tous les jeunes qui se présenteront aux portes des lycées n'ont pas acquis auparavant la santé, l'équilibre, les réflexes des habitudes et le goût du sport, que peut seul leur donner une organisation sérieuse du sport à l'école primaire.

Le sport de masse et le sport d'élite, le sport universitaire et la bonne santé des fédérations et des clubs, le sport de compétition et la bonne utilisation des équipements, le sport dans le second degré même passent d'abord par les mesures, les crédits et les enseignants que vous consacrerez au sport dans l'école primaire. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Martin.

**M. Marcel Martin.** Je vous dirai tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez répondu, partiellement et par avance, à la première observation que je voulais vous faire lorsque, tout à l'heure, vous avez proclamé à ma grande satisfaction l'unité du sport.

Ma première observation consistait, en effet, à souligner qu'il était peut-être arbitraire d'associer les idées de jeunesse et de sport, car, en définitive, le sport est ouvert à tout le monde, quel que soit l'âge de ceux qui le pratiquent.

Permettez-moi de vous signaler à cet égard que l'office municipal des personnes âgées de mon agglomération m'a fait part récemment de l'énorme succès qu'ont eu les classes sportives

ouvertes au troisième âge. C'est vous dire que l'unité du sport, que vous souligniez tout à l'heure, est indispensable et qu'il faut se garder de cristalliser son esprit sur les titres, fût-ce celui de votre secrétariat d'Etat.

Le sport est permis à tout le monde, les loisirs aussi d'ailleurs. On pourrait même dire que les jeunes ont sans doute moins de loisirs parce qu'ils se préparent à des responsabilités actives par un travail effectif.

Cela dit, je voudrais en quelques mots exprimer mon sentiment sur les équipements sportifs. Ce sentiment vous paraîtra peut-être un peu contradictoire, en ce sens que j'estime qu'ils sont trop peu nombreux, mais que ceux qui existent sont un peu trop somptueux. Je me plains, allez-vous me dire, que la mariée est trop belle. Mon sentiment est tout autre ; je pense que, lorsque les crédits sont limités, comme les vôtres, le premier devoir est de valoriser au maximum et de façon fonctionnelle les maigres ressources qui vous sont accordées.

Il m'a été donné, comme à tous les maires ici présents, d'inaugurer un certain nombre de palais sportifs, dont nous pensions les uns et les autres qu'ils eussent été tout aussi fonctionnels s'ils avaient été moins somptueux et peut-être aussi moins somptueux.

A cet égard, nous devons établir une hiérarchie dans les équipements sportifs. Nous avons besoin d'énormes équipements sportifs très simples pour les enfants, pour ceux qui s'initient au sport, puis de plus en plus complets au fur et à mesure qu'on s'élève vers le sport professionnel. On peut se permettre d'améliorer les équipements, mais toujours dans un souci d'économie que nos architectes — vous le savez — n'ont pas toujours.

Ma deuxième observation a pour objet de vous faire remarquer combien il est regrettable que les exigences administratives soient telles que, lorsqu'une collectivité veut obtenir l'aide de l'Etat pour la création d'un équipement, la subvention est inférieure au coût des réalisations supplémentaires qui lui sont en fin de compte imposées.

En voici un exemple : pour une construction importante, un stade, équipement essentiel pour une agglomération, la charge financière incombe totalement à la collectivité locale, tout simplement parce que ce stade n'est pas polyvalent. Pourquoi ne l'est-il pas ? Parce que le coût des installations supplémentaires qu'il suppose est plus élevé que le montant de la subvention et que ce critère empêche, dans la pratique, l'aménagement d'un stade de football professionnel. On nous refuse la subvention pour cette raison. Permettez-moi de vous dire que ce refus n'est pas raisonnable.

Je vous parlerai maintenant des loisirs. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les maisons de jeunes et de la culture nous coûtent très cher en investissements et surtout en fonctionnement. Nous souhaitons que sur le plan du fonctionnement, l'aide aux collectivités soit un peu plus substantielle.

Je vous signale enfin un traitement trop inégal, sur le plan de l'aide financière entre ce que j'appelle les loisirs modernes et les loisirs anciens.

Il y a très souvent entre les maisons de jeunes et de la culture et les loisirs classiques, je parle du théâtre par exemple, une opposition fondamentale qui fait que ces deux éléments de culture et de loisirs, qui devraient s'épauler, s'opposent en vérité au plus grand dam des contribuables parce qu'en définitive, aussi bien le théâtre moderne que le théâtre classique entraînent des déficits que les contribuables doivent solder. A cet égard, je souhaiterais que l'état d'esprit change. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vigier.

**M. Jean-Louis Vigier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en cette dix-neuvième journée de notre débat budgétaire, vous comprendrez que j'aborde sans préambule l'objet de mon intervention.

Il apparaît que le budget d'équipement progressera de plus de 17 p. 100 en autorisations de programme contre 1,1 p. 100 l'année précédente. Cette progression marque la volonté du Gouvernement de rattraper enfin une partie du retard constaté dans l'exécution de la loi de programme.

Les dépenses de fonctionnement devraient apparemment augmenter en 1974 de 15 p. 100. A ce titre, je mentionnerai tout particulièrement, comme l'a fait un de nos collègues, la progression très importante des crédits d'aide aux fédérations sportives et aux clubs.

Enfin l'attribution d'une part du prélèvement sur les enjeux du pari mutuel aux activités sportives et socio-éducatives devrait permettre, dès 1974, mais surtout en 1975, de dégager des res-

sources. Les possibilités, vous le savez, monsieur le ministre, eussent été beaucoup plus substantielles si vous aviez obtenu, comme j'étais en droit de l'espérer de l'homme très persuasif que vous êtes, le ralliement de vos collègues du Gouvernement à la solution en faveur de laquelle le député Pierre Mazeaud avait, récemment encore, pris position.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que sur certains points vous m'apportiez des informations complémentaires.

En ce qui concerne la jeunesse, il a été souvent question, ces derniers temps, de l'office franco-allemand pour la jeunesse. Vous avez affirmé votre volonté, à travers la réforme qui a débouché sur un nouvel accord franco-allemand, de rendre cet office à la fois plus léger et plus efficace. Pouvez-vous nous dire quelles sont vos perspectives dans ce domaine, ce qui va être modifié et dans quel sens ?

Les échanges sont, dans votre esprit, fort utiles pour l'épanouissement de la personnalité des jeunes, pour une meilleure compréhension entre les peuples, et pour permettre aux jeunes qui voyagent à l'étranger de se faire une idée plus positive de la France.

Les échanges de jeunes dont on ne peut que se féliciter à travers l'office franco-québécois pour la jeunesse et l'office franco-allemand pour la jeunesse ont correspondu et correspondent à une option politique importante, mais vous considérez, je n'en doute pas, qu'il s'agit de deux exemples qu'il conviendrait d'étendre. Pouvez-vous nous dire quel est votre sentiment à ce sujet et quelles initiatives vous comptez prendre ?

Le thème de la construction européenne vous semble-t-il un thème d'intérêt qui pourrait servir de toile de fond à ces échanges ?

L'office de coopération et d'accueil universitaire est, depuis toujours, spécialisé dans l'accueil des jeunes boursiers africains venant faire leurs études en France ; cette action est constructive, mais elle présente l'inconvénient de placer les jeunes étudiants africains dans une position de perpétuels assistés. Ne croyez-vous pas que, sur le plan psychologique et humain, il serait excellent de bâtir de véritables échanges sur un pied d'égalité entre les jeunes africains et les jeunes français ?

Dans un tout autre domaine, des expériences ont été tentées afin que les jeunes français qui terminent leur service militaire puissent être aidés pour régler différents problèmes qui se posent à eux : orientation professionnelle, complément d'information, recherche d'un logement, etc. Dans le cadre de vos préoccupations interministérielles, ne croyez-vous pas indispensable, en liaison avec votre éminent collègue du ministère des armées, de vous pencher sur cette question et de développer cette action ?

Vous vous êtes également déclaré partisan d'un dialogue permanent avec les jeunes, d'une harmonisation de la formation des animateurs avec les autres ministères, d'un contact avec les jeunes inorganisés. Il est bien certain que, pour de telles initiatives, vous devez pouvoir compter sur vos services pour démultiplier votre action.

Dans le domaine des activités sportives, je souhaiterais, monsieur le ministre, vous faire une suggestion. Vous avez parlé des centres d'animation sportive ; il faudra juger la formule à l'expérience. Vous avez exprimé, d'autre part, votre souci d'assurer l'avenir social des athlètes. Je me demande, pour ma part, s'il n'y a pas une corrélation possible entre ces deux problèmes apparemment distincts.

Pourquoi n'utiliserez-vous pas certains de ces champions pour encadrer ces centres d'animation sportive ? Leur compétence serait indiscutée et des stages pourraient sans doute leur apporter les éléments de pédagogie nécessaires. D'ailleurs, le fait que la direction de ces centres soit assurée obligatoirement par un enseignant offre sur ce plan pédagogique des garanties suffisantes. Pour me résumer il convient de rechercher plus qu'on ne le fait, parmi les champions, ceux qui ont des qualités pédagogiques ; il convient de les perfectionner et de les utiliser.

Enfin, dans le domaine des équipements, je rappelle que le montant des autorisations de programme atteindra, en 1974, 496,5 millions de francs — non compris 50 millions de francs figurant au fonds d'action conjoncturelle et 12 millions de francs au budget du ministère de l'intérieur au titre du regroupement communal — soit une augmentation de 17,2 p. 100 supérieure à la progression moyenne des engagements de dépenses d'équipement pour l'ensemble du budget de l'Etat qui sera d'environ 8 p. 100.

C'est là un fait significatif car, si les crédits de paiement du projet de budget qui nous est soumis ne progressent que de 4,9 p. 100, nous voulons considérer qu'ils ne sont que le reflet

de la politique pratiquée au cours des années précédentes et que ce sont les autorisations de programme qui annoncent l'avenir, puisqu'elles sont autant d'engagements de dépenses pour les prochaines années.

Il me plaît de souligner cette reprise de la croissance du budget d'équipement, qui n'avait augmenté en 1973 que de 1,1 p. 100.

Cependant, il serait dommage que le non-respect de l'échéancier prévu pour l'application de la loi de programme fasse oublier les efforts entrepris avec les méthodes d'industrialisation, avec une meilleure coordination entre les équipements scolaires et municipaux, avec la recherche d'une utilisation maximale des installations. Je souhaiterais notamment qu'il soit définitivement renoncé aux équipements de prestige au profit de petits équipements banalisés et largement ouverts. Si les crédits se révélaient insuffisants, tous les efforts entrepris demeureraient vains.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite vivement que vous preniez l'engagement de faire publier prochainement le statut des inspecteurs de la jeunesse et des sports. Vos fermes déclarations sur ce sujet me laissent espérer que vous allez saisir cette occasion pour dénouer une affaire qui traîne depuis trop longtemps, vous en conviendrez, ce qui est profondément choquant.

Le groupe de l'U. D. R. au nom duquel je parle et qui votera votre budget espère que sa fidélité qui vous est acquise sera ainsi récompensée. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous êtes chargé, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une lourde tâche.

Les mutations profondes que subit notre société et que les événements récents vont encore accélérer vous placent devant des impératifs qui apparaissent presque insurmontables et des choix bien difficiles.

La jeunesse tient dans notre société une place grandissante, l'enthousiasme qui est sa qualité dominante ne doit pas être brisé à l'aube de ses espérances.

Les sports sont devenus, pour une très grande majorité, une véritable nécessité, une nouvelle manière d'exister. Les loisirs occuperont bientôt la moitié de notre temps, dans une société qui a découvert l'importance et la qualité de la vie, où la durée du travail sera progressivement réduite.

De cette évolution, nous savons que vous êtes convaincu et, pour ma part, je ne doute pas de votre bonne volonté à affronter les problèmes difficiles qui se posent à votre ministère.

Mais comme beaucoup à l'Assemblée nationale et au Sénat, je doute que les moyens dont vous disposez, qui figurent dans vos documents budgétaires, vous permettent de remplir vraiment votre mission. Si nous les critiquons ce n'est pas par un sentiment de dénigrement systématique, mais par un souci d'amélioration constructive.

Quelle est votre politique au service de la jeunesse ? Vous l'avez vous-même définie : vous entendez lui laisser la liberté et le choix de ses disciplines.

Le groupe socialiste, au nom duquel j'interviens, ne peut qu'approuver de ne pas la voir enfermée dans des structures trop contraignantes. Nous devons l'aider à s'organiser elle-même.

Mais vous n'avez pas les moyens de votre politique. Certes, vous l'avez signalé, pour l'équipement les autorisations de programme de votre budget sont en augmentation de 14,3 p. 100 par rapport à 1973, et même de 17,1 p. 100 si nous tenons compte de la rallonge laborieusement obtenue le 20 novembre. Mais nous serons loin encore de réaliser le rattrapage de la loi de programme. Qu'en sera-t-il dans le courant de l'année 1974, si la conjoncture inflationniste, si préoccupante actuellement, ne cesse de se développer ?

Sans moyens suffisants, vous paraissez limiter vos interventions à des opérations de saupoudrage, à des aides à certains organismes dont nous ne contestons pas la valeur, tels l'office franco-allemand, l'office franco-québécois, le centre d'information et de documentation de la jeunesse de Paris et le centre d'information et de documentation Jeunesse-Méditerranée, où l'on constate un ajustement de 2.530.000 francs.

Par contre, les subventions aux associations de jeunesse et de documentation populaire ne seront majorées que de 800.000 francs au plus. Je représente un département, celui de la Drôme, où la dotation attribuée par votre ministère à l'éducation nationale populaire n'est qu'une aumône : 6.500 francs.

En milieu rural, où l'animation des organismes socio-culturels serait primordiale, où beaucoup de jeunes agriculteurs partiront s'ils ne peuvent donner un sens à leur vie, nos petits centres manquent d'animateurs et le bénévolat se fait de plus en plus rare. Il est urgent que la formation des cadres et des animateurs soit mieux aidée financièrement et mieux soutenue par votre ministère. Vous nous en avez dit un mot tout à l'heure. Nous espérons que ce n'est pas uniquement une déclaration d'intention.

Les 1.000 clubs de jeunes, qui avaient suscité bien des espoirs, n'ont pas toujours atteint leur but, faute d'animateurs de valeur.

Dans les villes, dans les grands ensembles, 85 p. 100 des jeunes — vous ne l'avez pas caché — sont inorganisés faute de crédits. La situation des foyers de jeunes est de plus en plus préoccupante. Souvent endettés, car ils durent contracter des emprunts complémentaires, vivant surtout grâce à la générosité des collectivités locales et à des aides d'organismes sociaux, beaucoup ne pourront supporter, dans un proche avenir, des charges locatives et fiscales trop écrasantes.

Si les établissements publics ou semi-publics reçoivent des subventions pour combler leur déficit, il n'en est pas de même pour les autres établissements. La générosité publique leur permettrait, bien insuffisamment, de faire face à une situation toujours préoccupante. Pourront-ils éviter longtemps encore le dépôt de leur bilan ?

Si je me réfère encore à mon département de la Drôme, 90 p. 100 des animateurs d'éducation populaire sont à la charge d'autres organismes que l'Etat. Cette politique de démission nationale est contraire aux intérêts de la jeunesse. Au nom de tous les responsables des foyers et des maisons de jeunes, notre devoir est de vous exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, notre profond mécontentement.

Pour le cas particulier des foyers de jeunes travailleurs gérés par des associations répondant aux structures définies par la loi de 1901 et qui favorisent, dans un premier temps, la migration des jeunes gens et des jeunes filles éloignés du foyer familial, ils totalisent 60.000 lits ; 130.000 sont prévus dans les mois qui viennent. L'aide régulière de l'Etat est indispensable à ces foyers pour qu'ils puissent rester fidèles à leur mission.

Subventions de fonctionnement adaptées aux nécessités des organismes, création de nouveaux postes d'éducateurs avec la participation financière de l'Etat, création de nouveaux postes de délégués régionaux, voilà brièvement résumées les demandes essentielles qu'il est urgent de satisfaire dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse de notre pays.

Dans le second chapitre de mon intervention, je m'attarderai quelques instants aux moyens consacrés à l'éducation physique et aux sports. Je ne dirai pas que tout est mauvais dans les objectifs que vous poursuivez, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je voudrais souligner ce qui me paraît contraire à une bonne gestion de nos intérêts matériels et moraux.

Ma première observation porte sur les palliatifs et les solutions douteuses que vous êtes amené à rechercher et qui sont les conséquences directes de l'insuffisance des crédits sur des points considérés comme importants. Voici que rebondit à nouveau la question de l'enseignement sportif sur le plan scolaire et universitaire. Pour le premier et le second degré de l'enseignement secondaire, la masse globale des crédits est stagnante. Qui dit stagnation dit aussi régression.

Si le temps consacré à l'éducation physique tel qu'il est prévu par les programmes ne peut être réalisé, il faut que vous le disiez nettement. Les cinq heures hebdomadaires se sont transformées, dans le meilleur des cas, en deux heures un quart d'activités sportives. Et cela se traduit par un effondrement des moyens de service. Sept cents postes d'enseignement créés cette année contre 1350 l'an passé, nous sommes loin des objectifs des commissions du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> Plan de 20.000 postes prévus au cours de ces années en raison de la montée démographique.

Le plus grave, c'est le cas des élèves professeurs, sélectionnés, tous élèves fonctionnaires ou boursiers, au nombre de 3.000, alors que 375 postes budgétaires seulement ont été prévus. Il apparaît inadmissible, monsieur le secrétaire d'Etat, que plus de 2.600 de ces élèves maîtres se voient bientôt réduits au chômage. Voilà la consternante réalité qui prend la forme d'un véritable scandale.

Ma deuxième observation concerne les centres d'animation sportive.

Pour l'ensemble des enfants scolarisés des premier et deuxième cycles du second degré, les crédits en personnel, matériel et fonctionnement s'élèvent à 15.089.612 francs. Mais beaucoup

d'enfants ne trouvant pas là leur ration sportive — j'aime la diététique de ces mots — on a donc créé parallèlement des centres d'animation sportive dotés de 14.450.000 francs. Ces centres, partout où ils existent, fonctionnent avec plus ou moins d'efficacité et parfois pas du tout.

Il apparaît qu'ils fonctionnent bien souvent avec une minorité d'enfants. L'argent sert à la mise en place d'animateurs qui n'ont pas le rendement nécessaire. De surcroît, certaines activités sont payantes : patinoire, cheval, ski, voile.

Si les fonds dont ils sont dotés — 14.450.000 francs, je l'ai déjà dit — pouvaient être récupérés, mille postes nouveaux de maîtres d'éducation physique pourraient être créés.

J'en viens à ma troisième et dernière observation ; elle a trait au statut du corps de l'inspection de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont mon excellent collègue, M. Jean-Louis Vigier vous a déjà entretenu.

Ce statut, les directeurs et les inspecteurs l'attendent depuis vingt-cinq ans. Verra-t-il enfin le jour à la suite de vos déclarations et de celles plus nuancées de M. le ministre des finances au cours de la troisième séance du 20 novembre à l'Assemblée nationale ? Je souhaite que vous ayez enfin gain de cause, car votre bonne foi n'est pas en doute. En l'état actuel de la question, j'aimerais vous entendre confirmer, monsieur le secrétaire d'Etat, les deux points que voici et qui figurent au projet de statut :

D'une part, les inspecteurs justifiant de deux ans d'ancienneté dans le septième échelon peuvent accéder, après l'avis de la commission administrative paritaire, à la classe exceptionnelle ;

D'autre part, les directeurs chargés des fonctions de direction — directeurs départementaux et directeurs d'établissements régionaux — perçoivent une bonification indiciaire de quatre-vingt-seize points nouveaux, soumise à retenue pour pension civile.

Mais le temps passe — je parle du temps de parole, monsieur le président — et je dois écourter au maximum...

**M. le président.** Je n'ai encore rien dit, monsieur Vérillon, ne me provoquez pas !

**M. Maurice Vérillon.** ... et à regret le troisième point de cette intervention : la politique des loisirs.

Bien souvent je pense à ce paradis des enfants que sont nos petites cités. C'est là qu'ils font le meilleur apprentissage de cette civilisation nouvelle, celle des loisirs. On ne leur interdit pas de marcher sur la pelouse, car c'est l'herbe des champs. Je pense à ma petite cité drômoise que j'administre depuis une trentaine d'années. Dès qu'ils sont en âge de marcher autrement qu'à quatre pattes, ils commencent à parcourir les montagnettes des pré-Alpes. Et puis, c'est la neige toute proche, où ils se roulent sous un soleil déjà méridional. Plus tard, vers six ans, ce sont les plaisirs de la piscine ou du centre de vacances à la mer...

Et les grands, les adultes ont appris ainsi à se servir de la nature. Pour eux, vie et nature sont ainsi confondues.

Mais je pense aussi à ceux des villes trop grandes, trop peuplées, qui doivent surmonter les contraintes de toutes sortes pour trouver leur part de joie dans le temps des loisirs dont ils disposent.

Il faut à votre ministère beaucoup d'imagination, beaucoup de réflexion au niveau de la conception, de la gestion, de l'animation des loisirs : les spectacles sportifs, avec les équipements et les installations sportives indispensables, mieux encore la pratique raisonnée des sports pour les travailleurs, les centres de plein air et de loisirs, les activités récréatives. Je me doute bien que ce sont là des problèmes que vous avez longuement étudiés. Sans doute, vos collaborateurs ont-ils, comme vous-même, le sens et le goût de la recherche pour améliorer, dans la limite de vos attributions et peut-être au-delà, la qualité de la vie. Mais, revenant à mon premier propos, avez-vous les moyens de votre politique ?

L'avis donné à la quasi-unanimité par la commission des affaires culturelles du Sénat et par son excellent rapporteur, M. Pelletier, rejoint celui du groupe que j'ai l'honneur de représenter : nous ne le pensons pas.

Pouvez-vous obtenir à nouveau, avant le vote de vos crédits, une augmentation substantielle ?

En l'état actuel, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai le regret de vous exprimer que le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ne nous satisfait pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Il reste quatre orateurs inscrits dans la discussion. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jacques Soufflet.*)

**PRESIDENCE DE M. JACQUES SOUFFLET,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les services du Premier ministre, section II : « Jeunesse, sports et loisirs ».

La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai encore en mémoire vos assurances péremptoires de juin dernier : enfin, nous allons être dotés d'une politique hardie, novatrice et efficace en faveur du sport pour tous.

Perplexe, je vous avais donné rendez-vous pour la présente discussion, le budget étant le seul repère qui permette d'en juger.

En dépit de l'avalanche de déclarations dont l'aspect démagogique a atteint des sommets, la réalité terne et sans relief transparaît plus accusatrice que jamais.

Je vous reconnais notamment un mérite, monsieur le secrétaire d'Etat, celui d'avoir réussi en peu de temps à élargir et à amplifier le mécontentement, à un point tel qu'il frise l'unanimité.

« Misère des équipements », « faiblesse des moyens », « insuffisance criante », « dérisoire », « fade », « déception », tels sont quelques-uns des propres termes utilisés à l'Assemblée nationale par vos amis. Même eux vous ont lâché, certes, l'espace d'un scrutin, mais il fût bien révélateur pourtant. Des miettes supplémentaires accordées le 20 novembre leur ont permis d'abandonner bien vite leurs velléités pour vous soutenir. Ils se sont ainsi déjugés pour pas cher, puisque la loi de programme serait réalisée à 61 p. 100 au lieu de 80 p. 100. Vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous étiez député, vous avez prononcé des discours très critiques à l'égard du Gouvernement pour voter, en fin de compte, les budgets.

Je n'entrerai pas dans le faux petit jeu des infortunés ministres qui seraient victimes de l'intraitable locataire de la rue de Rivoli. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, pris globalement, le budget 1974 est un budget qui, dans le cadre d'un régime en crise, entend concrétiser une politique de classe, c'est-à-dire une politique au service du grand capital, mais au détriment de la population laborieuse et du pays.

A l'intérieur d'une enveloppe scandaleusement réduite qui détermine notre opposition la plus résolue, vous avez procédé à des choix politiques. Ceux-ci nous fournissent des arguments supplémentaires pour combattre votre budget. Mon ami, Georges Hage, ayant procédé à l'analyse détaillée de votre budget à l'Assemblée nationale, je me limiterai à en évoquer quelques aspects essentiels.

Tout d'abord, votre budget régresse. Il représente 0,74 p. 100 du budget national, ce qui, compte tenu de l'inflation galopante, va conduire à des réalisations encore plus minces que prévues.

Le plus édifiant, sans doute, concerne votre conception du sport à l'école. Vous avez réduit de moitié le nombre de créations de postes d'enseignants d'éducation physique et sportive à la rentrée de 1974 et augmenté la subvention aux centres d'animation sportive.

Remarquons au passage que vous êtes en contradiction avec vos propres affirmations du 12 juin dernier selon lesquelles : « Le sport scolaire est nécessaire ; c'est pourquoi il constitue notre objectif prioritaire ».

Or vous choisissez de faire peu à peu sortir le sport de l'école. Dans la lignée de votre prédécesseur, vous rejetez la conception de l'éducation physique et sportive, vue comme matière d'enseignement à part entière, au profit d'une discipline « mise à part », facultative et onéreuse. C'est un choix rétrograde sous une fausse apparence moderniste.

Alors qu'il manque vingt mille enseignants pour assurer les cinq heures réglementaires dans le secondaire, les horaires stagnent autour de deux heures quinze minutes.

Contrairement au bilan dont vous vous êtes félicité ce matin, il n'y a pas de progrès depuis quinze ans puisqu'en 1958 il y avait, dans l'enseignement du second degré, un enseignant d'éducation physique et sportive pour 160 élèves, alors qu'en 1972, il n'y en a plus qu'un pour 240 élèves.

Fait nouveau : vous venez de confirmer à cette tribune que vous mettiez en cause les cinq heures réglementaires d'éducation physique et sportive et que vous donniez même, pour directive, la suppression des postes partout où l'horaire dépasse trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second, alors que les cinq heures hebdomadaires représentent un besoin reconnu pour un véritable enseignement moderne dans le cadre institutionnel de l'école.

Au lycée Lakanal de Sceaux, où l'horaire est — il faut s'en féliciter — de près de cinq heures, allez-vous prendre des mesures de réduction ? Qu'en penseraient les parents et les enseignants de cet établissement que vous connaissez bien ?

De plus, vous voulez condamner 2.500 étudiants à devenir des chômeurs. Ne croyez-vous pas qu'il y a là un singulier gâchis ?

En outre, vous n'accordez pas plus de crédits nouveaux à quatre millions d'élèves du second degré qu'à quelques milliers d'enfants utilisant les C. A. S.

Vous favorisez ainsi non seulement le sport hors de l'école, mais aussi le sport pour quelques-uns au détriment du sport pour tous, car l'expérience des C. A. S. représente aussi un gaspillage de fonds. Par exemple, dans votre département, les Hauts-de-Seine — qui est aussi le mien — sur les quatre C. A. S. prévus, trois ont été supprimés cette année ; un seul, celui de Courbevoie continue, mais il vivote.

Vous persistez dans l'orientation dite nouvelle, malgré les faibles moyens dont vous disposez ; or plus que jamais le sport à l'école doit être à la base du sport pour tous.

En effet, l'école est le seul lieu où tous les enfants se retrouvent et peuvent donc recevoir un enseignement obligatoire et gratuit.

Des campagnes ont été lancées à propos de la nécessité de l'éducation physique pour le troisième âge. Mais c'est précisément et seulement à l'école que les bienfaits de l'éducation physique et sportive peuvent être valablement dispensés afin d'imprégner toute une attitude de vie. Si vous voulez vraiment que les citoyens du troisième âge pratiquent l'éducation physique, commencez donc par leur en donner le goût dès le premier âge.

Dans le même temps où vous semblez parrainer la propagande du C. N. O. S. F., vous chassez l'éducation physique et sportive de l'école aussi bien par le manque d'enseignants que par l'absence d'équipements.

Quant au mouvement sportif, si le crédit est relativement supérieur à celui de 1973, il reste inférieur de 8 millions à celui de 1967, alors que le nombre de pratiquants a progressé de 40 p. 100.

Le comité de la fédération sportive et gymnique du travail — F. S. G. T. — des Hauts-de-Seine, qui groupait 13.037 adhérents en 1967, percevait 1.500 francs de subvention de la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs, tandis qu'en 1973, pour 22.035 adhérents et en dépit de l'augmentation du coût de la vie — de près de 50 p. 100 — la subvention est toujours de 1.500 francs.

S'agissant des inspecteurs de la jeunesse et des sports, si un pas semble avoir été effectué vers la régularisation de leur situation, d'autres doivent être accomplis car rien ne saurait plus s'opposer au règlement de leurs problèmes.

Quant à la loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif, il est clair, maintenant, que vous prenez la lourde responsabilité de ne pas l'appliquer dans son intégralité.

Le sport, pourtant, loin d'être une charge pour l'Etat, lui rapporte, au contraire, ainsi qu'aux affairistes.

Il est devenu un domaine rentable financièrement. C'est pourquoi d'ailleurs, tout ce qui est considéré comme non rentable est abandonné : tel le sport à l'école, au profit — c'est le cas de le dire — d'activités qui rapportent.

Du même coup, l'argent, en minant toujours plus le sport, lui change son visage, le détourne de ses objectifs.

Ainsi l'Etat donne en moyenne dix francs par pratiquant tandis qu'il récupère son son dos, grâce à la T. V. A., environ 50 francs.

Par ailleurs, dans le secteur municipal, on évalue chaque année les dépenses en constructions sportives à trois milliards de francs actuels. L'Etat y participe pour 448 millions selon votre budget. Or la T. V. A., dont le taux est de 18 à 20 p. 100 sur les équipements, lui rapporte 600 millions : bénéficie 152 millions de francs. Ajoutons, enfin, les milliards de taxes prélevées sur les différentes manifestations sportives.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, le sport rapporte à l'Etat, ce qui souligne davantage encore l'indigence de votre budget.

Nous estimons que les 21.250.000 jeunes Français de moins de vingt-cinq ans ont besoin d'autre chose pour leur éducation physique et sportive que vos dérisoires 0,74 p. 100 ! Voilà pourquoi le très actif comité pour le doublement du budget s'est institué ; il a le soutien de cent cinquante organisations de jeunesse. Voilà pourquoi cinquante organisations de la région parisienne appellent les jeunes, les enseignants, les lycéens, les étudiants, les sportifs, les parents, les éducateurs, les travailleurs, les élus, à manifester samedi prochain. Il va sans dire que notre soutien à cette manifestation est total.

Sachez, d'autre part, que l'éviction de six des meilleurs éléments de l'équipe de ski provoque une émotion légitime parmi les populations.

Les causes profondes sont à rechercher dans le rôle que l'argent joue dans ce sport, comme, hélas, dans beaucoup d'autres.

En outre, nous désapprouvons les sanctions autoritaires que vous avez inspirées. Dans l'immédiat, ces sanctions doivent être levées. Quant aux solutions durables, elles dépendent, selon nous, d'une gestion démocratique du mouvement sportif français, d'une pression fiscale plus importante sur les industriels, l'Etat donnant, en retour, aux champions les moyens de vivre décemment, tout en leur assurant l'avenir professionnel auquel ils peuvent prétendre.

Au sport hors de l'école, au sport à but lucratif, au sport dénaturé, gangréné, pourri par l'argent, nous opposons le sport à l'école, base du sport pour tous, le sport intégré dans la vie, facteur d'équilibre et de santé, en bref le sport pour l'homme.

En écho aux étudiants et enseignants d'éducation physique et sportive qui scandaient par milliers sous vos fenêtres, il y a deux semaines : « Monsieur Mazeaud, votre budget c'est zéro ! », nous affirmons qu'en effet ce zéro est inacceptable. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** En conclusion de son intervention sur le budget de votre département pour 1973, notre ami Jean-François Pintat, s'adressant à votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, exprimait l'espoir que le budget de 1974 offrirait de plus grandes possibilités de promotion pour la politique de la jeunesse et des sports qui venait d'être exposées par M. Comiti. Force nous est de constater aujourd'hui que ce vœu est encore loin d'être réalisé puisque, de 0,72 p. 100 dans le budget de 1973, la part réservée au secteur du sport, de la jeunesse et des loisirs passe cette année à 0,75 p. 100 seulement du budget national. Nous sommes donc loin du 1 p. 100 que tous le monde s'accorde à donner comme objectif.

Il serait cependant aussi injuste de ne reconnaître à votre budget aucun aspect positif que de nier qu'il poursuit des orientations dignes d'un accueil favorable. Mais aurez-vous le moyen de traduire en actes les excellentes dispositions que vous nous avez exposées ? Je n'ai pas l'impression que les éléments que vous nous avez apportés ce matin, avec une ardeur très sportive, aient dissipé tous les doutes à ce sujet chez nos collègues.

Après ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, mon intention n'est pas de reprendre l'ensemble du problème. Je n'aborderai que les points qui me paraissent devoir encore être soulignés.

Au point de vue des équipements, il est indispensable de doter les établissements scolaires existants, comme ceux qui se créent, d'installations sportives d'accompagnement. Or, le retard important actuel semble plutôt s'aggraver ; d'où la nécessité de prévoir des autorisations de programme plus substantielles.

Actuellement, les enveloppes budgétaires sont essentiellement consacrées aux équipements industrialisés. La normalisation, ainsi rendue possible, a un intérêt économique évident dans la majorité des cas ; mais il ne faudrait pas renoncer à tout crédit pour la construction traditionnelle qui répond mieux à des cas particuliers et s'insère plus facilement dans le cadre existant. Vous nous avez donné ce matin quelques apaisements à ce sujet ; je vous en remercie.

Si tout ne peut être réalisé tout de suite, au moins est-il indispensable de permettre aux collectivités d'acheter les terrains les mieux situés pour réserver l'avenir. J'ai été témoin de quelques exemples qui me font insister sur ce point.

Votre ministère a, depuis quelques années, recherché le plein emploi des équipements. Nous ne pouvons que souscrire à une telle politique. Mais le progrès a été tel dans ce sens que, souvent, on arrive presque au suremploi. Il ne faudrait pas que, faute d'un entretien suffisant, cette situation aboutisse à une détérioration du patrimoine. Un personnel spécialisé devra être formé à cet effet et des aides accordées tant aux collectivités qu'aux associations, et en particulier à celles qui gèrent des centres de vacances.

Mais une amélioration de l'équipement ne va pas sans une amélioration des effectifs d'encadrement. Certains orateurs ont déjà exprimé notre déception devant les 700 emplois nouveaux — très insuffisants — consacrés à l'enseignement.

Sans doute les cinq heures par semaine étaient-elles un objectif trop optimiste et peut-être non entièrement justifié ; mais nous en sommes encore loin, d'autant que certains professeurs sont affectés à plusieurs établissements.

Pendant ce temps, des jeunes gens préparent des examens et sont reçus, pour se trouver ensuite sans emploi. Ce ne sont pas des reçus collés, mais vaut-il mieux être des reçus déçus ?

Je ne peux m'empêcher d'évoquer brièvement le sort des auxiliaires, car je viens d'être témoin d'un fait qui m'a beaucoup troublé, survenu au fils d'un ami d'enfance. Ce garçon marié, père de deux enfants, maître auxiliaire depuis sept ans et demi dans un collège d'enseignement général de la Manche, après avoir passé par le centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire d'Houlgate, avoir reçu son second degré d'entraîneur d'athlétisme, avoir effectué des stages de recyclage dans le cadre de la formation permanente, avoir animé bénévolement un club civil, s'est vu notifier sans préavis, le 21 septembre dernier, qu'aucun poste ne pouvait lui être accordé pour la rentrée. Après avoir été contraint à s'inscrire au chômage puis à faire quelques jours comme débardeur, il a pu entrer dans l'enseignement privé, mais avec le risque de perdre ses échelons. Aucun employeur particulier ne pourrait se conduire de la sorte. Il est donc nécessaire d'envisager des concours en vue de donner leurs chances à des éléments qui ont rendu des services prolongés et qui aiment leur métier.

En ce qui concerne le premier cycle pour lequel l'éducation physique est confiée aux instituteurs, des postes de conseillers pédagogiques de circonscription devraient être créés, de façon à atteindre petit à petit l'objectif de un conseiller pour cent instituteurs, alors que nous en sommes actuellement à un pour trois cents, ce qui rend impossible leur mission qui est de promouvoir le sport à l'école.

Hors du cadre scolaire, il faudrait doter les directions départementales du nombre nécessaire de postes d'assistants avec un rôle d'incitation et de formation, en particulier vis-à-vis des animateurs. Mais comme d'évidence toutes les créations d'emploi ne pourront intervenir rapidement, il est nécessaire d'épauler l'action de tous les bénévoles qui accompagnent l'œuvre de l'Etat. Pour ce faire, il convient d'aider le secteur associatif, que ce soit dans le domaine sportif, du plein air, de la jeunesse ou des activités socio-éducatives. L'appui doit porter sur l'équipement pour leur permettre d'atteindre davantage de jeunes et, en particulier, d'ouvrir aux plus défavorisés un accès aux centres de vacances. Mais il faut aussi favoriser un meilleur encadrement en participant à la formation des moniteurs dans des conditions moins onéreuses pour ces derniers.

Mon intention était d'aborder également le problème du statut du personnel de l'inspection et de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs, mais je ne crois pas utile d'insister puisque les rapporteurs, ainsi que les orateurs qui m'ont précédé, ont déjà largement abordé le sujet.

Je souhaiterais surtout que ce soit inutile devant une assurance de votre part selon laquelle le cas est résolu, ce qui mettrait fin au profond malaise ressenti par ces fonctionnaires qui s'acquittent avec conscience d'une tâche essentielle. Leur nombre mériterait par ailleurs d'être actualisé, compte tenu de l'élargissement de leurs tâches, comme il est également nécessaire qu'ils soient assistés de personnels dépendant directement de votre ministère.

J'aborde là un problème préoccupant, car vous me donnez un peu l'impression d'un chef qui ne dispose pas de toutes ses troupes puisque beaucoup de vos subordonnés dépendent d'autres que vous. Ce n'est pas une solution normale qui vous permette d'être pleinement « maître du jeu ».

Je souhaiterais enfin appeler d'un mot votre attention sur le fait que votre secrétariat d'Etat, si nous nous en tenons à sa dénomination, étend sa compétence non seulement à la jeunesse et aux sports, mais également aux loisirs, ce qui paraît parfaitement justifié, dès lors que nous entrons dans la civilisation des loisirs et que ceux-ci sont appelés à prendre une place de plus en plus grande dans la vie sociale. Or il ne paraît pas, jusqu'à présent, qu'une action coordonnée ait été, dans ce domaine, entreprise. Peut-on espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, que sera définie sur ce sujet une politique globale dans le cadre de laquelle pourraient s'exercer les initiatives de ceux qui se consacrent à l'organisation des loisirs ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez à faire face à une tâche à la fois lourde et exaltante puisqu'elle s'applique essentiellement à notre jeunesse et qu'elle doit ainsi préparer dans une large mesure la France de demain. Nous attendons de vous que vous ne négligiez aucun effort pour obtenir les moyens de mener à bien cette tâche. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après l'exposé d'ensemble de mon collègue Vérillon, ce matin, je dois me borner à un certain nombre d'observations de détail et je vous prie d'excuser par avance la forme un peu hachée de mon exposé.

En ce qui concerne d'abord le titre V, c'est-à-dire les investissements, je dirai — après plusieurs orateurs — que l'insuffisance de croissance de vos autorisations de programme et de vos crédits de paiement entraînera un retard sensible dans l'exécution de la troisième loi de programme. Il semble que deux années avant son terme, elle ne soit réalisée qu'à 60 p. 100. Comme d'habitude, cette situation impose un excédent de charges pour les collectivités locales qui, conscientes des besoins des habitants, ne peuvent indéfiniment surseoir à la réalisation de leurs équipements et prennent à leur compte des dépenses qui devraient revenir à l'Etat.

La planification géographique des équipements, comme leur plein emploi, restent insuffisants. Mais, d'autre part, l'utilisation intensive de ces équipements sportifs entraîne pour les communes des frais de matériels, de fonctionnement, de gardiennage et d'entretien de plus en plus lourds, sans qu'une solution apparaisse à court terme.

A ce sujet, je me permettrai de vous poser trois questions particulières pour Paris. La première concerne la réalisation du centre d'accueil pour jeunes du boulevard Kellermann, à l'emplacement de l'ancien centre d'auberge de jeunesse, la deuxième est relative à l'aménagement de la plaine du Tremblay qui semble être différé dans le temps, malgré les solutions qui vous ont été soumises ; la troisième a trait à la nécessité de mettre fin rapidement à l'état lamentable de l'institut de la rue de Lacreteille. Il est difficile d'accepter plus longtemps pour notre capitale qu'un établissement qui devrait être exemplaire pour le monde entier connaisse une telle situation.

Pour les problèmes de personnel, après plusieurs collègues, je me bornerai à vous signaler la situation très difficile, à la fin de cette année, des 2.800 candidats au professorat d'éducation physique qui se présenteront pour 375 postes environ. Ces jeunes filles et ces jeunes gens ont suivi quatre années d'études et l'on peut se demander quelle carrière et quelle perspective d'emploi, en dehors du service direct de l'Etat, peuvent s'ouvrir pour ceux d'entre eux qui ne seront pas reçus au concours difficile auquel ils se sont préparés.

Je ne reviendrai pas sur le problème des inspecteurs et des directeurs départementaux, sinon pour rappeler, après un député de votre majorité, que « la plaisanterie a assez duré ».

Après l'avoir fait par écrit, je voudrais attirer aujourd'hui votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le cas d'une soixantaine de professeurs auxiliaires d'éducation physique des enseignements spéciaux de la ville de Paris. Ils n'ont pas bénéficié du plan de liquidation, ils sont victimes d'insécurité dans leur emploi, d'instabilité dans leur affectation, voire de discriminations dans leur travail et il serait souhaitable de trouver pour eux une solution de bienveillance qui règle complètement leur cas.

Je dois insister sur la durée insuffisante de l'éducation physique dans les écoles secondaires ou primaires, dont il a été question à plusieurs reprises aujourd'hui. Je souhaite en tout cas que ne soient pas banalisés les 10 p. 100 des horaires, comme cela se passe pour un certain nombre d'autres enseignements.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, je vous rappelle, espérant trouver une oreille sympathique, l'intérêt vital de l'action de l'A.S.S.U., dont la capacité d'accueil ne doit pas être diminuée au profit d'aucun autre type d'enseignement même moderniste.

Les clubs universitaires, et à leur tête leur chef de file, le P. U. C. — Paris Université Club — jouent un rôle irremplaçable dans la vie sportive française. Je souhaite qu'aucun effort ne soit épargné pour les aider et qu'on veuille bien nous dire quelle place le sport tiendra dans la vie universitaire en général. La loi d'orientation prévoyait certainement beaucoup de choses, mais peu de réalisations ont suivi, je le crains. Je me bornerai à énumérer les autres problèmes.

C'est d'abord l'intérêt de multiplier, notamment à proximité des grandes villes, les bases de loisirs, qui intéressent de très larges secteurs de la population.

Il est nécessaire aussi de stopper l'acroissement des frais exposés par les jeunes stagiaires de formation pour l'encadrement des centres de vacances qui, au fond, assurent un service public et, à ce titre, méritent que vous fassiez preuve d'équité à leur égard.

La nécessité d'abaisser le taux de la T. V. A. pour le camping et le caravanning a dû être soulignée déjà ce matin. Ceux-ci sont plus mal traités que l'hôtellerie de luxe, alors que leurs adeptes relèvent d'une classe sociale en général moins favorisée.

Se pose aussi le problème, que vous ne pouvez résoudre tout seul car vous avez besoin de la coopération de M. le ministre de l'économie et des finances, des charges fiscales qui pèsent sur les clubs et associations sportives. Vous connaissez comme nous, monsieur le secrétaire d'Etat, les difficultés présentes pour recruter des enseignants bénévoles pour le fonctionnement de toutes ces associations. Si presque tous les crédits dont elles disposent sont utilisés pour payer des impôts à l'Etat, on se demande ce qui restera pour assurer leur fonctionnement correct.

Tout le monde parle beaucoup de la place du sport dans notre monde de loisirs et du rôle qu'il peut jouer dans la fameuse qualité de la vie, mais je ne pense pas que votre budget soit de nature à améliorer considérablement celle-ci.

Cependant, je suis heureux que cette année n'ait pas reparu la fameuse idée des concours de pronostic, qui devait être la panacée aux crises du sport français, et que vous ayez pu obtenir, avec l'appui, je crois bien, du Président de la République, le prélèvement d'une partie des ressources du P. M. U. — pari mutuel urbain — au bénéfice des sportifs qui n'ont pas quatre pattes. (*Sourires.*)

J'en viens maintenant à deux problèmes d'actualité, dont le premier est celui des suppression éventuelle des courses automobiles. Je ne suis pas un spécialiste de cette question, aussi est-ce avec beaucoup de timidité que je fais une suggestion. Si un grand nombre d'automobilistes français pensent que l'industrie automobile doit conserver son rôle et que les courses représentent un élément de distraction difficilement remplaçable, pourquoi ne pas suspendre pendant quelques heures, un dimanche matin de l'année, la circulation automobile afin que les coureurs automobiles disposent ainsi du contingent de carburant dont ils ont besoin ?

Je ne pense pas que cette solution soit accueillie avec enthousiasme mais ce serait un moyen, pour les automobilistes, de satisfaire leur vice — si c'en est un — d'admirer *de visu* ou à la télévision les courses automobiles.

L'autre problème, tout aussi brûlant, découle des sanctions prises hier en ce qui concerne le ski de compétition à son niveau le plus élevé. Avec une grande discrétion à laquelle j'ai été sensible, vous avez dit, ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous aviez « approuvé » les mesures qui avaient été prises ; mais je ne suis pas sûr que votre présence se soit bornée à une simple approbation. Néanmoins, le problème n'est pas là : le sport est en crise en France à son plus haut niveau et cette crise s'exprime d'une façon particulière pour ce qui est du ski.

Ces jeunes gens et jeunes filles sont-ils des professionnels ? M. Brundage serait sans doute de cet avis ! et c'est peut-être le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, et le mien ? Sont-ce des amateurs ? Personne non plus ne peut le croire. D'ailleurs, les charges d'une préparation à ce niveau sont telles qu'elles sont incompatibles avec un véritable amateurisme. Nous sommes donc dans une situation trouble, floue, j'allais dire vaseuse (*Sourires.*) — mais je retire ce terme — qui permet toutes les déviations, en bien ou en mal, et malheureusement il semble que ce soit plutôt en mal qu'en bien.

Vous n'êtes pas responsable de cette crise, monsieur le secrétaire d'Etat, elle existait avant vous et je crains, les mêmes causes produisant les mêmes effets, qu'après votre départ, s'il arrive, la crise du ski français ne soit pas résolue. En effet, on ne sait pas exactement ce qu'on peut attendre de jeunes filles et de jeunes gens qui sont théoriquement amateurs et à qui on demande, plusieurs mois par an, une sorte de mobilisation de tous les instants. C'est peut-être la quadrature du cercle !

En tout cas, je voudrais à ce sujet citer une courte phrase de Henri de Montherlant, que j'avais notée, au hasard d'une lecture, bien avant la crise du ski français : « Le sport est plus qu'une culture du corps, c'est une culture de la sympathie ». Ce qui me semble manquer dans les milieux du ski français à l'heure actuelle, c'est justement cette atmosphère de sympathie. Je ne sais pas qui en est responsable, les dirigeants, les entraîneurs, les directeurs sportifs, les athlètes eux-mêmes, ou ceux qui tournent autour d'eux et doivent plutôt les exciter que les calmer ; quoi qu'il en soit, cette crise devient, pour l'opinion publique, presque une sorte de « drame national », et c'est pourquoi aucun d'entre nous ne doit épargner ses efforts pour la résoudre.

En outre, cette crise du ski s'inscrit dans un contexte plus important, je veux parler de la multiplicité des cas de dopage, qui ne sont pas une spécialité française, je veux bien le reconnaître. Et nous sommes plus frappés encore de ces photographies monstrueuses d'athlètes ayant utilisé des produits anabolisants, pour essayer d'accomplir des performances extraordinaires, qui font oublier que le sport doit tendre à la beauté, à l'harmonie et à l'équilibre du corps.

Vous devriez, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ce domaine, tenter de moraliser le sport pour éviter qu'il ne devienne une véritable déformation, dans tous les sens du mot.

Il est vrai que le sport peut, dans la société de consommation d'aujourd'hui, tenir une place importante, afin de compenser les tensions terribles que connaissent, en particulier, les habitants des villes ; mais le sport ne pourra jouer ce rôle que s'il conserve sa vocation d'être au service de l'homme et non point au service de préoccupations nationalistes, chauvines ou commerciales.

Telle est la conception du groupe socialiste, et je crois qu'il serait bon d'essayer un jour de traiter au fond de ces questions, qui ne sont pas sans intérêt pour l'avenir de la nation, en particulier de sa jeunesse. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Goutmann.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Comme la plupart de mes collègues, je déplore, monsieur le secrétaire d'Etat, l'insuffisance criante de votre budget. Malgré votre brio, vous avez beaucoup de mal, et on le comprend, à plaider une cause à laquelle personne ne croit plus, d'autant que ce budget se place dans un environnement de crise monétaire et d'inflation.

Comment prendre au sérieux votre intention de poursuivre et d'engager des actions valables dans le domaine dont vous avez la charge ?

Pour en rester au seul secteur des activités socio-éducatives, auxquelles je limiterai mon propos, la part allouée aux organisations de jeunes et d'éducation populaire ne progresse pratiquement pas en 1974.

Vous prétendez « intensifier vos efforts en faveur de la formation des animateurs, promouvoir des actions nouvelles d'animation, soutenir les organisations privées dans leurs initiatives les plus heureuses, développer la formation des jeunes, encourager de nouvelles formes d'échanges avec l'étranger ».

Mais avec quels moyens ? On constate, dans ce secteur, une diminution de 60 p. 100 des actions nouvelles par rapport à 1973, une réduction des crédits de 900.000 francs, alors que vous favorisez artificiellement des organismes comme les deux centres d'information et de documentation de la jeunesse de Paris et de Marseille, les offices franco-québécois et franco-allemand de la jeunesse, parce qu'ils dépendent directement de l'action de votre secrétariat.

Avec la pénurie imposée par le Gouvernement, l'aide aux associations ne peut être que sélective et ségrégationniste, et vous ne cachez d'ailleurs pas vos intentions dans ce domaine. En réduisant les subventions de ces associations, vous pénalisez du même coup, et vous le savez, ces centaines de milliers de jeunes inorganisés, qui sont, paraît-il, au centre de vos préoccupations et qui sont pris en charge par ces associations. En proposant une politique contractuelle, vous préconisez la censure par l'argent, vous laissez entendre clairement que la répartition des subventions se fera en fonction des objectifs bien précis du secrétariat

d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, et vous vous apprêtez à organiser l'asphyxie des associations d'éducation populaire. Il est inadmissible de porter aussi délibérément atteinte à l'indépendance de ces associations.

Un crédit de 900.000 francs, en augmentation de 5,06 p. 100, est prévu pour la formation des cadres. C'est dérisoire si l'on sait que, pour permettre le blocage des prix des stages de formation et d'encadrement dans les centres de vacances et de loisirs au coût actuel, pourtant élevé, de 265 francs, et réaliser ainsi la première étape d'une réduction au seul coût de l'hébergement, il faudrait que les subventions de fonctionnement versées aux organismes de formation soient augmentées d'au moins 25 p. 100.

Depuis longtemps, toutes les associations regroupées au sein du C.N.A.J.E.P. réclament la prise en charge par l'Etat des charges éducatives du secteur d'éducation populaire et des loisirs. Ne vous étonnez pas que les intéressés aient encore manifesté, la semaine dernière, pour obtenir l'augmentation des subventions ! Ils continueront à le faire tant qu'elles n'auront pas eu satisfaction.

On a incité les collectivités locales à construire des maisons de jeunes et de la culture et, maintenant, faute de moyens, leur situation se dégrade.

Les traitements des directeurs, initialement pris en charge à 50 p. 100 par le Fonjep ne le sont plus en réalité qu'à 30 p. 100.

Les postes de délégués régionaux de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture sont en nombre insuffisant. Pour que la fédération puisse poursuivre son action et que les maisons de jeunes et de la culture puissent vivre, il faut augmenter, sans discrimination, les subventions de fonctionnement, créer de nouveaux postes de délégués régionaux et d'éducateurs pris en charge par le Fonjep.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, vous parlez avec éloquence de l'œuvre magnifique à accomplir auprès des jeunes, mais on ne leur accorde que les trois dix millièmes du budget de la Nation.

Le retard pris par les interventions d'Etat atteint, en francs constants, 33 p. 100 de ce qui était accordé à la jeunesse en 1968.

Il est enfin un secteur qui illustre tristement votre politique, c'est celui des loisirs et des vacances. Vous semblez pourtant vous y intéresser particulièrement. Vous vous apitoyez sur le sort des millions de Françaises et de Français qui ne prennent pas de vacances. Vous êtes-vous demandé pourquoi ? Apparemment pas. Vous semblez de même ignorer les réalités que sont les conditions de travail de l'ensemble de la population laborieuse et l'abaissement du pouvoir d'achat, encore aggravées par les mesures d'austérité imposées par le Gouvernement.

Les jeunes Français ne partent pas en vacances parce que cela coûte trop cher. Mais il y a des chiffres qui sont accablants pour le secrétariat d'Etat. Les municipalités ont fait de très gros efforts pour s'équiper en colonies, en centres de vacances, en camps d'adolescents. Les subventions de l'Etat n'ont cessé de diminuer depuis 1958. Aujourd'hui, le coût de revient moyen de journée pour un enfant est de l'ordre de 90 francs. Les prix demandés aux familles varient entre 7 et 30 francs. La participation de l'Etat oscille entre 34 et 96 centimes par jour et par enfant !

Le reste est entièrement pris en charge par les communes et départements qui reversent à l'Etat des millions par le biais de la T.V.A. Les collectivités locales sont, de ce fait, contraintes de renoncer à certaines de leurs réalisations et les familles les plus défavorisées ne peuvent donc plus en bénéficier.

Que prévoyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour participer, comme il se doit, aux dépenses de fonctionnement des centres de vacances ?

Que prévoyez-vous pour aider les communes à acquérir des terrains pour développer leurs équipements ? A vrai dire, rien ! Vous préférez dissenter sur les vacances des familles et des adultes.

Vous vous orientez, sans crainte de faire sourire, vers des pratiques peu coûteuses. Mais peu coûteuses pour qui ? Pour les familles ou pour le Gouvernement ?

Vous prônez les randonnées pédestres ou à bicyclette à travers les régions défavorisées. La crise énergétique actuelle vient à point nommé pour justifier vos projets. Excellente initiative, pourrions-nous dire. Mais avez-vous réfléchi au coût des pensions, des hôtels, trop chers pour la plupart des familles ?

Savez-vous que les terrains de camping, qui contribuent grandement au développement du tourisme populaire, sont assujettis au taux de la T.V.A. de 17,60 p. 100 ?

De plus, les régions défavorisées le sont aussi sur le plan de l'équipement hôtelier et des terrains de camping. Que comptez-vous faire ?

En réalité, vous choisissez des solutions qui sont peu coûteuses pour le Gouvernement et qui vous permettent d'instaurer une nouvelle ségrégation au niveau du loisir : d'une part, les randonnées pédestres ou à bicyclette dans les régions défavorisées pour les gens de condition modeste ; d'autre part, les vacances de luxe pour les riches dans les grandes stations du bord de mer ou de montagne qu'il faut, dites-vous, « désenclaver ».

Les travailleurs ne veulent ni vacances au rabais, ni loisirs diminués. Les conditions de travail sont telles qu'il faut donner à l'ensemble de la population les moyens véritables de se détendre, de se cultiver et de s'épanouir. Il est bien évident que votre politique va à l'encontre de ces objectifs.

Vous avez fait l'unanimité contre votre action au secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, comme en témoigne le nombre d'associations qui participent maintenant aux actions du comité pour le doublement du budget.

Il faut une autre politique des loisirs, une autre politique de l'éducation populaire, une autre politique de la jeunesse. Si vous vous y refusez, la jeunesse saura, à juste titre, exiger que vous adoptiez d'autres mesures et une autre politique. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur certaines travées à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, il m'appartient tout d'abord de remercier Mmes et MM. les sénateurs qui m'ont posé un certain nombre de questions et qui me donnent, par là-même, l'occasion, en y répondant, de préciser les orientations de la politique que j'entends mener pour les jeunes et pour le sport français.

Plusieurs intervenants d'ailleurs m'ont posé des questions identiques. Je me permettrai de leur faire une réponse commune.

Je remercierai d'abord M. Francou pour son intervention. Il a regretté que nous n'ayons pas prévu, dans notre budget, un fonds d'intervention pour la jeunesse afin de développer les échanges au-delà même des offices existants, l'office franco-allemand de la jeunesse et l'office franco-québécois de la jeunesse.

Nous pratiquons des échanges avec un certain nombre de pays tiers et j'envisage de les développer. Comme je l'ai déjà dit, ce matin, je souhaite, compte tenu des liens particuliers que nous avons avec certains pays, que des échanges similaires soient développés avec ceux-ci le plus rapidement possible. Je pense notamment à certains pays africains. Cela doit répondre au désir de la générosité de la jeunesse à l'égard des pays qui viennent de souffrir de la sécheresse.

J'ai même ajouté ce matin, monsieur Francou, que mon collègue, M. le secrétaire d'Etat à la coopération et moi-même, avons déjà réagi dans ce sens en envoyant des jeunes répondre à l'appel de certains pays, comme le Mali.

Vous avez également parlé, monsieur Francou, des maisons de jeunes et de la culture ; la question a été reprise par un certain nombre de vos collègues.

Vous avez regretté l'insuffisance de nos crédits pour le développement. Sur ce point, comme pour l'aide aux associations, qui me paraît être du même ordre, je répondrai que nous devons avoir enfin une politique de contractualisation et obtenir des associations qu'elles atteignent les objectifs fixés. Je veux dire par là qu'elles doivent respecter leurs propres obligations. Il serait aberrant pour l'Etat de dispenser des crédits aux associations sans leur demander, en contrepartie, le respect de leurs propres obligations.

Il est important, au moins pour cette première année et à titre expérimental, de passer certaines conventions avec telle ou telle association.

Vous m'avez demandé, monsieur Francou, ainsi que d'autres sénateurs, quel sera le statut des inspecteurs ? Je pense vous avoir répondu ce matin en vous disant, en présence de mon collègue, M. le secrétaire d'Etat au budget, que nous étions en contact à ce sujet et que les engagements seraient respectés.

Comme cela a été indiqué par M. le ministre de l'économie et des finances lui-même à l'Assemblée nationale, la position du Gouvernement sera arrêtée avant la fin de cette session parlementaire.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt vos deux remarques relatives au premier degré. Vous avez tout à fait raison, c'est au plus jeune âge que l'on doit donner à l'enfant le goût du sport. Dans la mesure où il aura acquis ce goût, il le conservera. Dans le cadre d'une réforme très profonde, qui devra intervenir, dans les prochaines années, il conviendra donc d'intensifier notre action au sein du premier degré plutôt que dans le second.

Je partage entièrement votre sentiment sur ce point, monsieur le sénateur et j'ai eu l'occasion de le dire publiquement, à plusieurs reprises.

Certes, nous nous heurtons à certaines difficultés qu'un certain nombre d'intervenants ont rappelées. Jusqu' alors, en fonction du principe de l'unicité des maîtres, les instituteurs ont toujours voulu assurer aussi bien l'enseignement du français et des mathématiques que celui du piano, du chant et de la gymnastique.

En fonction de cette notion de l'unicité du maître, qui répondait à une conception pédagogique, nous nous trouvons devant une difficulté : si ces mêmes maîtres ne voulaient plus assurer l'enseignement de toutes ces disciplines, nous serions alors dans l'impossibilité de répondre immédiatement à la demande.

D'où la nécessité sur laquelle vous avez particulièrement insisté, de développer l'encadrement des instituteurs et d'accroître le nombre des conseillers pédagogiques de circonscription et des conseillers pédagogiques départementaux.

Les premiers d'entre eux dépendent de mon collègue, le ministre de l'éducation nationale. Je lui ai demandé de faire un effort afin qu'un plus grand nombre de postes soit offert en 1974. En ce qui concerne les deuxièmes, j'ai répondu dans le même esprit ce matin.

Un certain nombre d'intervenants, pour ne pas dire la majorité d'entre eux, a souligné le retard pris par la loi de programme. Effectivement, si retard il y a, nous commençons à le rattraper dans le budget de 1974, puisque les crédits inscrits à ce titre, hors fonds d'action conjoncturelle, accusent une augmentation de 17,2 p. 100, qui atteindra, en cas de déblocage du fonds d'action conjoncturelle, 29 p. 100.

Je reconnais très volontiers qu'en 1973 l'augmentation concernant les autorisations de programme était très faible — elle était de 1,1 p. 100 — et que, de ce fait, il m'était très difficile, en une année, de rattraper le retard antérieur.

Vous m'avez parlé d'un texte de loi qui a été adopté récemment par le Parlement et qui est relatif au pari mutuel urbain et à la possibilité d'inscrire le sport parmi les bénéficiaires de ses recettes. Je me permettrai cependant de répéter qu'il n'est pas question de confondre cette disposition avec l'institution d'un concours de pronostics.

Evidemment, il me faudra, comme vous m'y invitiez ce matin, monsieur Francou, prendre au plus tôt les décrets d'application de cette loi. Mon collègue, le secrétaire d'Etat au budget ici présent, et moi-même aurons à déterminer conjointement le pourcentage de recettes à attribuer au sport et aux activités socio-éducatives.

Je crois effectivement, monsieur Francou, qu'il s'agit d'une date importante pour le développement du sport français, ainsi que des activités socio-éducatives, aussi importante que pour les autres activités bénéficiaires du pari mutuel urbain depuis sa création.

M. Martin m'a dit que s'il fallait naturellement penser au sport d'élite, il était important, et je suis d'accord, d'envisager en priorité le sport « pour tout le monde », pour reprendre sa formule. Je crois avoir dit ce matin, en parlant de sport pour tous, qu'il était parfois difficile d'associer, en fonction des attributions mêmes de mon secrétariat d'Etat, la notion de sport et celle de jeunesse. Le sport se prolonge au-delà de la jeunesse. Je souhaite que chaque Français, même s'il est du troisième âge, puisse être ce que l'on appelle un sportif pratiquant.

M. Martin m'a parlé des équipements en soulignant qu'ils étaient encore trop peu nombreux. Mais il a reconnu qu'un effort considérable avait été fait depuis 1958, grâce aux lois de programme. Il a ajouté qu'il fallait veiller à ne pas réaliser des équipements somptuaires — c'est son expression — et je partage entièrement son point de vue. Il est vrai que nous devons nous orienter vers la pluralité des équipements et ne pas verser dans le luxe. C'est la définition que vous connaissez bien quand vous vous trouvez à la tête de collectivités locales. Je veux parler des équipements industrialisés qui sont les moins coûteux et qui répondent le mieux aux besoins, qu'il s'agisse de salles de gymnastique du type Cosec ou de piscines indus-

trialisées. Mais cela ne doit pas vous laisser penser que nous abandonnons tout équipement qui ne serait pas industrialisé. Je le disais ce matin, il faut encore créer des stades de type classique, pour ne prendre que cet exemple.

M. Martin et un certain nombre de ses collègues ont abordé l'important problème du plein emploi. C'est l'une de mes préoccupations pour laquelle j'envisage rapidement une solution. Répondant au souci exprimé par l'un de vos rapporteurs, M. Pelletier, je lui précisais dans mon intervention que le plein emploi peut être atteint en passant des conventions entre l'éducation nationale et les collectivités locales. La découverte de matériaux synthétiques pour les terrains constitue une autre solution. En effet, les pistes d'athlétisme en matériaux synthétiques permettent un emploi constant de l'équipement.

Je vais donner un simple chiffre qui illustre l'importance de ces nouvelles réalisations. Alors qu'on ne pouvait user d'un terrain de football que six fois par semaine, afin de le conserver en bon état pour la compétition du dimanche, on pourra aujourd'hui utiliser un terrain synthétique pour le football, le rugby ou d'autres sports, jusqu'à soixante et soixante-dix fois dans la semaine. C'est un rapport dont il faut tenir compte. Si les investissements sont élevés au départ, l'amortissement en est très intéressant.

**M. Jean Collery.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Collery, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean Collery.** Monsieur le secrétaire d'Etat, la subvention de l'Etat sera-t-elle toujours la même pour les terrains synthétiques que pour les terrains ordinaires ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** J'ai dit que nous envisagions d'augmenter de 25 p. 100, par rapport à 1973, les subventions, notamment au bénéfice des collectivités locales les plus pauvres, mais il est bien évident que nous envisagerons d'accorder également une subvention pour les terrains synthétiques. Il va de soi, monsieur le sénateur, que nous mettrons à son octroi un certain nombre de conditions. En premier lieu viendra la convention « plein emploi » collectivité locale-éducation nationale, car une municipalité subventionnée pour réaliser un terrain de football, par exemple, ne doit pas utiliser ce terrain uniquement pour sa compétition dominicale.

Le plein emploi doit être une évidente réussite. Pourtant, il y a plus de trente ans qu'on l'attend. Les progrès techniques nous permettront de le réaliser en faisant preuve, il est vrai, de beaucoup de bonne volonté. Je suis persuadé, monsieur le sénateur, qu'en ce qui concerne les maires, c'est déjà chose faite.

**M. Jean-Eric Bousch.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Bousch, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Eric Bousch.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis convaincu de la nécessité du plein emploi des installations sportives et de leur mise à la disposition de l'éducation nationale. Cependant, je voudrais attirer, en tant que maire, votre attention sur le point suivant : ce plein emploi concerne-t-il également les installations sportives que les municipalités ont réalisées dans le cadre des constructions d'établissements secondaires ou techniques avec la participation communale ? Je vous pose la question, car j'ai le sentiment que pour certains établissements il y a des difficultés pour obtenir que les sociétés sportives agréées puissent bénéficier de cette pleine utilisation. De plus, quand nous arrivons à un accord sur la convention à signer nous payons deux fois, puisque nous finançons l'entretien des installations, après avoir financé leur construction, car les associations manquent des moyens nécessaires. Voilà une question, monsieur le secrétaire d'Etat, sur laquelle j'aimerais connaître votre point de vue.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Bousch, il est vrai, j'en prends volontiers acte, que le plein emploi joue dans les deux sens et que, de toute façon, ce sont toujours des fonds publics, qu'il s'agisse d'un équipement appartenant à un collège ou à un lycée, voire à une université ou qu'il s'agisse d'un équipement appartenant à une municipalité. *A priori*, ces équipements, de quelque nature qu'ils soient, ont

bénéficié d'une subvention. Je considère donc que chacun d'eux doit répondre à la notion de plein emploi. C'est pourquoi je disais tout à l'heure qu'il m'apparaissait évident que des conventions devaient être passées entre les collectivités locales et l'éducation nationale.

Nous devons éviter d'encourir dans quelques années le reproche qui voudrait que nous aurions réalisé trop d'équipements et qu'on les utiliserait trop peu. Ce serait une aberration que de s'orienter dans une telle voie. Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut trouver un *modus vivendi* amiable sans passer de convention, c'est-à-dire sans donner un aspect juridique à un tel règlement.

Dans de nombreuses collectivités locales — et sans doute, je crois, monsieur le sénateur, à Forbach — on est arrivé au plein emploi des équipements par le jeu de conventions tacites entre le lycée, le collège et la collectivité que vous représentez.

M. Vigier — et je tiens à le remercier — a souligné les efforts qui sont faits depuis quelques mois par le secrétariat d'Etat pour le développement du sport français. Mais il a tenu d'abord à me poser un certain nombre de questions en ce qui concerne l'office franco-allemand de la jeunesse et l'office franco-québécois. Je lui dis tout de suite, pour répondre à sa préoccupation, que nous n'envisageons pas de développer en quantité les échanges ; ce que nous recherchons, dans un cas comme dans l'autre, c'est le développement en qualité. Je m'explique.

Il faut qu'il y ait un éventail de plus en plus large de jeunes qui pourront, demain, bénéficier de tels échanges, c'est-à-dire finalement de l'aide de l'Etat pour aller en Allemagne ou au Québec. En bref, je ne voudrais pas qu'on puisse nous critiquer en considérant que nous nous limitons à tel ou tel échange d'étudiants, et je citerai volontiers les chiffres déjà connus en ce qui concerne l'office franco-québécois de la jeunesse : 33 p. 100 des jeunes échangés sont des jeunes travailleurs. C'est en cela que je répons à un souci qui n'est pas seulement quantitatif, mais qualitatif car je voudrais que l'éventail soit le plus large possible au bénéfice des secteurs sociaux les moins favorisés.

M. Vigier m'a également parlé de la nécessité des échanges avec les pays africains. Je crois lui avoir répondu tout à l'heure en disant qu'avec mon collègue M. le secrétaire d'Etat à la coopération, nous envisageons de procéder à ces échanges en fonction d'objectifs précis auprès de populations défavorisées, qui connaissent parfois des situations dramatiques comme celle du Sahel.

M. Vigier m'a parlé du retard d'exécution de la loi de programme. Je rappellerai une fois de plus que l'augmentation des crédits est de 17,5 p. 100 hors F.A.C. et qu'avec le F.A.C. elle atteindrait 21 p. 100. Nous pouvons donc rattraper encore ce retard. Le seul regret que je ressens comme vous, c'est que l'augmentation de 1973 ait été inférieure à la prévision.

Une remarque particulièrement importante concerne le sport de haut niveau et les débouchés que nous pouvons envisager au bénéfice des sportifs qui le pratiquent. J'ai précisé ce matin à ce sujet à M. Vigier que je déposerai devant votre assemblée à la session prochaine un texte que l'on pourrait considérer comme un statut de l'athlète de haut niveau. Dans la mesure où nous voulons paraître dans les compétitions internationales, il nous incombe de préparer nos athlètes, non seulement en vue de la compétition elle-même, mais également en ce qui concerne leur vie après la fin de leur carrière sportive, c'est-à-dire que nous devons leur assurer un avenir décent.

Vous savez que les sportifs de haut niveau trouvent déjà des débouchés dans le cadre du secrétariat d'Etat à travers l'éducation physique et sportive et éventuellement en qualité de conseillers départementaux ou régionaux avec mission particulière d'aider les ligues, voire les clubs, ou les associations sportives pour le développement de telle ou telle discipline. Cette procédure est une véritable réussite puisque chaque fédération, j'allais dire chaque discipline, au début de chaque année, nous réclame un plus grand nombre de conseillers techniques départementaux ou régionaux.

Vous savez aussi que ces sportifs de haut niveau peuvent être rémunérés comme éducateurs sportifs à condition, il est vrai, qu'ils soient titulaires d'un brevet d'Etat ou d'un brevet fédéral, c'est-à-dire d'un diplôme qui atteste leurs qualités techniques et pédagogiques. Par là, je répons aux préoccupations de M. Schmaus qui considère qu'effectivement il y a un hiatus en ce qui concerne le C.A.P.E.P.S. Beaucoup de candidats, peu d'élus ; c'est un peu la vocation même de l'université. J'ajouterais que tous ceux qui se présentent au C.A.P.E.P.S. ne peuvent pas être reçus. Mais à travers le brevet d'Etat ou le brevet fédéral, les sportifs ont la possibilité de trouver un emploi et ils peuvent rendre des services éminents dans le cadre des associations sportives ou des clubs.

Evidemment, je souhaite développer au maximum les possibilités d'emploi pour les sportifs, ce qui a soulevé un certain nombre de critiques. Un de vos collègues a même rappelé tout à l'heure que j'étais suffisamment solide — vous m'excuserez d'employer cette expression — pour les recevoir, ce qui ne veut pas dire pour les accepter. C'est précisément dans les centres d'animation sportive, sur lesquels je m'expliquerai à nouveau, qu'ils peuvent trouver un débouché. Qu'on ne dise pas, par exemple, qu'un garçon comme Rousseau — qui n'est pas professeur d'éducation physique et sportive, mais qui est recordman de France du 100 mètres en natation, qui a donné beaucoup à son pays — ne peut pas enseigner la natation parce qu'il ne possède pas le diplôme de professeur. Etant titulaire d'un brevet d'Etat de natation, il pourrait et devrait, pour assurer son avenir, faire éventuellement carrière au centre d'animation sportive spécialisé pour la natation.

Je m'efforce de rechercher des solutions, je les trouverai au cours de l'année 1974, et je remercie M. Vigier de m'avoir donné l'occasion de répondre sur ce point.

M. Vérillon m'a remercié de nos orientations en ce qui concerne les jeunes. Il m'a dit en propres termes : « Ne les enfermez pas dans des structures trop contraignantes. »

C'est cette préoccupation qui m'a amené, à plusieurs reprises, à déclarer qu'en matière de jeunesse on ne pouvait pas avoir de politique. Cela rappellerait une époque — il l'a lui-même évoquée — à laquelle, je le suppose, personne ici ne souhaite revenir, à quelque titre que ce soit.

Ses principales critiques portent sur le nombre de postes d'enseignants. Je m'en suis expliqué longuement ce matin. Si, effectivement, les 700 postes ne nous permettent pas d'appliquer immédiatement les trois heures dans le premier cycle et les deux heures dans le second, il serait inexact de dire qu'ils entraîneront une régression. J'ai même ajouté, si mes souvenirs sont exacts, que ceux qui voient là une régression font un calcul qui répond à une certaine volonté et qui s'appuie sur une fausse démonstration.

Compte tenu de la progression démographique, nous savons que, pour maintenir le taux actuel, insuffisant d'ailleurs, qui oscille autour de deux heures vingt, il suffirait de 350 postes. Or, nous en avons le double. On ne peut donc parler de régression. Nous n'en sommes plus aux cinq heures d'éducation physique et sportive. J'ai déjà dit ce matin que ce n'était pas souhaitable sur le plan de la pédagogie et qu'aucun pays au monde, excepté peut-être le Japon, aucun pays de l'Est notamment ne dispensait cinq heures d'éducation physique et sportive. Je reste cependant partisan de ces cinq heures — il faut que tout soit clair dans cette affaire — mais je ne voudrais pas apparaître trop traditionnel et considérer que la vertu réside dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive classique au sein de l'établissement.

Je souhaite répondre au désir de l'enfant, car c'est bien de lui qu'il s'agit dans cette affaire, au-delà d'un tronc commun, et, s'il souhaite faire qui de l'athlétisme, qui du football, qui du basket-ball ou de la natation, pouvoir répondre à sa sollicitation. C'est l'objet des centres d'animation sportive, de ce qu'on appelle le sport « optionnel ».

Compte tenu du fait que l'information est beaucoup plus rapide, le jeune s'attache très vite à telle ou telle discipline parce qu'il y voit un champion qui lui est sympathique. Il veut, lui aussi, faire de l'athlétisme, parce qu'il a vu Michel Jazy battre le record du monde : en témoigne le doublement des licences de la fédération française d'athlétisme autour des années où Jazy a rendu de très grands services à notre pays.

Je crois que, comme l'enfant lui-même, les parents le souhaitent. C'est la raison pour laquelle ceux qui critiqueraient les centres d'animation sportive seraient dans l'erreur, car, en réalité, nous répondons au désir profond des jeunes, ce qui est bien notre seule et véritable mission.

M. Vérillon m'a également parlé du statut des inspecteurs. Ayant répondu à cette question à plusieurs reprises, je n'y reviens pas.

Je sais son souci naturel en ce qui concerne les loisirs. Il m'a parlé des promenades des jeunes dans les pré-Alpes. Sénateur de la Drôme, proche du Vercors, il nous disait tout à l'heure combien il était nécessaire effectivement de permettre aux jeunes d'accéder à la détente et aux loisirs.

J'ai répondu ce matin que notre effort devait tenir compte d'un certain nombre de priorités et porterait d'abord sur les grands centres urbains où le besoin de détente et de loisirs est plus évident. Il est plus facile, pourrait-on dire, de bénéficier de quelques loisirs dans certains départements ruraux

que dans les métropoles d'équilibre, telles que Lyon ou Bordeaux, ou les villes de la région parisienne. C'est pourquoi, ce matin, j'ai cru pouvoir dire que nos efforts avaient déjà porté sur Paris, où une réserve foncière de près de 3.000 hectares a été créée, sur Bordeaux et Lyon, où est prévue la création de très grandes bases de loisirs dont tous les jeunes pourront bénéficier le dimanche ou à l'occasion de vacances comme celles du Mardi Gras.

Monsieur Schmaus, vous m'avez posé un certain nombre de questions. Je ne vous étonnerai pas en vous disant que je les attendais.

Vous avez, je crois, commis une grave erreur en prétendant que le mécontentement était unanime contre le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Je vous rappellerai un chiffre qui est, à mon avis, très important. A l'occasion de la dernière grève — vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur Schmaus, en connaissance de cause — 43 p. 100 des enseignants n'ont pas répondu à votre appel. Le mécontentement n'est donc pas unanime. Je tenais à ce que cela soit entendu.

**M. Guy Schmaus.** Vous parlez de la grève du 19 octobre ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** En outre, vous avez considéré que le mécontentement était général au sein même de mon administration. Vous me permettez de croire que mon administration suit son secrétaire d'Etat et qu'aucun mécontentement général ne s'y manifeste.

Vous avez fait une autre erreur — j'ai suivi avec beaucoup d'attention votre discours — en indiquant que l'Assemblée nationale n'avait pas voté le budget du secrétariat d'Etat. Sur ce point, je vous renvoie au *Journal officiel* : 250 députés, c'est-à-dire la majorité, ont voté en première lecture le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Budget en régression, m'avez-vous dit. J'ai répondu non. Vous avez d'ailleurs commis une petite erreur. Vous avez indiqué que le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs représentait 0,74 p. 100 du budget national. Or, ce n'est qu'un détail, il en représente 0,75 p. 100.

Plus importante, bien sûr, est votre critique fondamentale sur le sport à l'école et les centres d'animation sportive. Vous considérez — c'est presque une position conservatrice — que seule l'éducation physique et sportive dans l'établissement pouvait donner le goût du sport, excluant par là-même — j'en prends acte — le fait que les jeunes souhaitent s'adonner à telle ou telle discipline. Il faut que nous nous entendions bien à ce sujet. Ma détermination est très nette : nous ne dépasserons pas trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle et deux heures dans le second pour le tronc commun, comme vous l'appeliez ce matin.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** C'est donc bien une régression !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Mais nous nous efforçons — nous avons déjà commencé à le faire — de répondre au souci de tous, sur quelques bancs qu'ils appartiennent, car en ce domaine il n'y a aucun privilège, d'arriver à cinq heures de sport ; au-delà des trois heures et des deux heures d'éducation physique, nous enseignerons telle ou telle discipline particulière. Je le répète : notre souci essentiel est avant tout celui des enfants eux-mêmes. Or, vous le constatez autour de vous : très tôt, ils souhaitent faire de la natation, du hockey sur glace et — pourquoi pas ? — du ski ou de l'équitation.

**M. Guy Schmaus.** Certains n'ont aucune heure d'éducation physique et sportive !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Les chiffres que vous avez cités me paraissent inexacts. Sans doute ceux qui les établissent chez vous ne sont-ils pas les mêmes que ceux qui les établissent chez moi. Or, je connais bien les miens puisque je suis l'auteur du fascicule budgétaire. Vous fondez vos arguments sur le cas du lycée Lakanal. Celui-ci est situé dans un département que je connais sinon mieux du moins aussi bien que vous, mais je suis avant tout membre du Gouvernement.

Vous avez évoqué ensuite le problème du ski. Je m'en suis expliqué ce matin, monsieur Schmaus, mais je voudrais vous faire une simple remarque. Effectivement, vous avez, du haut de cette tribune, cru devoir défendre certains skieurs qui, depuis hier, ne font plus partie de l'équipe de France. Vous nous avez dit que c'était une sanction inadmissible.

Ce faisant, vous m'avez quelque peu étonné. Peut-être ne connaissez-vous pas suffisamment le fond du débat, mais nous nous en sommes suffisamment expliqués depuis vingt-quatre

heures. Vous regrettez que le ski — ce sont vos paroles exactes — soit un peu le domaine de l'argent. Pourtant, je suis obligé de constater que, de toute la presse de ce matin, seul le journal *L'Humanité*, que vous connaissez particulièrement, condamne ces décisions et défend par là même « les monopoles ». C'est votre expression : je l'ai notée et, si elle est inexacte, je la corrigerai. Il est assez curieux d'entendre M. Schmaus condamner certaines décisions au nom — vous m'excuserez de me livrer à quelque exégèse — des monopoles, c'est-à-dire, si vous me permettez ce développement intellectuel, au nom d'un certain capitalisme. (*Sourires sur les travées de l'U. D. R.*)

Monsieur Schmaus, les décisions qui ont été prises, je les approuve et je n'ajouterai aucun commentaire sauf pour vous dire qu'elles ont été prises dans l'intérêt du sport français tout entier, que les athlètes — vous le savez comme moi — ont des obligations et qu'ils doivent les respecter. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. Guy Schmaus.** Les problèmes ne sont pas réglés pour autant !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Vous avez dit enfin, monsieur Schmaus — parce que je suis obligé de noter certaines interventions — ...

**M. Louis Talamoni.** Qui piquent !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** ... que tous les mouvements et associations de jeunesse étaient hostiles au secrétariat d'Etat et manifestaient en faveur du doublement de mon budget, puis vous avez précisé qu'elles étaient 250 à adopter cette attitude.

On compte en France, monsieur Schmaus, 102.000 associations de jeunesse agréées ou non, nationales, régionales et locales. Où est donc cette unanimité ?

M. de Bourgoing a estimé que 1 p. 100 du budget était l'objectif à atteindre. Je suis entièrement d'accord avec lui, mais, contrairement à ce qu'on a pu me faire dire, je n'ai jamais déclaré que j'espérais obtenir en 1974 un budget de 1 p. 100. Il s'agit là d'un objectif à plus ou moins long terme, c'est évident, mais certains en ont conclu que c'était pour 1974. C'est là sans doute une confusion de l'esprit.

Vous avez parlé, monsieur de Bourgoing, des équipements et du plein emploi, notamment autour de l'école primaire, des C. E. S. et des C. E. G. C'est un problème dont je suis tout à fait conscient, espérant encore une fois que les C. E. S., les C. E. G., les lycées, voire les universités passeront des conventions avec les collectivités locales pour faciliter le plein emploi de ces équipements.

Vous m'avez parlé des constructions industrialisées. Je crois avoir répondu que l'intérêt que nous portions à ce procédé ne traduisait pas notre désir d'abandonner les autres et je sais qu'il ne répond pas toujours aux besoins de telle ou telle collectivité.

Vous avez abordé le problème de l'entretien des équipements universitaires. Je vous signale que les crédits prévus à cet effet dans le budget de 1974 s'élèvent à 6.261.000 francs. Pour ces installations également, je souhaiterais pouvoir réaliser le plein emploi, même pendant les vacances, à une époque où, précisément, elles ne sont pas, par définition, employées.

Je crois aussi avoir répondu à vos observations concernant le sport à l'école et les inspecteurs. Cependant, je n'ai pas bien compris — veuillez m'en excuser — la formule selon laquelle vous me comparez à un chef — ce qui est bien agréable — mais qui ne disposerait pas totalement de ses troupes. Soyez rassuré : j'en dispose totalement et j'arriverai à ce que je désire.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Philippe de Bourgoing.** Veuillez m'excuser, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne m'être pas très bien fait comprendre. Je voulais dire que tout le personnel de votre département ministériel ne dépend pas uniquement de celui-ci, un certain nombre de fonctionnaires étant rattachés à d'autres ministères. Cette situation ne me semble pas la plus souhaitable.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur de Bourgoing, j'ai déjà répondu à votre préoccupation en disant que, dans un certain nombre de domaines, nous avons une vocation intermi-

nistérielle. Celle-ci est plus évidente dans le secteur « Jeunesse » que dans le secteur sportif. Il est bien certain que, dans ce dernier, cette vocation doit jouer, notamment en direction du sport aux armées, voire du sport dans l'entreprise, qui dépend le plus souvent des entreprises elles-mêmes.

J'ai déjà répondu à M. Pierre Giraud, qui m'a posé un certain nombre de questions sur la loi de programme et qui a exprimé le souhait de voir quelques collectivités locales, les communes les plus pauvres, bénéficier de subventions plus importantes.

M. Giraud m'a également parlé de la création d'un centre d'accueil à la place de l'auberge de la jeunesse du boulevard Kellermann. J'ai annoncé, il est vrai, la réalisation d'un nouveau centre d'accueil pour 1974, mais je n'ai pas dit au lieu et place de l'auberge de la jeunesse du boulevard Kellermann. Il est vrai qu'en l'état actuel, l'accueil est insuffisant, et nous nous en préoccupons. Il faut, bien sûr, fournir un effort.

M. Giraud m'a parlé également du Tremblay. Etant parisien, il s'intéresse à ce problème. J'y ai répondu à l'Assemblée nationale en disant que tout récemment est intervenu un accord entre le district, la ville de Paris et les élus du département de Seine-et-Marne.

**M. Louis Talamoni.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Talamoni, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Talamoni.** L'indication que vous venez de donner à propos du Tremblay, je l'ai entendue pour la première fois, je crois, le 10 novembre 1965, cela ne date pas d'hier. C'était M. Herzog qui nous faisait cette réponse.

Chaque année, paraît-il, des solutions sont trouvées. Il n'en est pas moins vrai qu'à ce jour plus de soixante millions de francs ont été dépensés sur ce terrain, non pas pour y réaliser quelque chose, mais pour détruire ce qui existait.

**M. Edmond Barrachin.** C'est vrai.

**M. Pierre Giraud.** Exactement !

**M. Louis Talamoni.** Ce terrain était utilisable tel quel et tout de suite pour le sport. Il comportait des tribunes pour 5.000 personnes, des vestiaires, des douches et toutes sortes d'équipements. (Nombresuses marques d'approbation.)

On a tout bouleversé. Je vous invite à venir le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque ce terrain se situe dans ma commune de Champigny-sur-Marne, Le Tremblay, n'étant qu'un lieudit. C'est un sol lunaire. Vous allez y consacrer des milliards de francs pour rétablir ce qui existait.

**M. Edmond Barrachin.** C'est tout à fait vrai !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Il faut le faire !

**M. Louis Talamoni.** Oui, il faut le faire, comme dit ma collègue Mme Goutmann. Vous avez peut-être trop de crédits pour le sport !

Voilà trois ans que vous reconduisez les crédits consacrés à cet objet dans votre budget sous prétexte qu'il faut attendre la conclusion d'accords entre les partenaires intéressés, districts, département et ville de Paris, dont les élus, qui appartiennent tous à la majorité, se rejettent mutuellement la balle. J'ose espérer que vous pourrez associer à ces discussions les élus de la commune de Champigny-sur-Marne.

**M. le président.** Monsieur Talamoni, vous avez interrompu M. le secrétaire d'Etat avec son accord, mais vous ne devez pas en profiter pour faire un exposé général ; vous avez posé une question à M. le secrétaire d'Etat, il va vous répondre.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, si j'intervenais directement dans les problèmes du conseil général du Val-de-Marne, vous m'adresseriez des reproches et des critiques et vous auriez raison.

Il est vrai que depuis trois ans, moi-même ou mes prédécesseurs, réservions les crédits nécessaires à cette opération, mais nous ne pouvions rien entreprendre avant qu'il y ait accord entre le conseil général du Val-de-Marne et le district, c'est bien évident. Vous le savez, cet accord est maintenant intervenu.

D'ailleurs, je vais répondre à votre aimable invitation et je me rendrai dans votre commune pour voir l'état des travaux. Laissez-moi six mois, et alors ils débiteront.

**M. Pierre Giraud.** Prenez des bottes ! (Rires.)

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Nous prenons date. Et vous verrez que de ce lieu lunaire, nous ferons quelque chose de positif.

**M. Edmond Barrachin.** Il sera temps !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Giraud, vous m'avez parlé de l'institut de la rue Lacretelle. Huit cent mille francs de crédits sont inscrits pour améliorer les conditions d'utilisation de cet institut. Nous ne pouvons pas aller au-delà dans la mesure où nous allons créer une nouvelle U. E. R. E. P. S. — unité d'enseignement et de recherche pour l'éducation physique et sportive — dans la région parisienne.

Sur le C. A. P. E. P. S. — le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive — j'ai déjà répondu.

Une autre question importante, concerne l'A. S. S. U. Vous me dites qu'à travers l'A. S. S. U., il apparaît indispensable d'aider les associations sportives ou les clubs universitaires. Vous avez, si je ne me trompe, cité le Paris-Universitaire Club. Soyez rassuré nous aiderons le P. U. C., comme nous devons aider toutes les associations sportives et les clubs, dans la mesure où eux aussi répondent à certains objectifs.

Sur le P. M. U., je me suis expliqué. Votre proposition au sujet des courses automobiles me paraît intéressante. Je l'étudierai et je vous remercie de votre suggestion.

Pour le ski, j'ai répondu ce matin. Mais vous avez posé le problème de la crise du sport français.

Quand nous regardons les résultats, dans un grand nombre de disciplines, dans nos quotidiens du lundi matin, nous voyons que le sport français de haute compétition ne se porte pas si mal. De plus le chiffre que je donnais ce matin selon lequel 12 p. 100 de la population est licenciée traduit une perspective égale à celle de tous les pays sportifs du monde. Je citais aussi un autre chiffre pour montrer que le sport se développe : entre 1968 et 1973, plus de 30 p. 100 de jeunes ont appris à nager, notamment au cours du service militaire. Nous sommes ainsi passés de 30 à 60 p. 100 de jeunes sachant nager. Alors, ne parlez pas, monsieur Giraud, de drame national.

Enfin vous avez parlé de dopage et je comprends vos préoccupations. Mais nous sommes le premier pays du monde à avoir pris des dispositions contre le dopage et à faire sanctionner les athlètes qui utilisent de tels produits.

En ce qui concerne les anabolisants, monsieur Giraud, vous savez comme moi que pour le moment, nous ne pouvons rien faire. Nous venons seulement de détecter les moyens qui permettent de déclarer si tel athlète en a usé et nous pourrions dans un avenir proche envisager des sanctions car nous disposerons de preuves.

Enfin Mme Goutmann affirme que personne ne croit plus à la cause du sport en France. Qu'elle me permette au moins de dire — j'espère qu'elle aura l'obligeance de bien vouloir me croire — que s'il n'y en avait qu'un ce serait moi car je crois au sport français.

L'action menée dans le cadre de l'office franco-allemand de la jeunesse et de l'office franco-québécois de la jeunesse, je l'ai déjà dit, est une réussite.

Enfin, madame Goutmann m'a parlé de l'aide aux associations et elle a dit — mais je n'accepte pas ses propos — qu'elle était sélective. C'est parfaitement inexact, madame Goutmann. Il n'y a pas de sélection dans notre aide et ceci d'autant moins — je l'ai rappelé ce matin, mais vous ne m'avez peut-être pas entendu et je le regrette — que je demanderai au haut comité de la jeunesse et des sports, dans le cadre de la contractualisation, de déterminer précisément de telles conventions. Il n'est donc pas possible de parler de sélection.

**M. Guy Schmaus.** On en parlait avant, on en parlera après !

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Je suis contre toute sélection. Sachez, madame Goutmann, que toutes les associations, quelles qu'elles soient, dans la mesure bien sûr où elles ont reçu l'agrément de mes services, seront aidées, comme elles l'ont toujours été. D'ailleurs, sur d'autres bancs de l'Assemblée, on pourrait m'adresser les mêmes reproches mais en sens inverse.

Vous m'avez dit enfin, madame, d'après un savant calcul, que le budget affecté à la jeunesse représentait les trois dix millièmes du budget national. C'est faux, puisque, comme je l'ai indiqué ce matin un certain nombre de ministères s'intéressent à ces problèmes et y consacrent d'importants moyens, et c'est ce qui justifie notre vocation interministérielle, je réponds par là même à la question de M. Vigier tout à l'heure. On ne peut

donc dire que seuls les crédits du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports sont en cause et que, par là même, le budget de la jeunesse ne représente que les trois dix millièmes du budget national.

Telles sont, monsieur le président, les réponses que je voulais faire aux différentes questions qui m'ont été posées, tenant à remercier particulièrement Mme et MM. les sénateurs de m'avoir permis d'évoquer tous les problèmes intéressant la jeunesse, les sports et les loisirs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (Section II. — Jeunesse, sports et loisirs) et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, 41.220.444 francs. »

Par amendement n° 76, MM. Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission, proposent de réduire ce crédit de 41.220.444 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Au cours de mon exposé oral au nom de la commission des finances, j'ai longuement expliqué ce matin les motifs qui nous amenaient à rejeter le budget en cause. Le présent amendement n'a d'autre objet de concrétiser cette attitude.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, le Gouvernement s'oppose évidemment à cet amendement. Dans la mesure où déjà on considère que ce budget est insuffisant, je ne vois pas la nécessité de demander la suppression des crédits.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Nous n'avons que ce moyen à notre disposition.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 76, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, les crédits sont supprimés et les amendements du groupe communiste, n° 85 et 87, qui tendaient à réduire ces mêmes crédits, n'ont plus d'objet.

« Titre IV, 22.330.000 francs. »

Par amendement n° 77, MM. Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission, proposent de réduire ce crédit de 22.330.000 francs.

La commission et le Gouvernement adoptent sans doute la même attitude sur cet amendement que sur le précédent ?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Oui, monsieur le président.

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Effectivement !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 77, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, les crédits sont supprimés.

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 106.500.000 francs. »

« Crédits de paiement, 25.600.000 francs. »

Par amendement n° 78, MM. Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission, proposent de réduire les autorisations de programme de 106.500.000 francs et les crédits de paiement de 25.600.000 francs.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** M. le secrétaire d'Etat a répondu très franchement à nos questions, ce dont je le remercie. Mais ce qui motive la mauvaise humeur du Sénat — qui repousse tous ces crédits parce que c'est la seule solution à sa disposition pour défendre ses positions, car en cas de proposition d'augmentation, vous nous opposeriez l'article 40 — ce qui, dis-je, motive la mauvaise humeur du Sénat, c'est que vous n'avez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, répondu aux préoccupations financières que nous avons manifestées tout au long de ce débat.

Vous n'avez pas non plus répondu concrètement au désir unanime des sénateurs de voir les inspecteurs départementaux bénéficier d'un statut. Des promesses nous ont été faites depuis au moins quatre ans à cette même tribune par votre prédécesseur, M. Comiti ; mais elles n'ont jamais été suivies d'effet.

En ce qui concerne le ski, nous sommes un peu restés sur notre faim. Vous avez dit que vous approuviez les décisions prises par le président de la fédération française de ski, hier, à Val-d'Isère. Parfait. Mais nous ne connaissons toujours pas les raisons précises qui les ont motivées.

Et puis, je vous avoue que je suis toujours un peu amusé et en même temps choqué quand il est fait référence à 1958. Vous comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat, sommes nés à la politique avec la V<sup>e</sup> République. Vous n'ignorez donc pas que les problèmes et les besoins ne sont plus les mêmes maintenant qu'en 1958. Il faudrait tenir compte de la population totale, de la population âgée de cinq à vingt-quatre ans, de la population scolaire et universitaire, du produit national brut, du budget. Les besoins s'expriment par les chiffres correspondant aux quatre premières de ces rubriques ; les possibilités se rapportent aux deux dernières : le produit national brut, qui mesure la capacité de la France à faire face aux besoins de la population, le budget, qui exprime le niveau des dépenses publiques effectivement consenties par l'Etat pour répondre à ces besoins.

La population totale était, au 1<sup>er</sup> janvier 1958, de 44 millions d'habitants, et, au 1<sup>er</sup> janvier 1972, de 51 millions, soit une augmentation de 16 p. 100. La population âgée de cinq à vingt-quatre ans était, en 1958, de 13.300.000 et, en 1972, de 17 millions, soit une augmentation de 27 p. 100. La population scolaire et universitaire était, en 1958, de 9.168.000 et, au cours de l'année scolaire 1972-1973, de 12.312.000, soit une augmentation de près de 40 p. 100. Le produit national brut a été multiplié par 2,11 et le budget, en francs constants, a augmenté de près de 250 p. 100.

Les problèmes et les besoins ne sont donc absolument pas les mêmes et on peut difficilement se référer à 1958. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 78, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de la gauche démocratique.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

(**M. François Schleiter remplace M. Jacques Soufflet au fauteuil de la présidence.**)

#### PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER, vice-président.

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 28 :

Nombre des votants .....	280
Nombre des suffrages exprimés .....	215
Majorité absolue des suffrages exprimés .....	108
Pour l'adoption .....	170
Contre .....	45

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

En conséquence, les crédits sont supprimés.

« Titre VI. — Autorisations de programme, 390 millions de francs. »

« Crédits de paiement, 80 millions de francs. »

Par amendement n° 79, MM. Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission, proposent de réduire les autorisations de programme de 390 millions de francs et les crédits de paiement de 80 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Les observations que j'ai déjà formulées précédemment valent aussi pour cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mes observations sont également les mêmes que tout à l'heure. Je souhaiterais que M. le rapporteur retirât son amendement.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement de la commission est-il maintenu ?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 79, repoussé par le Gouvernement.

(Deux épreuves, l'une à main levée, l'autre par assis et levé, sont également déclarées douteuses par le bureau.)

**M. le président.** Il va donc être procédé à un scrutin public dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 29 :

Nombre des votants .....	239
Nombre des suffrages exprimés .....	176
Majorité absolue des suffrages exprimés.	89
Pour l'adoption .....	132
Contre .....	44

Le Sénat a adopté.

En conséquence, les crédits sont supprimés.

Nous avons terminé l'examen du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs.

#### Développement industriel et scientifique.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : cinquante-huit minutes ;

Groupe socialiste : cinquante minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : cinquante minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : quarante minutes ;

Groupe communiste : trente minutes.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous allons examiner le budget du ministère du développement industriel et scientifique. Je commencerai par dire quelques mots du budget présenté par grandes masses, tant au point de vue industrie proprement dite que recherche.

Pour l'administration générale et le développement industriel les crédits s'élèvent à 2.875 millions de francs, soit une augmentation de 26,6 p. 100, dont 2.328 millions de francs de subventions aux houillères — augmentation de 35 p. 100 — de 67.500.000 francs de subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides — augmentation de 22 p. 100. Ainsi que vous le constatez, pour ce qui concerne le développement industriel, le concours de l'Etat aux houillères et à l'industrie du charbon représente l'essentiel de ce budget.

Pour la recherche, les crédits de paiement s'élèvent à 3.611 millions de francs — augmentation 2,9 p. 100 — dont environ 200 millions de francs au titre des actions diverses en faveur de la recherche, et 3.160 millions de francs pour la réalisation de grands programmes, répartis en 1.950 millions de francs pour l'atome civil, 760 millions pour la recherche spatiale, 150 millions pour l'exploitation des océans et 300 millions pour l'informatique.

Quant à l'ensemble des crédits de l'enveloppe-recherche, soit un peu plus de 4 milliards en autorisations de programme, il se répartit comme suit : ministère du développement industriel et scientifique : 3.250 millions de francs ; autres ministères, 800 millions de francs.

Voilà, par conséquent pour les grandes masses.

Si ce budget était la traduction en chiffres de la politique du ministère du développement scientifique et industriel, un débat global pourrait s'instaurer aujourd'hui entre lui et le Parlement sur la politique industrielle et de recherche. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas. Le budget qui nous est soumis est le résidu ou, si l'on préfère, ce qui a survécu des propositions du ministère à la suite de l'arbitrage estival relatif aux crédits des divers ministères ; c'est donc un budget filtré.

Mais nous ne ferons pas de commentaires à son sujet avant d'avoir rappelé, une fois de plus, qu'aux yeux de la commission des finances il est contradictoire de vouloir faire de l'industrialisation de la France le fer de lance de son économie, de sa croissance et du plein emploi, d'une part, de ne pas donner aux responsables les pouvoirs nécessaires et la place qui leur revient dans la hiérarchie des ministères et d'hésiter sur les moyens financiers appropriés, d'autre part.

Détacher du ministère du développement scientifique et industriel l'armement, les fabrications aéronautiques et navales, la recherche et la fabrication de matériels de transmission, n'a pas de sens, si ce n'est le goût atavique des errements du passé, éclatant lorsque fut constitué, en 1939, le ministère de l'armement et cela, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Au moment de la crise monétaire et énergétique actuelle qui, en dehors de la forme qu'elle a prise, a été régulièrement annoncée par votre commission des finances, cette question mérite quelque réflexion dans la mesure où l'on se trouve devant un Gouvernement qui ne se contente pas de suivre les événements.

La crise est d'autant plus sérieuse qu'elle ne sera pas passagère, tant sont remis en cause, et pour longtemps, les principes mêmes de l'économie de marché à laquelle tous les occidentaux s'étaient attachés et qu'ils croyaient être le remède à tous les soubresauts, à toutes les revendications ou, en tout cas, être au moins le moins mauvais système économique.

Le moment est venu d'une révision sérieuse de cette croyance. Le ministère du développement industriel et scientifique pourra jouer, en l'espèce, un grand rôle au moment des mutations qui s'imposeront. Encore faudra-t-il lui en donner les moyens, ou tout au moins les lui laisser. Encore faudra-t-il aussi qu'il soit moins un spectateur qu'un moteur, ou tout au moins un entraîneur lucide.

Les Américains eux-mêmes, partisans farouches, au moins officiellement, de la libre entreprise et de la société de consommation se posent actuellement la question. Je n'en veux pour preuve que les propos du directeur des services économiques d'E. X. X. O. N., successeur d'Esso, dans *Newsweek* du 19 novembre 1973 : « La question est de savoir si les nécessaires adaptations arriveront en ordre, ou si, au contraire, des changements abrupts dans l'économie, dans le niveau de vie, dans la forme de vie, seront nécessaires. En d'autres termes, les Américains sont-ils capables de changer leur manière de vivre, tant dans le domaine économique que social, sans que la pression des problèmes énergétiques le fasse à leur place ? »

Ainsi, même aux Etats-Unis, dans un pays où, je le répète, la libre concurrence était la règle, on se pose la question de savoir si l'économie que nous connaissons peut être maintenue en Occident sous sa forme actuelle. En ce qui me concerne, je pense que non.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, au budget de l'industrie proprement dit. Je vous renvoie au rapport écrit pour tout ce qui concerne les problèmes techniques qui y sont longuement développés. Je me bornerai à vous poser quelques questions.

Première question : à quoi servira le nouveau personnel recruté à la direction de la technologie, de l'environnement et des mines si, en matière d'établissements classés ou classables, cette direction cède à la moindre pression d'une entité quelque peu puissante à l'échelle nationale ou locale et si elle n'est pas soutenue à fond par le ministère de l'environnement et par celui des affaires culturelles ?

La commission des finances met en garde le ministère contre cette situation. Elle n'aime pas qu'on lui dise, à l'occasion d'une intervention à cet égard : « un tel est trop puissant, vous vous casserez les dents ». Ce propos ne convient pas en démocratie.

Deuxième question : oui ou non avez-vous, en dehors d'un brillant secrétaire d'Etat à l'énergie, une politique de l'énergie française et par surcroît européenne, car l'une ne va pas sans l'autre ? Sauf refus des partenaires européens, aucune politique de l'énergie rendant l'Europe moins dépendante des producteurs de pétrole ne peut réussir sans que les différents partenaires mettent un terme à leur approche égoïste et périmée du problème. En effet, sauf en France, le marché pétrolier ne bénéficie d'aucune organisation.

Dans quelle mesure, par ailleurs, est-il admissible que le ministère des finances décide des crédits nécessaires au développement des sources d'énergie alors que celles-ci relèvent de votre compétence, dont la priorité en la matière est évidente ? Dans quelle mesure, aussi, est-il convenable que ce même ministère prenne le contre-pied de votre position, de votre politique en matière des prix des carburants et des marges de raffinage ? Vient le moment de dire : « ne vous mêlez pas de ce que vous ne connaissez pas ».

Il y a un autre sujet d'inquiétude : on ne dépense pas 2.700.000 millions de francs chaque année, coût largement estimé de deux centrales nucléaires de 1.200 mégawatts chacune, pour subventionner des houillères en déclin tant leurs prix de revient sont aberrants, tant les coûts croissent au fur et à mesure de la diminution de la production.

On ne doit pas laisser les pays européens non producteurs de charbon, ou ceux qui l'ont été et ont cessé de l'être, avoir un droit automatique au charbon importé sans qu'ils aient à financer, au titre communautaire, j'insiste sur ce point, monsieur le ministre, leur part des charges de la production communautaire.

Au moment où l'on parle de l'Europe et de sa cohésion, c'est l'occasion de prouver ses intentions par des négociations dans ce sens.

Voilà plusieurs années que la commission des finances du Sénat demande au Gouvernement français d'engager à fond, par le truchement de la commission à Bruxelles, des négociations avec ses partenaires sur ce point et dans ce sens. Autrement dit, qu'entend faire le Gouvernement, devenu européen maximaliste, en face de partenaires dont le maximalisme est trop souvent verbal et le minimalisme à la base du comportement ?

Il va de soi, cependant, qu'une telle négociation, fort difficile en raison des habitudes prises depuis vingt ans, ne peut réussir que si le comportement européen de la France n'est pas guidé par des considérations égoïstes ou des motivations cachées, comme on songe à le faire en matière pétrolière de manière à conserver des recettes à l'Etat grâce aux taxes intérieures sur les produits pétroliers.

Cela dit, il vous appartient de sensibiliser l'opinion sur la gravité du problème énergétique et vous ne le ferez pas si vous ne prenez pas des mesures à la fois psychologiques et de choc, telles des restrictions à la circulation routière, de préférence par le moyen des tickets d'essence, et peut être éventuellement certaines interdictions — je ne dis pas forcément celle de la circulation le dimanche — tel le retour rapide à l'heure d'été dès avant le solstice. Vous avez déjà supprimé la publicité lumineuse et l'éclairage des boutiques. Il faut aller plus loin.

Il faut également faire un effort en matière de recherche de sources énergétiques nouvelles.

Il faut encore faire comprendre aux Français que l'U. R. S. S. est maintenant sur le point de contrôler le Golfe Persique et, avec les Arabes, elle se trouve, directement ou indirectement, maîtresse des approvisionnements pétroliers de l'Europe. Il faut

faire comprendre aux Français aussi que les Arabes, du fait des capitaux flottants accumulés, sont maîtres de nos monnaies et tiennent à leur merci les entreprises qu'ils seraient tentées d'acheter. Il nous faut échapper à cette menace.

Il faut enfin que vous preniez des mesures réfléchies tendant à réduire les consommations énergétiques grâce à un accroissement de la productivité.

Et puis, qui dit que l'Europe n'aurait pas intérêt à prendre sa part des travaux de recherche et des investissements pour l'exploitation des schistes bitumineux aux Etats-Unis et peut-être même parfois dans certaines mines de charbon américaines ?

Enfin, je vous recommande ici la réanimation du comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie dont je fus en 1947 l'un des instigateurs et dont M. Coudé du Foresto, notre rapporteur général, fut pendant deux ans le brillant président. Mais dans ce cas, il ne faudrait pas que les travaux de cet organisme aboutissent dans un bureau d'archives, de crainte que ses propositions ne troublent les habitudes acquises.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous suiviez sur ce point nos recommandations.

Seconde inquiétude : la balance commerciale de l'industrie française vis-à-vis des pays industrialisés n'est pas ce que vous et notre commission des finances souhaitons.

L'annexe 14 du rapport de la commission des finances a fait une analyse précise et détaillée de cette situation. Elle est tout à l'opposé du triomphalisme aveugle du ministre de l'économie et des finances. Je vous y renvoie, car le sujet est trop technique pour être traité en quelques minutes à l'occasion du vote du budget.

La situation est tellement sérieuse en matière d'industries mécaniques, d'industries alimentaires, de certaines industries chimiques, de la production papetière, que je souhaiterais voir la crise actuelle déboucher, pour le VII<sup>e</sup> Plan, sur une réanimation vigoureuse de ces secteurs défaillants, ce qui signifie une programmation active et non pas la recherche du seul profit immédiat dans le cadre d'une économie libérale classique.

La crise pétrolière accroîtra sensiblement le poids des importations. Un doublement du prix du pétrole brut augmente les importations de 10 milliards de francs par an, d'où un déficit de la balance commerciale évident et peut-être permanent.

Le déséquilibre des autres postes importants en matière de balance commerciale hors zone franc pour les produits industriels ne nous permet pas, comme aux Allemands, de souffrir, sans danger pour la monnaie, de cette charge nouvelle.

La commission des finances souhaite, tant elle insiste, depuis 1957, sur le caractère anormal d'une telle défaillance dans le tissu industriel français, dont les répercussions sociales sont évidentes, être régulièrement tenue au courant des efforts du ministère à cet effet, car elle peut, le cas échéant, vous apporter ses suggestions et le fruit de sa connaissance du milieu.

Troisième inquiétude : l'Europe industrielle, c'est du vent. Le rapport Spinelli du mois de mai 1973 enfonce des portes ouvertes ou se limite aux homélies du libéralisme d'avant-hier ou des règles de concurrence définies par les articles 85 et 86 du traité de Rome.

Allez-vous demander à la commission de Bruxelles un comportement moins éculé, c'est-à-dire autre chose que des mesures négatives, telles que la limitation et le contrôle des concentrations, l'application rigoureuse, quel que soit le domaine, des règles classiques de la concurrence, ou encore des règles positives et de faible portée, telles que la liberté d'établissement, la directive sur l'élimination des entraves techniques aux échanges, l'ouverture des marchés publics, la structure des sociétés ?

Je vous renvoie, sur ce point, au commentaire un peu désabusé d'une journaliste, Mme Jacqueline Grappin, qui avait analysé dans *Le Monde*, il y a quelques mois, le rapport de M. Spinelli et qui disait : « La politique industrielle de l'Europe se fera entre les firmes et en dehors des institutions communautaires. » La question est de savoir si ce pronostic sera vrai ou non.

Sans aller jusqu'aux extrêmes du rapport Meadows, il faut faire un effort d'économie de matières, d'anti-pollution, de recherche de produits de substitution. La commission des finances le répète depuis près de vingt ans. Qu'allez-vous faire pour les susciter ?

Les crédits pour la recherche et le développement devraient, à mon sens, apporter une contribution à un tel effort, en même temps qu'une incitation fiscale appropriée rappelée dans le rapport de la commission des finances ; j'y reviendrai dans quelques

instants. La réduction d'activités de certaines unités de pétrochimie due à la crise pétrolière montre l'importance qui s'attache à la recherche de techniques de substitution ou au freinage de l'utilisation sans limite de nos ressources.

Voilà, monsieur le ministre, les inquiétudes concernant le budget du ministère du développement industriel et scientifique.

J'en viens maintenant au budget de la recherche.

Première observation : la commission des finances, depuis des années, prétend que l'incitation à la recherche par des moyens fiscaux contrôlables aisément tels que la création de provisions hors impôt pour le financement de la recherche, autrement dit la provision de reconstitution de matière grise que M. Longchambon avait recommandé lorsqu'il était président du conseil supérieur de la recherche scientifique en 1957, avec délais de réinvestissement, crée un tout autre climat que la subvention, toujours inadaptée en plus ou en moins et constituant, il faut le reconnaître, une solution de paresse pour le Gouvernement et pour les entreprises subventionnées.

La commission des finances n'a pas changé d'avis, même si, dans certains cas, sur les grands programmes, un encouragement public sous forme de contrats de recherche ou de marchés, voire de subventions sur un programme déterminé, doit accompagner les initiatives privées ou celles suscitées par la puissance publique à la suite d'un choix motivé par le Plan.

L'initiative doit être prise par votre ministère dans un sens imbriquant complètement développement industriel et recherche, afin de pallier les défaillances de certains secteurs, tant en matière de production nationale que de présence sur les marchés extérieurs.

Tel est le cas des industries où l'insuffisance de la recherche a conduit à un insuffisant développement, donc à une insuffisante expansion — j'ai cité tout à l'heure l'industrie mécanique, une partie de l'industrie chimique, l'industrie alimentaire ; je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour dire qu'en matière de pâtes à papier, les recommandations de la commission des finances, qui remontent maintenant à dix ans, ont fini par produire leur effet.

Nous avons appris, vous le savez comme nous, que le centre technique du papier vient de réussir une expérience prometteuse avec les cannes de Provence, dont 3.000 hectares seront plantés cette année, avec un rendement prévisible de 25 tonnes à l'hectare. Ces cannes donnent des fibres excellentes pour la plupart des utilisations du papier à l'exception du papier journal.

Les travaux du centre technique ont également permis la mise au point de matériels moins lourds pouvant permettre la création de petites unités de fabrication de pâte à papier à pollution réduite.

On constate ici l'imbrication qui existe entre recherche et développement de l'industrialisation. Je n'insisterai pas longuement sur ce point, si ce n'est pour dire l'importance que peuvent avoir certaines recherches pour orienter l'industrie dans un domaine nouveau.

A ce sujet, la question du climat dans lequel se développe la recherche technique est importante, témoin le phénomène de la « route 128 » aux Etats-Unis et les leçons qu'on peut en tirer. Ce phénomène n'est pas transposable tel quel en France ou en Europe, mais on peut en tirer un enseignement, notamment en matière d'incitations fiscales et de la puissance d'un mécénat encouragé par l'espoir d'un gain. Je vous renvoie sur ce point à un article paru dans la revue *Problèmes économiques* le 26 septembre 1973.

En ce qui concerne les grands programmes, deux priorités nous paraissent s'imposer : l'énergie électrique nucléaire d'abord, pour laquelle il faut mener de front la fabrication de réacteurs à eau légère, l'usine de séparation isotopique, la mise au point à l'échelle industrielle des prototypes de surgénérateurs et de la filière à haute température ; en ce qui concerne les centrales à eau légère, dans l'immédiat ou à moyen terme, dix centrales de 1.200 mégawatts représentant un peu plus de 11 milliards de francs, et même quinze centrales, représentant près de 17 milliards de francs, doivent être construites dans les cinq années à venir.

Le coût d'un surgénérateur Phénix sera de 1.500 millions de francs pour la même capacité, non compris la construction d'une usine de fabrication des combustibles, ce qui n'est pas chose simple.

Le coût de la part française de l'usine de séparation isotopique prévue dans le cadre d'Eurodif est de 3 milliards de francs, non compris la construction d'une centrale nécessaire à l'alimentation de cette usine en courant électrique, qu'il faut estimer à 1 milliard de francs.

De tels investissements sont essentiels sans délai, à moins que nous n'ayons décidé de vivre médiocrement, après avoir perdu la deuxième bataille de Poitiers.

Aussi, la commission des finances s'est-elle inquiétée d'une présentation budgétaire qui, pour le commissariat à l'énergie atomique, fait masse des crédits d'équipement et de recherche — dépenses en capital — et des crédits de fonctionnement — moyens des services — présentation qui a en réalité pour effet de pénaliser les premiers.

D'où notre amendement tendant à différencier à l'avenir les deux catégories de dépenses, étant entendu que la répartition des crédits du commissariat à l'énergie atomique entre l'enveloppe « recherche » et le secteur hors enveloppe est impartite.

Le deuxième secteur essentiel, c'est l'informatique. A peine de voir le monde occidental dominé par I. B. M. et l'informatique russe régner sur le reste du monde, il n'y a pas de solution hors d'une entreprise européenne puissante ayant su trouver les créneaux échappant à l'emprise d'I. B. M. Tel est le cas d'Unidata, association groupant actuellement la compagnie industrielle pour l'informatique, la Siemens et Philips et qui s'élargira demain, je l'espère, à l'International computers de Grande-Bretagne. Mais il faut, pour réussir, des capitaux très importants.

Actuellement, les trois partenaires d'Unidata ont besoin, bon an mal an, de 400 millions de francs par an pour mettre en commun les appareils, la moitié des crédits provenant, pour ce qui concerne nos partenaires et pour nous-mêmes, de crédits publics.

Il est essentiel, pour une présence française active dans cette association européenne, que la C. I. I. dispose des moyens nécessaires pour que sa participation soit à la hauteur de celle de ses partenaires.

A cela, deux conditions : la première, c'est que les concours publics nécessaires lui soient accordés sans réticence et soient, si l'on peut dire, assurés par une convention formelle tenant compte de la part française dans l'Unidata ; la seconde, c'est que les concours privés, c'est-à-dire ceux des actionnaires de la C. I. I., soient, eux aussi, à la hauteur de la tâche à entreprendre.

Sur ce point, limiter les actionnaires à deux, la C. G. E. et la Thomson, rivales dans tant de domaines, n'est pas raisonnable. Il faut en trouver d'autres à la fois chez les banquiers et dans le public. L'entrefilet paru dans le journal *Le Monde* avant-hier soir sur le divorce C. G. E. - Thomson en matière de télécommunications est significatif de la mésentente entre ces deux actionnaires.

A défaut de ces deux conditions, le plan calcul risque de tourner court, laissant la France en dehors d'un marché essentiel et d'une technologie dont dépend toute la liberté d'action de l'Europe en matière d'informatique. Dans ce cas, des crédits importants auraient été dépensés en vain et des espoirs de production nationale perdus.

La commission des finances du Sénat n'entend pas cautionner ces risques.

Pour tenir compte de cette situation, elle a déposé un amendement supprimant les crédits nouveaux du plan « calcul », pour amener le Gouvernement à lui présenter un ensemble de mesures cohérentes assurant l'avenir du programme français dans l'association Unidata et marquant ainsi sa volonté : d'une part, de voir réduire dans une proportion convenable la part de l'Etat dans les investissements de recherche-développement, pour les faire reprendre par un financement à la C. I. I., appuyée sur de nouveaux actionnaires que la C. G. E. et Thomson, moins incertains que les actionnaires actuels et plus désireux de réussir ; d'autre part, de voir l'Etat, en revanche, confirmer à la C. I. I. son accord sur l'association Unidata et assurer à la C. I. I. l'appui des concours publics nécessaire au financement de la part française du programme commun ; enfin d'alerter l'opinion sur la gravité de la crise possible à court terme.

En ce qui concerne le secteur spatial, ce serait se leurrer et faire preuve de toute absence de mesure que de continuer le développement d'un programme strictement national. Déjà le retard européen est significatif. Aussi maintenir la dispersion et la concurrence entre programmes nationaux, c'est en fait laisser les Américains et les Russes seuls maîtres de l'espace.

Votre commission des finances considère dès lors excessif que, sur un programme global, en autorisations de programme, chapitre 66-00, de 440 millions de francs, 152 millions de francs soient réservés au programme national, encore mal défini si j'en crois la note remise à la commission par les autorités compétentes : « Les orientations à long terme de ce programme sont en cours d'élaboration. »

Telle fut, en effet, la réponse reçue de l'organisme responsable des recherches spatiales, notoirement insuffisante et laissant à penser qu'il nous faut donner un chèque en blanc au Gouvernement.

Fusées-sondes, satellites et lanceurs *Diamant* relèvent bien plus de programmes multinationaux que nationaux. En revanche, il faut maintenir en état les structures d'accueil, la base de Kourou par exemple, pour le programme européen comme la fabrication des ballons-sondes, dont la France est le seul fournisseur avec les Etats-Unis.

Ces considérations ont conduit la commission des finances à un amendement de suppression de tout le programme national, de manière à vous amener, monsieur le ministre, à vous expliquer à ce sujet tout à l'heure.

J'en viens maintenant au centre national pour l'exploitation des océans, le Cnexo. Autant du point de vue écologique que scientifique le Cnexo a réussi — M. Bonnefous en est le témoin — autant ses travaux sont menacés par l'absence de coordination entre les services de votre propre ministère et les autres ministères responsables de l'aménagement du territoire. Je n'en dirai pas plus sur ce sujet — je pense que vous m'avez compris, monsieur le ministre — si ce n'est que certaines implantations vont à l'encontre de vos projets en ce qui concerne le Cnexo.

J'en viens à la dernière partie de mon exposé, c'est-à-dire le financement des investissements. J'évoquerai d'abord les investissements courants, ceux du développement d'industries ou d'activités traditionnelles, ou de celles qui en dérivent. La difficulté, en l'espèce, est due à l'attitude des banques quand elles ne contrôlent pas l'entreprise, ce qui est le cas de la quasi-totalité des entreprises moyennes et familiales, souvent à la pointe de l'invention.

A moins de garanties certaines fournies par leurs dirigeants, les banques ne prêtent pas ou, si elles prêtent, le coût du crédit est trop lourd pour assurer l'amortissement du capital emprunté pendant la durée de la vie de l'outillage et un bénéfice; et bien des extensions d'activité restent en suspens si la marge d'autofinancement n'est pas suffisante.

Je vous ai déjà signalé l'année dernière que le choix des banques en la circonstance était mauvais. En effet, elles préfèrent les opérations immobilières, la balkanisation de l'immobilier à l'investissement dans l'industrie.

D'où la nécessité de l'institut de développement industriel, l'I. D. I., excellente initiative, créant un catalyseur de financement et un conseil en expansion industrielle. Mais le Gouvernement n'a pas tiré de la naissance de l'I. D. I. des conséquences suffisantes. Il ne suffit pas au Gouvernement d'honorer ses engagements financiers, de prendre à sa charge 40 p. 100 du capital, part qui est portée à 44 p. 100 du fait de la défaillance de certains autres actionnaires lors de la dernière augmentation de capital.

Il lui faut, en raison même du choix qu'il a fait des actionnaires, dont la plupart sont des établissements bancaires du secteur public — banques nationalisées et crédit national — faire comprendre à certains qu'avant d'embellir à foison leurs succursales ils doivent accompagner l'Etat dans son rôle d'animateur de l'I. D. I., suivre les augmentations de capital, ce qu'ils n'ont pas fait.

Il lui faut aussi ne pas se servir de l'I. D. I. pour lui « refile » ses propres obligations dans le domaine de certains investissements qui le regardent. Tel est le cas des 100 millions de francs dont il s'est défaussé l'an dernier en « refillant » à l'I. D. I. une part du financement de la C. I. I.

Il lui faut enfin rappeler à l'I. D. I. que, si elle a droit à l'initiative la plus large en matière d'aide au développement d'activités prometteuses, elle n'a pas vocation à financer les entreprises en déclin, même pour les restructurer, et doit se borner en l'espèce au rôle éminent de catalyseur pour entraîner les banques au financement d'opérations de restructuration, quitte à y mettre une carte de visite.

Je regrette que l'I. D. I. ait engagé beaucoup d'argent dans une opération de structuration du secteur du papier qui, normalement, aurait dû relever du secteur bancaire.

D'où l'amendement de la commission des finances s'opposant au financement de 30 millions de francs, chapitre 54-93, tant que l'Etat n'aura pas repris à sa charge les 98 millions de francs destinés à la C. I. I.

En ce qui concerne les autres sources de l'investissement, je rappellerai nos suggestions permanentes, mais malheureusement mal écoutées, tendant à favoriser l'épargne d'investissement allant vers le financement des industries en expansion ou de pointe ayant un marché potentiel, et cela à l'échelle des sociétés comme des personnes.

La question est de savoir dans quelle mesure nos recommandations ne doivent pas avoir pour point d'application le redressement des structures défaillantes de notre tissu industriel, que l'annexe 14 du rapport fait naturellement ressortir et que j'ai déjà rappelées : mécanique, chimie, produits alimentaires, industrie du papier.

Sans doute, au-delà des capitaux, vous faut-il trouver des hommes, et je vous demande de vous déguiser en Diogène (*Soupires*); mais le Diogène que vous devez être aura du mal, malheureusement ! à en trouver, tant le narcissisme professionnel est commun dans un pays qui se glorifie trop souvent de la médiocrité d'une part excessive du petit artisanat comme du petit commerce, et fait tout pour la maintenir.

Mais, je vous en prie, que Diogène ne se lasse pas, qu'il trouve des hommes et, si nos recommandations en matière d'incitation sont retenues, le succès récompensera ses efforts.

J'en viens maintenant aux grands programmes nationaux, alourdis par les conditions internationales. La priorité en matière d'énergie et d'informatique, évidente maintenant pour tout un chacun alors qu'elle l'était déjà pour la commission des finances depuis longtemps, nécessite d'immenses capitaux et des décisions extrêmement rapides. Nous avions demandé en 1970 cette priorité, quand la mission présidée par M. Coudé du Foresto s'était rendue aux Etats-Unis et avait fait des propositions précises au Gouvernement sur le développement de notre capacité en ce qui concerne l'électricité nucléaire.

Sans doute, c'est faire un choix, c'est engager un pari, c'est prendre un risque, c'est faire des mécontents, mais, en la matière, le plus grand des risques est de ne pas choisir, ne pas se décider et de ne pas s'engager courageusement dans une direction que le pays comprendra pour peu qu'on lui explique, et vous avez le devoir de le faire.

Il faut cesser de continuer à pratiquer la politique de l'arrosoir, des « petits paquets » qui satisfont tout le monde, mais personne en réalité.

De l'informatique, je ne dirai rien d'autre que ce que j'ai déjà indiqué.

En ce qui concerne l'énergie, le problème est tout autre, car il est d'une extrême urgence, d'autant plus qu'enfin les projets français sont pris au sérieux en matière atomique civile, témoin l'attitude de l'*Atomic Energy Commission* devant le projet *Eurodif*.

Ainsi, *Newsweek*, dans son numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1973, a consacré un article au succès industriel de la France en la matière.

L'avenir repose ainsi, pour l'immédiat, sur nos propres sources d'énergie. Ce ne peut être, en l'espèce, que le nucléaire. Sur ce point, vous avez pris des initiatives, en ce qui concerne Eurodif, et peut-être, demain, pour Urenco. Sur ce point, vous avez raison.

Il faut également faire un effort en ce qui concerne le financement de l'énergie nucléaire. J'ai cité tout à l'heure les chiffres que représenterait la construction de dix à quinze centrales; ce n'est pas négligeable.

Sur ce point, je voudrais vous faire quelques suggestions. Elles sont essentiellement personnelles et la commission des finances m'excusera, je l'espère, de les faire aujourd'hui.

Le financement par E. D. F. des immenses investissements nucléaires par les moyens classiques — ressources propres, dotations en capital, emprunts émis dans le public — est possible dans la mesure où le ministère de l'économie et des finances en est d'accord, mais au taux très classique des obligations actuelles, soit environ 10 p. 100.

Cependant, ces procédures ne sensibilisent pas l'opinion à ce qui doit être un effort national essentiel auquel tout un chacun, dans la mesure de ses moyens, doit participer en toute connaissance de cause.

D'où, à mon sens, l'intérêt de rechercher des formules nouvelles de financement pour « l'électricité nucléaire », chacun des intéressés devant savoir que c'est d'elle dont il s'agit pour assurer à la France et à l'Europe une énergie qui ne dépendra pas de pressions extérieures.

Diverses solutions me viennent à l'esprit. On peut envisager soit un élargissement à l'échelle nationale des dispositions de la loi n° 72-1152 du 23 décembre 1972 associant E. D. F. et des capitaux tiers pour la production d'énergie nucléaire; soit une adaptation à la situation actuelle de la proposition de loi que j'ai déposée le 20 mars 1951 et qui tendait à définir les conditions dans lesquelles les entreprises privées, à puissants capitaux, pourraient construire des centrales de technologie avancée,

à leurs frais, et rétrocéder à E. D. F. le surplus de courant non consommé par elles pour leurs besoins propres ; soit une application souple des dispositions de la loi du 2 août 1949 — fruit des travaux que nous avons faits ensemble, M. Coudé du Foresto et moi-même, en 1947 — reprises dans l'article 8 de la loi du 8 avril 1946, qui excluait de la nationalisation de la production d'électricité les entreprises visées au paragraphe 8 dudit article ; soit la création d'une société nationale française — *holding* C. E. A.-E. D. F. — destinée à contrôler des sociétés régionales propriétaires de centrales nucléaires, conformément à la loi de nationalisation de l'électricité.

De telles solutions permettraient d'intéresser directement le public, de mettre les investisseurs français « dans le coup », de diversifier les pétroliers dans le domaine de l'énergie, tout en les poussant vers la recherche d'autres techniques, telles que les centrales à hydrogène ou à l'énergie solaire.

Le financement en serait assuré — si la première solution était retenue — par la création d'une société filiale d'E. D. F., dite « E. D. F. nucléaire », qui émettrait des obligations participantes sur le marché français et européen, indexées sur la production de l'électricité et sur son prix de vente en fonction de coefficients donnés.

Ces obligations seraient émises à un taux d'intérêt raisonnable — 5 p. 100 par exemple — en contrepartie de leur indexation partielle. L'exemple de la caisse de l'énergie montre à quel point de telles obligations pourraient intéresser le public.

Dans le second et le troisième cas, le financement serait assuré par une ou des sociétés de droit privé à capitaux français et européens, avec la participation des charbonnages, des pétroliers, des banques et du grand public ainsi que, bien entendu, d'E. D. F., la répartition et la nature des actions — droit de vote simple ou multiple — étant définies aux statuts.

Dans le quatrième cas, la *holding* C. E. A.-E. D. F. émettrait, comme dans la première solution, des obligations participantes ou serait financé par des sociétés financières, du type de Finextel, qui émettraient, elles aussi, de telles obligations, indexées sur la production d'énergie et lancées sur le marché à un taux raisonnable.

Enfin, à l'échelle européenne, seraient mises en place une ou plusieurs « entreprises communes », à capitaux européens, dont E. D. F. serait un élément actif comme copropriétaire indirect de centrales nucléaires réparties en Europe.

Sur ce point, j'aimerais savoir la suite que la Commission européenne a donnée au projet d' « entreprise commune » qu'on nous a demandé de discuter au Parlement européen de toute urgence, il y a dix-huit mois.

Resterait, bien entendu, dans le cas où ces suggestions pourraient être retenues, à assurer au personnel des entreprises françaises qui ne produisent que de l'énergie électrique, la défense de son statut afin qu'il n'y ait pas de disparité entre le statut du personnel d'E. D. F. et celui de ces dernières sociétés.

En bref, les solutions existent, théoriquement, sous réserve de savoir attirer le public et de convaincre l'opinion que le moment est venu, en l'espèce, de renoncer à tous les conservatismes.

Tous les capitaux disponibles doivent être, en matière d'investissements, consacrés, dans l'immédiat, à ces deux secteurs et avant tout au développement des sources énergétiques. L'avenir de la France et de l'Europe en dépend. Mais s'orienter dans ce sens, c'est prendre une décision, et j'ai dit à quel point ce pouvait être parfois difficile, surtout quand on est membre du Gouvernement et que les ministres ne sont pas forcément d'accord et demandeurs à la fois !

Or que trouvons-nous comme promesses d'investissements, éparpillées dans le budget, soit pour l'immédiat, c'est-à-dire en 1974, soit pour un très proche avenir, alors qu'il s'agit d'investissements autorisés, mais qui n'entraînent pas obligatoirement des autorisations de programme de dépenses publiques du fait qu'il s'agit d'investissements réalisés avec le concours du marché financier ?

Tel est le cas du tunnel sous la Manche et du projet Paris—Lyon.

En effet, chacun sait, ou devrait savoir, que tout investissement est financé par l'épargne-impôt et l'épargne privée, la somme des deux restant constante. Cela signifie que ce qui est financé par les capitaux privés est prélevé sur la masse globale des capitaux disponibles.

Les programmes que nous avons sous les yeux sont les suivants : les autoroutes, alors qu'il y a une crise des carburants, prévues pour 3 milliards de francs par an ; *Concorde*, qui a déjà coûté 7 milliards de francs et qui est menacé à la fois techniquement

et commercialement ; l'atome militaire, pour 2,5 milliards de francs ; le téléphone, pour 8,5 milliards de francs en 1973 et 10,5 milliards de francs en 1974 ; la liaison Orly—Paris—Roissy pour mémoire ; le tunnel sous la Manche, avec financement théoriquement privé, pour 5 milliards de francs ; le Paris—Lyon nouveau, pour 2,7 milliards de francs, sur cinq ans ; Unidata Informatique, part française pour 2 milliards de francs, sur cinq ans ; les centrales nucléaires, estimées au nombre de quinze d'ici à 1980, pour 18 milliards de francs, soit 3 milliards de francs par an ; l'usine de séparation isotopique — part française 40 p. 100, dont Eurodif, pour 2,8 milliards de francs sur cinq ans, auxquels il faudra probablement ajouter une majoration pour hausse de prix ; la part française dans l'ultracentrifugation, au minimum pour 2 milliards de francs d'ici à 1980 ; la centrale électrique pour alimenter l'usine de séparation isotopique, pour 1 milliard de francs ; l'usine de combustibles pour mémoire ; soit au total 25 milliards de francs par an, non compris le logement.

A ces besoins d'investissement s'ajoute la charge de financement des déficits énormes, à savoir : pour les Charbonnages de France, 1,7 milliard de francs ; pour la S. N. C. F., 6 milliards de francs ; pour les régimes spéciaux de sécurité sociale, 13 milliards de francs ; pour la caisse nationale d'assurance maladie, répétitif, 4 milliards de francs.

Ce dernier déficit est dû au fait qu'on n'a pas amorcé une révision de la politique de sécurité sociale qui permette d'assurer l'équilibre de celle-ci en même temps que la justice sociale.

La commission des finances n'a pas délibéré de ces choix. Au surplus, si elle avait à adopter une position, il appartiendrait au rapporteur général de prendre l'initiative en la matière. Il n'y manquera pas.

Mais, à mon sens personnel, le moment est venu de réfléchir à des hypothèses de travail qui vous permettent de dégager, sans délai, les crédits prioritaires indispensables, en freinant d'autres dépenses, par exemple, la construction des autoroutes dès 1974, le développement de l'atome militaire, le tunnel sous la Manche et le projet Paris—Lyon, et en reportant ainsi l'effort, pour l'essentiel, sur les centrales nucléaires et, pour le reste, sur l'informatique.

Pouvez-vous le faire, compte tenu de la pression de ceux de vos collègues qui sont parfois les défenseurs d'intérêts en déclin et qui mènent trop souvent des combats à retardement ?

En tout cas, il faut choisir : ou bien les apparences trompeuses de la sécurité subventionnée et de la dépendance des pays arabes pour les sources d'énergie, de la dépendance des Etats-Unis pour l'informatique et le domaine spatial, de la dépendance de l'Allemagne fédérale pour l'industrie mécanique et une part de la chimie, ou bien l'effort collectif d'investissement dans les secteurs essentiels, sans lesquels l'industrialisation est un mot sans signification, et le chômage et la récession seront notre lot.

Alors, de grâce, monsieur le ministre, montrez-vous, battez-vous, créez au besoin un incident pour donner à votre devoir la résonance indispensable !

Sous le bénéfice de ces observations, de quelques critiques, des suggestions, voire des exhortations que je vous ai présentées, et sur lesquelles nous entendons qu'un dialogue s'instaure avec vous, de façon constructive, dans les mois qui viennent, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget qui vous est soumis. (*Applaudissements.*)

(M. Jacques Soufflet remplace M. François Schleiter au fauteuil de la présidence.)

**PRESIDENCE DE M. JACQUES SOUFFLET,**  
vice-président.

**M. le président.** Après l'exposé général de M. Armengaud, je vais appeler d'abord le rapporteur pour avis et les orateurs qui interviennent au sujet des dispositions concernant le développement industriel.

La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

**M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'an dernier, au début de notre avis, nous regrettions que la politique industrielle française dépende largement d'administrations comme celle de l'économie et des finances et celle de l'aménagement du territoire. Cette situation limite à l'excès le rôle et les moyens d'action de votre département, monsieur le ministre.

Nous accueillons donc avec plaisir l'annonce que, bientôt, le ministère du développement industriel disposera de services extérieurs dans nos provinces. A l'heure de la décentralisation et de la régionalisation, on ne peut qu'être satisfait de voir cette administration créer un échelon régional.

Toutefois, monsieur le ministre, nous souhaitons que ces fonctionnaires travaillent en liaison étroite, non seulement avec les préfets de région, mais aussi avec les conseils régionaux, non seulement dans le cadre des dispositions de la loi de juillet 1972, mais, plus généralement, en vue de contribuer en permanence au développement et à la décentralisation de l'industrie et de la recherche.

A cet égard, la commission des affaires économiques souhaite, monsieur le ministre, que vous indiquiez au Sénat comment vous envisagez la coordination des activités de vos délégués régionaux avec les responsables de l'aménagement du territoire déjà en place.

Je voudrais examiner les problèmes généraux de l'industrie française sous un double aspect.

J'aborderai d'abord les évolutions internes, marquées, dans l'ensemble, par une évolution relativement satisfaisante, obscurcie par le développement de facteurs inquiétants au niveau des grands équilibres économiques ou de certains secteurs d'activité essentiels.

Je passerai ensuite aux éléments externes qui me paraissent actuellement porteurs de lourdes menaces et dont le surgissement récent et brutal ne permet pas encore de mesurer avec exactitude les conséquences à court et moyen terme.

A l'heure où nous examinons ici les problèmes de l'industrie française, le bilan que l'on peut faire de l'évolution de ce secteur, depuis le début d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, peut sembler satisfaisant. L'indice mensuel de la production industrielle, sans le bâtiment, a dépassé, l'an dernier, l'indice 200, pour une base 100 en 1962. Cela représente un doublement en onze ans, réalisé par une croissance continue et régulière, du moins au cours de ces dernières années. L'impératif industriel affirmé par le VI<sup>e</sup> Plan semble donc respecté *in globo*. Toutefois, la tendance a connu, au cours de l'année 1973, deux fléchissements marqués : l'un au printemps, qui fut sans lendemain ; l'autre qui, je crois, dure encore à partir de septembre.

Toutefois, cette analyse globale demande à être précisée par un examen des principaux secteurs d'activités, ce qui conduit à nuancer l'appréciation générale plutôt favorable.

L'industrie automobile, secteur pilote de l'économie française depuis la fin de la guerre, symbole de notre société de technique et de consommation a poursuivi sa progression. Toutefois, l'augmentation a été moindre que dans le passé et, avant même le début de la crise pétrolière, on craignait un ralentissement en 1974.

La sidérurgie a vu ses résultats se détériorer sensiblement en 1971 et 1972, après une très bonne année en 1970. Cela est dû à la fois à un brutal retournement de la conjoncture et à une augmentation sensible des coûts de production. Ce secteur a d'ailleurs connu une dégradation analogue dans les autres pays industrialisés.

Mais la sidérurgie française a dû, en outre, faire face à un effort d'investissement considérable. Cela, compte tenu de la diminution des résultats, a conduit les sociétés sidérurgiques à recourir à un endettement massif.

Ainsi, pour réaliser la première tranche de l'usine de Fos il faudra 7,7 milliards de francs de capitaux permanents. L'insuffisance des fonds propres des sociétés a conduit l'Etat à accorder à celles-ci des prêts du fonds de développement économique et social d'un montant considérable. Sans contester le bien-fondé de cette mesure, qui était indispensable, votre rapporteur tient à souligner que, contrairement à une légende tenace, l'Etat n'apporte pas une aide financière avantageuse aux seules entreprises publiques puisque, en l'occurrence, les sociétés assistées appartiennent toutes au secteur privé.

Malgré cette aide publique et malgré l'association de Sollac et d'Usinor, il a cependant été nécessaire de recourir à une participation du géant allemand Thyssen au capital de Solmer.

Nous demandons à M. le ministre de nous indiquer la répercussion de ces difficultés financières sur la réalisation du projet de Fos.

D'autre part, il serait souhaitable qu'il fasse le point de la situation de la sidérurgie lorraine, dont l'importance est vitale pour une région qui connaît de graves difficultés économiques et sociales.

Si l'on se penche maintenant sur les trois secteurs déclarés prioritaires par le VI<sup>e</sup> Plan, on constate que tous les obstacles n'y sont pas surmontés.

Les industries mécaniques n'atteindront sans doute qu'un taux de progression de la production de 7,7 p. 100 au lieu des 9 p. 100 prévus par le Plan. Le retard est particulièrement net dans le domaine des investissements, en raison notamment de l'insuffisance des résultats financiers de certaines entreprises importantes. L'autre goulot d'étranglement est formé par la difficulté à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

La chimie voit sa production évoluer différemment selon les branches. La progression est faible ou modeste pour les minéraux divers, le caoutchouc et la chimie organique. Le rythme est meilleur dans les autres branches. Mais le point le plus préoccupant est que, pour la première fois depuis longtemps, le commerce extérieur des produits chimiques est déficitaire, notamment pour les engrais et les produits organiques, et le taux de couverture ne cesse de se dégrader depuis 1965. D'autre part, si la restructuration se poursuit, on constate que les investissements ne progressent plus.

L'électronique, l'informatique et les télécommunications, qui constituent le troisième secteur prioritaire du VI<sup>e</sup> Plan, ont connu un développement compatible avec les objectifs. Toutefois, des problèmes demeurent. Bien que les pouvoirs publics aient prévu de financer un effort de recherche civile de 4.500 millions de francs au cours du VI<sup>e</sup> Plan et que les dotations budgétaires soient conformes à cet engagement, la consolidation des positions des sociétés strictement françaises est encore loin d'être obtenue. Plus de 60 p. 100 de la production française demeure ainsi assurée par des filiales de groupes étrangers, principalement américains.

Cette analyse sectorielle de l'industrie française confirme donc deux des problèmes primordiaux auxquels ce secteur essentiel du progrès économique est confronté. Le premier concerne la réorientation des structures vers des productions à forte valeur ajoutée, dont le marché mondial se développe rapidement. Le second intéresse le maintien ou le développement de la capacité autonome de décision des entreprises françaises.

Ceci nous amène à un point fondamental de la politique industrielle, celui des investissements. Or, la progression de ceux-ci n'a été bonne qu'en 1972 et, sans doute, en 1973, avec un taux de l'ordre de 7 p. 100. L'année 1971, au contraire, a été très médiocre avec un taux de 2 p. 100. Nous ne sommes donc pas assurés que le rythme moyen de 5,6 p. 100 sera atteint au cours du présent quinquennat.

En outre, comme le taux d'autofinancement sera inférieur aux prévisions, les entreprises devront surtout compter sur les émissions d'obligations et d'actions et sur le recours au crédit. Or, la progression des actions est, elle aussi, inférieure aux prévisions et l'expansion des émissions d'obligations après avoir été considérable, est très ralentie depuis un an. Il faut d'ailleurs s'émerveiller que, malgré l'inflation, les Français aient souscrits autant de valeurs à revenu fixe jusqu'ici.

D'autre part, les mesures draconiennes de lutte contre l'inflation que le Gouvernement a dû prendre, vont réduire gravement la possibilité pour les entreprises de recourir au crédit, qu'il soit à court, à moyen ou à long terme.

Enfin, les récents événements pétroliers ont, bien évidemment, créé une situation nouvelle, pour le moment encore largement psychologique sans doute, qui ne va pas inciter les chefs d'entreprise à maintenir un rythme élevé d'investissements.

Les facteurs externes jouent d'ailleurs un rôle considérable dans la vie économique française contemporaine. Si, jusqu'ici, l'évolution pouvait paraître globalement satisfaisante, malgré des éléments défavorables, la crise pétrolière projetée soudain, sur l'ensemble de notre économie, l'ombre d'une crise menaçante.

Nous allons examiner d'abord les facteurs externes permanents, avant d'aborder le problème de l'énergie et du pétrole.

Dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières, l'industrie française, on le sait, dépend très largement de sources étrangères et cette dépendance est, physiquement, impossible à réduire. L'exemple du pétrole vient d'illustrer le caractère dangereux d'une telle situation. D'autre part, le prix des grandes matières premières a très fortement augmenté depuis deux ans.

Nous souhaitons que M. le ministre nous précise les mesures prises pour assurer la diversification et la sécurité de nos approvisionnements. Nous aimerions, pour prendre l'exemple précis du « plan cuivre », connaître les premiers résultats obtenus.

D'autre part, on doit regretter que la Communauté économique européenne demeure le seul ensemble industrialisé qui ne pratique pas une politique d'approvisionnement. Faudra-t-il attendre une nouvelle catastrophe, analogue à celle du pétrole, pour que les Neuf essaient, peut-être trop tard, de faire quelque chose ?

D'une façon générale, d'ailleurs, la Communauté européenne n'a pas encore été capable de mettre en œuvre une politique industrielle commune, malgré la concurrence internationale. L'ordre dispersé demeure la caractéristique d'un ensemble économique où l'emportent les politiques étroitement nationales. Aucune attitude commune véritable n'existe pour des problèmes aussi importants que celui des investissements étrangers ou même celui des aides régionales. Comment peut-il y avoir véritablement « Marché commun » si les conditions de vie des entreprises demeurent enfermées dans des cadres juridiques, financiers et économiques différents ?

D'autre part, la Communauté est engagée dans une négociation commerciale difficile, alors que, récemment élargie et associée depuis peu à d'autres Etats européens par des accords de libre échange, elle voit encore se diluer sa bien fragile unité. Elle devrait donc d'abord affermir préalablement ses nouvelles structures et trouver un équilibre économique satisfaisant. En outre, les Etats-Unis, qui ont fortement poussé à l'ouverture de ces discussions, ont pour unique objectif de trouver une solution au déficit de leur balance extérieure, en s'assurant un excédent permanent de leur balance commerciale.

Cette attitude de la première puissance économique du monde soulève, à juste titre, les inquiétudes des milieux industriels européens.

On sait que le taux de couverture de nos échanges extérieurs a tendance à se réduire depuis le milieu de l'année, la croissance en volume étant légèrement plus forte pour les importations que pour les exportations. La dégradation est même sensible pour les biens d'équipement. Si plusieurs secteurs maintiennent ou améliorent leur taux de couverture, la dégradation est continue depuis un an pour la sidérurgie, les industries mécaniques, le machinisme agricole, le matériel électrique et électronique, l'industrie textile, la verrerie et la parachimie.

Enfin, naturellement, c'est le problème de l'énergie, dominé par la brutale crise de l'approvisionnement pétrolier, qui obscurcit le plus gravement l'avenir de notre industrie. Nous estimons que cette question doit être abordée dans le cadre de la Communauté européenne, avec le souci de dégager une solution à l'échelle mondiale. Cela implique une meilleure prise en compte des intérêts des pays du tiers monde dans leur ensemble, y compris ceux des pays producteurs de pétrole.

La dépendance des pays industrialisés en matière énergétique ne cesse de s'accroître. L'Europe couvre actuellement 60 p. 100 de ses besoins par le seul pétrole, dont plus de 90 p. 100 proviennent de pays tiers. Mais ce pourcentage global recouvre des situations nationales différentes. L'Allemagne et l'Angleterre ont un pourcentage de dépendance par rapport au pétrole importé nettement inférieur à celui de la France, qui est de l'ordre des deux tiers de notre consommation totale d'énergie. Cette différence résulte sans doute du fait que ces deux pays disposent de réserves de charbon supérieures aux nôtres par la quantité et la qualité. On peut, cependant, regretter que la France, quitte à dépendre de l'étranger de toute façon, n'ait pas davantage recouru à l'importation de charbons des pays qui en sont vendeurs. Cette source d'énergie n'aurait sans doute pas atteint des tarifs excessifs et nous aurions pu ainsi mettre en œuvre une politique de diversification de nos approvisionnements, souvent proclamée mais bien insuffisamment exécutée, comme on le constate aujourd'hui.

Où en est l'Europe devant la crise pétrolière et les problèmes de l'énergie ? Une fois de plus, on ne constate ni union véritable, ni projet commun, comme l'illustre la question de l'usine pour l'enrichissement de l'uranium. Nos éventuels partenaires dans cette affaire ne sont même pas tous membres de la Communauté et, déjà, la Suède a fait savoir qu'elle ne prendrait pas de décision avant plusieurs mois. N'aurait-il pas fallu essayer de s'entendre avec les pays de la « troïka » ? Certes, le temps presse. Mais la France ne risque-t-elle pas, dans cette affaire, d'être, une fois de plus, isolée ou peu entourée ?

Il y a un an, on parlait de « miracle » industriel français. Le *Hudson Institute* prédisait à notre pays un avenir économique flamboyant.

Aujourd'hui, l'inquiétude nous domine tous. La crise pétrolière a brusquement fait prendre conscience de l'extrême fragilité d'une économie industrielle. Quelles seront les conséquences de cette crise ? On dit que la France, grâce à sa politique

étrangère, sera épargnée. Mais peut-on croire que notre pays, qui dépend de l'extérieur non seulement pour ses approvisionnements, mais aussi pour ses ventes, pourrait conserver une industrie prospère, si ses voisins sont en difficultés ?

Votre rapporteur est ainsi amené à conclure sur une note de profonde inquiétude.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits relatifs à l'industrie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, en venant vous présenter le budget de mon département, je voudrais, après avoir remercié très vivement MM. les rapporteurs de leurs exposés, à la fois denses et complets, vous faire part d'une réflexion liminaire et vous proposer une méthode de discussion.

La réflexion dont je voudrais vous faire part est relative à l'état des relations que je me suis efforcé de nouer avec vous. Certes, le débat budgétaire est une occasion privilégiée de dresser un bilan et de définir une politique ; je vais le faire à l'instant devant vous. Mais il m'apparaît d'une grande importance que ce débat solennel puisse se situer dans une continuité de relations qui permette, j'allais dire en permanence, d'atteindre entre nous à un degré élevé de coopération confiante. C'est ainsi, je crois, que votre commission des finances conçoit nos rapports et c'est ainsi, pour ma part, que je conçois les devoirs de ma charge. Je n'ai aucun doute, mesdames, messieurs, que vous ne pensiez de même.

Je n'en veux pour preuve, d'ailleurs, que le débat que nous avons eu ensemble au printemps sur les problèmes de l'énergie : il a démontré, à un moment où bien peu de nos compatriotes étaient sensibilisés à cette question, à la fois la clairvoyance du Sénat et notre volonté commune d'aller au fond des grands problèmes grâce à un dialogue ouvert et constructif.

Je souhaite, d'autre part, vous présenter dès l'abord une suggestion de méthode. Vous savez que nos propositions budgétaires comportent des dispositions relatives à la fois au développement industriel et à la recherche scientifique et technique. Ce sont les deux responsabilités majeures de mon département.

Le choix qui a présidé à leur conjonction dans le cadre d'une même responsabilité ministérielle est aujourd'hui pleinement justifié par l'expérience. Votre rapporteur spécial a, pour sa part, insisté à plusieurs reprises sur l'étroite imbrication qui doit caractériser le domaine du développement industriel et celui du développement scientifique. Le destin du premier passe, c'est vrai, par le laboratoire, et la recherche doit avoir pour souci majeur d'éviter l'isolement abstrait qui l'enfermerait dans un ghetto et la condamnerait à l'échec.

Mais il me paraît également important que notre débat puisse se situer dans la clarté la plus totale. Nous aurons à parler d'institutions ou de procédures qui obéissent, dans le domaine de l'industrie et dans celui de la recherche, à des conjonctures très diverses. Nous aurons à analyser des problèmes complexes qui relèvent de raisonnements se situant sur des plans différents. Nous aurons enfin à entrer dans des domaines de spécialités bien distinctes.

C'est pourquoi j'ai proposé à votre assemblée de bien vouloir m'autoriser à traiter successivement, au cours de notre séance d'aujourd'hui, en premier lieu, des problèmes industriels, puis des problèmes de la recherche scientifique et technique, en ouvrant chaque fois, si vous le voulez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, des débats distincts, quoique complémentaires.

Je ne vais pas reprendre devant vous le détail des dotations budgétaires qui vous sont présentées dans le domaine industriel : le rapport de votre commission des finances est, à cet égard, très complet et, comme a bien voulu le reconnaître votre rapporteur spécial, les documents que je vous ai adressés pour répondre aux nombreuses questions qui vous intéressaient constituent, je crois, une base de réflexion dont l'intérêt ne sera pas épuisé au cours de notre séance d'aujourd'hui.

Mais je voudrais, en revanche, insister devant vous sur la signification réelle de ces dotations budgétaires quant au rôle joué par le ministère du développement industriel et scientifique.

« Le budget du ministère du développement industriel et scientifique... » — je reprends là les termes exacts de la conclusion de votre rapporteur spécial — « ... ne reflète que faiblement ses besoins et les moyens de son action. » Une explication très claire, souhaitée par M. Armengaud comme par M. Collomb, me paraît donc s'imposer à ce sujet.

Qu'un budget comme celui que j'ai l'honneur de vous présenter ne reflète que faiblement les besoins de l'action industrielle de notre pays relève de l'évidence. Mais personne ne voudra soutenir ici qu'il appartient en permanence à l'Etat d'intervenir budgétairement sur tous les registres de l'activité industrielle ; ou bien alors, il faudrait, mesdames, messieurs les sénateurs, changer non seulement d'économie, mais aussi de société.

Ce n'est pas — je dois vous le dire — notre conception. Si d'aventure nous prenions la voie d'une budgétisation de l'action industrielle, j'y verrais pour ma part non pas le signe d'un progrès décisif, mais plutôt celui de l'échec le plus évident.

Nous devons refuser la tentation de la boulimie budgétaire. Nous devons au contraire persévérer dans le sens d'une action incitative et sélective. C'est alors que les dotations qui vous sont proposées prennent, je crois, leur véritable signification.

L'action de mon département est en effet de susciter, de favoriser, d'accélérer les évolutions nécessaires dans les secteurs de l'industrie qui commandent le développement de notre économie.

C'est cette conception — je me permets de le rappeler — qu'a retenue le VI<sup>e</sup> Plan. Elle est d'ailleurs la seule qui soit compatible avec la réalisation, dans un laps de temps forcément limité, de notre dessein industriel.

En contrepartie, une telle attitude suppose une définition claire des rapports entre l'Etat et les industriels. Il faut en effet éviter la confusion des responsabilités, source d'inefficacité, et les liaisons toujours dangereuses entre l'argent public et les sociétés privées.

C'est donc autour de cette philosophie que doivent s'ordonner les quatre principaux rôles que peut jouer mon département ministériel dans le domaine du développement industriel.

Son premier rôle doit être d'apporter au Gouvernement les éléments d'une connaissance précise de l'ensemble des secteurs de l'industrie.

Je soulignerai à ce propos les efforts importants entrepris dans le domaine des statistiques industrielles, dont les propositions budgétaires qui vous sont présentées traduisent la continuité. Mais il est clair que c'est par une familiarité constante avec chacun des secteurs industriels dont elle a la charge que mon administration joue pleinement ce rôle d'information, d'analyse et de synthèse.

Chacun peut concevoir ici ce que signifie cette capacité. C'est elle qui permet en dernier ressort de précéder l'événement. Qui doutera que, dans la conjoncture mouvante que nous vivons aujourd'hui, ce ne soit là un rôle majeur ? Qui doutera que cette vigilance ne soit exercée, au-delà de l'événement conjoncturel, sur les problèmes de structure qui se posent en permanence à l'industrie française ?

C'est en effet le deuxième objectif de mon département que d'aider au développement rationnel des divers secteurs de notre industrie nationale.

Je ne reviendrai pas sur les exemples cités par votre rapporteur spécial, à propos de la sidérurgie, à propos du « plan cuivre ». Je pourrais y ajouter les actions de restructuration que nous menons dans le secteur des entreprises moyennes qui constituent, ce que certains oublient trop souvent, le fond du tissu industriel de notre pays.

A ce titre, les actions entreprises dans le domaine des machines-outils à commande numérique, dans celui des industries du jouet, dans la fonderie, la menuiserie, la maroquinerie ont été accélérées ou même déclenchées à la suite d'interventions financièrement limitées certes, mais économiquement très significatives.

Là encore, monsieur le président, mesdames, messieurs, la mesure de l'action entreprise ne peut se jauger à l'aune des dépenses budgétaires. Nos crédits d'action de politique industrielle ne sont pas démesurés : le projet de budget qui vous est présenté porte sur 107 millions de francs. Mais il s'agit moins de dépenser pour dépenser que de bien utiliser l'argent public et dans le bon sens.

C'est en effet le troisième rôle de mon ministère, qui mobilise une part importante de ses moyens, que d'animer, sous l'autorité et, éventuellement, l'arbitrage du Premier ministre, la politique industrielle des pouvoirs publics.

En définissant, en soutenant le point de vue du développement industriel au sein des divers organismes de politique industrielle chargés de prendre des décisions d'ordre général ou de répartir les aides publiques, sectorielles ou régionales, mon département joue pleinement le rôle qui doit être normalement le sien et que vous souhaitez, je crois, mesdames, messieurs.

Je ne citerai qu'un exemple, celui des investissements étrangers en France, qui a retenu favorablement l'attention de votre commission des finances. Notre position est à ce sujet — je crois utile de le rappeler — fondamentalement libérale à l'égard des projets de création ou même de rachat d'entreprises, dont les incidences apparaissent positives pour notre propre développement, par exemple, sur le plan de l'investissement, de la recherche et du commerce extérieur.

En revanche, il nous appartient — je le dis avec la même fermeté — de décourager et, éventuellement, de nous y opposer, tous les projets qui entraveraient des regroupements sectoriels déjà amorcés ou auraient pour conséquence de faire disparaître ou de démanteler des entreprises pour n'en conserver que le réseau commercial.

Enfin, le quatrième et le dernier objectif de mon département est de susciter un environnement tout à la fois plus propice à l'action industrielle et plus soucieux d'en prévenir les excès éventuels.

Nous poursuivons, en effet, nos efforts pour créer un climat plus favorable au fait industriel dans notre pays : deux exemples sont à cet égard significatifs de la continuité et de la diversité de notre action.

Le premier se situe tout à fait en amont du processus industriel : il s'agit de la promotion de l'innovation. La première « semaine mondiale de l'innovation » a eu lieu en juin dernier à Paris. La première société de financement de l'innovation, la Sofinova, est créée ; une deuxième est en voie de constitution.

Dans ce domaine aussi, monsieur le rapporteur spécial, nous avans pu et su choisir les hommes, constituer les équipes, épauler leurs efforts, encourager leur action.

L'autre exemple que je voudrais citer est celui de l'action régionale que nous entreprenons. Les propositions budgétaires qui vous sont soumises doivent lui donner, en plus des moyens existant déjà dans le cadre des arrondissements minéralogiques, la faculté de se développer, dès le début de 1974, dans chaque région de programme. Des délégués régionaux à l'industrialisation pourront ainsi, comme le souhaite M. Collomb, auprès des préfets de région et des nouvelles assemblées régionales, en liaison avec les élus nationaux et locaux, les chambres de commerce, les sociétés de développement régional et, bien entendu, les chargés de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, à la fois rapprocher l'administration industrielle des réalités locales et permettre une participation plus intime des responsables régionaux au développement industriel de la nation.

Si vous approuvez mes propositions, mesdames, messieurs, vous me permettrez donc de préciser et de compléter mon action dans le sens d'une industrialisation plus profonde, plus réelle, plus concrète de notre pays. Mais si je pense que celle-ci doit demeurer un des grands desseins qui s'offrent aux forces vives de la nation, je crois aussi qu'elle doit s'effectuer dans un cadre raisonnable et suivant un rythme progressif, afin de traumatiser le moins possible les populations concernées, en particulier les travailleurs.

Promouvoir l'industrialisation, ce n'est pas en effet encourager les yeux fermés n'importe quelle initiative, à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit. Je crois même que c'est faire exactement le contraire.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à un groupe de travail d'examiner les conditions dans lesquelles peut s'effectuer l'industrialisation en milieu rural. C'est aussi à ce titre que j'appelle votre attention sur les propositions qui vous sont présentées au sujet du nouveau service central de sûreté des installations nucléaires.

Dans un domaine voisin, je puis vous assurer, monsieur le président, mesdames, messieurs, que nous travaillons en liaison étroite, comme le souhaite M. Armengaud, avec le ministère de l'environnement : les programmes sont définis d'un commun accord ; le C. N. E. X. O. — le centre national d'exploitation des océans — joue pleinement son rôle, les directions intéressées de mon département aussi et votre rapport cite à très juste titre l'exemple de réactions qui ne sont ni timides, ni désincarnées.

Vous le voyez, nous n'avons pas manqué, nous ne manquons pas de cette ambition que vous réclamez l'an dernier, messieurs les rapporteurs. Pour faire du ministère du développement industriel et scientifique le grand ministère que vous souhaitez, comme vous avez bien voulu l'un et l'autre le rappeler, nous avons affirmé à tout propos sa vocation politique. Nous avons rappelé à maintes reprises au Gouvernement la fonction d'animation interministérielle de cette administration dans les différents secteurs de l'industrie.

Nous avons complété son action, jusqu'ici surtout verticale, par les prolongements régionaux que nous vous proposons de lui créer. Enfin, tout en reconnaissant pleinement la nécessité d'une vue globale de l'économie au niveau du ministère de l'économie et des finances, nous nous sommes efforcés de développer notre action propre, en faisant valoir, dans le domaine du crédit et des prix, en particulier, la spécificité du point de vue industriel.

Des résultats notables ont déjà été obtenus sur ces deux plans. Nous croyons nécessaire de poursuivre — ainsi que vous le voulez — ces efforts, afin d'assurer aux investissements productifs un niveau plus satisfaisant, et plus généralement pour permettre à notre industrie, dans la conjoncture difficile que connaît aujourd'hui l'Occident, de maintenir envers et contre tout son activité et, à travers elle, le niveau de l'emploi.

Je consacrerai, monsieur le président, mesdames, messieurs, la seconde partie de cet exposé, que je ferai aussi brève que possible, au bilan de la réalisation du VI<sup>e</sup> Plan dans les trois secteurs qui y ont reçu une priorité. Je dresserai ce constat sans complaisance, mais aussi sans honte, car si les résultats — comme vous l'avez noté, monsieur le rapporteur — sont inégaux, leur tendance générale, bien loin de constituer l'échec que certains ont voulu dénoncer, demeure largement encourageante, je le dis sans aucun triomphalisme.

J'évoquerai tout d'abord les problèmes de la construction mécanique.

En application des décisions du comité de politique industrielle du 8 janvier 1971, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de dispositions propres à favoriser un développement plus rapide des industries mécaniques.

Je rappelle que les actions mises en œuvre à cet effet ont suivi quatre voies principales d'intervention.

Les crédits d'action de politique industrielle ont été utilisés pour accompagner un effort d'information et de promotion des métiers de la mécanique ; des interventions de l'institut de développement industriel se sont portées sur des entreprises du secteur totalisant environ 350 millions de francs de chiffre d'affaires ; des prêts du fonds de développement économique et social, à hauteur de 80 millions de francs environ, ont conforté les investissements entrepris par les industries mécaniques ; enfin, la procédure des lettres d'agrément a été employée pour permettre la mise à l'essai de machines-outils à commande numérique ou de conception avancée ; une cinquantaine de dossiers ont déjà été examinés à ce titre.

Ces mesures ont aidé la mécanique à atteindre le degré de développement qu'elle connaît aujourd'hui. Une expansion de la production à un rythme moyen proche de 7 p. 100 s'est accompagnée d'une amélioration de la balance commerciale qui est devenue légèrement excédentaire dès 1971.

Cependant, ces résultats restent inférieurs aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan, particulièrement pour la progression moyenne annuelle des investissements, qui demeure insuffisante.

A cette carence s'ajoute une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette situation précaire des facteurs de production dans la mécanique me paraît préoccupante dans la perspective d'une reprise de la demande de biens d'équipement. C'est pourquoi mes services étudient actuellement avec la profession et avec l'administration des finances les moyens de surmonter ces difficultés.

Dans le domaine des industries que l'on qualifie généralement d'industrie de pointe, en raison de leur caractère technologique très avancé, le VI<sup>e</sup> Plan avait reconnu la nécessité de poursuivre une politique active de consolidation des positions de nos entreprises et avait programmé, pour soutenir cette action, un effort de recherche civile financé par les pouvoirs publics pour un montant de 4.500 millions de francs durant cette période.

En termes globaux, mesdames, messieurs les sénateurs, cet engagement a été jusqu'à présent respecté. L'évolution récente de deux des secteurs les plus importants de cet ensemble, les composants et l'informatique, montre que cet effort n'a pas été vain.

Dans le domaine des composants semi-conducteurs, l'année 1973 apporte en effet un très net retournement de la situation, auquel l'industrie française, grâce à l'effort de rattrapage technologique de ces dernières années, participe pleinement.

Dans le domaine de l'informatique, la C. I. I. — la Compagnie internationale pour l'informatique — avec un chiffre d'affaires atteignant le milliard de francs et des ventes en France approchant de 20 p. 100 du marché national, a pu négocier un accord de coopération élargissant à Philips l'accord passé en 1972 avec

Siemens. En ce qui concerne la péri-informatique, les entreprises françaises obtiennent désormais des résultats encourageants au niveau international, sur un marché extraordinairement concurrentiel et évolutif.

La coordination des industries françaises de pointe me paraît donc dans la bonne voie. Ce qui constitue, bien sûr, un précieux encouragement pour la poursuite de l'effort de soutien public à ce secteur, mais justifie aussi une plus grande sélectivité dans les actions qui devront être menées désormais.

De son côté, l'évolution de l'industrie chimique et des industries qui peuvent lui être assimilées — la parfumerie, les industries de transformation des plastiques, du caoutchouc, du verre, des peintures, des produits d'entretien, des corps gras — n'a pas connu une inflexion de tendance aussi marquée que nous l'aurions souhaité.

Certes, de façon générale, la production a crû à un rythme soutenu voisin de celui que le VI<sup>e</sup> Plan avait prévu. Certes, dans le secteur d'Etat, la société chimique des charbonnages a réalisé des progrès spectaculaires et les dispositions nécessaires — vous le savez — ont été prises pour amorcer, dans les prochains mois, le redressement de l'entreprise minière et chimique, à l'intérieur de laquelle les mines domaniales de potasse d'Alsace sont maintenant à flot. Mais une analyse approfondie fait apparaître d'assez sensibles disparités dans le secteur et motive certaines préoccupations.

En outre, la mauvaise tenue du prix des produits chimiques, au cours des dernières périodes, a provoqué un ralentissement des investissements de l'industrie chimique européenne dans son ensemble. Par ailleurs, l'approvisionnement des complexes chimiques en produits nécessaires à la fabrication, notamment en coupes pétrolières, commence à poser des problèmes et risque ainsi de compromettre la marche à pleine capacité des installations, alors que la demande se situe et continuera à se situer à un niveau élevé.

J'espère que ces trois exemples, monsieur le président, mesdames, messieurs, vous permettront d'apprécier nos efforts. Nous n'avons pas réussi dans tous les domaines de l'industrie, cela est bien vrai. Aussi bien nos efforts ont-ils été d'abord sélectifs, ainsi que le soulignait M. Armengaud. Il n'y a pas d'autre voie raisonnable. C'est elle qu'avec votre approbation nous avons choisie et que nous espérons poursuivre.

J'évoquerai enfin les problèmes de l'énergie.

Je le ferai rapidement, puisqu'une série de questions orales posées récemment par vos soins m'a permis, il y a peu de temps, de faire le point de cette question fondamentale devant votre assemblée.

La constatation de base à laquelle il faut toujours revenir est que notre pays est pauvre d'une manière générale en matières premières, comme l'a noté M. Collomb, et plus particulièrement en ressources énergétiques naturelles. Nos gisements de charbon sont limités, en voie d'épuisement, de qualité trop souvent médiocre, d'exploitation difficile et coûteuse. Ces caractéristiques, que nous déplorons profondément, expliquent et justifient, même dans la conjoncture actuelle, la politique de récession que nous avons entreprise et que nous devons poursuivre, sauf en Lorraine.

Recourir à nouveau au charbon ne rapporterait en effet que peu d'énergie supplémentaire, au prix de charges nouvelles qui pèseraient lourdement, soit sur les entreprises, soit sur les finances publiques déjà largement mises à contribution, comme l'ont noté vos rapporteurs.

Vous savez, d'autre part, que malgré les efforts de recherche entrepris et poursuivis avec constance, on a jusqu'à présent trouvé peu de gaz naturel et bien peu de pétrole sur le territoire national. Quant aux sites hydro-électriques, à peu près tous ceux qui étaient envisageables ont été aménagés. Au total, la France — vous le savez aussi bien que moi, hélas ! — ne produit que 30 p. 100 de l'énergie qu'elle consomme.

C'est pour faire face à cette situation que les pouvoirs publics — c'est-à-dire le Gouvernement, mais aussi le Parlement — se sont attachés depuis longtemps à définir une politique énergétique cohérente, malgré bien des incertitudes techniques et économiques.

Il est normal que cette politique ait d'abord reposé sur le recours aux ressources pétrolières, que leur coût relatif et l'état de la technique rendaient, et de très loin, les plus accessibles. C'est dans ces conditions que s'est développée une politique pétrolière fondée à la fois sur la maîtrise du marché, la constitution de groupes français significatifs et la définition de règles de sécurité très strictes pour l'approvisionnement de notre marché, conduisant notamment à diversifier autant que possible

les zones d'où devaient provenir les ressources nécessaires. C'est ainsi que le pétrole, qui ne représentait en 1961 que 32 p. 100 de notre énergie, en fournit aujourd'hui 65 p. 100 : ce pourcentage devrait continuer à se développer dans les prochaines décennies, sauf renversement brutal de la conjoncture ou impossibilités matérielles, pour décroître seulement à la fin du siècle.

Vous savez, mesdames, messieurs, que depuis les années soixante, le gaz a pris en Europe, et particulièrement dans notre pays, grâce à la découverte du gisement de Lacq, un essor considérable. Ce gisement, d'une importance alors sans égale en Europe, a permis le développement de la consommation de gaz naturel qui représentait, en 1955, 0,4 p. 100 de notre consommation en énergie primaire et est passée, après 1960, à plus de 4 p. 100 ; elle devrait atteindre 9 p. 100 en 1975 et 12 p. 100 en 1980. Les avantages que présente le gaz naturel sur les plans de l'utilisation et de l'environnement ont, en effet, conduit à étendre à ce domaine l'activité d'exploration de nos groupes pétroliers français et à encourager le remarquable développement d'une industrie française du transport, tandis que Gaz de France poursuivait une active politique d'importations complémentaires, en particulier grâce aux contrats conclus avec l'Algérie et l'Union soviétique.

Vous connaissez, mesdames, messieurs, l'évolution de notre politique nucléaire ; vos rapporteurs viennent d'y faire l'un et l'autre allusion. Vous savez qu'après avoir abandonné la filière uranium naturel-graphite-gaz pour des raisons économiques et financières, nous avons pu néanmoins déboucher dans les délais prévus sur l'utilisation industrielle de cette source d'énergie, la seule propre à diminuer de manière sensible, dans l'avenir, notre dépendance énergétique. Nous avions annoncé, dès 1970, notre premier programme quantitatif important, d'un montant de 8.000 mégawatts en cinq ans, soit la moitié de la puissance à installer pendant cette période. Au début de cette année, comme j'en ai déjà rendu compte au Sénat, un bilan positif a pu être dressé de ces efforts et une première accélération a été décidée, avant la crise par conséquent. Elle a porté sur 13.000 mégawatts en cinq ans, ce qui devrait représenter les deux tiers de nos centrales électriques nouvelles.

Parallèlement, le Gouvernement a veillé, en étroit accord avec Electricité de France, à ce que soit mis en place le dispositif industriel capable de faire face à une telle accélération : deux groupes puissants sont désormais opérationnels à cet effet. J'ajoute qu'en raison des événements récents la possibilité de procéder à une nouvelle accélération a été examinée ; en s'entourant des conseils de la commission Péon, le Gouvernement se prononcera, dans les semaines à venir, sur ce point.

En ce qui concerne, enfin, l'alimentation des centrales en combustible, la conjoncture n'a fait que renforcer notre détermination de disposer, dès 1979, d'une grande usine d'enrichissement de l'uranium en Europe et d'accélérer notre propre programme de surrégénérateurs ; mais j'évoquerai, si vous le permettez, l'ensemble des problèmes ainsi posés dans le cadre du débat que nous consacrerons à la recherche scientifique et technique.

Telle est, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la politique énergétique que nous nous efforçons de pratiquer avec l'appui, je l'espère, et sous le contrôle du Parlement. A la fois marquée par l'emprise de la nation sur l'ensemble du secteur de l'énergie et par une forte volonté d'indépendance nationale, mais aussi largement ouverte sur la coopération internationale et singulièrement européenne, elle a pu faire face, sans problème majeur, aux premières difficultés qu'a entraînées la crise mondiale de l'énergie. C'est, vous le savez, avec un relatif optimisme que nous envisageons dans le court terme l'état de nos approvisionnements en pétrole : notre loi de 1928, notre effort persévérant de stockage, nos relations traditionnelles d'amitié avec les pays producteurs expliquent que, dans la crise que connaît actuellement l'Europe, notre approvisionnement reste, pour l'essentiel, assuré. Mais les incertitudes persistantes de l'avenir comme le renchérissement déjà considérable du coût de l'énergie nous ont conduits à proposer au pays un programme d'économies fondé à la fois sur des dispositions réglementaires et un appel, que je me permets de renouveler de cette tribune, au civisme de tous les Français.

En outre, la désorganisation du marché européen des produits raffinés, la complexité des circuits de distribution, la tendance — il faut le dire aussi — de trop de nos compatriotes à constituer des réserves de précaution ont provoqué et provoquent encore des difficultés sensibles pour assurer de façon normale cette distribution. Nous nous efforçons de pallier ces inconvénients, avec l'accord des professions intéressées, par la mise à la disposition des négociants indépendants de

quantités égales à 75 p. 100 des références qu'ils pouvaient faire valoir l'an dernier, et en constituant sur le plan départemental des commissions tripartites de conciliation. Et surtout nous nous préoccupons, comme vous le souhaitez, mesdames, messieurs, des conséquences sérieuses et même graves que la crise présente, même si elle ne devait pas se prolonger, risque de comporter pour notre économie à la fois sur le plan général et par les pénuries et distorsions sectorielles qu'elle peut entraîner ; c'est ce qui nous a déjà conduits à intervenir dans les secteurs de la pétrochimie, des plastiques et des textiles artificiels. C'est ce qui nous amène, dans l'esprit même de vos commissions, à nous préoccuper, au-delà des difficultés actuelles, des problèmes fondamentaux de l'approvisionnement en matières premières et de la croissance.

C'est donc avec calme que nous attendons l'évolution, encore imprévisible, de la situation internationale. Mais c'est avec beaucoup d'espoir que nous formons le vœu de voir la conférence de Copenhague, convoquée à l'initiative du Président de la République française, définir une attitude commune et donc les conditions d'une véritable solidarité européenne devant cette situation.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'espère que ces quelques réflexions vous auront permis de mieux apprécier la nature et la portée de la politique industrielle et énergétique que nous menons. Je la soumets maintenant à vos observations et, le cas échéant, à vos critiques, en souhaitant que le débat qui va suivre vous permettra de lui apporter, en définitive, votre approbation. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jager.

**M. René Jager.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai lu les excellents rapports présentés par mes collègues MM. Armengaud et Collomb, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt leurs commentaires et votre premier exposé, monsieur le ministre, à cette tribune. J'ai ainsi mesuré, une fois encore, en tant qu'ancien rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, l'ampleur de votre tâche dans la phase d'industrialisation du pays et, conséquemment, l'ouverture de nos produits au marché mondial dans un climat de compétition inexorable, aggravé par les phénomènes d'incertitude monétaire et de certitude inflationniste.

Il s'y ajoute depuis peu de très complexes problèmes énergétiques, avec toutes leurs résonances économiques et sociales, leur enchevêtrement diplomatique et politique. Vous venez de les évoquer longuement, monsieur le ministre. Beaucoup d'entre nous ont conscience que si le renversement brutal de la tendance n'est pas le monde renversé, c'est en tout cas un autre monde qui se prépare. Nous sommes allés du vélo à Concorde ; nous allons sans doute devoir revenir au rythme de la « bécane » c'est-à-dire stopper la société de consommation effrénée et éviter que les moyens à notre portée, qui seront bientôt plus modestes et qui cesseront cette société, ne finissent de surcroît par l'engloutir.

Les brèves considérations que j'ai l'intention de vous présenter, monsieur le ministre, n'auront à l'égard de votre budget qu'un caractère marginal.

Si je laisse de côté le problème énergétique déjà évoqué et qui le sera davantage au cours de cette soirée, je me félicite — vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre — de constater que le Sénat, à trois reprises en moins de six mois, aura été l'une des rares assemblées, même au niveau européen, à manifester autant de souci quant à l'avenir énergétique de notre pays. A chaque fois, monsieur le ministre, vous avez partagé nos préoccupations et vous nous avez montré que vous connaissiez bien le dossier.

Dois-je ajouter que, dans les dix dernières années, lorsque à cette tribune nous évoquions, de concert avec d'autres rapporteurs, notamment mon ami M. Armengaud, et d'autres orateurs, le problème de l'énergie, nous mettions en exergue l'absolue nécessité de la coopération européenne qui eût permis, vis-à-vis des producteurs arabes, de présenter un front uni et unique, ce qui aurait à coup sûr changé la face des choses au lieu de nous amener au jeu subtil et dramatique qui permet à quelques monarches du Proche-Orient de disposer du pain de dizaines de millions de travailleurs et de peser d'un poids insupportable sur la vie et le comportement de tout un monde civilisé. (*Applaudissements à droite.*)

Car on en est là et je souhaite qu'après en avoir décousu avec les grandes compagnies pétrolières, le dialogue direct entre Etats permette de remettre le pétrole dans les pipe-lines.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, nous souhaitons sur ce chapitre vous voir apporter tous les éclaircissements et obtenir que cesse la répétition des assurances euphoriques données à l'opinion publique sur la position privilégiée de la France en face de ceux des pays européens qui, d'emblée, se sont imposés des restrictions.

Quant à nous, nous aurions aimé que, dans un élan puissant de véritable solidarité européenne, tous les peuples européens se sentent imposer en même temps les mêmes sacrifices et les mêmes restrictions. On aurait alors pu contempler l'image saisissante, au regard de la discrimination imposée aux Etats, de la détermination de l'Occident tout entier à faire face à l'épreuve.

Après tout, à quelque chose malheur n'est-il pas bon, dit-on ? Les Américains ne viennent-ils pas de pronostiquer que la présence forcée des couples à la maison durant les week-ends allait avoir pour premier effet d'augmenter la natalité ? Mieux, les Italiens ne savent-ils pas déjà que, l'année prochaine, ils enregistreront 100.000 naissances de plus ?

Je ne souhaite pas voir l'idée reprise à votre place par un ancien brillant ministre dont le nom est sur toutes les lèvres et qui, rêvant d'une France de cent millions d'habitants, se saisirait de la conjoncture inespérée pour imposer à nos compatriotes la marche à pied le samedi et le dimanche. Que non pas ! Tant il est cependant vrai que, dans les mois et années qui viennent, il faudra, bon gré mal gré, sortir « le tigre du moteur », cesser le mode de vie trépidant auquel la société s'est habituée et engager le pays à reprendre un certain « train de sénateurs »... qui me paraît être pour tous les Français celui du bon sens, de la réflexion, de la mesure. (*Applaudissements à droite.*)

Lors du débat sur ce budget à l'Assemblée nationale, et ici même tout à l'heure, vous aviez assigné quatre grands objectifs à l'action et à l'incitation de votre ministère. Je reprends seulement, pour en souligner l'importance, celui de l'industrialisation en milieu rural qui intéresse la plupart de nos collègues de province tant il leur apparaît comme à moi nécessaire d'apporter à la profonde mutation en milieu rural et au dépérissement de nos villages un contrepoids et un équilibre social. Celui-ci est largement atteint dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne, où des quantités de petites et moyennes entreprises sont installées dans les campagnes. Pour la plupart, elles font office de sous-traitance pour les grosses industries présentes le long du Rhin, dans la Ruhr ou dans d'importants centres industriels. Le processus dégressif des charbonnages de la Ruhr et la reconversion des mineurs accomplie au même moment sous la loi du dumping des grandes sociétés pétrolières qui ont fait précipiter ce mouvement de régression, là-bas comme ailleurs, se sont accomplis sans trop de douleur parce que l'environnement des charbonnages de la Ruhr était une constellation d'industries de transformation qui ont très rapidement absorbé la main-d'œuvre minière excédentaire.

Hélas, les mêmes facteurs n'ont pas joué en Lorraine, plus particulièrement en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, où les puissantes mono-industries des charbonnages et de la sidérurgie avaient, à peu de chose près, autour d'elles un *no man's land* où il s'agissait essentiellement de s'assurer un réservoir de main-d'œuvre.

Je ne retracerai pas, bien sûr, parce que trop connues, les diverses phases de la crise économique que nous avons vécue et qui n'est pas terminée.

La Moselle subit, contre son gré et en dépit de l'aide salvatrice et fort appréciée du Gouvernement, le phénomène de paupérisation de main-d'œuvre active. D'une part, dans le secteur des charbonnages où, à la suite d'une totale impréparation, on n'a pu retenir dans une industrie diversifiée les quelque vingt mille jeunes gens qui traversent quotidiennement la frontière pour gagner leur pain dans les entreprises sarroises ; d'autre part, dans la sidérurgie où, en l'absence d'une solide industrie de transformation, des quantités de jeunes ménages quittent nos vallées industrielles pour aller gagner leur pain à Fos, alors que les cadres émigrent dans la région parisienne ou rejoignent également la nouvelle industrie méditerranéenne.

La situation des frontaliers, monsieur le ministre, est un problème bien connu du Gouvernement et du Premier ministre en particulier, qui possède là-dessus un dossier particulièrement fourni.

Il est bien vrai, comme il l'a affirmé récemment, que cette navette quotidienne de nos frontaliers s'inscrit strictement dans la ligne du traité de Rome qui, dans le cadre communautaire, a prévu la libre circulation des biens, des hommes et des idées. Seulement, ce qui nous chagrine, c'est que cette circulation — on ramasse tous les jours les jeunes par autobus, à domicile — se fait en sens unique et que nous ne pouvons rien offrir pour permettre aux jeunes Allemands de faire le chemin inverse.

Je sais pertinemment bien, monsieur le ministre, que ni vous ni le Gouvernement ne pouvez, dans la conjoncture monétaire actuelle, endiguer ce flot de jeunes, aspirés et attirés par des salaires élevés, sans commune mesure avec ce que peuvent leur offrir en contrepartie et sans se ruiner les quelque cinquante industries qui jalonnent, en territoire français, ce seul secteur frontalier mosellan.

Quand le tâcheron revient, en fin de semaine, de la Sarre avec en poche un salaire équivalent et parfois supérieur à celui d'un ouvrier qualifié ou d'un contremaître de chez nous, cela pose des problèmes que, très rapidement, je voudrais analyser avec vous pour faire quelques constatations essentielles.

Il faut d'abord défendre sur place et à tout prix l'industrie mosellane frontalière qui veut vivre et survivre. Je n'évoquerai pas l'effort déjà consenti par le Gouvernement, par les administrations en liaison avec le conseil général en vue d'apporter, sur le plan de l'urbanisation et de l'industrialisation non moins que sur celui du rapprochement d'un tissu urbain plus homogène, un contrepoids à l'effort tentaculaire débordant d'en face. Il est méritoire, mais il est notablement insuffisant.

Nous mesurons aussi à son juste prix — et elle est très appréciée — la récente mesure qui s'insère dans le cadre des accords de Forbach conclus en février 1971 entre les houillères du bassin de Lorraine et les syndicats. L'objectif général est de concentrer à terme la totalité de la production du bassin de Lorraine sur les trois sièges de l'Est : Merlebach, Simon et Wendel. Pour ce qui est des gisements de l'Ouest, dont la rentabilité, paraît-il, est insuffisante, leur exploitation cesserait avant 1980.

Les trois gisements de l'Est présentent une excellente qualité. A cet effet, le gisement de Merlebach verrait sa profondeur d'exploitation portée de 1.050 à 1.250 mètres, ce qui en ferait une des mines de charbon les plus profondes du monde ; quant au siège de Simon et Wendel, leur exploitation serait, elle aussi, approfondie aux alentours d'une moyenne de 1.050 mètres.

Grâce à cette décision qui représente un investissement important et autorisé par le fonds de développement économique et social, la production globale du bassin de Lorraine devrait pouvoir être stabilisée aux alentours de neuf à dix millions de tonnes par an au moins jusqu'en 1985.

Il s'agit donc là d'une mesure importante à laquelle nos populations en général, et nos mineurs de Lorraine en particulier, seront extrêmement sensibles, et je tenais à vous le dire, monsieur le ministre.

Certes, cette mesure n'est pas, à elle seule, décisive pour clarifier la situation de nos industries frontalières, loin de là.

La frontière lorraine, pour ce qui est de son tissu industriel français, se trouve dès maintenant fortement déséquilibrée et le processus d'expansion industrielle dans la région frontalière, que ce soit par implantation nouvelle ou par extension, se trouve à peu près bloqué. La plupart des entreprises industrielles grandes, moyennes ou petites se voient souvent atteintes dans leurs effectifs de salariés jusqu'au « noyau » de l'usine ; l'activité industrielle s'en trouve gravement compromise.

L'hémorragie de main-d'œuvre, calculée en évaluation du manque à gagner pour le Trésor public, d'ores et déjà chiffrée, est considérable et les conséquences apparaissent désastreuses, car cette industrie, qui était florissante dans la conjoncture d'expansion, est aculée soit à la réduction de ses capacités, soit, pour sauver sa main-d'œuvre, contrainte au paiement de salaires tels que la charge financière en devient insupportable, exclut tout investissement et conduit à la fermeture pure et simple.

Il y a donc, là, monsieur le ministre, le long de nos frontières et de celles de l'Alsace, un problème spécifique qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans notre pays.

Je m'abstiens de le commenter davantage, sachant qu'un dossier complet sur cet état de détresse a été remis au Gouvernement qui connaît tous les aspects d'une question complexe, difficile, mais pour laquelle il y a lieu de trouver rapidement des remèdes autres que de simples cataplasmes.

Dois-je comprendre que le Gouvernement a d'ores et déjà réagi quand M. le délégué à l'aménagement du territoire, qui s'en est longuement expliqué, voilà quelques jours devant l'association des journalistes du développement régional, laissait espérer « un coup de pouce supplémentaire » en faveur des zones frontalières ? Peut-être me le confirmerez-vous, monsieur le ministre.

Enfin, je traduirai aussi un souhait maintes fois exprimé par les élus locaux en constatant combien les jeunes travailleurs frontaliers — tant mosellans qu'alsaciens — se trouveraient dans une position infiniment plus confortable si, à l'usine ou au chantier, ils pouvaient utiliser le dialecte qu'ils ont appris

sur les genoux de leur mère et dont ils auraient pu garder, pour leurs conservations élémentaires, les rudiments par quelques leçons obligatoires de langue allemande à l'école primaire. Je sais que ce n'est pas de votre ressort, monsieur le ministre, mais le problème frontalier apparaît comme un tout indissociable et c'est une lacune qu'il faudra rapidement combler, étant bien entendu que l'enseignement de la langue française garde, en toute circonstance, la primauté.

Le dossier frontalier ainsi rapidement examiné ne pourra pas être ignoré du futur conseil régional de Lorraine comme des autres conseils d'autres régions frontalières. Si le traité de Rome trouve, dans cette pérégrination transfrontalière quotidienne, une expression vraie et dure, mais mal équilibrée, il faut aller jusqu'au bout de la vérité qui se trouve dans la création de véritables régions européennes dans lesquelles disparaissent les frontières devenues de véritables anachronismes.

Voilà pourquoi les amis de mon groupe et moi-même attendons beaucoup de ce prochain sommet de Copenhague — auquel vous faisiez allusion tout à l'heure — car sans l'intervention rapide d'une unification politique de l'Europe, les événements humiliants que nous avons vécus sur la scène internationale et qui doivent nous servir de leçon et faire office de sonnette d'alarme, nous aboutirons en fin de compte à devoir renoncer à participer à l'infléchissement de l'histoire, alors que notre présence, celle de la France comme celle des pays associés et amis, apparaît aujourd'hui plus indispensable que jamais parce que tous, nous sommes placés devant l'alternative irrémédiable de la survie ou de la disparition des valeurs auxquelles les uns et les autres nous restons toujours profondément attachés. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tailhades.

**M. Edgar Tailhades.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pendant quinze ans et plus, nos oreilles ont été rebattues des formules les plus solennelles sur l'indépendance de la France, sa souveraineté et sa fierté. Or, s'il est un domaine, parmi tant d'autres, où l'événement donne un cinglant et cruel démenti au principe de souveraine fierté et de hautaine indépendance qui inspirait l'action du Gouvernement, c'est à coup sûr celui de la politique industrielle, et plus particulièrement celui de la politique de l'énergie.

Où allons-nous ? C'est une question qu'à l'heure ingrate où nous vivons il nous est possible de poser.

Il nous serait, en vérité, aisé de stigmatiser les solutions faciles, imprudentes même, auxquelles le Gouvernement a eu recours et qui, comme il était prévisible, nous ont conduits à cette situation de fait humiliante, dont parlait voilà quelques instants M. Armengaud, notre rapporteur spécial de la commission des finances, situation parfaitement révélatrice de la dépendance dans laquelle nous sommes tombés.

Il est vrai, mes chers collègues — vous le savez comme moi — que pour nous consoler, dans un langage tiré d'une philosophie manichéenne, un diplomate arabe condescendant déclarait récemment que la France n'avait rien à redouter pour son approvisionnement en pétrole.

Les promesses rendent joyeux, mais elles rendent joyeux pour un temps, et ce temps a été court. Il n'est que de se référer aux décisions prises durant le dernier week-end par les ministres de l'organisation de pays arabes exportateurs de pétrole réunis à Koweït : la France — il faut avoir la franchise de le reconnaître et de le déclarer — ne sera pas épargnée.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Je vous répondrai tout à l'heure à ce sujet.

**M. Edgar Tailhades.** J'attends votre réponse non seulement avec impatience, mais surtout avec intérêt.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** C'est tout à fait gentil.

**M. Edgar Tailhades.** Le Gouvernement mesure sans doute aujourd'hui le danger de l'euphorie dans laquelle il se complaisait et qu'il tentait de faire partager par l'ensemble de la population.

Il est certain que, dans notre approvisionnement en énergie, le pétrole, comme le disait lui-même voilà quelques instants M. le ministre du développement industriel et scientifique, occupe une place prépondérante. Il représente aujourd'hui 73 p. 100 de notre approvisionnement encore 17 p. 100 environ en 1958.

Alors quel espoir pouvons-nous garder ? Sans forcer les couleurs sombres du tableau, il est permis de s'interroger sur les lendemains immédiats, sur les destins qui sont promis à notre pays.

Et pourtant, depuis de longues années — là, nous aurions le droit de parler d'imprévoyance — les avertissements n'ont pas manqué. Je songe en particulier à certaines déclarations qui, à l'époque, avaient été faites par des hommes aussi éminents que Louis Armand et Francis Perrin. L'hypothèse de pénurie avait alors été fort raisonnablement émise et ceux dont les avis auraient dû être écoutés avaient été nombreux à préconiser une politique nucléaire, non pas orientée uniquement vers la fabrication d'une bombe dont on peut douter de l'efficacité, mais vers la production d'une énergie de source nucléaire dont nous recueillerions maintenant les effets bienfaisants.

Nous ressentons, au contraire, les conséquences néfastes de l'absence d'une politique d'envergure et, surtout, il nous est donné de juger la lourde responsabilité qu'ont encourue ceux que je me permettrai d'appeler « les dénégateurs » de l'Europe et qui, par leur aveuglement et leur entêtement, ont empêché la réalisation d'une communauté politique européenne cohérente et solide qui aurait évité, sans nul doute, ce spectacle, qu'il n'est pas interdit de redouter, de nations européennes qui oublieraient le sens de la solidarité pour obtenir la faveur des pays producteurs de pétrole.

Alors, la question que je permets de vous poser, monsieur le ministre, est claire, nette, directe : le comportement du Gouvernement va-t-il se modifier ? A-t-il le sentiment que sa prise de conscience — tardive, il faut bien le reconnaître — pourra provoquer, sur le plan de la défense des intérêts européens, des mesures efficaces qui l'autoriseront à tenir un autre langage que celui un tantinet naïf, reconnaissons-le, et un peu dérisoire qui consiste à dire aux Français : « Remplissez moins fréquemment le réservoir d'essence de votre véhicule automobile et fermez plus souvent le robinet de vos radiateurs » ? Le Gouvernement aura-t-il l'élémentaire probité de dire, à tous, toute la vérité ?

N'est-il pas, effectivement, quelque peu ridicule de déclarer à la population, comme on le ferait à des enfants qui attendent impatiemment un joujou, que l'on peut être pleinement satisfait, que l'on peut être pleinement content : les vacances de Noël ne seront pas gâchées, le carburant ne manquera pas à tous ceux qui voudront se déplacer et aller faire un joyeux réveillon.

A lire certaines assertions officielles, on ne peut se défendre d'un sentiment de gêne et on est en droit de se demander si le Gouvernement est vraiment conscient des attitudes qu'il prend, à moins, ce qui serait plus grave, qu'il ait un tel mépris de l'opinion de ses concitoyens qu'ils les considère comme étant incapables de juger d'une situation et d'en comprendre toute la gravité.

J'imagine, mes chers collègues, que le Gouvernement doit éprouver le regret amer des décisions qui furent les siennes pour tout ce qui touche au charbon. Vous en avez parlé de façon très cursive et très rapide tout à l'heure, monsieur le ministre, dans votre exposé. Au nom de la rentabilité, il fallait fermer les puits de mines. Je représente un département où une partie de la production charbonnière a été brusquement arrêtée, provoquant le plus complet désarroi économique, l'étiollement de plusieurs cités et des populations qui vivaient de la prospérité de la mine et qui attendent toujours, je me permets de le souligner, la réalisation de promesses de reconversion, promesses nombreuses et séduisantes mais qui n'étaient, il faut bien le dire, que des promesses fallacieuses.

Quel sont, dans les moments que nous vivons, les résultats de cette politique de fléchissement quant au charbon ? La situation présente est incertaine. Quelle compensation prévoir face à l'éventuelle diminution de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers ? Des mises en garde — je le disais il y a à peine quelques instants — avaient été prodiguées. Elles ont été par vous dédaignées.

Nous avons adjuré le Gouvernement d'être plus logique dans sa politique énergétique. N'est-il pas déraisonnable que nous ayons importé l'an dernier plus de 46 millions de tonnes de charbon alors que s'amenuise, par la volonté de l'Etat, l'activité des bassins houillers français et qu'est décidée la fermeture, dans un proche avenir, de plusieurs d'entre eux, comme c'est notamment le cas du bassin houiller des Cévennes ?

Cela, mes chers collègues, est d'autant plus inconcevable que d'autres pays, singulièrement les Etats-Unis, proclament que le charbon est une source essentielle d'énergie qu'il convient d'utiliser au maximum.

Nul ne saurait contester que nos réserves permettent de réaliser une production de 50 millions de tonnes de charbon et d'envisager l'implantation de multiples centrales thermiques. Quelles initiatives — c'est une autre question que je permets de poser — le Gouvernement est-il capable d'annoncer à cet égard ?

Le démantèlement des bassins houillers a eu pour corollaire que le charbon ne représente plus, en France, que 25 p. 100 de l'énergie utilisée, alors qu'il en représente 48 p. 100 en Grande-Bretagne. Ce sont là, nous en conviendrons, d'affligeantes constatations au moment où nous subissons les conséquences d'une politique dont nous avons le droit de dire qu'elle est à courte vue, politique qui, sous la pression des puissantes sociétés pétrolières, s'est détournée de ce qui constituait, en matière énergétique, l'intérêt vital de la nation.

Qu'on le veuille ou non, l'industrie charbonnière, dans la France actuelle, était dotée d'un potentiel efficient. Ce potentiel, le voici maintenant dégradé, entraînant un péril dont chacun est susceptible de concevoir l'ampleur, et je doute — je le dis avec tristesse — que le Gouvernement puisse y parer.

Ce n'est pas, en tout cas, le budget qui nous est présenté qui nous en offrira les moyens. Nous vous demandons donc de le repousser. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** A ce point du débat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. Létouart.

**M. Léandre Létouart.** C'est sur un aspect particulier de votre budget, monsieur le ministre, vous vous en doutez, que je voudrais faire porter mon intervention, celui de la politique énergétique du Gouvernement.

Je ne pense pas exagérer en la qualifiant de politique imprévoyante et de gâchis, même si ces qualificatifs peuvent paraître dénués de nuances et sévères. Une politique énergétique ne s'élabore pas au jour le jour et même d'année en année. Ce fut pourtant la pratique des gouvernements durant ces quinze dernières années.

L'énergie est la base du développement industriel et scientifique. Un pays qui n'a pas une politique énergétique à long terme est un pays qui aliène son indépendance et risque de voir son économie stagner et même régresser.

La crise que nous vivons aujourd'hui est le résultat d'une politique énergétique subordonnée aux intérêts des grandes sociétés pétrolières. Il y a quinze ans que vous détenez le pouvoir, vous aviez le temps de prévoir, d'élaborer des solutions et vous avez choisi, au contraire, de satisfaire aux intérêts des grandes sociétés pétrolières.

Vous êtes restés sourds à nos avertissements répétés. Vous avez, en précipitant la liquidation de notre industrie charbonnière, abandonné le charbon et fermé des puits de mine sous prétexte que le coût en était trop élevé. Vous avez réduit les moyens d'investissement mis à la disposition de l'E. D. F. et du G. D. F.

Les projets élaborés par ces sociétés nationales sont trop souvent restés dans les cartons. Vous avez, dans le domaine des transports, donné priorité à la route sur le chemin de fer, qui utilise pourtant beaucoup moins d'énergie pour transporter les marchandises. Vous avez, dans les bassins miniers, transformé des centrales thermiques pour qu'elles fonctionnent au fuel et non plus au charbon et, au-dessous de ces centrales, vous avez abandonné les tailles de charbon.

Savez-vous qu'à Hornaing, dans le département du Nord, on gratille aujourd'hui les poussières d'un terril pour faire tourner une centrale thermique afin d'économiser le fuel ?

Conformément au désir des potentats de l'industrie pétrolière, vous avez misé sur l'énergie passagèrement à bas prix, sur le pétrole.

Et, aujourd'hui, on veut faire payer la note aux travailleurs ! Voilà une crise qui arrive à point pour relancer l'austérité à leur intention. Elle permet au Gouvernement de redévelopper ses thèmes favoris de « l'union sacrée », des « sacrifices nécessaires pour tous », de la « modération dans les revendications », du « blocage des salaires ».

Oui, c'est vrai, se pose un problème de l'énergie sérieux et important, mais qui oserait affirmer que les ressources sont insuffisantes ? Les réserves mondiales en charbon, en pétrole, en gaz naturel sont encore immenses et l'énergie nucléaire recèle de grandes possibilités de développement.

Peut-on prétendre, d'autre part, que la crise serait imputable aux pays producteurs de pétrole ? Ceux-ci sont des pays souverains, disposant souverainement de leurs ressources. L'ère du colonialisme est désormais révolue, que cela plaise ou non à certains.

Il est vrai que des mesures de restriction ont été prises par les pays arabes producteurs de pétrole ; mais, là encore, il existe une solution, il suffit d'apporter une solution pacifique au conflit du Proche-Orient, sur la base des résolutions de l'O. N. U., c'est-à-dire le retrait d'Israël, dont le droit à l'existence est reconnu par ces résolutions, de tous les territoires occupés et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits.

Comment comprendre que vous affirmiez que la France n'est pas touchée par les mesures de restriction, qu'elle a des réserves — vous le disiez encore tout à l'heure — et que, dans le même temps, vous brandissiez la menace de restrictions et la nécessité d'économies ?

Là est le fond du problème. En réalité, nous sommes livrés au bon plaisir des compagnies pétrolières internationales. Ce sont elles qui organisent les approvisionnements et les circuits du pétrole brut. Chacun sait qu'elles sont liées par des accords techniques et financiers et qu'elles peuvent se permettre, malgré la législation en vigueur, de stopper les approvisionnements quand elles le désirent.

C'est avec un intérêt certain, monsieur le ministre, que nous avons pris connaissance de la déclaration de M. Messmer indiquant : « qu'une nouvelle politique pétrolière devrait être fondée sur une coopération, c'est-à-dire sur une organisation du marché et non pas sur la liberté laissée, plus ou moins arbitrairement, à ceux qui organisent le marché. »

Je dois vous avouer que nous ne sommes pas habitués à un tel langage de la part du Premier ministre. Mais nous sommes aussi en droit de nous interroger : est-il possible que ces sages propos passent dans le domaine du réel ?

Pour cela, il faudrait que le pouvoir se libère des forces qui le dominent, ceux des puissances financières et industrielles, car l'expérience a montré que, depuis quinze ans, les compagnies pétrolières ont toujours réussi à dicter leur volonté. Comment pourrions-nous croire, aujourd'hui, que le loup serait devenu agneau ? On peut même commencer, de nos jours, à mesurer les désastres de votre politique énergétique. Elle accélère l'inflation et la hausse des prix ; elle engendre la spéculation ; elle contribue à restreindre le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités et, par voie de conséquence, leur consommation.

Mais n'est-ce pas le but poursuivi par le Gouvernement ? Déjà, les produits finis, les matériaux connaissent des hausses de prix inégalées. A un horizon proche, nous voyons poindre le chômage massif, avec son cortège de misères. Mais n'est il pas souhaité par le patronat et le Gouvernement afin de peser sur les salaires ? Tous les économistes, même ceux qui sont favorables au Gouvernement, laissent présager un net ralentissement de l'expansion en 1974.

Déjà, le patronat et le Gouvernement offrent aux travailleurs de l'industrie automobile, en guise de cadeau de Noël et du Nouvel An, des mesures de restrictions. Les usines Citroën seront fermées durant la dernière semaine de 1973. On parle de réduction du travail chez Peugeot et à Poissy, chez Simca.

A ce propos, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous interroger : les ministres, assez nombreux — dont vous-même — qui ont visité la région Nord-Pas-de-Calais, ont toujours mis l'accent sur les implantations de l'industrie automobile à Valenciennes, à Maubeuge, à Douai, à Douvrin, à Ruitz. Ne pensez-vous pas que la crise probable dans l'industrie automobile risque de remettre en cause ces implantations nouvelles ou prévues ?

N'avions-nous pas raison de dire qu'aux industries monolithiques du passé il ne fallait pas substituer une seule et autre industrie monolithique, mais qu'il fallait, au contraire, diversifier

le développement industriel de cette région ? Fermeture des mines, réduction d'emplois dans le textile, jointes à une défection des industries nouvelles, laissent augurer de tristes jours pour cette région déjà bien touchée.

Pourtant, nous pensons que rien n'est fatal. Des solutions existent. Je voudrais vous les exposer, tout au moins celles que préconise mon parti. La politique énergétique de la France doit être profondément révisée. Trois données devraient constituer le fondement de cette politique énergétique.

Premièrement, il faut d'abord établir pour les quinze à vingt années à venir une prévision, aussi précise que possible, des besoins énergétiques de la France. Parallèlement, il faut procéder à l'inventaire de toutes les ressources — je dis bien : de toutes les ressources — dont peut disposer le pays.

Ces prévisions et ce bilan devraient être réalisés d'une façon démocratique, c'est-à-dire avec le concours des élus, des organisations syndicales, des cadres, des techniciens et ingénieurs, des utilisateurs et consommateurs.

Certes, nous savons que les besoins dépasseront largement les ressources nationales. Aussi faut-il envisager l'importation des compléments nécessaires, en diversifiant les sources et les pays fournisseurs de manière à nous préserver au maximum des aléas économiques et politiques.

Deuxièmement, il est indispensable de substituer à la notion anarchisante de concurrence celle de complémentarité des diverses sources et formes d'énergie, de même qu'il faut donner priorité à la sécurité des approvisionnements sur celle des coûts immédiats que vous avez pratiquée jusqu'à ce jour.

Troisièmement, il faut que les utilisateurs des différentes sources d'énergie soient placés sur un pied d'égalité. Pour y parvenir, il est nécessaire d'établir un coût moyen de l'énergie, la péréquation pouvant s'opérer par l'intermédiaire d'une caisse nationale de compensation.

Quatrièmement, il faut développer la recherche sur les problèmes de l'énergie, le champ d'action étant très vaste.

Le commissariat à l'énergie, créé sous la pression du mouvement ouvrier lors de la grande grève des mineurs de 1963, devrait être réactivé, ses compétences élargies, ses pouvoirs d'investigation étendus.

A partir de ces données de base, une politique énergétique nationale suppose les mesures sectorielles suivantes :

D'abord, il convient de réorienter la politique pétrolière française, soumise au cartel international, par la négociation d'accords directs à long terme avec les pays producteurs, accords fondés sur l'intérêt mutuel. Ensuite, il faut imposer aux groupes d'Etat — Elf, Erap, S. N. P. A. — et aux groupes privés à base française — C. F. P., C. F. R., Total — une orientation nouvelle, soustraite aux pressions du cartel international, et réserver prioritairement au marché national les importantes ressources de pétrole brut dont ces groupes disposent. Plus que jamais, l'exigence d'une nationalisation démocratique des trusts pétroliers prévue par le programme commun, est à l'ordre du jour.

Enfin, il est indispensable de pratiquer une politique nucléaire qui développe le potentiel national de recherche et de production d'électricité, en procédant à la reconversion du secteur militaire et à la restauration du rôle du commissariat à l'énergie atomique. Il faut, en outre, systématiser, dans ce domaine également, une politique de coopération hardie avec nos voisins européens, mais aussi avec les pays socialistes.

Il convient encore, en ce qui concerne le charbon, de préserver son apport dans la production nationale d'énergie, même si le charbon ne constitue qu'un pourcentage relativement modeste de nos besoins. Nous savons très bien, monsieur le ministre, que ce pourcentage sera modeste mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à cette tribune, dans la période que nous vivons, nous ne devons négliger aucune source d'énergie.

N'est-il pas inadmissible de gaspiller les centaines de millions de tonnes de charbon que recèle encore notre sous-sol et d'y renoncer à tout jamais en abandonnant et en remblayant les puits de mine ?

Cette situation implique l'arrêt immédiat de toute fermeture, de tout démantèlement des installations, de même que l'arrêt immédiat de la politique d'écrémage, politique de sélection trop rigoureuse des tailles exploitables, politique qui a été dénoncée par les ingénieurs des houillères eux-mêmes.

Cette situation implique également la reprise des recherches géologiques, ainsi que des recherches techniques qui ont pour objet la mise au point de matériels adaptés aux conditions spécifiques du gisement tourmenté du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Afin d'améliorer la gestion financière des Charbonnages de France, il faut permettre à ceux-ci la valorisation de toutes leurs productions et l'exploitation des procédés mis au point dans leurs bureaux d'études, au lieu de les céder aux sociétés privées qui en tirent largement profit.

Vous-même, monsieur le ministre, tout à l'heure, à cette tribune, vous avez reconnu que, dans le domaine de la carbochimie, les houillères nationales avaient obtenu des résultats très satisfaisants.

Il convient aussi de dégager du bilan des Charbonnages les charges financières anormales inhérentes à l'époque où le charbon assurait l'essentiel de la couverture de nos besoins énergétiques. Ces charges devraient être réparties sur l'ensemble de la consommation énergétique actuelle.

Ces mesures économiques et financières resteraient sans effet si elles ne s'accompagnaient pas de mesures sociales visant à assurer aux houillères une main-d'œuvre suffisante, tant au point de vue de la quantité que de la qualification.

Cela suppose, d'une part, de restaurer un climat de confiance, d'offrir au personnel toutes garanties quant à son avenir, et, d'autre part, d'améliorer de façon radicale les salaires, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, l'habitat minier et l'environnement.

Le développement intensif de la mécanisation et de l'automatisation permettrait de transformer la profession de mineur, d'en faire un métier de haute technicité, de le rendre plus humain, plus attractif.

Nous voudrions préciser, afin d'éviter toute interprétation tendancieuse, que ces mesures ne constituent pas, à nos yeux, une solution globale aux très sérieux problèmes de l'emploi et de l'avenir économique des bassins miniers, problème qui a déjà été évoqué à cette tribune.

Bien entendu le maintien de l'activité des houillères, l'extension de certaines de leurs activités par les emplois induits qu'elles préserveront ou créeront ne pourront que faciliter la solution d'ensemble des problèmes économiques et sociaux qui se posent dans les régions minières et en particulier dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Telles sont les solutions, très brièvement — même trop brièvement — exposées, que nous préconisons à la situation énergétique de notre pays.

Ces solutions, monsieur le ministre, vous me l'avez déclaré ici-même récemment, vous ne les faites pas vôtres, vous ne pouvez pas les faire vôtres. Aussi, vous comprendrez que ne pouvant pas faire confiance à votre Gouvernement, nous ne voterons pas votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous devons tout d'abord retenir l'état de tension dans lequel se trouve l'industrie française.

L'Institut national de la statistique et des études économiques a pu dire que 31 p. 100 des entreprises françaises sont limitées, dans leur production, par le manque d'équipement. Nous avons vu quelles étaient nos difficultés sur le plan de la recherche, mais, sur celui des crédits affectés au développement industriel, nous avons aussi du retard.

Sur les quelque 2,8 milliards de francs de dépenses prévues en 1974, près de 80 p. 100 sont réservés aux Houillères nationales.

Certes, vous avez, monsieur le ministre, obtenu de très grands succès pour la mise au point du schéma et du financement de la sidérurgie à Fos, pour la naissance de l'Unidata, pour le réaménagement de la politique nucléaire. Mais, nos rapporteurs l'ont dit, nous connaissons de grosses difficultés dans le domaine de la mécanique et de la chimie. Par ailleurs, l'avenir de l'I. D. I. paraît difficile.

Il est indispensable, monsieur le ministre, que votre ministère joue un rôle plus important pour animer et arbitrer la vie industrielle. Il lui faut, pour cela, beaucoup de moyens et la liberté de définir ses objectifs, en s'écartant des trop classiques schémas financiers, quelquefois rigoureux, en face de lourdes tutelles que les élus locaux connaissent bien dans leur domaine particulier.

Le grand problème de l'économie française est celui de l'efficacité et de l'importance de ses investissements. Il convient d'éviter les goulets d'étranglement qui créent les mécanismes inflationnistes. Il faut, pour y parvenir, une progression régulière et continue des investissements. Il ne faut pas pratiquer

trop longtemps une politique d'argent cher qui freine l'expansion. Ces méthodes, justifiables dans des circonstances monétaires difficiles, ne doivent pas se prolonger au-delà du moment où la croissance est mise en jeu.

Les entreprises ont à tenir compte d'une stratégie de croissance européenne. Les pays de l'Europe sont tous solidaires. La Communauté économique européenne constitue un marché de sécurité fondamental. Nos rapports avec les pays qui la composent, l'Allemagne en particulier, font des échanges européens un élément absolument irremplaçable de l'équilibre de nos échanges internationaux. L'Europe est un moyen pour nous d'avoir une influence sur l'économie du monde.

Comment, réduits aux dimensions de notre hexagone, pourrions-nous participer aux grandes décisions mondiales ? Il faut favoriser le plus possible une Europe économique et douanière effective dans tous les domaines.

L'activité économique de notre pays industriel, que nous étudions plus particulièrement ici — j'y inclus même l'économie agricole ou tertiaire — repose, comme dans tous les pays qui ont atteint un haut degré de développement sur son approvisionnement en énergie. Les événements que nous vivons depuis la dernière révolution d'octobre l'ont prouvé à l'évidence.

On a pu dire du pétrole que son problème est qu'il y en a toujours trop ou pas assez. Nous venons de quitter une décennie où, grâce au pétrole, l'énergie était abondante et bon marché. Or, depuis la révolution énergétique d'octobre, nous sommes entrés dans une période d'énergie chère et rare. Aussi, monsieur le ministre, avons-nous entendu avec beaucoup d'intérêt votre annonce — faite dans une autre enceinte où vous traitiez des problèmes de l'énergie — que la recherche disposerait de 200 millions de francs supplémentaires pour l'année 1974.

Nous serions heureux de savoir dans quelles conditions ces crédits seront débloqués. Faudra-t-il attendre la loi de finances rectificative pour 1974 pour être renseignés ? Ces crédits sont très importants et nous attendons leur affectation avec beaucoup d'intérêt. Ils nous paraissent particulièrement utiles dans deux domaines pétroliers.

Premièrement, il y a le domaine de la recherche technique du pétrole *off shore* à grande profondeur. Peut-être pourrait-on étudier en même temps un taux plus élevé de récupération du pétrole par la mise en route d'explosions nucléaires souterraines, comme cela a été fait aux Etats-Unis ?

Deuxièmement, il y aurait lieu de développer et d'augmenter la recherche dans le domaine purement minier. Il faudrait que le Gouvernement accorde des garanties meilleures pour les investissements à l'étranger : avantages directs dans la recherche même ou indirects pour la confirmation des avantages à accorder à la prospection où les gouvernements étrangers demandent parfois de construire des usines pour obtenir certaines concessions.

Il faut, sur le plan financier, de meilleures garanties de l'Etat pour les investisseurs, afin de ne pas être les victimes de décisions politiques de l'Etat où il est procédé à des investissements et pour recouvrer, en cas de difficulté, au moins l'essentiel des capitaux engagés.

Il y aurait d'ailleurs là une meilleure politique à mener sur le plan européen. Il faut obtenir des accords de coopération entre les pays exportateurs et la Communauté. Il faudrait garantir, par un système communautaire, les investissements des sociétés pétrolières de la Communauté dans les pays tiers contre les risques économiques et politiques.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous entretenir ici, monsieur le ministre, des difficultés du marché du fuel domestique. Nous ne manquons pas de brut en quantité, mais nous subissons des difficultés dans le domaine de la qualité. Nous manquons de produits légers. La situation s'est un peu améliorée pour le fuel domestique, mais il doit tout de même manquer un million de tonnes sur le marché français.

La situation est plus grave pour le marché des produits pétrochimiques. Il semble qu'à l'heure actuelle, par suite de l'incertitude des prix, les raffineurs stockent le produit naphta, produit de base de toutes les pétrochimies, ce qui a pour effet de provoquer des ruptures de stocks chez les utilisateurs. Cette tension est d'autant plus forte que beaucoup de petits transformateurs de matières plastiques avaient pris l'habitude, comme pour le marché du fuel domestique, de s'approvisionner à l'étranger auprès de la puissante pétrochimie hollandaise, à Rotterdam en particulier. Cette source, comme celle du gaz-oil, est aujourd'hui coupée. Un véritable marché noir de la pétrochimie risque de s'instaurer.

Ce qui est vrai pour le pétrole naphta, l'est aussi pour les produits aromatiques, en particulier le benzène et ses dérivés. Il y aurait là un rééquilibrage de nos productions à obtenir. Le Gouvernement se doit d'agir en concertation avec les raffineurs dans ce domaine.

Je ne voudrais pas revenir sur l'important problème du charbon français. Mais je crois qu'il faudrait réétudier nos possibilités d'approvisionnement en charbon étranger. Il existe à moins, de 900 mètres sous terre, aux Etats-Unis, cinq fois plus de charbon qu'il n'y a de réserves de pétrole dans le monde. Il y a également beaucoup de charbon en Afrique du Sud. Le problème de l'approvisionnement en charbon étranger pourrait donc être réétudié, puisqu'il semble que le charbon français soit de moins en moins compétitif. Ce serait une façon de diversifier nos approvisionnements en énergie, en puisant dans les ressources d'une partie du monde moins troublée et plus calme.

Je voudrais en outre signaler un secteur dans lequel il semble que l'on puisse gagner de précieuses ressources en énergie, même si elles sont marginales. Mais tout va être bientôt très utile. Il va falloir travailler les décimales.

Plusieurs intervenants au colloque sur l'énergie que vous avez organisé avec tant d'opportunité, monsieur le ministre, ont affirmé que l'on pourrait encore équiper sans coup férir 30 milliards de kilowatts-heure d'énergie hydraulique pendant environ dix ans. Cela résulterait, paraît-il, d'un inventaire effectué en 1965 à la demande du ministre de l'industrie de l'époque. Compte tenu de la loi de nationalisation, sur ces 30 milliards de kilowatts-heure, dix milliards pourraient être produits par des particuliers et 20 milliards par les services d'E. D. F. Nous aimerions avoir sur ce sujet la position de votre ministère.

Au même colloque sur l'énergie, on a relevé l'importance extrême des crédits de recherche pour les nouvelles sources d'énergie. On peut évaluer à l'heure actuelle à 1,7 p. 100, nous a-t-on dit, le pourcentage des crédits consacrés à votre budget pour la recherche scientifique. Ces pourcentages ont beaucoup augmenté dans les pays voisins. Ils varient de 2 à 3 p. 100 en U. R. S. S., aux Etats-Unis ou en Allemagne fédérale. Nous avons encore un gros effort à accomplir pour la recherche, notamment dans le domaine des sources d'énergie autres que les sources classiques, telles que l'énergie solaire, la géothermie, la fusion nucléaire ou même l'hydrogène.

Il faudrait envisager dans le prochain budget un relèvement des crédits pour la recherche. Il semble que l'on doive se fixer dans l'immédiat comme objectif 2 p. 100 de notre produit national brut. Mais il ne faut pas sacrifier nos efforts dans ce domaine si important de la recherche, notamment au point de vue énergétique, aux impératifs budgétaires sous peine d'hypothéquer gravement l'avenir et l'indépendance de notre pays.

Je n'en dirai pas plus sur ce problème qui concerne la deuxième partie de votre budget. Mais, monsieur le ministre, tout se tient. La prospérité de l'industrie française est liée à l'indépendance et à la qualité de sa recherche. Votre budget doit nous permettre de mettre en place les conditions de l'avenir. C'est pour cette raison que nous le voterons. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cavallé.

**M. Marcel Cavallé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le développement industriel intéresse de nombreuses branches d'activité, abstraction faite des découpages budgétaires. Par ailleurs, les grands problèmes de l'heure, énergétiques ou industriels, monopolisent les projecteurs. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur la situation de l'entreprise minière et chimique, et surtout de sa composante toulousaine : Azote et produits chimiques. L'une et l'autre ont fait l'objet de critiques parfois vives, qui rendent quelques précisions nécessaires.

L'Entreprise minière et chimique est née en 1967, de la fusion des Mines de potasse d'Alsace et de l'ancien Office national de l'azote, devenu Azote et produits chimiques, industrie depuis longtemps implantée à Toulouse, et particulièrement importante pour la vie économique de la région. Il est à noter que le capital de l'E. M. C. appartient ainsi intégralement à l'Etat.

Il semble bien que cette nouvelle société n'ait pas, jusqu'à présent — au moins en apparence — réalisé toutes les espérances qui avaient été fondées sur elle, avec peut-être plus d'optimisme que de réalisme. Son bilan d'exploitation est déficitaire, de telle sorte qu'une importante dotation sur fonds publics sera encore nécessaire en 1974 pour équilibrer son budget.

Mas ce déficit a des motifs divers, dont certains n'ont qu'une parenté lointaine avec la vocation purement industrielle de l'E. M. C.

C'est ainsi que la Compagnie des potasses du Congo, filiale de l'E. M. C., a été constituée, puis, par la suite, maintenue malgré un déficit important, les résultats n'ayant pas, au fil des années, confirmé les prévisions initiales, ce pour des motifs qui relèvent essentiellement de la politique extérieure du pays. La France entretient d'excellentes relations avec le Congo, sur le plan industriel et dans le domaine culturel, en particulier. Dans ce contexte, un désengagement qui libérerait l'E. M. C. de ses servitudes provenant de la Compagnie des potasses du Congo ne saurait être actuellement envisagé. Mais les conséquences financières de cette situation ne sauraient être imputées à l'E. M. C.

Il en est de même pour le déficit de telle autre filiale, française celle-ci, créée en 1967, avant la constitution de l'E. M. C., pour compenser les réductions d'effectif alors prévisibles dans les mines de potasse d'Alsace, donc dans un but purement social. Compte tenu de son origine, ce déficit ne devrait pas être imputé au bilan de l'activité industrielle de l'E. M. C. Or, ce déficit atteint 30 p. 100 du chiffre d'affaires de cette société et pèse lourdement sur le budget de l'ensemble industriel auquel il est rattaché artificiellement.

L'A. P. C., pour sa part, a une capacité de production de 1.200 tonnes-jour d'ammoniac : son usine de Toulouse est la première usine d'engrais azotés française. Elle est pratiquement la seule n'utilisant pas, pour ses fabrications, de produits pétroliers importés — vous savez combien cela est important aujourd'hui — puisqu'elle fonctionne à partir du gaz naturel de Lacq.

Les mauvais résultats enregistrés ces dernières années par l'A. P. C. sur lesquels je me suis penché s'expliquent par la situation difficile qu'a connue le marché des engrais. Ce secteur a traversé une crise grave entre 1967 et 1972, en raison de la convergence de plusieurs facteurs défavorables : d'abord, le déséquilibre entre les moyens de production et la consommation nationale, ensuite le mode de fixation du quota entre les sociétés productrices nationales, enfin et surtout, le volume excessif des importations non contrôlées, qui ont perturbé le marché intérieur, alors même qu'une concurrence internationale accrue restreignait considérablement les marchés extérieurs.

Parallèlement, il convient de souligner que la France est le troisième consommateur mondial d'engrais, après les Etats-Unis et l'Union soviétique, ce qui la rend particulièrement vulnérable en cas de déséquilibre du marché mondial.

Mais, dans cette même période, les effectifs de l'entreprise ont été réduits de près d'un tiers, et vous êtes à même d'apprécier combien les répercussions de cette mesure ont pu être douloureuses, dans une région nettement sous-industrialisée, où les problèmes de l'emploi ont toujours été aigus. Par ailleurs, des efforts considérables ont été accomplis, notamment sur le plan de la gestion et sur celui, tout aussi important, de la diversification des fabrications.

Tous ces efforts commencent à porter leurs fruits, de telle sorte qu'il est possible aujourd'hui d'escompter que l'équilibre financier de l'entreprise sera atteint en 1975, ce qui justifie les sacrifices consentis jusqu'à présent.

Si je me suis livré à ce plaidoyer, c'est parce que, lisant le compte rendu des débats antérieurs, à l'Assemblée nationale en particulier, je me suis rendu compte qu'une certaine hostilité s'était manifestée contre l'aide que l'Etat apporte à cette entreprise, hostilité qui englobait sans aucune distinction les différentes composantes de l'E. M. C.

Je conçois qu'un déficit apparemment endémique soit un sujet d'irritation. Mais lorsque ce déficit, élagué de ce qu'il peut contenir de conventionnel, sinon d'arbitraire, se révèle être l'expression d'un cheminement difficile, mais régulier vers l'équilibre, lorsque, surtout, il est la traduction des difficultés économiques d'une région, dont l'évolution industrielle est loin d'être terminée et qui de surcroît est déjà durement touchée par les problèmes que connaît actuellement l'industrie aéronautique, il justifie pleinement le soutien de la collectivité. C'est ce soutien, monsieur le ministre, que je vous demande de maintenir, sinon d'accroître, car il s'inscrit directement dans l'optique que vous avez constamment définie comme étant la vôtre, et que nous avons toujours soutenue. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai aussi brièvement que possible aux nombreuses et très riches interventions que je viens d'entendre.

Je commencerai par apporter quelques informations complémentaires à MM. les rapporteurs à qui je m'étais déjà efforcé de répondre aussi largement que possible dans ma précédente intervention.

Aux suggestions, fort intéressantes, de votre rapporteur spécial, M. Armengaud, sur les nouveaux modes de financement des investissements nucléaires, je répondrai simplement, pour le moment, qu'elles seront immédiatement étudiées. S'il y consent, je lui donne rendez-vous très prochainement pour lui indiquer les résultats de cet examen et la manière dont nous pourrions en tirer toutes les conséquences.

M. Armengaud a également insisté sur la présence, au ministère du développement industriel et scientifique, du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie qui est, en effet, monsieur le rapporteur, parfois désigné par une abréviation plus expéditive. (*Sourires.*) Cet organisme, dont l'activité n'a jamais cessé depuis sa création en 1948 — je me permets de vous le rappeler — regroupe un assez grand nombre de représentants des diverses activités concernant l'utilisation de l'énergie : professions intéressées par la fabrication, le fonctionnement et l'installation des appareillages thermiques, directions administratives de mon département, bien entendu, mais aussi des autres ministères techniques intéressés, c'est-à-dire l'environnement, l'équipement, les transports en particulier. Le comité consultatif est, en somme, le conseil du Gouvernement pour tout ce qui concerne la réglementation ou même les interventions par voie de conseils de l'administration. C'est donc un forum très utile et tout à fait apprécié — je tiens à le réaffirmer devant le Sénat qui ne l'ignore pas — des professionnels qui lui apportent, avec beaucoup de bonne volonté, un concours totalement bénévole. Les échanges d'informations entre l'administration et les hommes de métier sont d'un intérêt qu'atteste leur empressement à y participer.

Bien entendu — vous souhaitez sans doute que je vous le précise — dans les circonstances présentes, les travaux du comité consultatif ont été accélérés. Je me suis personnellement soucié de donner à cet organisme des directives précises et je lui ai demandé de me soumettre le plus rapidement possible toute suggestion de nature à économiser de façon substantielle notre consommation d'énergie. Les premières de ces suggestions me sont déjà parvenues et ont pu être prises en compte dans les mesures d'ores et déjà retenues par le Gouvernement et récemment annoncées par M. le Premier ministre.

Sur un autre point important qu'il a bien voulu signaler, je répondrai à M. Armengaud qu'au sein de mon département ministériel, c'est à la direction de la technologie, de l'environnement et des mines qu'il appartient d'assurer la liaison avec le ministère de la protection de la nature et de l'environnement.

A l'échelon local, le service des mines est mis à la disposition de ce ministère pour suivre les problèmes relatifs à l'environnement industriel, notamment en ce qui concerne le contrôle des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes.

C'est à cet effet que figure, dans les propositions qui vous sont soumises, la création de cinquante emplois pour renforcer, au titre du ministère de l'environnement, les moyens en personnel des arrondissements minéralogiques afin de leur permettre de développer leurs efforts dans le sens que vous avez souhaité, monsieur le rapporteur, et dont vous avez bien voulu reconnaître que mon département ministériel savait les faire entrer, non sans difficultés parfois, dans les faits.

Toutes les autres questions fondamentales que vous avez posées seront évoquées au cours du débat qui sera consacré au développement scientifique ou lors de la discussion des amendements que vous avez déposés au nom de la commission des finances.

A M. Collomb je répondrai tout d'abord en précisant que la situation de la sidérurgie s'est nettement améliorée au cours de cette année, après les deux exercices 1971 et 1972 qui avaient été, en effet — vous l'avez noté très justement, monsieur le rapporteur pour avis — assez difficiles. Le résultat brut, après charges financières, a doublé cette année par rapport à 1972 et, s'il n'a pas retrouvé le niveau atteint au cours de l'excellente année 1970, l'avenir se présente sous un jour favorable, car, dès la fin de cette année et au début de l'année 1974, des capacités de production nouvelles seront disponibles, qui devraient avoir une influence heureuse sur les résultats de l'an prochain.

Vous avez bien voulu également, monsieur le rapporteur pour avis, manifester votre intérêt pour les actions menées par le Gouvernement, en particulier au titre du « plan cuivre », et vous m'avez demandé de vous en donner les premiers résultats. Je le ferai également de manière très brève.

Je rappellerai tout d'abord qu'en matière d'exploration minière les résultats des actions entreprises ne peuvent être appréciés que sur une longue période : en moyenne, dix ans s'écoulaient entre le lancement d'une prospection et le démarrage de l'exploitation, en cas, bien entendu, de découverte.

Notre « plan cuivre », mesdames, messieurs, a été lancé en 1973. C'est dire qu'il est encore trop tôt pour en dresser un bilan véritable et complet.

Pourtant, je puis vous dire que le démarrage de ce plan se présente actuellement de façon très encourageante. Les sociétés minières françaises, bien qu'elles traversent une mauvaise conjoncture, ont décidé d'accroître leur effort propre d'exploration minière de cuivre et de s'associer à l'effort public. Des sociétés étrangères ont même manifesté leur intérêt pour une participation à la réalisation éventuelle d'une raffinerie de cuivre en France. Des projets d'exploitation de cuivre et de fonderie sont en bonne voie au Canada, aux Philippines et en Arabie saoudite. Enfin, des recherches se poursuivent activement en Afrique francophone, au Zaïre notamment, en Australie et même aux Etats-Unis.

J'indique à M. le sénateur Jager que les renseignements qu'il a donnés à propos de la concentration des houillères lorraines sur les trois grands puits de l'Est — Wendel, Simon et Merlebach — sont, en effet, parfaitement exacts. On peut ajouter que la mutation d'un ouvrier mineur du fond de Faulquemont, par exemple, à Merlebach, améliore en quantité et en résultats financiers la situation de la houillère puisque, au lieu d'une tonne environ, il doit pouvoir extraire chaque jour quatre tonnes de charbon.

Ce fait, monsieur le sénateur, était suffisamment important pour qu'en réponse à votre propos, que j'ai approuvé, j'apporte ces quelques précisions complémentaires.

Je peux également vous dire, mais vous le savez bien, que vos préoccupations sur les frontaliers sont les nôtres et qu'une étude extrêmement poussée est actuellement en cours.

Dans l'intervention de M. Tailhades, j'ai relevé deux parties.

La première concerne les problèmes particuliers des bassins houillers du Centre-Midi, notamment ceux des Cévennes. Je crois pouvoir lui indiquer que ses appréciations à ce propos sont assez injustes. Il est vrai que l'insuffisance des emplois créés dans les houillères des Cévennes a amené le Gouvernement à annoncer, lors de la réunion de concertation tenue à Alès le 3 juillet dernier, à retarder de deux années l'arrêt de l'exploitation. Compte tenu de ce délai supplémentaire — or, je crois que c'est ainsi, monsieur le sénateur, qu'il faut juger globalement les choses — nous pouvons espérer que l'objectif de 1.500 à 2.000 emplois encore à créer, vous avez raison, pourra être atteint.

Mais vous avez également mis en cause l'ensemble de notre politique énergétique. Je ne voudrais pas ouvrir de polémique avec vous à ce sujet, mais vous ne serez pas surpris que je ne partage point votre opinion à ce propos.

Je remarquerai seulement que, contrairement à ce que vous avez affirmé, notre politique tout d'abord a été prévoyante, qu'il s'agisse de la diversification géographique des filières pétrolières devant assurer, autant que possible, notre sécurité, ou qu'il s'agisse de la mise en place, bien avant la présente crise, d'un programme électronucléaire tout à fait significatif. Ce n'est pas notre faute si Euratom n'a pas constitué, comme le souhaitait Louis Armand, un cadre approprié à l'épanouissement de cette politique.

Notre politique a été également réaliste. Si les Etats-Unis, si l'Union soviétique, si l'Australie, si demain l'Afrique du Sud développent leur production de charbon, c'est que leurs gisements, parfois à ciel ouvert, sont d'accès et d'exploitation facile et donc peu coûteuse, à la différence — je le redis avec beaucoup de regret et même de tristesse — des nôtres. C'est la pression des faits, monsieur le sénateur, et non celle des groupes pétroliers qui a conduit notre action.

Enfin, je voudrais préciser pour vous que notre politique a été européenne. Ce n'est pas nous qui avons, tout récemment encore, en mai dernier très exactement, refusé l'organisation du marché et la politique de stockage au niveau européen que nous demandions à nos partenaires.

Je me permets de vous le demander : de quel poids pèserait aujourd'hui l'Europe, face au monde arabe en particulier, si cette politique pour laquelle je me suis battu plus d'un jour et dont j'ai d'ailleurs rendu compte au Sénat avait été adoptée ?

Ce n'est pas nous qui avons quitté Eurodif, mais les trois membres de la troïka qui ont préféré développer un programme en dehors de nous alors que nous étions prêts à toutes les coopérations et que nous le demeurons d'ailleurs puisque, à la différence d'eux-mêmes, nous maintenons des observateurs dans Urenco.

Enfin, monsieur le sénateur, je voudrais répondre à un fait précis que vous avez évoqué au sujet de la nouvelle baisse de 5 p. 100 de la production pétrolière annoncée hier par les pays arabes.

Je me bornerai à ce sujet — peut-être vais-je vous décevoir — à souligner que, si l'on s'en tient au communiqué publié dimanche à l'issue de la réunion des ministres arabes du pétrole, les pays du Marché commun, à l'exclusion des Pays-Bas — cela a bien été indiqué — ne paraissent pas touchés par cette nouvelle baisse. Cette interprétation a d'ailleurs été celle des agences de presse jusqu'à ce que le ministre koweïtien du pétrole en donne une version différente.

Je rappellerai en outre que le ministre Yamani avait annoncé le 28 novembre à Londres que la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France seraient exemptées d'une nouvelle baisse. J'ajoute que les ministres du pétrole des pays arabes doivent se réunir à nouveau avant la fin de l'année pour préciser leurs positions.

Vous comprendrez que, devant toutes ces indications quelque peu contradictoires et en l'attente de précisions complémentaires, il ne soit pas possible de vous apporter une interprétation définitive et claire des déclarations faites à Koweït. J'indiquerai simplement, à l'intention de ceux qui ont été moins prudents, que le pire n'est pas toujours sûr.

J'ai déjà répondu à M. Létoquart — qui a bien voulu le rappeler d'ailleurs lui-même tout à l'heure — voilà quelques semaines, lorsqu'il m'avait exposé son opinion à propos d'une question orale.

Ce que j'ai dit à M. Tailhades a complété, en l'actualisant, ma réponse. Je ferai seulement trois réflexions.

Au sujet de ce que vous appelez, monsieur le sénateur, « l'asservissement du Gouvernement aux compagnies pétrolières », les déclarations du Premier ministre vous ont apporté sur ce point — vous avez dû vous-même le reconnaître — une réponse ferme et claire.

Il n'y a pas — c'est ma deuxième remarque — contrairement à ce que vous avez affirmé, de contradiction entre, d'une part, nos déclarations sur la sécurité relative de nos approvisionnements en énergie et sur notre politique de stockage et, d'autre part, notre souci d'économie. Ce dernier est lié non à une pénurie qui n'existe pas, mais à la nécessité de prendre conscience du renchérissement déjà intervenu ou prévisible du coût de l'énergie et d'y faire face.

En ce qui concerne, enfin, l'industrie automobile, nous surveillons avec vigilance son évolution pour préserver, dans la conjoncture actuelle, qui est incontestablement difficile — nous ne le nions pas — son potentiel de production. Nous veillerons aussi à ce que les implantations industrielles réalisées ou prévues dans ce secteur, notamment dans le Nord, soient sauvegardées.

Mon accord est total avec les propos de M. Pintat sur le rôle du ministère du développement industriel et scientifique, sur l'importance de la solidarité européenne pour parvenir à un règlement de la crise actuelle, sur les problèmes de la distribution pétrolière tels qu'il les a rappelés, sur la nécessité de développer les importations de charbon étranger — dès maintenant l'A. T. I. C., l'Association technique pour l'importation charbonnière, s'en préoccupe, mais la ressource en la matière est rare — sur le rôle de la recherche pour la mise au point de nouvelles sources d'énergie, sur la nécessité d'engager des crédits supplémentaires dans le prochain collectif pour la recherche pétrolière.

Je diverge sur un point, non de son intervention, mais des informations qu'il a rapportées : il est inexact qu'en matière hydroélectrique de grandes ressources restent disponibles. Quelques ouvrages de grande dimension sont en cours de réalisation, cela est vrai, pour achever l'aménagement du Rhône. Un assez grand nombre de chantiers de faible dimension font l'objet d'initiatives diverses et les promoteurs doivent avoir — je me permets de vous le préciser — un contrat avec l'E. D. F. pour la reprise de ce courant. Le rôle de l'Etat est de fixer des « règles du jeu » équitables. Une commission, je vous le précise, monsieur le sénateur, présidée par M. Lavail, conseiller d'Etat, m'a fait des propositions à ce sujet. Je les ai d'ores et déjà retenues.

Enfin, monsieur Cavaillé, j'ai déjà globalement répondu sur l'entreprise minière et chimique. Je crois, néanmoins, sans vouloir alourdir votre débat, monsieur le président, qu'il est bon de rappeler quelques indications concernant cette entreprise sur laquelle beaucoup de choses, souvent inexactes, ont en effet été dites récemment.

L'entreprise minière et chimique est organisée, vous le savez, mesdames, messieurs, autour de deux activités principales dont le trait commun essentiel est de déboucher sur le marché des engrais : d'une part, la potasse, d'autre part, la chimie avec, notamment, Azote et produits chimiques et un certain nombre de filiales en France et en Belgique.

Après plusieurs exercices incontestablement très difficiles, marqués par des déficits importants, l'année 1973 a connu — et je confirme tout à fait votre analyse, monsieur le sénateur — un redressement significatif.

Il est bien sûr hasardeux, dans la conjoncture actuelle, de faire des prévisions pour 1974. Les cours des matières premières, qu'elles soient ou non d'origine pétrolière, subissent actuellement des hausses spectaculaires. Je pense, par exemple, au triplement du prix du phosphate, qui est tout à fait préoccupant. Le marché des engrais commence à se tendre sous le double effet de la rarefaction des matières de base et de l'insuffisance des investissements consécutive à la période récente de surcapacité mondiale. Néanmoins, les premières prévisions laissent penser que le redressement pourrait s'accroître.

Malgré ce redressement, il faut l'avouer, l'entreprise minière et chimique sera encore loin d'atteindre une rentabilité suffisante. Aussi le Gouvernement a-t-il procédé récemment à un nouvel examen de sa politique à l'égard de cette entreprise publique.

Les problèmes posés par les deux activités sont, à vrai dire, de nature différente.

L'avenir de la potasse dépend essentiellement du niveau des prix que les producteurs canadiens, qui disposent de réserves et de capacités, vous le savez, extrêmement importantes, entendront pratiquer sur le marché international et du résultat des efforts de productivité qui ont été entrepris ou qui pourront l'être encore dans les mines alsaciennes. Ce second point est au centre de la concertation actuellement entreprise entre mon administration et les diverses parties intéressées.

Dans le cadre de la Compagnie des phosphates du Congo, auquel vous avez fait allusion, il a été décidé de lancer une étude sur l'exploitation de la carnallite, dont les réserves paraissent intéressantes.

Quant aux activités chimiques, le Gouvernement, compte tenu des perspectives d'évolution probables de l'industrie chimique, et singulièrement des engrais sur le plan mondial, a examiné des mesures de réorganisation au sein de la chimie française, en souhaitant un rapprochement avec un autre groupe français du secteur.

La nomination d'un nouveau président du directoire se situe dans ce contexte. C'est ainsi que M. Prada, tout en assumant collégialement au sein du directoire les responsabilités statutaires qui lui incombent de droit, a pour mission de remettre au Gouvernement dans quelques mois un rapport sur les possibilités du rapprochement qui vient d'être évoqué et sur les problèmes de toute nature que cette opération pourrait soulever. Ce rapport sera évidemment élaboré en concertation avec les parties concernées au sein de l'entreprise et sera soumis à l'appréciation du conseil de surveillance. Bien entendu, mesdames, messieurs, le Sénat sera tenu étroitement informé des résultats de nos études et la région toulousaine, monsieur le sénateur, n'a aucune inquiétude à avoir pour l'avenir de l'entreprise Azote et produits chimiques. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Je voudrais, monsieur le ministre, vous poser une question et faire deux réflexions.

Ma question concerne le comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie. Du temps que j'avais l'honneur de le présider — il y a vingt-cinq ans, cela remonte donc assez loin — cet organisme s'occupait seulement de régler les problèmes du charbon et du pétrole et éprouvait quelquefois des difficultés pour assurer une saine répartition.

Je ne sais pas quels sont actuellement ses attributions. Mais ne pensez-vous pas que, s'il ne s'en est pas déjà saisi, ce comité consultatif devrait s'intéresser, je ne dis pas à une énergie de substitution, mais à un certain nombre de procédés grâce auxquels on pourrait peut-être atténuer la crise qui se dessine et qui ira en s'aggravant, vous le savez aussi bien que moi ?

Quant à ma première réflexion elle m'a été suggérée par votre évocation du plan cuivre. Nous avons assisté, dans ce domaine, à l'éclosion une fois de plus d'égoïsmes nationaux répartis dans le monde entier.

Vous avez dit tout à l'heure que vous envisagiez des participations en Australie et en Arabie Saoudite. Je me permets de vous rappeler que ces deux pays ont déclaré qu'ils comptaient maîtriser leurs productions minérales.

J'en arrive à Euratom car nous nous trouvons là à peu près dans la même situation. Pourquoi Euratom a-t-il échoué ? Peut-être la France n'y a-t-elle pas mis une extrême bonne volonté, mais ce n'est pas elle que j'accuse. Je mets surtout en cause un principe qui a été évoqué dès le début, celui du juste retour. Dès lors, on était sûr que tout échouerait. Telles sont les réflexions que je voulais vous livrer.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, je me permets, à la suite de votre intervention et de vos réponses, d'évoquer très brièvement quelques questions.

Dans votre intervention vous avez parlé du risque du changement d'orientation de la société dans laquelle nous vivons. Je vous dis tout de suite qu'un changement d'orientation ne signifie pas forcément étatisation, mais signifie, à notre sens, détermination du cadre des efforts prioritaires ainsi que des moyens pour les accompagner. Cela veut dire qu'on ne laissera pas à la simple initiative privée le soin de décider des grandes orientations de la politique industrielle française.

Deuxièmement, vous avez dans votre réponse, parlé de l'activité de votre direction des mines, de l'environnement et de la technologie.

Je sais bien quelle est l'articulation de cette direction avec les ministères de l'environnement et des affaires culturelles. Mais j'ai attiré votre attention, à la tribune, sur le fait que cette direction — je le sais par expérience — hésite quand elle se trouve devant un groupe très puissant qui se lance dans des opérations polluantes. Je me souviens d'un entretien que j'ai eu dans votre département ministériel où l'on m'a répondu : « Ecoutez, n'allez pas trop fort, vous allez vous accrocher avec un groupe puissant, qui ne se laissera pas faire. »

Dans ce domaine, il appartient à votre administration d'avoir suffisamment de vigueur et de rigueur pour répondre aux pressions, si fortes soient-elles.

Troisièmement, vous n'avez pas répondu à une question qui préoccupe beaucoup la commission des finances, à propos de laquelle j'ai appelé à mon secours Diogène. J'ai évoqué le cas des industries défaillantes et j'ai visé une grande partie de la mécanique — votre direction compétente est parfaitement au courant de la question — une partie de la chimie, des industries alimentaires et une partie des industries du papier.

Je vous ai dit que, sur ce point, la commission des finances souhaiterait que vous preniez des initiatives. Je sais que le ministre de l'économie et des finances a répondu, au même appel que j'avais fait ici, en 1959, « qu'en économie libérale il n'appartenait pas au Gouvernement de se mêler de telles questions ». Ce n'est pas l'avis de la commission des finances.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Ce n'est pas le mien non plus.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Je souhaiterais que, sur ce point, vous puissiez nous dire, non pas ce soir, mais au cours d'une réunion prochaine que nous pourrions avoir à la commission des finances avec les représentants de la commission des affaires culturelles et de la commission des affaires économiques, ce que vous comptez faire pour remédier au développement tardif des différentes industries que je viens de citer et dont la situation est très défavorable au sein du Marché commun.

En ce qui concerne le comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie — dont M. Coudé du Foresto vient de parler — je souhaiterais que ses travaux soient pour nous un peu moins confidentiels. Nous aimerions savoir ce qui s'y passe, car nous

pourrions éventuellement vous donner quelques avis. Deux hommes ici présents, MM. Coudé du Foresto et moi-même, ont la prétention, peut-être stupide et vaniteuse, d'avoir quelque opinion sur ces problèmes.

Sur un rationnement éventuel et la distribution de tickets d'essence, vous n'avez rien dit. Il est nécessaire, vis-à-vis de l'opinion mondiale, que nous ayons aussi une politique rigoureuse afin que les Français se rendent compte que l'essence n'est pas un bienfait public que l'on distribue aussi facilement que des haricots ! (*Sourires.*)

Voilà, monsieur le ministre, les différentes observations que je voulais faire à la suite de vos interventions.

**M. Philippe de Bourgoing.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de votre réponse aux questions orales de nos collègues, MM. Pintat et Létouart, il y a quelques jours, devant le Sénat, vous aviez évoqué l'utilisation possible de l'énergie nucléaire à d'autres fins que celle de la production d'électricité.

Après la séance, je vous avais demandé si vous aviez voulu, à cette occasion, faire allusion au projet dit « hydre », de fabrication d'hydrogène. Vous aviez bien voulu me répondre affirmativement. Depuis, cette possibilité a été évoquée sur la place publique, avec d'ailleurs un peu d'ironie, en particulier par la publication de l'article de Raymond Cartier, dans *Match*, où j'ai remarqué qu'il n'était fait aucune mention des recherches effectuées en France à ce sujet.

Je sais, au contraire, que les travaux du service de recherche du Gaz de France sont déjà assez avancés et sont même peut-être à la pointe de ce qui a été tenté dans ce domaine partout ailleurs.

Or, selon mes informations, ce projet est très séduisant. La matière première est l'eau, aussi bien l'eau de mer que l'eau douce ; elle est employée en quantités limitées. Cette forme d'énergie, le gaz, est facile à transporter, la preuve en est déjà donnée par les livraisons à longue distance des gaz naturels. Une canalisation enterrée, d'un diamètre modeste, remplace entre quatre et douze lignes aériennes. Cette facilité de transport permettrait d'alimenter, à partir d'une même centrale, des régions bien plus étendues et rien n'empêcherait de songer alors à des usines de 10.000 mégawatts, alors que pour la production d'électricité on ne pense pas dépasser les 1.200 mégawatts. Les centrales elles-mêmes seraient d'un rendement nettement plus élevé tandis que leur production de chaleur permettrait d'envisager de dessaler l'eau de mer, renforçant du même coup les disponibilités en eau potable.

Par ailleurs, le gaz est stockable et l'eau dissociée thermiquement donnerait simultanément de l'oxygène produite à bon marché. Cet oxygène pourrait être utilisé, soit pour la gazéification du charbon des mines, difficile à exploiter économiquement, soit pour la destruction des ordures ménagères.

Enfin, l'hydrogène en brûlant a une pollution nulle puisqu'il retourne à l'état « eau ».

Sans doute, je me dois de parler de tout cela au conditionnel car des difficultés techniques subsistent et je sais parfaitement que, celles-ci surmontées, il faudrait encore quelques années pour que l'entreprise devienne opérationnelle. Mais devant cette ouverture vers l'avenir, qui répondra au souci de notre rapporteur, M. Armengaud, et qui vous verrait livrant alors un combat d'avant-garde, j'aimerais connaître la position du Gouvernement et savoir, monsieur le ministre, comment vous pensez encourager ces recherches en offrant, au milieu des nuages qui nous oppressent actuellement, des perspectives d'espoir en cette matière si essentielle pour la vie de notre pays. (*Applaudissements.*)

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Je répondrai brièvement à M. le rapporteur général que le comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie est le conseil du ministre et, à travers lui, du Gouvernement en matière d'utilisation de l'énergie. Mais rien n'empêche de le consulter sur les autres problèmes.

Je précise, en outre, que c'est la délégation générale à la recherche scientifique et technique qui, normalement, prend en charge les problèmes de recherche technologique. Dans le domaine qu'a évoqué M. le rapporteur général, il n'y a aucune opposition à ce que le comité consultatif dérive son activité dans le sens qu'il a souhaité.

En ce qui concerne le « plan cuivre », je reconnais avec vous que l'égoïsme national est une barrière pour nous. Je tiens, monsieur le rapporteur général, et pas simplement pour ce qui est du domaine d'Euratom, à vous dire que nous ne sommes pas des partisans inconditionnels du juste retour, car c'est bien souvent un obstacle très grave à une véritable coopération internationale.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Il faudrait le dire aux Italiens !

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Nous le dirons à nos amis européens.

A propos de l'environnement, dont M. Armengaud a parlé, je dirai que nous n'avons pas peur des puissants. Notre administration est parfaitement indépendante de toutes les pressions. Il va de soi que si vous aviez connaissance de faits particulièrement inquiétants en cette matière, je serais très heureux d'en être informé de façon que nos principes et la réalité concordent aussi exactement que vous le souhaitez.

Quant aux industries en difficulté, je précise simplement qu'un certain nombre d'actions, notamment en matière mécanique — je l'ai brièvement rappelé tout à l'heure — sont entreprises. Je suis tout disposé à me rendre devant les commissions intéressées du Sénat, si vous le souhaitez, pour vous rendre compte des résultats de ces actions.

Monsieur le rapporteur spécial, je me permets de vous rappeler que des parlementaires siègent au comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie. Si les commissions du Sénat souhaitent être tenues informées de manière plus précise des travaux de ce comité, je ne vois absolument aucun inconvénient à ce que les comptes rendus vous soient envoyés.

A M. de Bourgoing j'indiquerai que, pour nous, les articles de M. Raymond Cartier ne sont pas la loi et les prophètes. Bien au contraire. L'hydrogène est, en effet, un moyen de transformer et de transporter l'énergie. La fabrication de l'hydrogène exige une mise de fonds en énergie. Il faut « craquer » la molécule d'eau et cela peut, semble-t-il, se faire économiquement par une élévation brutale à haute température. Les réacteurs nucléaires susceptibles de le faire sont l'objet de sérieuses études dont le C. E. A. a sa part.

De son côté, Gaz de France est très intéressé par la distribution de l'hydrogène et les études qu'il poursuit, à ce sujet, sont fort importantes. Le Gouvernement — je tiens, monsieur le sénateur, à vous le préciser et à le préciser au Sénat — est tout à fait d'accord pour pousser ces études.

**M. Jean-Eric Bousch.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Bousch.

**M. Jean-Eric Bousch.** Monsieur le ministre, je voudrais vous poser deux questions. La première a trait aux recherches. Vous avez répondu à notre collègue en ce qui concerne l'hydrogène, mais pourriez-vous nous dire ou en sont les études en ce qui concerne la gazéification du charbon ?

D'autre part, et c'est ma deuxième question, je voudrais vous demander si vous êtes en mesure de mettre un terme à certaines difficultés d'approvisionnement en fuel qui sont particulièrement pénibles dans les régions frontalières. Si, sur l'ensemble du territoire, l'approvisionnement en fuel semble à peu près normal, avec peut-être des quantités légèrement réduites, il n'en reste pas moins vrai que, dans les régions frontalières, certaines filiales de sociétés étrangères, allemandes notamment, se sont introduites sur le marché français. Ces filiales ne sont plus actuellement en mesure de vendre sur le marché français, du moins au prix du marché français. En conséquence, les distributeurs qui se fournissaient chez elles se trouvent démunis et certains de nos administrés ne sont plus approvisionnés depuis plus d'un mois.

Ce n'est peut-être qu'un juste retour des choses pour ceux qui préféraient faire appel à ces filiales de sociétés étrangères ou qui s'approvisionnaient directement sur le marché de Rotterdam, pour acheter à moindres frais. Mais, finalement, ce sont les consommateurs et les familles qui en souffrent.

Dans le cadre du dispositif que vous avez mis en place, je souhaiterais savoir si, très prochainement, il peut être mis un terme à une situation qui devient très pénible pour ceux qui en sont les victimes.

**M. Michel Chauty.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Chauty.

**M. Michel Chauty.** Ce que j'ai à dire va dans le sens de ce qu'a déclaré M. le ministre.

Depuis six mois, je représente le Sénat au comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie et je suis à la disposition de mes collègues pour leur fournir les comptes rendus qu'ils souhaitent.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** En ce qui concerne la gazéification du charbon, ma réponse sera beaucoup moins positive que pour l'hydrogène. Le prix de revient du charbon ne permet pas, en effet, de pousser très loin pour le moment les études concernant ce procédé.

Au sujet des difficultés qui se sont produites dans la distribution des produits pétroliers, en particulier dans les régions frontalières, je confirme ce que vient de dire M. Bousch.

Il faut cependant reconnaître que le dispositif mis en place a été efficace sur la plus grande partie du territoire. Si des problèmes particuliers se sont posés, je suis en train d'essayer de les régler, notamment avec les préfets des départements intéressés.

**M. le président.** Je vais appeler maintenant les rapporteurs pour avis et les orateurs qui interviennent au sujet des dispositions concernant la recherche scientifique et technique, l'énergie atomique et l'informatique.

La parole est à M. Chauty, rapporteur pour avis.

**M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique.)** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs années, notre commission des affaires économiques et du Plan s'attache à présenter un avis sur le budget de la recherche scientifique, de l'énergie atomique et de l'informatique, qui ne soit pas une redite des observations apportées par nos collègues de la commission des finances ou des affaires culturelles. Cette année, le débat ayant été scindé en deux, les interférences étaient inévitables.

Chaque année, nous avons formulé des propositions précises qui n'ont pas toujours connu l'acquiescement du Gouvernement, mais qui ont cependant toutes été retenues ultérieurement. Cela prouve simplement que nos vues étaient exactes. Nous sommes persuadés qu'il en sera de même pour ce budget de 1974.

En ce qui concerne la recherche en elle-même, force nous est de constater que ce budget ne correspond pas au pourcentage du produit national brut qui avait été retenu, et la croissance d'une année sur l'autre est en retard sur l'augmentation de l'indice déjà cité. Cette tendance, si elle devait se maintenir, aurait de funestes résultats à terme. Il est donc temps de revoir en hausse la masse des crédits engagés, ainsi que les grandes actions envisagées.

Incidentement, nous nous permettons de faire remarquer que le laboratoire national de recherches, qui dépendait de l'éducation nationale et a été pris en charge maintenant par votre ministère, ne dispose cette année d'aucun crédit d'investissements. Il y a sans doute un oubli quelque part. Cette disposition risque d'annuler les possibilités d'activité de ce laboratoire.

Nous ne reviendrons pas sur les actions engagées sur ce budget de la recherche avec lesquelles nous sommes d'accord, mais nous sollicitons qu'une action puissante et de longue haleine soit entreprise pour accroître les recherches de gisements miniers ou de combustibles possibles sur le territoire métropolitain ou ses abords maritimes, ainsi qu'outre-mer dans le cadre de l'aide au développement des pays du Tiers-monde.

Nous ne nous étendons pas sur ce sujet puisque cette question vient de faire l'objet d'une large discussion. Nous souhaitons également que des recherches soient conduites dans le domaine de la gazéification en site propre des gisements charbonniers français.

Je me permets de rappeler au Sénat que tous les gisements ne sont pas inventoriés, tant s'en faut. On en a encore découvert de très importants ces vingt dernières années. Ils ne sont pas tous fracturés, ce qui permet une utilisation éventuelle des procédés de gazéification. Cela nécessite une mise au point et entraîne des dépenses importantes. Il faut aussi faire un effort important dans la recherche de carburants de remplacement, en particulier les hydrazines et les hydrures.

Je rejoins là ce qu'a dit M. de Bourgoing. Les hydrures laissent prévoir des possibilités de reconversion de certaines activités des pétroliers. Seulement, il faut engager des masses d'argent avant d'obtenir des résultats économiques.

En ce qui concerne la recherche nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique, la commission des affaires économiques et du Plan formule les observations suivantes :

En ce qui concerne le volume des crédits prévus pour le C. E. A., sans ignorer les impératifs budgétaires qui ne permettent pas de satisfaire tous les besoins et nécessitent des choix, nous observons que les investissements de base du C. E. A. restent au même niveau en francs constants, ce qui ne permet pas de développer les recherches dans de nouveaux secteurs ou même de renouveler certains appareils indispensables.

Il y a certainement des secteurs à revoir. Le problème n'est pas tragique, mais c'est le moment de réaménager et de repenser les directions, d'activité s'entend.

Ainsi, la mise au point des surgénérateurs va exiger d'importantes recherches de développement que nous avons intérêt à conduire avec célérité ; il en est de même de toutes les recherches concernant la fiabilité des réacteurs et la sécurité dans leur fonctionnement ou de celle de l'environnement.

J'attire tout particulièrement votre attention sur ce point. Si nous voulons convaincre le public que l'investissement nucléaire est un investissement de sécurité, il faut développer les recherches concernant la sécurité de l'environnement. Mais ces recherches coûtent très cher, et cela pour gagner quelques points de sécurité.

Sur un autre plan, les petits réacteurs industriels constituent une ligne prometteuse mais difficile de développement et qui justifie de gros efforts financiers. Il est certain que ce marché est très important par rapport à celui des gros réacteurs de puissance. Mais, pour arriver à produire quelque chose de valable, il faudra dépenser, là aussi, des sommes considérables. Même la chaudière du C. A. P. ne sera économiquement exploitable que dans un temps non prévisible actuellement.

En ce qui concerne la recherche minière, nous pensons que la sauvegarde de notre indépendance énergétique doit primer, à notre sentiment, toute considération économique ou commerciale et, en particulier, ne pas tenir compte de la surproduction actuelle d'uranium, qui est passagère, mais qui entraîne une certaine dépréciation des cours de ce métal. Il est certain que la demande va s'accroître à partir de l'année 1978.

Nous estimons donc nécessaire d'intensifier les recherches en métropole, en faisant porter notre effort sur les terrains sédimentaires se trouvant au contact des massifs hercyniens, et de participer activement aux efforts de prospection dans le cadre européen et en Afrique francophone.

Pourquoi les terrains sédimentaires ? Parce que, tout compte fait, ils sont plus importants en possibilités ultérieures que les actuels terrains hercyniens. Malheureusement, la prospection en est très difficile : il faut aller au fond car il n'y a pas tellement d'indices en surface. En Afrique du Sud, on vient de découvrir de très gros gisements en terrain sédimentaire ; ce qui est vrai là-bas peut l'être chez nous.

Il serait indispensable également d'affecter un fonds spécial à la constitution de stocks plutôt que d'exporter dans des conditions d'ailleurs peu rémunératrices.

La commission a pensé qu'un cycle correspondant à trois ans d'approvisionnement en matière fissile serait sans doute souhaitable. Pourquoi trois ans ? Parce que c'est le cycle normal d'une centrale à eau enrichie. Donc, à partir de là, on peut espérer une certaine sécurité d'approvisionnement.

Dans le domaine des équipements électro-nucléaires, deux problèmes connexes se posent : celui du volume des commandes et celui de notre industrie.

Concernant le volume des commandes, nous nous félicitons des décisions prises pour accélérer le programme primitif qui va se traduire par l'engagement de trois centrales de 950 mégawatts en 1974 et de trois centrales, dont une de 1.200 mégawatts, en 1975.

Mais, comme nous l'avons déjà signalé l'an dernier, nous sommes en complet désaccord avec Electricité de France au sujet de sa politique de diversification des filières à eau légère qui s'est traduite par la commande « de principe », à la Compagnie générale d'électricité, d'une centrale « à eau bouillante » — B. W. R. — alors que tous les réacteurs nucléaires commandés à ce jour faisaient appel à la filière de l'eau pressurisée développée en France par Framatome, licenciée de Westinghouse et filiale de Creusot Loire.

Notre appréciation se fonde sur quatre motifs principaux :

En premier lieu, la technique P. W. R. nous apparaît présenter de meilleures garanties de sécurité, compte tenu du fait que l'eau contenue dans le cœur du réacteur est totalement séparée de celle qui « travaille » dans les turbines, ce qui élimine tout risque de pollution extérieure en cas de rupture d'une gaine de combustible.

En second lieu, les dimensions de la cuve contenant le cœur d'un réacteur P. W. R. est, pour une installation de 1.000 mégawatts, de l'ordre de 6,35 mètres de diamètre alors que pour un « B. W. R. », le diamètre dépasse 8 mètres.

Dans le premier cas, il est donc possible de réaliser en usine l'opération complexe et délicate de soudage de l'enveloppe métallique du « cœur » dont l'étanchéité conditionne pour l'essentiel la sécurité de l'installation et de transporter ensuite la cuve par route ou voie d'eau. On peut effectuer tous les contrôles en usine. Tel n'est pas le cas pour les cuves du « B. W. R. » qui doivent être assemblées sur place, leurs dimensions les rendant intransportables. Puis se posent des problèmes de forge et de chaudronnerie qui sont parfaitement différents.

En troisième lieu, il n'existe en France aucune entreprise capable ou acceptant actuellement de fabriquer des cuves destinées aux réacteurs à eau « bouillante », la Compagnie générale d'électricité devra donc s'adresser pour ce faire à l'étranger, notamment en Hollande, si mes renseignements sont exacts, ce qui nous paraît une curieuse façon d'encourager notre industrie nucléaire nationale.

On peut admettre cette formule consistant à faire appel à la Hollande, mais alors il faut monter une affaire internationale ayant d'autres dimensions, d'autres buts et procédant d'une autre stratégie que dans le premier cas.

Enfin, il n'est pas nécessaire d'être grand expert en économie pour comprendre que nous ne pouvons développer une industrie nucléaire française et la mettre en mesure d'exporter qu'en lui assurant un plan de charge correspondant à ses possibilités afin qu'elle puisse amortir le plus gros de ses dépenses d'investissements à l'aide de ses ventes sur le marché intérieur.

Qu'on nous permette de rappeler à ce propos que le souci de diversification, avancé par le gouvernement, louable en son principe, peut se justifier dans un pays comme les Etats-Unis où existent 166 centrales nucléaires en service, en construction ou en commande — dont plus de 80 à eau pressurisée — mais que le problème est totalement différent en France qui devra, d'une part, assurer pendant de longues années la survie de sa filière à uranium naturel et entend, d'autre part, dans l'avenir, faire porter ses efforts sur les surgénérateurs.

Est-il nécessaire d'ajouter à tous ces arguments le fait que nos techniciens du C. E. A., qui ont réalisé le réacteur à eau pressurisée de nos sous-marins atomiques et cherchent à mettre au point, à partir de celui-ci, des centrales miniaturisées, sont naturellement mieux à même de seconder les industries utilisant le procédé P. W. R., en particulier pour le combustible.

Maintenant nous en arrivons au surgénérateur.

En raison de l'excellente condition de démarrage du surgénérateur Phénix qui matérialise l'avance prise par la France dans le domaine des réacteurs « rapides », nous ne pouvons qu'insister pour que soit mise en place rapidement, en collaboration avec nos partenaires allemands et italiens, la plateforme technique et industrielle devant permettre le démarrage, dès 1974, de la construction de Super Phénix et, ultérieurement, la commercialisation des surgénérateurs.

Il nous serait agréable, monsieur le ministre, que vous puissiez confirmer la date de couplage des Phénix, qui est probablement prévue pour le premier trimestre de l'an prochain.

En ce qui concerne ce dernier point, il nous apparaît que le groupe industriel C. G. E. est particulièrement bien placé, compte tenu de la part prépondérante qu'il a pris dans la construction des réacteurs à neutrons rapides.

Cela tempère naturellement les observations que nous avons présentées sur les surgénérateurs à eau naturelle utilisant le procédé P. W. R.

Quant aux réacteurs à haute température, cette filière peut se révéler très intéressante, notamment dans la sidérurgie « nucléaire ». Nous nous réjouissons donc que l'étude en soit poursuivie par le C. E. A. en coopération avec la société américaine Gulf, une des meilleures spécialistes en la matière.

Et nous abordons le dernier point, qui concerne l'enrichissement de l'uranium.

La menace très pressante qui pèse sur notre approvisionnement en hydrocarbures nous permet de mesurer avec acuité l'inconvénient de dépendre pour notre approvisionnement en

combustibles des sources étrangères et lointaines. Aussi, face à l'incertitude des fournitures américaines et à la prétention des Etats-Unis de conserver le monopole de l'enrichissement de l'uranium, devons-nous tout mettre en œuvre pour réaliser, si possible dans le cadre européen, mais éventuellement seul, une usine de séparation isotopique. Nous en avons les moyens techniques et si le prix à acquitter est lourd — 7 milliards de francs actuels — ce n'est pas, à notre avis, payer trop cher notre indépendance énergétique.

La commission qui se posait cependant des questions sur les possibilités de coopération européenne en cette matière, se félicite des récentes décisions prises par le Gouvernement en ce qui concerne la réalisation rapide d'une usine de séparation isotopique, dans le cadre de l'association Eurodif, ainsi que des accords intervenus entre les différents participants européens.

Cette action, conforme au vœu exprimé depuis trois ans avec persévérance par notre commission, apparaîtra rapidement comme une des décisions politiques majeures de la deuxième moitié du siècle.

Maintenant, nous abordons le budget de l'informatique, qui retient notre attention d'une manière très ferme et très spéciale, car nous ne sommes pas sans nous poser de nombreuses questions sur la stratégie employée.

Nous reconnaissons bien volontiers que la Compagnie internationale pour l'informatique — C. I. I. — emploie d'excellente manière les crédits mis à sa disposition, et que la progression de son chiffre d'affaires correspond aux prévisions. Il en est de même des recherches de nouveaux matériels dont on doit louer la qualité. Par contre, l'esprit commercial de l'opération est poussé par la pression administrative de l'Etat en faveur des matériels de la C. I. I. Si cette action se justifie, elle n'en contribue pas moins à masquer les lacunes de la structure commerciale nationale, à laquelle la C. I. I. ne remédie que lentement malgré des efforts importants et persévérants. Tant que cette lacune ne sera pas comblée, l'action engagée par l'Etat apparaîtra fragile et surtout partielle.

Par ailleurs, nous sommes heureux que le Cilomi, dont nous avions été les seuls à souhaiter la naissance, présente pour son premier exercice un résultat positif. Il convient maintenant de se rapprocher du cadre financier général et de renoncer au régime des aides et subventions.

Sur ce plan-là, il faut absolument faire un effort très important de gestion pour rapprocher celle de la Cilomi des conditions financières normales du marché. On ne peut pas continuer à vivre pendant une éternité avec des aides et des subventions, quoique nous sachions qu'il y ait quatre ans d'engagements initiaux, sans compter ce qui interviendra par la suite du fait de l'accroissement du chiffre d'affaires. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de faire preuve d'un très grande rigueur dans la gestion.

Sur le plan intérieur, si nous sommes heureux de la création d'Unidata, la faiblesse, surtout commerciale, de la C. I. I. ne peut que nous inquiéter, et nous pensons que de grandes précautions doivent être prises pour que notre société d'informatique ne soit pas la victime de cette collaboration avec des associés qui ont des structures commerciales très puissantes et bien rodées.

En conclusion de notre rapport sur l'informatique, nous pensons que le Gouvernement néglige deux atouts importants de notre domaine industriel, et notre commission tient à souligner l'impossibilité d'envisager l'industrie de l'informatique en France, sans tenir compte des deux très importants maillons nationaux que constituent la société Honeywell Bull et la filiale française d'I. B. M.

L'apport scientifique, technique ou commercial de ces deux sociétés, par suite de leur infrastructure mondiale, est, en effet, irremplaçable sur le plan national. Il serait donc nécessaire que, en dehors de l'action préférentielle que le Gouvernement donne aux actions de la C. I. I., il considère de manière favorable les activités des sociétés précitées.

Au sujet de Honeywell Bull, nous rappelons qu'il s'agit d'une société indépendante de statut français constituant la plateforme de recherche et de développement de l'ensemble Honeywell Bull en Europe, en Afrique de langue française et dans les Etats sud-américains.

Cette importante société a déjà réalisé, dans son cadre intérieur, des regroupements européens et mondiaux que nous nous efforçons de réaliser différemment par la C. I. I. Les deux actions devraient être considérées comme complémentaires et non comme concurrentes.

Il faut observer, par ailleurs, que Honeywell Bull réalise tout de même plus de deux milliards de nouveaux francs de chiffres d'affaires et que sa balance de devises est parfaitement positive.

Il convient de rappeler également que cette société produit des matériels d'informatique, dont la structure est réalisée entièrement en France, ainsi que des périphériques qui sont vendus dans le monde entier par les services de commercialisation internationaux de cette société. Je citerai simplement les ordinateurs des petites séries 54, qui, fabriqués en France, sont vendus aux Etats-Unis. L'apport de la société Honeywell Bull à l'industrie de l'informatique française est donc capital et irremplaçable.

En ce qui concerne la société française I. B. M., dont la structure est différente, il faut admettre qu'elle apporte à la France les techniques américaines les plus évoluées et, d'autre part, qu'elle diffuse dans le monde, par son réseau de relations internationales, des productions françaises de très haute qualité.

Il nous semble donc souhaitable que le Gouvernement apporte, à ces deux éléments importants de notre domaine informatique que sont Honeywell Bull et I. B. M. France, une attention telle qu'elle conduise à coordonner certaines de leurs actions avec celles de la C. I. I., afin de présenter sur le marché mondial un visage plus conforme à la réalité et aux possibilités industrielles et commerciales de la France.

Si la C. I. I. demeure à juste titre l'instrument préférentiel des actions de l'Etat, on doit non seulement ne pas négliger les autres moyens de notre politique, mais, au contraire, les aider à assumer pleinement leur part de responsabilités, surtout dans le cadre international.

Sur le budget du C. N. E. S., notre avis sera plus bref, mais nous constatons que l'abandon des programmes Europa II et Europa III a bien failli mettre fin à la collaboration spatiale européenne, du moins dans le domaine des lanceurs, et nous nous félicitons, pour notre part, que la France soit parvenue à convaincre ses partenaires de participer à la réalisation du lanceur lourd L. 3 S.

Par ailleurs, sur le plan national, Diamant B.P. 4 apparaît comme un lanceur léger valable, car l'expérience « Eole » a montré l'intérêt que présentent les satellites de 100 à 150 kilogrammes pour la collecte des données terrestres.

Je voudrais insister pour que, dans la mesure où le budget le permet, les prochaines expériences de Diamant soient avancées, de façon à utiliser à plein temps, si possible, les pas de tir de Kourou correspondants. Si l'expérience était réussie, peut-être redonnerions-nous confiance aux Britanniques et aux Hollandais, qui envisageaient de passer des marchés avec nous, ce qui prolongerait les séries Diamant.

Un problème grave et immédiat se trouve cependant posé, celui des conditions de « survie » du Centre spatial guyanais de Kourou dont l'activité va se trouver très réduite au cours des années à venir et qui risque de ne plus bénéficier de l'aide financière des organisations spatiales européennes.

Notre commission se préoccupe particulièrement de ce problème. Elle connaît l'importance et la qualité des appareils mis en place dans cette région et la difficulté de les maintenir en bon état, compte tenu des conditions climatiques. Elle insiste donc pour qu'un entretien suffisant continue à être assuré par une équipe appropriée de techniciens.

Pour la base de Kourou, ce qui est plus important encore, c'est que nous avons rassemblé des équipes de techniciens pour la série « Diamant » et pour d'autres séries et qu'il serait grave de disperser ces techniciens, alors qu'il faudra les rassembler de nouveau dans quelques années. Nous ne pourrions alors retrouver ces techniciens de grande qualité et qui ont foi en leur mission. Si M. Caillavet était là, il approuverait mes propos. Nous pouvons être fiers de cette base spatiale.

Il serait regrettable, en effet, de laisser se détériorer un matériel d'une aussi grande qualité dont la plus grande partie pourra valablement être utilisée, non seulement pour le lancement de Diamant B.P. 4, mais pour l'expérimentation du lanceur lourd L. 3 S.

Il n'est pas exclu enfin que notre base guyanaise puisse être utilisée par des pays étrangers car sa situation sur l'équateur, face à l'Océan, lui confère une position de choix. Cette observation est valable pour les lanceurs de petite capacité, car les lanceurs de grande capacité pallient cette difficulté grâce à une plus grande puissance.

Nous aimerions que le Gouvernement puisse nous fixer, car c'est une question qui se posera rapidement, sur le prix possible d'un maillage, minimum et souhaitable, de satellites de

télécommunication, afin que nous sachions quel pourra être le prix de développements ultérieurs. Des renseignements figurent dans le compte rendu du C. N. E. S., mais ils nous paraissent insuffisants. Nous aimerions connaître le prix des satellites lancés sur orbite, toutes dépenses de préparation confondues.

Notre commission suit avec le plus vif intérêt l'activité du C. N. E. X. O. qui lui paraît jouer de façon satisfaisante le rôle qui lui a été confié, à savoir la coordination de toutes les activités se rapportant au domaine maritime et à son influence sur l'atmosphère. Compte tenu du peu d'intérêt que nos concitoyens manifestent, hélas ! pour le domaine maritime, un tel organisme était plus qu'ailleurs indispensable, ne serait-ce que pour intégrer la mer dans notre effort de recherche et notre activité économique.

Elle constate d'ailleurs qu'en dehors des Etats-Unis, qui possèdent déjà un établissement analogue au C. N. E. X. O., certains pays tels que la Grande-Bretagne, le Canada et la Suède envisagent de créer un organisme identique.

Ayant répondu par avance aux objectifs de ceux qui contesteraient encore le bien-fondé de cette institution, notre commission déplore que les moyens mis à la disposition de celle-ci restent encore insuffisants en dépit du rôle déterminant qu'elle joue et est appelée à jouer, ne serait-ce que dans l'exploitation du plateau continental, source de richesse pratiquement encore inexploitée.

Je pensais tout à l'heure, en écoutant nos collègues parler de la recherche « off-shore », à la nécessité d'utiliser non plus, maintenant, des plates-formes puisqu'on fait des recherches beaucoup plus profondes, mais des navires disposant de flexibles. Le problème des flexibles pour le sondage est une chose, mais récupérer le carburant est un autre problème, car si les flexibles venaient à se rompre, comment opérerait-on pour installer une vanne à 1.000 ou 1.500 mètres de profondeur. Il y a encore des recherches très importantes à faire.

Notre commission s'étonne enfin qu'en dépit de la mission très générale confiée au C. N. E. X. O., certains organismes dont je ne conteste pas la compétence, tel l'institut supérieur et technique des pêches maritimes et son homologue pour les territoires d'outre-mer, continuent à agir de façon autonome — je ne dirai pas qu'ils font cavalier seul, s'agissant d'affaires maritimes.

En conclusion, votre commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à ce projet de budget, compte tenu de nos importantes observations. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vérillon, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année j'ai mission de présenter, au nom de la commission des affaires culturelles, le rapport pour avis sur le budget soumis à l'assentiment de notre assemblée par votre ministère et spécialement sur les crédits de l'enveloppe-recherche.

Le travail de recherche lui-même est une des activités de l'esprit la moins susceptible d'être programmée. Ses résultats ont toujours un caractère imprévisible dont il est difficile de mesurer les conséquences. Chercher à avoir une vision claire en ce domaine, c'est affronter une inadéquation fondamentale entre les moyens de mesures et la nature même de l'activité.

La diversité de la recherche, celle des organismes où elle s'exerce, la multiplicité des méthodes vouent à l'échec tout travail de présentation qui se voudrait exhaustif. Et pourtant, la recherche scientifique et technique n'est-elle pas la matière essentielle du développement économique, culturel et politique du pays ?

Jamais cette assertion n'est apparue aussi évidente que dans la conjoncture présente où les nations européennes, et singulièrement la nôtre, sont à la croisée des routes de l'avenir. Voici véritablement dix ans que nous avons pris conscience que la recherche scientifique et technique est au cœur du développement.

Dans un premier temps, les dirigeants de notre pays ont mesuré qu'elle pouvait être un facteur d'indépendance nationale et une source de prestige. Mais les hommes passent et, avec eux, l'auréole prestigieuse dont ils étaient entourés. Alors, il est apparu que la recherche pouvait être un élément créateur d'une véritable communauté européenne. Mais les avis étaient partagés : était-ce désenchantement, reconnaissance de certaines erreurs d'orientation fondamentales, manque de foi en la puissance de la science ?

Notre commission n'a pas varié dans sa conviction. L'accroissement des connaissances exige des sacrifices et souvent des renoncements, mais il est toujours producteur de progrès économique, social, culturel et même politique si les options qui le conduisent sont conformes à la nature de la science et non à des intérêts étroitement limités. C'est donc avec sérénité que nous devons examiner l'effort de recherche et de développement de notre pays en y attachant beaucoup plus d'espérance que de crainte.

Il n'est pas contesté que, pour mesurer l'effort national dans le domaine de la recherche et du développement, comme dans d'autres domaines, nous disposons de certains chiffres qui nous permettent de le comparer au produit national brut et nous constatons que le pourcentage des dépenses nationales de recherche et de développement, rapporté au produit national brut, s'établissait à 2,2 p. 100 en 1968. Depuis cette année faste, il n'a cessé de décroître pour atteindre 1,74 p. 100 en 1972.

Si l'on considère en référence l'année 1971, qui est celle des derniers chiffres connus pour les autres pays développés, on constate que la France consacrait à la recherche scientifique et technique 1,76 p. 100 du produit national brut. Elle venait en sixième position après l'Union soviétique, 3 p. 100, les Etats-Unis, 2,65 p. 100, le Royaume-Uni, 2,1 p. 100, l'Allemagne, 2 p. 100, et le Japon 1,8 p. 100.

On s'aperçoit mieux encore, à l'examen des crédits totaux, que la différence entre la France et ses partenaires est considérable et même inquiétante. La France avait consenti, dans les années 1960, un remarquable effort pour doter d'un réel potentiel scientifique. Sans ambitionner une croissance de pareille ampleur après les années 1967 et 1968, l'objectif était alors de conserver l'avance prise. L'examen des résultats montre qu'il n'en a rien été.

En ce qui concerne les grands pays développés et ceux de la Communauté économique européenne, il eût été souhaitable de présenter au Sénat des données plus récentes et postérieures à l'année 1971.

On nous permettra, à ce sujet, une remarque. Nous disposons, dans les pays développés, de conseillers et d'attachés scientifiques. N'est-il pas possible d'obtenir d'eux, pour être communiqués annuellement au Gouvernement et au Parlement, les renseignements nécessaires ? Il en est de même des statistiques se rapportant aux effectifs des chercheurs et techniciens de la recherche. Les derniers chiffres communiqués remontent à 1969. La totalité des personnels pour la France s'établissait, en cette année, à 196.603 ; par référence, la Belgique totalisait 23.045 chercheurs et techniciens divers à plein temps, le Canada 53.524, la République fédérale d'Allemagne 239.643, l'Italie 55.865, le Japon 392.236, les Pays-Bas 54.053, la Suède 25.038 et les Etats-Unis 536.000, uniquement en chercheurs et ingénieurs.

Il n'est pas inutile d'indiquer l'évolution en France des moyens en personnel pour la recherche et le développement. Ceux-ci ont marqué un net accroissement entre 1966 et 1971. Les effectifs atteignaient, en 1971, pour le secteur privé, 114.500 chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs et ouvriers ; pour le secteur public, 120.774. On constate, à l'examen du tableau figurant page 14 de notre rapport, que le nombre des chercheurs du secteur public a dépassé celui du secteur privé entre 1966 et 1971. Dans le secteur public, l'enseignement vient en tête ; les effectifs des chercheurs et ingénieurs de recherche sont plus importants dans le secteur public que dans le secteur privé, toutes qualifications confondues.

Poursuivant notre étude comparative avec les nations avancées, je résumerai par quelques observations les points essentiels de notre étude analytique des dépenses publiques en France et dans les pays considérés.

Premièrement, la part la plus importante revient aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, à la Suède, à la France, en dépenses militaires et nucléaires, réunies en un même groupe par l'O. C. D. E. En 1972, dans les pays de la Communauté économique européenne, la France consacrait le plus fort pourcentage de crédits publics à la recherche militaire, 28 p. 100, et, à part, la Belgique, le plus faible pourcentage à la promotion générale des connaissances, 26 p. 100. Toutefois, l'ensemble des crédits de recherches à finalité militaire à l'intérieur de la Communauté économique européenne a sensiblement baissé, entre 1968 et 1972, au profit de l'amélioration du cadre de vie. L'Allemagne fait porter son effort sur les techniques nouvelles, l'informatique et l'aéronautique, l'Italie sur la productivité industrielle en faveur des entreprises.

Deuxièmement, la recherche universitaire, plutôt limitée en France, joue un rôle important en Allemagne et aux Pays-Bas, le pourcentage le plus élevé étant celui des Pays-Bas.

Troisièmement, pour le cadre de vie, c'est la Belgique qui fait le plus remarquable effort.

En dehors de l'Europe, notre commission regrette vivement de n'avoir que peu de renseignements sur l'Union soviétique.

Aux Etats-Unis, l'impulsion donnée au département de la défense se poursuit, orientée d'ailleurs vers le développement des véhicules et des moyens de communication. Mais il est important de signaler l'augmentation sensible du soutien à la recherche universitaire. On assiste aux Etats-Unis d'Amérique à une décélération des grands programmes. Le budget de la N. A. S. A. se stabilise à un peu plus de trois milliards de dollars, après avoir été, voici six ans, de quatre milliards de dollars.

Au Japon, on note le soutien de l'Etat au budget de recherche de l'éducation nationale, ainsi qu'à ceux de la recherche spatiale, de l'informatique, de l'océanographie et de l'énergie nucléaire. La recherche sur programme militaire reste peu importante.

En bref, il apparaît que la comparaison de la France avec les pays de la Communauté et le rapide aperçu sur les Etats-Unis et le Japon ne font pas apparaître que la France accomplisse un grand effort en matière de promotion générale des connaissances, puisqu'elle vient, en pourcentage et en valeur, après l'Allemagne, et en pourcentage, après les Pays-Bas et l'Italie.

Nous avons consacré une part importante de notre rapport à une analyse plus complète du partage entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Vous me pardonnerez de ne pouvoir la présenter entièrement en de si courts instants. Je bornerai mon propos à quatre observations.

La part de l'enveloppe recherche, bien qu'améliorée, ne nous paraît pas encore au point. Elle ne permet pas d'avoir une vue complète et précise de l'effort de recherche sur crédits publics. Devraient figurer, nous l'avons déjà signalé au cours des années précédentes, les dépenses militaires, les grands programmes de l'aéronautique civile et la recherche du centre national des télécommunications.

L'enveloppe recherche — les crédits de paiement et de fonctionnement — ne correspondant pas à l'effort consenti pour la dépense publique ; le financement public atteignait 11.075 millions de francs, alors que, en 1972, l'enveloppe recherche n'était que de 5.735 millions de francs.

Seules, les autorisations de programme font l'objet d'une analyse par objectifs et groupes sectoriels. Autre remarque, les classifications utilisées par finalités et groupes scientifiques de programmation, bien qu'imparfaites, ont permis de clarifier une situation qui était autrefois bien confuse.

Enfin, les grands programmes ne sont pas compris dans cette analyse : ils sont distingués assez artificiellement des recherches à finalité industrielle et font l'objet d'une étude particulière.

L'examen de la réalisation du Plan en matière de recherche en 1974 nous fournit quelques sujets de réflexion et de préoccupation.

La commission de la recherche s'était fixé un objectif de dépense nationale brute de recherche et de développement dans la production intérieure brute de 2,45 p. 100 en 1975.

A l'évidence, cet objectif ne sera pas réalisé. Déjà, en 1971-1972, le retard était manifeste.

Le tableau figurant page 37 de mon rapport écrit montre que la réalisation du Plan à la fin de 1974 sera de 68,7 p. 100 par rapport à l'hypothèse normale ou de 76,1 p. 100 par rapport à l'hypothèse basse pour la recherche de base et respectivement de 52,7 p. 100 et de 58,7 p. 100 pour les recherches à finalité socio-économique.

Pour les recherches à finalité industrielle, le Plan ne sera réalisé par rapport à l'hypothèse normale qu'à 47,6 p. 100 pour la compétitivité industrielle et à 78,9 p. 100 pour les grands programmes. Par rapport à l'hypothèse basse, la proportion sera de 73,8 p. 100 pour l'ensemble des recherches à finalité industrielle.

Globalement, le Plan sera réalisé très au-dessous de l'hypothèse basse, 73 p. 100 et 65,9 p. 100 de l'hypothèse normale.

Votre commission est très attachée, mes chers collègues, au développement des recherches de base. Sans elles, le développement technologique est compromis et aussi le niveau de vie lui-même. Certes, les pourcentages de réalisation du Plan sont plus élevés pour elles que pour le Plan pris dans son ensemble, mais bien inférieurs à ceux des grands programmes, 68,7 p. 100 au lieu de 78,9 p. 100.

Si l'on veut combler le retard enregistré par rapport à l'hypothèse basse, il conviendrait de faire progresser les recherches de base au taux moyen des autorisations de programme, ce qui apparaît bien difficile dans la présente conjoncture.

Peut-être tout à l'heure, monsieur le ministre, nous parlerez-vous des objectifs impératifs à atteindre. Mais comment y parvenir sans augmenter substantiellement la part du produit national brut affectée à la recherche et au développement ?

Pour notre part, n'avons-nous pas déjà signalé que, dans une économie libérale, l'Etat devrait inciter, et peut-être contraindre l'industrie privée à un effort de recherche, dont elle doit supporter la charge puisqu'elle reçoit le profit.

Quant aux grands programmes, il appartient au Gouvernement, sous le contrôle du Parlement, de décider dans quelle mesure ils doivent être poursuivis.

Dans votre exposé devant la commission, vous avez présenté, monsieur le ministre, le contenu de l'enveloppe-recherche.

Pour les autorisations de programme, les propositions s'élèvent à 4.056 millions de francs. Ces crédits sont ainsi répartis : 35,9 p. 100 à la recherche de base, 55,2 p. 100 aux recherches à finalité industrielle et 9 p. 100 aux recherches à finalité socio-économique.

A ces autorisations, il convient d'ajouter 250 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle et sur lesquels seraient pris les crédits du nouveau programme spatial.

Je ne m'étendrai pas sur la répartition des crédits à l'intérieur des trois grandes finalités, car elle fait l'objet d'un long exposé dans notre rapport écrit.

Quant aux crédits de paiement, ou de fonctionnement, ils s'élèveront à 3.008.400.000 francs, soit une augmentation de 11,6 p. 100. Le renouvellement indispensable des équipes prévoit que 500 postes nouveaux seront créés, contre 700 en 1973. La répartition proposée est acceptable et n'affecte pas sensiblement le potentiel humain des chercheurs.

Toutefois, la progression est faible en matière de recherche de base et 45 nouveaux chercheurs seulement sont affectés au groupe scientifique 1 et au groupe scientifique 2.

Signalons que les hausses de salaire absorbent une part des augmentations de crédit prévues, ainsi que l'ajustement des dotations en personnel au C. N. R. S. et les contrats financés sur les crédits de fonctionnement.

Enfin, depuis quelques années, le Gouvernement s'est efforcé de décentraliser, entendons par là d'établir un meilleur équilibre entre Paris et la province.

Certes, le provincial que je suis apprécie de telles mesures et se réjouit en particulier de la décentralisation de trois laboratoires en 1974 ; mais notre commission n'en considère pas moins qu'il faut éviter les ruptures au sein des grands centres de recherche qui existent dans la région parisienne. La prudence s'impose : il vaut mieux développer certains pôles provinciaux plutôt que de démanteler des organisations existantes dans la région parisienne.

Monsieur le ministre, je voudrais maintenant attirer votre attention sur le problème de l'institut Pasteur. Notre commission des affaires culturelles a eu l'honneur de recevoir, le 6 juin dernier, le professeur Jacques Monod, prix Nobel, directeur de l'institut Pasteur, sur les problèmes de la recherche scientifique.

M. Monod a insisté sur l'unité de la recherche scientifique : il n'existe qu'une seule science et plusieurs fruits de la science ; cette unité de la recherche scientifique est illustrée par l'exemple des vaccinations contre les maladies à virus, notamment contre la poliomyélite.

Mais le prix Nobel n'a pas seulement évoqué les problèmes de la recherche scientifique. Il a exposé la situation de l'institut Pasteur dont la vocation est précisément de cultiver la science fondamentale pour faire avancer la connaissance et de rechercher les applications possibles des découvertes du progrès des connaissances générales. C'est ainsi que l'efficacité des vaccinations virales n'a été obtenue que grâce aux efforts déployés en faveur de la recherche fondamentale en biologie moléculaire.

Le directeur de l'institut Pasteur nous a exposé lors de cette réunion les difficultés financières de son institut, expliquant que les subventions de l'Etat accordées depuis 1966 et prélevées sur les crédits affectés à la recherche ne représenteraient en 1973 que 25 p. 100 de la charge totale de la fondation ; il nous a ensuite exposé la politique qui serait suivie par l'institut dans les années à venir : gestion plus ferme par la concentration de tous les moyens mis au service des disciplines essentielles qui

correspondent à la vocation de l'institut Pasteur, réorganisation de la branche industrielle de l'institut Pasteur et prises de brevets, reconnaissance par la puissance publique des diverses prestations fournies par l'institut Pasteur.

Mais il insistait déjà sur le fait que l'avenir de l'institut Pasteur dépendait également de l'aide de la puissance publique, aide qui était indispensable et qui devait être accrue. Il nous disait aussi qu'il estimait nécessaire de conserver à l'institut Pasteur sa nature de fondation privée, toute nationalisation de l'établissement lui paraissant une mauvaise solution.

Les difficultés dont parlait M. Jacques Monod n'étaient pas illusoires, puisque nous avons appris que, le 29 novembre, le conseil d'administration avait adopté, dans le cadre du « plan de sauvegarde », des mesures d'économie qui entraîneraient « la suppression de 20 postes de chercheurs » et d'environ 100 postes de personnel technique et d'exécution, chiffres auxquels il faut ajouter la suppression de 30 postes consécutive à la décentralisation des services de production à Louviers.

L'institut Pasteur, mes chers collègues, il faut que nous le sachions bien, est le principal centre d'immunologie dans le monde et, si des mesures ne sont pas prises, la France risque de perdre cette place privilégiée.

Je dois vous donner sur l'institut Pasteur quelques indications concernant le bilan scientifique de ses activités et le bilan financier. L'institut Pasteur emploie 2.000 personnes, dont 1.250 à des travaux de recherche et d'enseignement, et les activités des services et laboratoires sont regroupées en 9 départements.

En ce qui concerne le bilan financier, l'institut Pasteur assure le financement du centre de recherche grâce aux ressources provenant du centre de production, mais aussi grâce à une subvention de l'Etat.

En 1970, les dépenses du compte d'exploitation s'élevaient à 40.830.000 francs, les recettes atteignant 39 millions de francs ; il y avait donc déjà un excédent des dépenses sur les recettes de 1.830.000 francs, malgré une subvention de l'Etat de 8.350.000 francs, et les difficultés se sont aggravées en 1971, 1972 et 1973.

Il faut indiquer que l'entrée en activité de sa filiale « Société institut Pasteur production », le 1<sup>er</sup> janvier 1973, a conduit l'institut Pasteur à établir cette année un budget pour la fondation concernant le centre de recherche proprement dit et les services communs à ce centre et à la société. Les dépenses prévisibles en 1973 s'élèvent à 70.160.000 francs et la subvention de l'Etat est de 15.200.000 francs.

L'institut Pasteur évalue l'excédent des dépenses sur les recettes du compte d'exploitation de la fondation à 13.100.000 francs.

On remarque donc que, de 1970 à 1973, la subvention est passée de 8.350.000 francs à 15.200.000 francs.

Dans le projet de budget pour 1974, les mesures nouvelles accordées à l'institut Pasteur dans le cadre de l'enveloppe-recherche s'élèvent à 900.000 francs, ce qui porterait la subvention de l'Etat à 16.100.000 francs.

Je ne dirai qu'un mot des autorisations de programme attribuées à l'institut Pasteur au titre de l'enveloppe-recherche, qui étaient en 1970 de 3.500.000 francs et seront en 1974 de 2 millions de francs.

Mes chers collègues, quand on examine le montant des subventions accordées à de tels organismes, on peut se poser la question de savoir quel rapport il y a entre, d'une part, le coût des recherches et des subventions de l'Etat et, d'autre part, l'allègement des charges pour ce qui est des handicapés et des malades. Si ce calcul a quelque chose de déplaisant, il convient néanmoins d'avoir le courage de le faire, car il doit conduire à la conclusion fort encourageante qu'il n'existe aucune commune mesure entre ces deux termes du rapport : une découverte en matière d'immunologie ou de virologie permet pour la nation des économies considérables et sans aucune mesure avec les dépenses engagées.

Votre commission des affaires culturelles demande donc au Sénat et au Gouvernement de prendre acte de la volonté du professeur Monod et d'avoir présent à l'esprit tout ce que représente l'institut Pasteur en France et à l'étranger.

Il existe au total, mes chers collègues, dix-sept instituts Pasteur qui sont liés par convention à celui de Paris. Ces instituts ont des statuts divers : ce sont tantôt des filiales directes de l'institut Pasteur de Paris, notamment à Dakar, Bangui et Tananarive, tantôt des instituts nationaux bénéficiant de l'appui scientifique de l'institut Pasteur de Paris.

Sachez qu'il ne nous est malheureusement pas possible de répondre à toutes les demandes, trop nombreuses, de création d'instituts Pasteur à l'étranger.

Ces instituts, qui sont financièrement autonomes et qui reçoivent des aides financières dans le cadre de la coopération, ont une triple vocation : l'enseignement, la santé publique, la recherche médicale. Que de titres à bénéficier non pas de la charité publique ni de subventions chétives, mais du juste salaire des éminents services rendus à la nation ! Enseignement, santé publique, recherche sont essentiellement de la responsabilité de l'Etat. Si une fondation privée accomplit de la manière éminente et brillante que l'on sait ces tâches, l'Etat, non seulement lui doit toute sa reconnaissance, mais ne doit pas marchand son aide.

J'en viens maintenant aux sciences nucléaires et à l'état de la recherche nucléaire en Europe, aux Etats-Unis et en U. R. S. S.

Les recherches accomplies dans le domaine des sciences nucléaires sont à ce jour plus ou moins avancées selon qu'elles portent sur la connaissance du noyau de l'atome, physique nucléaire proprement dite, ou sur celle des nucléons constituant ces noyaux, physique des particules élémentaires. Les découvertes faites en physique nucléaire proprement dite ont permis de produire industriellement de l'énergie atomique grâce à la construction de réacteurs fonctionnant selon le principe de la fusion des atomes lourds, mais la possibilité d'obtenir de l'énergie sur la base de la fusion des atomes légers reste encore à l'état expérimental.

La production de l'énergie atomique suppose de considérables travaux de recherche et ceux-ci s'effectuent dans trois directions principales : la connaissance du noyau de l'atome, la connaissance des nucléons constituant ces noyaux, la production d'énergie sur la base de la fusion des atomes légers.

La connaissance du noyau est à la base de la physique nucléaire. La France et l'Europe se situent à un niveau très compétitif dans la course internationale à la compréhension des lois fondamentales qui régissent la matière à l'échelle des noyaux de l'atome. Trois foyers de recherche se développent aux Etats-Unis, en Europe et en Union soviétique. En physique nucléaire, les investissements nécessaires aux grands appareils de recherche sont, dans l'ensemble, restés d'une dimension et d'un coût compatibles avec les moyens dont disposent des pays industrialisés de dimension moyenne.

En France, cela concerne deux organismes. Il s'agit d'abord du Commissariat à l'énergie atomique qui a été créé en 1945, qui dispose de grands appareils de physique, localisés, la plupart, sur le plateau de Saclay, et qui dépend du ministère du développement industriel et scientifique. Il s'agit, en second lieu, de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, appelé souvent I.N.2.P.3., qui a été créé en avril 1971 pour fédérer les laboratoires de recherche dans le contexte universitaire et para-universitaire. Il dépend du ministère de l'éducation nationale. La coopération scientifique entre ces deux organismes et ces deux ministères est très étroite et leurs activités sont complémentaires.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, veuillez m'excuser de vous interrompre, mais je vous signale que vous avez déjà utilisé le double de votre temps de parole.

**M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis.** Un de mes collègues a renoncé à prendre la parole et je pense que je peux disposer de son temps de parole.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, il n'y a aucun rapport entre les temps de parole alloués aux rapporteurs et ceux dont peuvent disposer les orateurs. Je vous prie donc de conclure.

**M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis.** J'en viens à la connaissance des nucléons qui composent le noyau. Les appareils susceptibles de produire les faisceaux nécessaires à la pénétration des secrets des nucléons demandent des moyens qui ne sont plus à la portée que des grands Etats fédéraux ou des organisations multinationales. Ce sont, aux Etats-Unis le *National accelerator laboratory* de Batavia, en Europe, le centre européen pour la recherche nucléaire — le C. E. R. N. — et l'institut de physique des hautes énergies de Serpoukhov, en Union soviétique.

En ce qui concerne l'énergie par la fusion thermonucléaire des atomes légers, ce domaine de recherches porte, depuis 1950, sur la compréhension du comportement des gaz ionisés, ou « plasmas ». Divers types de configuration permettent de contenir ces plasmas pendant une durée et avec une densité suffisantes.

Je ne parlerai pas du grand procédé de configuration toroïdale « Tokamak » qui, précisément, se rapporte à ces plasmas.

En ce qui concerne les crédits pour la physique nucléaire et la physique des particules élémentaires, les sommes inscrites au projet de budget de 1974 sont les suivantes : en autorisations de programme, 272,4 millions de francs pour le C. E. A. et l'I. N. 2 P. 3 ; en dépenses de fonctionnement, environ 250 millions de francs ; au titre de la participation française au C. E. R. N. : 188,6 millions de francs ; soit au total, pour la physique fondamentale des noyaux et particules, de 711 millions de francs.

En ce qui concerne la physique des plasmas et la fusion contrôlée, les crédits inscrits au projet de budget de 1974, pour le C. E. A. civil, sont de 56,8 millions de francs, dont 13,5 millions de francs financés par le biais de la Communauté économique européenne.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, évoquer quelques idées générales et arriver à notre conclusion.

La conjoncture politique et économique actuelle nous impose de réfléchir très particulièrement aux recherches scientifiques et techniques dans le domaine de l'atome. Il ne serait pas acceptable que l'Europe — entendue au sens de la communauté des Neuf, mais aussi de tous les pays qui participent, dans cette partie de notre continent, à notre culture et à notre civilisation — ne tire pas des événements récents des conclusions très nettes en matière de recherche scientifique et technique dans le domaine atomique.

La science seule peut nous permettre de résoudre le problème fondamental du développement industriel, celui de l'énergie.

Le Sénat a étudié cette question, il y a quelques années, au sein d'une mission d'information présidée, de façon remarquable, par M. Coudé du Foresto, actuellement rapporteur général du budget.

L'actualité rend urgentes des décisions susceptibles de donner à moyen et long terme à l'Europe une sécurité en matière de production d'énergie.

Quels sont les programmes électronucléaires des pays membres de la Communauté et de l'Europe occidentale ?

En 1974, la France vient au troisième rang avec 2,7 gigawatts, contre 15,3 gigawatts pour l'Allemagne, 6,9 gigawatts pour le Royaume-Uni, 15,5 gigawatts pour l'ensemble de la Communauté et 20,1 gigawatts pour l'Europe occidentale. En 1985, ces chiffres seront presque multipliés par 10.

Le programme français serait de 37 gigawatts, à peu près identique à celui de l'Allemagne, 40 gigawatts, et supérieur à celui du Royaume-Uni, qui n'atteindrait que 30 gigawatts. Au total, la Communauté disposerait de 140 gigawatts et l'Europe occidentale de 198 gigawatts.

Les progrès scientifiques et techniques doivent permettre une amélioration des résultats obtenus par les réacteurs qui seront progressivement mis en service.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous fassiez, devant notre assemblée, le point des recherches poursuivies dans les différents pays de l'Europe, spécialement en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, en matière de réacteurs, de réacteurs à haute température, de surgénérateurs notamment. Vous avez d'ailleurs déjà abordé ce sujet.

Notre commission des affaires culturelles a toujours pensé et continue d'estimer qu'une répartition logique des tâches, compte tenu des moyens en personnels et en équipements, compte tenu de l'acquis scientifique et technique de chacun des pays de la Communauté, doit être, pour nous, l'idéal vers lequel nous devons tendre.

L'insuccès d'Euratome n'a pas démontré l'incapacité d'une institution européenne de ce type à assurer les missions de conception, de répartition des tâches et d'incitation. Il a seulement manifesté le manque de volonté politique des différents Etats de la Communauté et spécialement la France.

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous dire — vous avez ébauché une réponse tout à l'heure — quelles sont vos intentions à l'égard d'Euratome, quelles sont aussi les intentions des autres gouvernements de l'Europe à l'égard de cette institution et quels sont, d'une façon plus générale, les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour obtenir cette répartition rationnelle des tâches entre les pays en matière scientifique et technique en général, et plus particulièrement dans le domaine de l'atome.

Cela m'amène à vous demander également quelles options vous prenez et quelles sont les orientations que l'Europe entend suivre en ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium.

Deux procédés sont actuellement en compétition : l'Eurodif et l'Urenco.

Les paramètres qu'il faut prendre en considération pour définir une politique d'enrichissement de l'uranium sont nombreux.

Il s'agit d'abord d'évaluer les possibilités technologiques de l'ultracentrifugation, pour lesquelles on peut espérer des perfectionnements très sensibles.

Il faut évaluer aussi les débouchés qui s'offriront à l'industrie de l'enrichissement de l'uranium.

Il faut enfin évaluer les coûts des équipements et les prix de revient du kilowattheure. Mais il y a, à notre avis, des paramètres politiques qui ont trait à la sécurité de l'approvisionnement en combustible, sécurité que l'on peut trouver soit dans la diversification des sources et des techniques, soit — mais plus sûrement — dans la couverture d'une part importante des besoins à partir des sources européennes.

Dans ce contexte, il paraît très déraisonnable de renoncer au lancement du projet Eurodif ainsi qu'à la poursuite du développement de l'Urenco et il convient de chercher l'utilisation optimale des atouts dont l'Europe dispose.

L'Eurodif permettrait de répondre aux besoins en uranium enrichi à partir des années 1980. Le projet Urenco pourrait apporter une contribution dont l'ampleur s'ajusterait en fonction des éléments techniques et économiques qui apparaîtront au fur et à mesure de l'expérience à l'échelle industrielle.

Lors de sa réunion du 22 mai 1973, le conseil des ministres de la Communauté a décidé la création d'un comité permanent pour l'enrichissement de l'uranium — le Copenur — qui était chargé de transmettre à la Commission un rapport que cette dernière devait présenter au conseil avant le 31 décembre 1973.

Ce rapport a été établi et la Commission a fait un certain nombre de propositions au conseil des ministres.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous disiez au Sénat quelles ont été les recommandations de cette Commission, quelle position le conseil a prise et quelle est la politique du Gouvernement français à ce sujet.

En conclusion, monsieur le ministre, notre commission des affaires culturelles m'a chargé, après une longue réflexion et beaucoup d'hésitations, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche scientifique et technique, mais elle m'a demandé aussi d'assortir cet avis de très sérieuses réserves et même, je dois le dire, de critiques sévères.

Une première raison nous a guidés dans notre choix. Nous retrouvons dans votre budget une traduction, certes timide de certaines des idées que nous avons depuis longtemps affirmées. En deuxième lieu, vos crédits sont affectés à l'une des activités qui nous paraissent essentielles pour le développement du pays.

**M. Charles Alliès.** Très juste !

**M. Maurice Vérillon,** rapporteur pour avis. Les supprimer nous semblerait être une inconséquence, même si cette décision était justifiée par l'impossibilité où nous sommes de procéder d'autre façon.

En troisième lieu, le caractère favorable de cet avis doit avoir la signification d'un encouragement aux chercheurs qui, dans des conditions souvent très difficiles, accomplissent une tâche primordiale. C'est une hommage que nous rendons à l'esprit, à notre culture et c'est la manifestation d'une espérance.

Enfin, nous sommes à la croisée des chemins. Les événements du Proche-Orient, la conscience que l'Occident prend de la fragilité d'une économie fondée sur la transformation de la matière par l'énergie, alors qu'il possède peu de matières premières et peu d'énergie, nous conduisent à apporter à la recherche scientifique et technique le soutien d'une assemblée politique préoccupée de la sécurité des approvisionnements en énergie et de l'intérêt général.

Nous vous demandons donc si vous avez la ferme intention de modifier profondément, sur ces points fondamentaux, les options des gouvernements précédents.

Nous référant, d'une part, aux exemples étrangers, d'autre part, aux objectifs du Plan, et enfin aux nécessités du développement culturel et économique de notre pays, notre commission estime que le volume des crédits publics consacrés à la recherche scientifique et technique proposées pour 1974 est très insuffisant.

Mon propos s'adresse, au-delà de vous-même, monsieur le ministre, au Gouvernement tout entier qui a la responsabilité de la politique générale de la France.

C'est une erreur que vous ne mesurez sans doute pas suffisamment, je veux le croire, de n'avoir accordé à la recherche scientifique et technique que des crédits faibles, qui représentent une part de plus en plus limitée du produit national brut.

Nous souhaitons, en particulier, que l'effort public soit concentré sur le progrès des connaissances, sur les sciences de l'homme, sur les sciences pour l'homme.

Nous exprimons les plus expresses réserves sur l'orientation d'une politique qui tend à substituer, dans le secteur privé, l'initiative de l'Etat à celle des industriels et à faire supporter à celui-là les charges qui incombent à ceux-ci en matière de recherche technique.

Notre commission s'est interrogée avec inquiétude sur l'insuffisance et les incertitudes de la coopération communautaire en matière scientifique et technique, spécialement dans les domaines de l'espace et de l'atome. Elle a pris acte des échecs de la politique menée jusqu'ici.

Elle attend du ministre que des assurances lui soient données pour l'avenir.

L'avis favorable qu'elle donne à l'adoption des crédits de la recherche scientifique et technique ne signifie, disons-le à nouveau, ni son accord sur leur montant, ni son approbation des orientations définies et suivies depuis de nombreuses années, dont nous subissons les conséquences, et de certaines priorités encore affirmées. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel,** ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, après avoir remercié vos rapporteurs de leurs excellents travaux, et avant de vous présenter les grandes lignes de l'enveloppe-recherche qui vous est aujourd'hui proposée, vous faire part de deux réflexions liminaires. Elles me paraissent, en effet, de nature à éclairer un débat tel que celui que nous allons ouvrir.

La première réflexion, symétrique de celle que j'ai faite en vous présentant les problèmes industriels, est relative à votre information sur les questions de recherche.

Comme vous avez pu le constater, j'ai fait en sorte que les documents de base dont vos rapporteurs avaient besoin leur parviennent en temps utile. En particulier, l'annexe au projet de loi de finances consacrée à la recherche scientifique et technique vient compléter, de manière précise et exhaustive l'ensemble des réponses faites par mes services aux questionnaires habituels de vos commissions.

Bien entendu, je ne souhaite pas que cet effort d'information reste limité à la seule occasion que représente le débat budgétaire. Votre commission souhaite — cela me permet de rejoindre une réflexion qui a été faite tout à l'heure — être « tenue au courant régulièrement des choix effectués en ce qui concerne notamment les orientations des grands programmes ».

C'est là également un souhait que je formulerais volontiers en ce qui me concerne. Je donne donc rendez-vous — comme vous le souhaitiez il y a quelques minutes — à vos présidents et rapporteurs pour des séances régulières d'information dont j'accepte entièrement le principe, étant entendu que pour être complète, l'information demandée ne saurait être limitée aux seuls grands programmes, mais devra comprendre également les actions relatives aux trois grandes finalités de notre effort de recherche : la recherche de base, la recherche à finalité industrielle et la recherche à finalité socio-économique.

Une seconde réflexion me paraît devoir être faite pour rendre notre débat aussi clair que possible.

Le rapport de votre commission des finances regroupe les actions relatives à notre effort de recherche suivant deux techniques : celle des interventions générales et celle des interventions particulières.

Je ne saurai pour ma part faire d'objection de principe à une telle présentation, même si elle rompt délibérément avec le regroupement des crédits de recherche adopté, comme vous le savez, depuis plusieurs années, à l'occasion notamment de la préparation et de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, mais aussi pour la gestion courante de ces crédits dans les instances, institutions et organismes de notre recherche nationale.

Je suis, cependant, amené à préciser que certains compléments doivent être apportés au classement ainsi choisi par votre rapporteur spécial.

Le chapitre « Interventions particulières, grands programmes » ne comprend pas tous les grands programmes. Le plan d'électronique civile professionnelle en est exclu. Mais il regroupe, dans la présentation que vous avez adoptée, des activités extérieures aux grands programmes : il en est ainsi des recherches fondamentales du C. E. A. et du C. N. E. S., des crédits du C. N. E. X. O., de l'Iria.

En outre, tous les crédits de fonctionnement de la recherche n'ont pas été mentionnés dans l'analyse qui vous est proposée. Or, si je reconnais, comme votre rapporteur spécial, que la présentation des « bleus » ne permet que malaisément de distinguer l'imputation exacte de ces crédits, je rappellerai qu'il est exactement dans l'objet de l'annexe-recherche au projet de loi de finances, d'individualiser, au titre du ministère du développement industriel et scientifique, comme d'ailleurs pour les autres administrations, la part des crédits de recherche, en fonctionnement comme en équipements.

J'en arrive maintenant à la présentation de l'enveloppe-recherche proprement dite. Je le ferai en vous précisant, d'abord, les chiffres essentiels qui la caractérisent, ensuite, en vous rappelant très brièvement après vos rapporteurs, les directions principales de notre politique de la recherche.

Les crédits de recherche scientifique et technique qui sont l'objet de la coordination interministérielle s'élèvent, selon les propositions qui vous sont présentées, à une somme qui dépasse 4 milliards de francs en autorisations de programme et environ 3 milliards en crédits de paiement. Par rapport aux dotations de l'exercice précédent, l'accroissement est donc de l'ordre de 10 p. 100, en excluant les dotations inscrites au fonds d'action conjoncturelle ; en incluant ces dotations, l'accroissement serait — je le souhaite vivement comme vous — alors de l'ordre de 14 p. 100, ce qui montre bien que dans la conjoncture financière tourmentée que nous connaissons, le Gouvernement — ainsi que l'espèrent vos commissions — n'a pas sacrifié la recherche.

Bien entendu, il convient de préciser, même brièvement, ce que signifie cette masse de crédits publics. Deux séries d'indications paraissent à cet égard significatives. La première concerne les crédits de paiement, la seconde regarde les autorisations de programme.

En 1974, conformément aux choix fondamentaux qui ont guidé l'élaboration du budget de la recherche, une priorité a été accordée aux conditions d'exploitation du potentiel existant et au renouvellement des équipes.

Moins encore que dans d'autres secteurs, ces crédits de fonctionnement ne sauraient être regardés, en matière de recherche — cette remarque est importante — comme des dépenses improductives, bien au contraire. L'accroissement du nombre de chercheurs, l'amélioration de leurs moyens de travail sont, à l'évidence, une condition nécessaire, sinon toujours suffisante d'une utilisation correcte des crédits d'investissement.

Pour 1974, ces crédits de paiement s'élèveront à plus de trois milliards de francs, soit un accroissement de 11,6 p. 100 par rapport à la dotation précédente. Une telle évolution résulte, à raison du tiers environ, du jeu des mesures acquises, à raison des deux tiers, des effets des mesures nouvelles. En valeur absolue, ces mesures nouvelles s'élèvent à 210 millions de francs.

La répartition de ces mesures est conforme aux priorités que j'indiquais à l'instant : plus d'un tiers des dotations nouvelles est destiné aux besoins des laboratoires nouveaux ou à créer ; plus de la moitié est consacrée à la revalorisation de la rémunération des chercheurs et au recrutement des personnels supplémentaires.

Pour l'assurer, les crédits que nous vous demandons devraient permettre la création de 500 emplois nouveaux. C'est moins que l'année dernière. Mais l'essentiel est bien que nous maintenions un rythme de création d'emplois de chercheurs proprement dits égal à celui de l'exercice précédent, c'est-à-dire 189.

Un choix aussi volontariste nous est à vrai dire permis dès lors que les efforts entrepris les années précédentes pour améliorer la composition organique des équipes de recherche ont porté leurs fruits. En outre, les créations d'emplois proposées pour 1974 autorisent à la fois une progression raisonnable des équipes se consacrant à la recherche de base et une progression importante des équipes se consacrant à des recherches à finalité socio-économique.

Les propositions relatives aux autorisations de programme pour 1974 s'élèvent à plus de quatre milliards de francs de crédits fermes, auxquels s'ajoutent 250 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

Ces dotations enregistreraient donc une augmentation de 8,6 p. 100 hors F. A. C. et de 15,2 p. 100 en y incluant ce dernier.

La répartition de ces dotations, que nous vous proposons, traduit clairement les effets des orientations prioritaires qui sont inscrites dans le VI<sup>e</sup> Plan, tant en ce qui concerne les modes d'action que la finalité des crédits.

Le classement des autorisations de programme par mode d'action montre, en effet, que l'accent sera mis, conformément aux recommandations du Plan, sur les contrats. Leur part s'élève à plus de 40 p. 100 de l'ensemble. Elle est en augmentation de plus de 16 p. 100 sur 1973. A eux seuls, les contrats de recherche sur programme et les actions incitatives devraient progresser de 36 p. 100 par rapport à 1972 et cet effort se portera surtout sur les recherches à finalité industrielle.

Le classement des autorisations de programme par finalité illustre également la conformité des dotations aux recommandations du Plan.

Le montant des crédits alloués à la recherche de base devrait s'élever à 1.458 millions de francs, soit 35,9 p. 100 du total, alors que le Plan avait prévu un pourcentage de 33,6 p. 100.

Les recherches à finalité industrielle devraient recevoir 2.266 millions de francs, soit 55,2 p. 100 du total, au lieu des 56,4 p. 100 prévus.

Enfin, les recherches à finalité socio-économique représentent 357 millions de francs, soit près de 9 p. 100 du total, contre 10 p. 100 prévus par le Plan.

Telles sont, mesdames, messieurs, les données quantitatives qui définissent le cadre général de nos propositions budgétaires.

Deux questions essentielles doivent être maintenant posées au regard de ces chiffres. La première est relative au volume de notre effort dans le domaine de la recherche scientifique et technique, la seconde à sa répartition.

Malgré son importance, le volume des crédits consacrés à la recherche — je rappelle qu'il s'agit de quatre milliards en autorisations de programme — traduit-il la continuité de notre politique, ou bien, comme certains le prétendent, fait-il de la recherche un domaine quelque peu délaissé ?

Il existe, en effet, mesdames, messieurs, une présentation pessimiste de notre effort de recherche que j'ai en partie retrouvée dans l'analyse de M. Vérillon. Elle s'appuie sur deux constats et formule une accusation. Le premier constat relève la part décroissante de cet effort par rapport au produit national brut. Le second relève la moindre part de l'enveloppe-recherche dans l'ensemble du budget civil de l'Etat. L'accusation est, en conséquence, celle d'un déclin de notre position.

En vérité, si nos budgets ont bien connu une décroissance considérable, c'est pendant la seule année 1969, à la suite des perturbations économiques et sociales que vous savez. Depuis, le redressement s'est poursuivi année après année, au point d'effacer complètement la chute de 1969.

Une seule indication chiffrée vous en convaincra : si l'on enlève des crédits de recherche les dépenses relatives aux grands programmes, c'est-à-dire ceux du commissariat à l'énergie atomique, du centre d'études spatiales, du plan-calcul, l'enveloppe-recherche proprement dite qui recevait, dans ces conditions, une dotation de 946 millions de francs en 1968, devrait en recevoir une de 1.450 en 1974. En volume, c'est-à-dire en tenant compte de la hausse des prix, la progression serait donc supérieure, si vous êtes d'accord avec mes propositions, à 20 p. 100.

Est-ce suffisant ? Les objectifs du Plan en particulier risquent-ils de n'être pas atteints ?

Je crois, mesdames, messieurs, qu'il faut être à ce sujet tout à fait net et précis. Le VI<sup>e</sup> Plan — vous le savez et vos rapporteurs vous l'ont rappelé — est fondé sur deux hypothèses, l'une à 21.400 millions de francs, l'autre à 19.500 millions de francs. Le rapport que le Parlement a approuvé lors du vote du Plan prévoit explicitement que l'hypothèse dite basse serait retenue au cas où, par suite de désordres monétaires et de tensions anormales sur les prix, apparaîtraient des difficultés de financement.

Or, personne ne contestera — et tout le monde le regrettera — que cette prévision pessimiste a été réalisée et bien au-delà de ce qu'imaginaient les auteurs du Plan. L'honnêteté commande donc de comparer les réalisations intervenues avec les objectifs de l'hypothèse basse, qu'il faut, en fait, pour ces motifs, appeler l'hypothèse normale. Or, nous serons près de sa réalisation si l'évolution des dotations en 1975 confirme celle de 1974. J'espère vivement, pour ma part, qu'elle sera plus favorable.

Comment se présente, dans ces conditions, la répartition de la masse globale des autorisations de programme et à quelles lignes directrices obéit-elle ? Je caractériserai la politique du Gouvernement par deux thèmes essentiels que nous avons évoqués déjà dans la première partie de notre débat : sélectivité et continuité.

L'effort de sélectivité est appliqué aux recherches à finalité industrielle qui se voient dotées d'un crédit de 2.200 millions de francs environ. Sélectif, l'effort que nous vous proposons l'est à un double titre.

Les dotations affectées aux grands programmes diminuent de 2,1 p. 100. En revanche, les dotations consacrées à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité industrielle augmenteraient, elles, de 25 p. 100. En outre, dans chacune de ces deux grandes rubriques, une pondération très différenciée est donnée aux différents secteurs qui les composent.

A l'intérieur d'une enveloppe de 1.513 millions de francs, les crédits affectés aux grands programmes suivent une évolution contrastée : la diminution des crédits affectés au C. N. E. S. est de 10 p. 100 et traduit les effets de l'abandon d'E. L. D. O. ; les crédits du C. E. A. sont maintenus ; ceux du plan calcul augmentent de 30 p. 100, tandis qu'une dotation de 30 millions de francs est réservée à l'achèvement du plan d'électronique civile, retardé par le blocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle de 1973.

En revanche, la très vive relance des crédits consacrés à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité industrielle porte à près de 700 millions de francs la dotation correspondante pour 1974. Sélective par les moyens d'action contractuelle qui augmentent en effet de près de 38 p. 100, cette relance l'est également par les secteurs bénéficiaires, puisque les crédits affectés aux sciences de la vie, aux transports et à l'informatique augmentent de 20 à 30 p. 100.

Par ailleurs, la continuité caractérise l'action menée dans le domaine des recherches à finalité socio-économique, d'une part, des recherches de base, d'autre part.

Les crédits destinés aux recherches à finalité socio-économique, qui augmentent de 11,3 p. 100, s'élèvent en effet à 360 millions de francs environ. Cette croissance se situe à un niveau supérieur à la croissance moyenne des crédits de l'enveloppe recherche, bien qu'un effort déjà très important ait été réalisé en 1972 et 1973 à ce propos.

C'est cet effort antérieur qui justifie la modération des évolutions projetées pour les sciences de la vie et les sciences de l'homme, tandis qu'une augmentation beaucoup plus nette, de 16 à 18 p. 100, caractérise les recherches sur les nuisances et l'amélioration du cadre de vie.

Quant aux crédits destinés aux recherches fondamentales, ils se montent à plus de 1.450 millions de francs et augmentent de 10,6 p. 100.

Bien que l'essentiel de cette croissance soit affecté au maintien des potentiels existants, ces crédits enregistrent une augmentation sensible, de l'ordre de 15 p. 100, dans deux secteurs particuliers : celui de l'étude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace, d'une part, celui des sciences de la vie, d'autre part.

Je voudrais à ce propos rassurer le rapporteur pour avis de votre commission des affaires culturelles : la priorité retenue par le plan en faveur des sciences de la vie, en particulier pour la recherche biomédicale, est bien respectée puisque les autorisations de programme qui y sont consacrées dans les propositions qui vous sont présentées augmentent de près de 17 p. 100 par rapport à 1973.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, au terme de ce débat introductif, je voudrais, brièvement, vous faire part d'un sentiment et porter un témoignage.

C'est avec le sentiment de défendre devant vous des propositions tout à fait honorables que je vous présente le projet de budget de la recherche pour 1974.

Je sais fort bien — vous l'avez noté — que, depuis 1968, date à laquelle la France figurait dans le peloton de tête mondial pour le rapport entre la dépense nationale brute de recherche et de développement et le produit national brut, la situation a évolué dans le sens d'un ralentissement de l'effort public et également privé, car il semble se révéler une sorte de corrélation entre l'un et l'autre.

Mais cette évolution n'a rien de très étonnant : nous avons pris une nette avance en 1968 et nous en avons profité depuis lors pour faire porter l'effort public vers d'autres équipements

collectifs où notre retard était important. Les pays qui étaient dans la même situation de pointe, les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont fait comme nous, c'est-à-dire qu'ils ont quelque peu ralenti leur effort de recherche.

En revanche — je n'en disconviens pas — les pays qui étaient sensiblement en retard en 1968, comme l'Allemagne ou le Japon, ont fortement accru la part relative de leur effort de recherche.

Mais je ne crois pas possible de tirer de ces constatations la conclusion que le Gouvernement délaisse la recherche et sacrifie l'avenir au présent. La situation actuelle demeure, quoi qu'on ait pu en dire, satisfaisante. Depuis le début du VI<sup>e</sup> Plan, en chiffres absolus, l'effort public de recherche n'a en fait cessé de croître.

Certes, un danger pourrait apparaître si nous nous résignons à plafonner notre effort. Mais au moment où va commencer la préparation du VII<sup>e</sup> Plan, il n'y a aucune raison objective pour envisager une telle hypothèse, bien au contraire.

Le témoignage que je voudrais apporter devant vous est celui de notre volonté européenne dans le domaine de la recherche.

Nous voulons, en effet — je l'ai dit l'an dernier — une recherche ouverte sur le monde extérieur. Je vous ai dit que notre conception était, dans le domaine intérieur, l'inverse d'un ghetto. Dans le domaine international, notre conception est identique : nous voulons œuvrer pour une véritable communauté des efforts et je souhaiterais vous en donner deux preuves qui sont, je crois, parfaitement significatives. Elles concernent, en effet, l'énergie et l'espace.

Dans le domaine de l'énergie, l'essentiel de l'enveloppe-recherche du C. E. A. est consacré — vous pouvez le constater — à l'enrichissement de l'uranium, d'une part, à la production électronucléaire, en particulier aux surrégénérateurs, d'autre part.

Dans ces deux cas, qui pourrait dénier à nos efforts la consécration des succès les plus éclatants, ainsi qu'a bien voulu le noter M. Chauby ?

Nous avons offert notre technique d'enrichissement par diffusion gazeuse à l'Europe. Le Gouvernement français a estimé le projet Eurodif bien adapté aux intérêts majeurs de nos partenaires européens. C'est dans cet esprit qu'il l'a approuvé le 23 novembre dernier.

Nous avons eu la satisfaction de recevoir peu après l'appui unanime des partenaires du C.E.A. dans Eurodif. Nous entendons que cette cohésion européenne soit conservée, ce qui signifie à la fois que la France ne se prêtera pas à des négociations séparées sur cette affaire, mais que nous restons en même temps très ouverts à toutes propositions de nos partenaires.

Vous souhaitez, monsieur le rapporteur spécial, une décision rapide sur ce sujet. Votre commission des finances la souhaitait aussi, comme, je le crois, toute votre assemblée. Voilà qui est fait. Voilà une Europe qui se fait.

Quant à la surrégénération, la construction en commun, avec deux autres de nos partenaires, d'une centrale industrielle de 1.200 mégawatts n'est-elle pas, également, un autre témoignage du sérieux et du réalisme de notre attitude de coopération européenne ? Qui pourrait aujourd'hui nous reprocher de n'avoir pas œuvré dans la bonne direction, c'est-à-dire dans le sens du progrès technologique le plus décisif et de la communauté de réalisation la plus probante ?

De même, dans le domaine de l'espace, nous avons pu — je le dis en toute objectivité — sauver l'Europe spatiale, alors que l'abandon des lanceurs Europa, qui avait si vivement préoccupé le Sénat, aurait pu lui porter un coup fatal.

Mais vous savez aussi de quel poids ont pesé, dans ce renouveau de l'Europe spatiale, la clairvoyance et la ténacité dont nous avons fait preuve au plan national grâce à l'octroi de nos techniciens et de nos chercheurs. Notre acquis national a, en effet, joué dans cette affaire un rôle primordial pour la mise au point du lanceur lourd que nous avons proposé à l'Europe.

Tant il est vrai que, dans le domaine de la recherche, plus encore peut-être qu'en tout autre, l'affirmation d'une volonté et d'une ambition nationale ne s'oppose pas à la construction européenne et à la coopération internationale, mais, bien au contraire, les prépare et les fortifie.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le président, mesdames, messieurs, que je sou mets maintenant avec confiance l'ensemble de ces propositions budgétaires à votre examen, puis à votre décision. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vigier.

**M. Jean-Louis Vigier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure tardive, je ne retiendrai que quelques minutes votre attention.

Depuis 1969, un budget indépendant est né, celui de la recherche, qui synthétise désormais l'ensemble de l'effort de recherche civile, y compris la recherche spatiale, mais à l'exception de la recherche aéronautique et des télécommunications.

Comme conséquence de cette heureuse initiative, nous bénéficions, en annexe du projet de loi de finances, d'un remarquable et imposant outil de travail de 233 pages. Il convient de se féliciter de la qualité de l'information ainsi donnée et de la valeur d'une procédure qui met clairement en lumière les choix qui ont été décidés.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur le montant de ce qu'il est convenu d'appeler « l'enveloppe-recherche » et sur les grands axes de la politique de la recherche.

Il m'est apparu que l'objectivité consistait à prendre comme référence les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan. Avec des crédits de plus de 7 milliards de francs, l'enveloppe-recherche pour 1974 est en augmentation de près de 10 p. 100 sur les dotations de l'année précédente. Sur cette somme, les autorisations de programme, c'est-à-dire les crédits d'investissement, atteignent plus de 4 milliards et les crédits de paiement, c'est-à-dire les crédits de fonctionnement, près de 3 milliards. Les seconds augmentent de près de 12 p. 100 sur l'année dernière, les premiers de 8,6 p. 100 ou de 15,2 p. 100, selon que l'on considère ou non les sommes inscrites au fonds d'action conjoncturelle.

Si l'on classe les autorisations de programme selon les « finalités » qu'elles sont destinées à financer, on constate, là encore, que le Gouvernement s'est efforcé de respecter les priorités du Plan et y a réussi.

Les crédits alloués à la recherche de base se montent à 1.458 millions de francs, soit 35,9 p. 100 du total des autorisations de programme, alors que le Plan avait prévu 33,6 p. 100.

Les recherches à finalité industrielle reçoivent 2.266 millions de francs, soit 55,2 p. 100 du total, alors que le Plan prévoyait 56,4 p. 100.

Enfin, les recherches à finalité socio-économique représentent 357 millions de francs, soit près de 9 p. 100 du total, contre 10 p. 100 prévus par le Plan.

On voit donc, dans les trois cas, que les dotations budgétaires prévues pour 1974 s'inscrivent, à quelques détails près, dans la ligne des prévisions du Plan. Est-ce suffisant ?

Une démocratie idéale — il n'en existe pas — exigerait pour chacun d'entre nous de ne prendre une position contraire à celle qui est proposée qu'après s'être sérieusement interrogé sur ce qu'il ferait si la décision lui appartenait. C'est le conseil que nous donnait récemment, avec raison, notre vice-président M. Dailly.

S'il a pu être de bon ton de se plaindre de l'insuffisance des crédits de recherche, ce budget doit aussi prendre place dans une politique économique générale. Dans la difficile conjoncture actuelle, il nous apparaît clairement que le Gouvernement a fait son devoir.

Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris qu'une partie de mon bref exposé soit consacrée à la recherche dans le domaine de l'énergie puisque les problèmes qui la concerne sont plus actuels que jamais. Ils ont été traités au cours de la partie « industrie » de notre débat. Ce débat a mis en lumière l'importance décisive de l'énergie nucléaire. C'est sur elle que repose notre avenir et notre indépendance.

Il s'agit, à partir de l'énergie nucléaire, de produire de l'électricité, qui en est actuellement la seule application énergétique civile.

L'effort de la France, commencé en 1945 par le général de Gaulle, s'est poursuivi sous tous les gouvernements jusqu'à ce jour.

Il s'est poursuivi dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium, secteur vital du développement de la filière américaine de réacteurs atomiques, qui sont des chaudières à eau légère produisant de l'électricité.

Comme le pétrole pour un moteur, l'uranium, pour produire de l'énergie dans une centrale nucléaire, doit être raffiné c'est-à-dire enrichi. Cette raffinerie d'uranium est une usine de séparation isotopique.

La France et le reste de l'Europe occidentale n'ont pas plus d'uranium enrichi que de pétrole brut. Jusqu'à présent, la quasi-totalité du combustible consommé dans les centrales nucléaires occidentales est fournie par les Etats-Unis.

C'est pour cette raison que la France a utilisé dans les premières centrales nucléaires qu'elle a construites, de l'uranium naturel, c'est-à-dire non enrichi.

Mais la technique américaine qui était fondée sur l'utilisation de l'uranium enrichi, a prévalu.

Dès lors qu'on dispose d'uranium enrichi pour les alimenter, les centrales américaines sont plus simples et surtout elles sont exportables à l'étranger, tandis que les centrales nucléaires françaises, utilisant l'uranium naturel, n'auraient leur développement qu'en France.

Dans un domaine aussi important, il aurait été difficile pour la France de faire cavalier seul et elle a été sage de se tourner, elle aussi, vers les centrales à uranium enrichi.

L'enrichissement de l'uranium peut se faire, soit par diffusion gazeuse, soit par ultracentrifugation. Le premier procédé, mis en application, pendant la guerre, par les Etats-Unis, consiste à faire passer de l'uranium transformé en gaz, l'hexafluorure, à travers un nombre considérable de barrières poreuses que l'uranium 235 franchit plus vite que le 238.

Le deuxième procédé consiste aussi à jouer sur la différence de poids des isotopes, composants de l'uranium, mais au lieu d'utiliser d'énormes passoirs, on emploie des centrifugeuses permettant d'éliminer le mélange plus dense vers la périphérie.

La France a mis en œuvre à Pierrelatte, pour des besoins militaires, la première technique. Sa réussite est d'autant plus remarquable qu'elle a agi absolument seule. Il est ainsi démontré que ceux qui affirmaient que les recherches militaires seraient utilisées à des fins pacifiques ne méritaient pas les jugements sévères dont ils ont été l'objet.

Nous sommes aujourd'hui récompensés. L'Europe, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, a suivi. C'est un important succès : le super-Pierrelatte européen civil, pourriez-vous me le confirmer, monsieur le ministre, serait construit entre Pierrelatte et Pont-Saint-Esprit, au lieu dit « Tricastin », et les travaux commenceraient tout au début de 1974.

Notre effort national a été poursuivi de la même façon dans le domaine des surrégénérateurs, c'est-à-dire des réacteurs à neutrons rapides. La France a connu, là aussi, de remarquables succès dont témoigne l'opération Phénix à Marcoule. L'inauguration de cette centrale aura lieu le 13 décembre.

L'Allemagne et l'Italie s'associeront à nous pour construire le super Phénix. Une usine serait construite dans le Bugey, une autre en Allemagne.

Ces succès ne sont pas le fruit du hasard. Dans un domaine où l'on ne saurait improviser, ils ont été préparés par des années de recherche.

Bien que l'essentiel des efforts de l'enveloppe-recherche doivent désormais passer à l'application industrielle, les dotations-recherche affectées au Commissariat à l'énergie atomique sont maintenues par rapport à 1973. Elles sont réparties de la manière suivante : 10 p. 100 sont consacrées à la recherche relative à la protection et à la sûreté nucléaire ; 20 p. 100 sont consacrées à l'enrichissement de l'uranium ; 70 p. 100 sont consacrées à l'électronucléaire : réacteurs à haute température et surrégénérateurs.

Cette répartition et le volume des crédits traduisent des choix réalistes et clairs.

Monsieur le ministre, l'actualité convie à des efforts de réflexion sans cesse plus approfondie. Permettez-moi, à ce sujet, de vous poser deux questions qui permettront, je crois, de poursuivre utilement le débat.

Premièrement, le recours à des techniques étrangères pour les filières étrangères ne risque-t-il pas de mettre notre industrie sous la tutelle des propriétaires de brevets ?

Deuxièmement, quel est le point exact de la situation en matière de surrégénérateurs ? Que peut-on attendre à l'avenir du développement de cette filière qui a l'avantage inestimable de brûler beaucoup moins d'uranium que les autres pour produire une même quantité d'énergie ?

Enfin, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous disiez quelques mots de l'absence inquiétante de la langue française dans le vocabulaire des techniques modernes les plus avancées.

Je veux affirmer à nouveau en terminant que la politique de la France depuis 1945 a été sage. J'ai déjà rendu hommage aux gouvernements successifs qui en ont eu la responsabilité. Le groupe de l'U. D. R., au nom duquel je suis à cette tribune, votera le présent budget.

Il serait injuste de ne pas exprimer ici notre profonde gratitude envers ceux dont l'exceptionnelle compétence et le travail acharné, ont permis à notre pays de figurer dans le peloton de tête de la science atomique. Permettez-moi de citer M. Francis Perrin, M. Pierre Taranger et M. Robert Galley, qui ont des titres particulièrement incontestables à la reconnaissance de la Nation. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cogniot.

**M. Georges Cogniot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous avons appris coup sur coup au cours des dernières semaines deux nouvelles lourdes de sens.

La première, c'est que l'Institut Pasteur est aux abois ; il supprimera en 1974, 150 à 200 postes de chercheurs et de techniciens, parce que le remboursement des prestations de services de l'Institut est effectué par l'Etat à 40 p. 100 des dépenses réelles. Les équipes de recherches seront éparpillées et mises dans l'impossibilité de poursuivre leurs travaux en cours.

La seconde nouvelle, c'est qu'à l'école normale supérieure, le budget a été rejeté à une très large majorité par le conseil d'administration. Pour quelle raison ? Parce que, pour les cinq dernières années, la hausse du coût de la vie est évaluée, d'après les statistiques officielles, à 37,3 p. 100 tandis que les crédits alloués à l'école normale supérieure n'ont progressé que de 16 p. 100 et de 15 p. 100 pour les laboratoires de botanique et de chimie, et seulement de 8 p. 100 pour la géologie, de 7,6 p. 100 pour la physique, 5,5 p. 100 pour la zoologie. La recherche fondamentale dans certaines disciplines est donc directement menacée de disparition.

La situation est analogue au commissariat à l'énergie atomique, au Muséum d'histoire naturelle, dont on parlait jeudi dernier, partout où jusqu'ici se développait une recherche française de haut niveau.

Et cette situation va être aggravée par l'insuffisance trop certaine du budget qui nous est proposé et qui confirme la place déclinante qui est celle de la France, au point de vue de la recherche, parmi les grands pays.

M. Vérillon a présenté les chiffres sur l'estimation de la dépense nationale de recherche et de développement en pourcentages du produit national brut. Ces chiffres sont ceux de l'O.C.D.E. Ils sont incontestables et accablants et aussi bien, monsieur le ministre, vous ne les avez pas contestés le moins du monde à cette tribune, il y a un instant.

A l'échelle de la Communauté économique européenne, les crédits civils de recherche ont augmenté de 59,5 p. 100 entre 1968 et 1972 ; ils ont augmenté de 28,3 p. 100 en ce qui concerne la France.

La tendance est donc à la diminution constante depuis 1967 de la part de ses moyens que la France consacre à la recherche. L'effort nécessaire n'est pas fait, ainsi que le déclarait lui-même tout récemment après un long silence M. Pierre Aigrain, en quittant son poste à la délégation générale à la recherche scientifique et technique, et c'est pourquoi l'intérêt national commande de repousser le budget.

Vous disiez, il y a un instant, monsieur le ministre, que les perturbations monétaires nous contraignaient à adopter l'hypothèse basse du VI<sup>e</sup> Plan, celle de 19.500 millions de francs. Mais où je me trompe fort ou le Gouvernement a enfreint même les obligations inhérentes à l'hypothèse basse en faisant progresser en volume l'enveloppe recherche, pour les trois premières années du Plan, à un taux annuel de 6,1 p. 100, inférieur au taux prévu même en hypothèse basse, qui s'établissait à 7,6 p. 100. Le Plan sera appliqué globalement, à la fin de 1974, c'est-à-dire à la fin de la quatrième année, à hauteur de 73 p. 100 de l'hypothèse basse.

Alors que le budget de 1973 permettait la création de 700 emplois, dont 500 de techniciens et d'administratifs et 200 de chercheurs, celui de 1974, en régression, ne crée que 500 emplois, dans 189 de chercheurs. Le Gouvernement ouvre cinq fois moins de postes en 1974 que par exemple en 1968, et pour les chercheurs, six fois moins.

Le Gouvernement se vante, dans les documents officiels, d'avoir amélioré, comme il était souhaitable, la proportion des ingénieurs, techniciens et administratifs par chercheur ; mais il n'indique pas que l'amélioration du taux a été obtenue non par une augmentation massive du personnel de soutien, ce qui eût été normal, mais par un pernicieux freinage du recrutement du personnel de recherche.

Personnel recruté au compte-gouttes, le corps des scientifiques est aussi un personnel mal payé qui, présentement, revendique à juste raison la prime de recherche à 20 p. 100 pour tous.

Ces remarques suffiraient, et amplement, à justifier le refus du groupe communiste de voter le budget indigent qui nous est proposé.

Quelques autres observations s'imposent cependant. Considérons d'abord très rapidement, étant donné l'heure avancée, le centre national de la recherche scientifique dont je rappellerai en passant à mon collègue M. Vigier qu'il ne date pas de 1945 mais qu'il est une création de l'avant-guerre, un héritage du front populaire.

Le budget annonce, pour le C. N. R. S., une année de stagnation. La création de 113 emplois de chercheurs ne permettra pas d'assurer une politique de recrutement normal : compte tenu du nombre des départs prévus, inférieur à 300, le nombre des recrutements ne pourra pas dépasser 400 alors que, d'après les estimations les plus modérées, il serait souhaitable d'obtenir un recrutement constant de 550 chercheurs.

Il ne sera possible de faire fonctionner le C. N. R. S. que dans le cadre d'une politique extrêmement sélective. On nous prévient que l'accent sera mis sur les sciences pour l'ingénieur, sciences destinées à contribuer à la solution des problèmes que se posent l'industrie et le secteur productif.

Mais est-ce que cela ne veut pas dire que l'accent ne sera pas mis sur la recherche fondamentale, de laquelle pourtant tout dépend, y compris le progrès technique lui-même ? M. Louis de Broglie avait mille fois raison de laisser échapper, il y a quelques mois, un cri d'alarme sur les perspectives de la recherche fondamentale en France. C'est un fait que les orientations imposées par les représentants de la grande industrie et de la banque mettent en cause la recherche à long terme et la vie même de certaines branches et certaines disciplines.

D'après le Plan, la recherche de base devait connaître un taux de croissance moyen en volume de 10,7 p. 100 par an ; le taux effectif a été de 7,8 p. 100 pour 1971, 7,1 p. 100 pour 1972, 4,1 p. 100 pour 1973. Il est de 5,4 p. 100 cette année, à comparer avec les 18 p. 100 pour la recherche à finalité industrielle. Dans son rapport à l'Assemblée nationale, M. Pierre Buron a indiqué que l'Allemagne fédérale consacrait 40 p. 100 des crédits publics de recherche et développement à l'avancement général des connaissances, contre 26 p. 100 en France. Il est vrai que la proportion, toujours d'après M. Pierre Buron, est renversée pour les crédits militaires : 13 p. 100 pour l'Allemagne fédérale, 28 p. 100 chez nous ! La France rivalise avec les Etats-Unis pour la perfection du système intégrant science-technique-industrie-armée.

J'en arrive à l'examen de la situation du commissariat à l'énergie atomique. Il est pénalisé en 1974 comme il l'était déjà en 1972 et 1973. Il ne pourra pas développer les recherches dans de nouveaux secteurs, ni même renouveler des appareils indispensables. Les dotations qui lui sont affectées enregistrent des pourcentages d'augmentation bien inférieurs à la hausse des prix. L'année 1974 sera la troisième pour laquelle il est demandé au commissariat de recourir à l'emprunt. En outre, la direction des productions du C. E. A. doit être transformée en filiale de droit privé ; il ne faut pas compter sur nous pour approuver cette opération qui s'inscrit dans une série déjà longue d'atteintes à la structure nationalisée du commissariat. Nous nous inquiétons également du contenu réel des accords passés entre le commissariat et la société américaine Gulf sur les réacteurs à haute température, accords qui sont loin d'être aussi profitables au commissariat qu'on le donnait à entendre au moment de leur conclusion.

Il est difficile de parler du commissariat sans évoquer en quelques mots la politique nucléaire de la France. Le Gouvernement, qui a déjà abandonné ces années dernières la filière française uranium naturel-graphite-gaz, est soumis à une pression renforcée des intérêts pro-américains pour substituer à la technique de la diffusion gazeuse, maîtrisée par nos chercheurs et nos ingénieurs, la méthode de l'ultra-centrifugation encore entourée d'incertitudes.

Il sera intéressant d'observer si, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le glissement pro-atlantique de la politique gouvernementale s'opérera finalement. N'a-t-on pas le droit d'être inquiet quand on vous entend dire, monsieur le ministre, que vous restez très ouvert à toutes propositions de vos partenaires, de la petite Europe sans doute ? J'ai noté soigneusement votre propos.

Vous avez pourtant rappelé, monsieur le ministre, à l'Assemblée nationale, votre entretien avec un délégué C. G. T. de Toulouse qui vous a dit : « Nous voulons une politique fran-

çaise indépendante de l'espace, nous voulons un modèle français de civilisation ». Cette politique indépendante s'impose non seulement pour l'espace, mais aussi pour l'énergie nucléaire.

Les programmes spatiaux posent de graves problèmes dont il a été peu parlé. Il apparaît — si je me trompe, vous voudrez bien rectifier mon propos — que la coopération bilatérale voit sa dotation réduite de moitié, cette année, puisqu'elle tombe de 21 p. 100 à 11 p. 100 du chapitre 66-00 et que le programme national est en baisse également. De bons esprits estiment que la dotation du centre national d'études spatiales ne permettra même pas le maintien en bon état des installations existantes. A notre avis, il ne faudrait pas que les programmes multilatéraux, dont il n'est pas question de contester la nécessité, deviennent tellement envahissants que l'identité française s'évanouisse dans le domaine spatial.

Si je passe aux recherches à finalité socio-économique, je constate que le taux moyen de croissance pour les trois premières années du Plan est de 21 p. 100, soit de plus de 6 p. 100 inférieur au taux prévu. Dans leur ensemble, les recherches à finalité socio-économique n'auront été réalisées en quatre ans qu'à concurrence de 59 p. 100 du plan de cinq ans considéré dans son hypothèse basse. Les recherches et études visant à alléger la peine de l'homme au travail sont négligées ; c'est un domaine auquel le Gouvernement semble assez indifférent ; il y a consacré une somme dérisoire, 50.000 francs pour les deux années 1972 et 1973.

J'ai donné jusqu'ici quelques exemples de l'insuffisance des crédits. Je voudrais parler maintenant des gaspillages.

Une masse énorme des crédits de l'enveloppe-recherche représente des subventions mal déguisées — ou pas déguisées du tout — aux grosses sociétés industrielles, des concours de la puissance publique à la prospérité de la grande entreprise capitaliste.

Par exemple, les activités du centre national d'exploitation des océans, richement doté cette année puisque ses crédits de paiement augmentent de 38 p. 100, sont en grande partie tournées vers la satisfaction immédiate des besoins de grandes firmes privées. Quand il recherche les sables calcaires et les graviers à l'Ouest de la Bretagne ou dans les paléovallées de la Seine ou entre Fécamp et Boulogne, c'est pour les gros cimentiers que le centre national travaille. On multiplierait aisément de tels exemples.

A ce propos, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur ce que M. Barthe a écrit dans son rapport à l'Assemblée nationale à propos des caissons hyberbares du centre d'études sous-marines avancées. D'après M. Barthe, ce matériel a été financé sur fonds publics. Mais, maintenant, le centre, criblé de dettes, a vendu ses actifs. C'est la société privée Cocéan qui a racheté les caissons, non avec ses propres fonds, mais avec l'argent avancé par l'Institut de développement industriel.

Ainsi ce serait, nous indique le rapporteur de l'Assemblée nationale, grâce au concours des fonds publics qu'une société privée aurait pu s'emparer de précieux matériels de recherche qui avaient déjà été payés à l'origine par les fonds publics. Si le mot d'escroquerie paraît trop fort, lequel faut-il employer ?

Un cas aussi choquant est cependant celui du plan électronique civil, qui, doté en 1974 de 30 millions de francs en autorisations de programme, est beaucoup plus un plan de soutien à une grande firme électronique privée mise en difficulté qu'un plan de recherche proprement dit. Si le Gouvernement m'objecte qu'il faut soutenir une firme française dont la situation délicate risquerait de livrer le marché intérieur à l'industrie étrangère, je lui répondrais tout simplement : commencez par nationaliser, par intégrer au patrimoine national cette firme qui ne vit que des deniers de la nation. Quant à nous, nous n'admettrons jamais qu'on verse à flot l'argent des contribuables à un monopole privé sur le simple motif qu'étant un monopole il a su se rendre indispensable. Il appartient à la puissance publique de faire elle-même à moindres frais ce que la gestion privée est visiblement incapable de réaliser en dépit des aides publiques.

Quant à la procédure de l'aide au développement, dont la dotation en autorisations de programme augmente en 1974 de 56 p. 100, tout le monde sait qu'elle permet tout simplement aux grandes firmes capitalistes de la construction mécanique, de la construction électrique, de l'électronique, de la chimie et de la métallurgie d'économiser des sommes considérables et de faire fonctionner derrière le paravent de recherches aux résultats incertains, qui ne donneront jamais lieu à remboursement, des équipes qui se livrent en réalité à de tous autres travaux, directement profitables.

Aussi bien les remboursements à l'Etat sont-ils dérisoires, puisqu'ils ont atteint 8,9 p. 100 pour les crédits engagés en 1965, 6,9 p. 100 pour les crédits engagés en 1966, 6 p. 100 pour les crédits engagés en 1967.

Le total des sommes reversées à l'Etat s'élève à quelque 25 millions, à peu près le dixième du crédit annuel, crédit qui est, pour 1974, de 240 millions.

Nous ne nous étions pas trompés en condamnant cette procédure le jour même où elle fut instituée. Les grosses entreprises ont su en tirer le meilleur parti, en saignant l'Etat.

Au terme de ces observations rapides et sommaires, dont je suis le premier à sentir toute l'insuffisance, insuffisance dont l'organisation de la discussion budgétaire qui nous fait examiner le budget de la recherche à vingt-trois heures est responsable, quelles conclusions pouvons-nous tirer ? En reprenant les termes exacts dont se servait récemment dans la presse M. le président de l'université Paris-Sud, nous dirons que la France vit un étouffement progressif des activités de recherche, qui commence à créer la paralysie. Seule, la force de frappe nucléaire constitue une priorité incompressible.

Pourtant, la solution de tous les grands problèmes sociaux, du logement à la santé, des transports à l'éducation, dépend dans une large mesure de l'essor de la science, et la science est encore plus indispensable pour réaliser les nouvelles techniques de production, comme l'automatisation, qui sont seules capables d'alléger la peine des hommes, de supprimer les travaux les plus durs, les tâches répétitives et parcellaires.

Les yeux fixés sur ces grandes nécessités, nous refusons une politique malthusienne dont la conséquence est que le budget de la recherche ne progresse même pas à la cadence de l'inflation, et une politique de classe favorable aux privilégiés, qui n'établit aucun contrôle sérieux sur l'utilisation des fonds publics alloués au secteur privé. Nous nous dressons en même temps contre toute cette campagne idéologique de discrédit de la science, contre toute cette offensive de l'irrationalisme et du pessimisme, cette propagande du désenchantement et de l'obscurantisme subtilement organisée, même au niveau de la diffusion journalistique et des *mass media*, qui vise à diffamer la science et l'esprit scientifique dans l'opinion, et à rejeter sur les savants les responsabilités soit de la pollution, soit de l'organisation inhumaine du travail et de la vie quotidienne, bref de tous les maux dont le régime social est responsable.

Animés de ces convictions, nous voudrions, tout au moins dans l'immédiat, accroître les moyens mis à la disposition de la recherche et, d'autre part, en démocratiser la gestion, en assurer la liberté.

Nous sommes profondément convaincus que la science française est en danger. Il est nécessaire que sa défense soit prise, dans une large union, par tous ceux qui aspirent au progrès social et culturel. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, messieurs, à cette heure déjà avancée de la nuit, je voudrais être aussi bref que possible pour répondre, là encore, aux questions fort intéressantes et nombreuses qui ont été posées.

Je voudrais, tout d'abord, dire à M. Chauty, à propos du laboratoire national d'essais, que celui-ci développe, à vrai dire, une double activité : d'une part, une activité de contrôle, qui n'est pas du ressort de l'enveloppe recherche et, d'autre part, des travaux de recherche à proprement parler. Une étude est en cours pour déterminer la part de la recherche dans les activités de ce laboratoire qui doivent être imputées à ce moment sur l'enveloppe, comme il le souhaitait.

J'ai beaucoup apprécié l'analyse extrêmement précise et très lucide que M. le rapporteur Chauty a présentée de notre programme de recherche dans le domaine nucléaire. Je ne m'étendrai pas dans ma réponse car je partage très largement les vues qui ont été exprimées. Je voudrais simplement, monsieur le sénateur, vous apporter quelques brèves précisions.

Tout d'abord, je suis heureux de vous confirmer que le réacteur surgénérateur Phénix sera calé sur le réseau E. D. F. jeudi prochain.

En ce qui concerne l'exploitation des minerais d'uranium, je vous confirme également que le commissariat recherche activement des gisements sédimentaires sur le territoire métropolitain et a déjà découvert des réserves considérables en Afrique, comme vous le savez, notamment au Niger. L'effort de participation du C. E. A. déborde maintenant le cadre français et s'étend aux Etats-Unis et au Canada.

Le problème de la sécurité de nos approvisionnements est, à vrai dire, complexe, car il faut prendre en compte à la fois les stocks d'uranium naturel, d'uranium enrichi et de plutonium ainsi que l'existence sur notre sol de capacités industrielles de production et de traitement.

Nos stocks d'uranium naturel sont aujourd'hui importants et ils seront maintenus — je vous l'assure — à un niveau convenable.

Quant au plutonium, nos ressources traités à l'usine de la Hague seront d'autant plus considérables que nous auront su accélérer en conséquence notre programme nucléaire.

Sur le volume de notre programme d'électricité nucléaire, il n'y a aucune divergence entre nous. Les circonstances présentes justifient, je crois — et le Sénat en est bien convaincu — les options que nous avons prises. Elles ne peuvent, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous inviter à accentuer notre effort.

La question a été posée par M. Chauty de l'opportunité de la création en France de nouvelles capacités industrielles de fabrication d'équipement nucléaire, précisément pour la production d'électricité.

C'est là, assurément, une très importante option, et la décision a été prise par E. D. F. de passer une commande de principe à un grand groupe industriel français disposant d'une licence à eau ordinaire dans la version « bouillante ».

Cette commande de principe était toutefois subordonnée à des conditions dans trois domaines différents, que je me permets de vous rappeler en raison de vos remarques assez critiques, monsieur le sénateur, sur ce point : le contrat avec E. D. F. proprement dit, y compris les conditions de prix et de sûreté ; les accords à prendre avec le C. E. A. concernant notamment le cycle du combustible ; enfin, le montage industriel destiné à assurer la place de notre industrie dans l'espace européen. Nous sommes au moment où, dans ces trois domaines, nous allons connaître les réponses. Il est encore impossible, aujourd'hui, de dire si elles seront ou non satisfaisantes. Je peux cependant vous indiquer qu'elles seront très soigneusement pesées et que, dans cet examen, notre premier souci sera d'assurer à l'industrie française la place à laquelle les efforts consentis par la nation lui permettent de prétendre légitimement.

M. Chauty m'a également posé une question fort pertinente sur le coût du maillage d'un réseau complet de satellites et de toutes les dépenses qui y sont afférentes. Il va de soi, monsieur le rapporteur — le technicien très averti que vous êtes le comprendra aisément — que je ne peux pas répondre sur-le-champ à une telle question, qui exige des calculs fort complexes, mais je puis vous assurer qu'une réponse aussi précise que possible vous sera donnée dès que les calculs auront été terminés.

A propos du centre national d'études spatiales, M. Chauty a également évoqué — c'est aussi une préoccupation de plusieurs membres du Sénat — le problème du plan de charge de Kourou. Je dois vous préciser, monsieur le sénateur, qu'il sera particulièrement important en 1974. Il y aura deux tirs du lanceur Diamant et des campagnes de lancement de fusées des programmes Faust et Cassiopée.

En ce qui concerne le Cnexo, je vous rappelle que cet organisme a une double vocation : d'une part, la coordination — vous avez eu tout à fait raison d'insister sur ce point — et, d'autre part, l'exécution de recherches. La récente réforme du comité scientifique du Cnexo a permis d'améliorer les actions de coordination et de prospective.

Le centre de recherches de Brest accueille maintenant un nombre de chercheurs en constante croissance et constitue un ensemble qui a d'ores et déjà dépassé la taille critique.

Je répondrai maintenant brièvement sur deux à trois points aux très intéressantes observations que M. le rapporteur Vérillon a présentées sur les améliorations possibles de l'enveloppe recherche.

Je confirme, comme j'ai eu l'occasion de le faire à l'Assemblée nationale, que je suis tout à fait acquis à l'idée d'une toilette plus approfondie de cette enveloppe. Je crois, en effet, qu'elle s'impose. J'espère être en mesure, lors du prochain budget de vous présenter de nouvelles améliorations car il est vrai que des progrès sont toujours possibles et doivent être recherchés systématiquement dans ce domaine pour un plus exact contrôle du Parlement sur les crédits que nous lui soumettons.

Vous avez posé également une autre question plus particulière sur laquelle je souhaiterais, monsieur le rapporteur, vous donner tout de suite une précision. Les documents les plus importants émanant de nos postes de conseillers ou d'attachés scientifiques à l'étranger — je tiens à vous le préciser — ont été publiés régulièrement — et c'est une source fort importante d'informations pour nous tous, depuis environ quatre ans — dans la revue *Le Progrès scientifique*, précisément publiée par la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Mais, si vous voulez bien, je serai un peu plus long en ce qui concerne l'Institut Pasteur.

Je crois pouvoir dire à ce sujet, comme je l'avais d'ailleurs indiqué au Sénat en répondant à une question orale de M. Caillavet, voilà quelques semaines, si vous vous en souvenez, que les pouvoirs publics ont participé largement au financement de la recherche scientifique poursuivie à l'Institut Pasteur. Les crédits d'autorisations de programme sont à ce sujet de l'ordre de deux à trois millions de francs par an et les crédits de fonctionnement atteignent, comme vous avez bien voulu le rappeler, un peu plus de seize millions de francs. Au total, la participation de l'Etat dans les dépenses de l'Institut Pasteur est de l'ordre de 40 p. 100. C'est, je crois, un chiffre qu'il faut méditer.

Je vous donnerai maintenant quelques précisions, mesdames, messieurs, à la suite du conseil d'administration qui s'est tenu le 29 novembre dernier, et dont vous avez évoqué, monsieur le rapporteur, quelques-unes des conséquences.

La suppression de postes ne fera ressortir en réalité — et je tiens à le dire au Sénat — aucun cas social, car les agents doivent être reclassés, soit à l'Assistance publique de Paris, soit dans les organismes de recherche.

La réorganisation commerciale et administrative de la société Pasteur-Production est, d'autre part, en bonne voie. Les perspectives du déficit pour 1974 sont d'ailleurs moins sombres que cette année.

Enfin, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour cette institution — et c'était un des problèmes qui avait été posés ici même, notamment par M. Caillavet — en ajoutant aux subventions déjà allouées sur l'enveloppe recherche une participation aux charges de santé publique pour un montant de 2 millions de francs et d'enseignement pour 1.500.000 francs.

Si vous le permettez, je m'arrêterai sur ce point pour rendre, après vous, un hommage très marqué au courage du professeur Monod qui a su prendre les mesures difficiles qui s'imposaient pour remédier à l'insuffisante organisation industrielle de l'établissement. Elles doivent replacer l'Institut Pasteur sur une meilleure voie pour le développement de ses recherches dans le domaine fondamental de l'immunologie.

Je dirai à M. Jean-Louis Vigier que je suis, bien entendu — ni lui, ni personne ne s'en étonnera dans cette assemblée — en très large accord avec l'analyse qu'il a bien voulu présenter. Je répondrai là aussi fort brièvement — et je vous prie de m'en excuser, monsieur le sénateur — aux deux questions de fond que vous m'avez posées.

En ce qui concerne, tout d'abord, le recours à des licences étrangères pour la réalisation de centrales nucléo-électriques, il faut dissiper un malentendu. Lorsque nous disposons, sur notre sol, d'une industrie majeure — et c'est ici le cas — il n'y a aucun rapport entre la dépendance résultant de l'importation de matière de base et celle qui résulte de l'importation des techniques. Une licence bien assimilée met son détenteur en état de réaliser seul et sans aide extérieure toutes les installations industrielles correspondantes. Au bout de quelques années, une rupture entre licencié et licencié est concevable et permet parfaitement à ce dernier de poursuivre ses réalisations. Si la rupture n'est pas souhaitable, c'est qu'il y a des échanges équilibrés, en particulier dans le secteur nucléaire où nous pouvons bénéficier, à moindre coût, des recherches et de l'expérience accumulées aux Etats-Unis grâce à l'importance de leur marché national.

Il n'est pas raisonnable de souhaiter que la France puisse disposer de techniques à la fois nationales et compétitives dans tous les domaines de pointe. Je le dis, là aussi, avec une certaine solennité au Sénat.

La véritable solution, pour les techniques avancées, est de savoir concentrer nos efforts pour quelques secteurs où nous pouvons, à notre tour, devenir licenciés. C'est là notre objectif. Il est accessible, comme en témoignent, aujourd'hui, l'usine européenne d'enrichissement isotopique de l'uranium et, demain, les réacteurs surgénérateurs.

Sur ce dernier point, j'ajouterai aussi, monsieur le sénateur, que ce que l'on peut attendre, à long terme, des surgénérateurs est fort important — M. Chauty l'a déjà dit à plusieurs occasions dans cette enceinte. C'est d'abord une utilisation bien meilleure d'un facteur supérieur à cinquante du minerai d'uranium. Cela signifie que l'incidence économique de l'uranium sur le coût de l'énergie deviendra insignifiante et que les réserves utilisables d'uranium seront également multipliées. Cela signifie aussi que la disponibilité de cette énergie ne sera plus liée à une répartition géographique mais seulement — et c'est fondamental — à une capacité industrielle. Enfin, ce qui n'est pas négligeable, le coût de ces centrales ne devrait pas être plus élevé en ce qui concerne les investissements et l'exploitation que celui de centrales actuelles.

Toutefois, je viens ici d'évoquer des perspectives à long terme. Le démarrage des réacteurs surgénérateurs suppose disponibles de grandes quantités de plutonium, lequel est lui-même un sous-produit — vous le savez — de nos centrales nucléaires actuelles. L'introduction industrielle des surgénérateurs ne peut donc être que progressive. Déjà significative au cours des années 80, la production d'électricité à partir des surgénérateurs, pourrait atteindre de 25 à 30 p. 100 de la production d'électricité d'origine nucléaire dans les années 2000.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de notre commissariat à l'énergie atomique, nous pouvons considérer que la situation française dans ce domaine est très satisfaisante. En raison du succès technique du réacteur de démonstration *Rapsodie*, nous allons disposer, les premiers dans le monde occidental, d'une centrale prototype de 250 MW, Phénix, qui sera couplée au réseau dans quelques jours.

Ces succès ont été obtenus en respectant d'une manière remarquable et les devis et les prix. Il faut maintenant préparer la véritable industrialisation de cette technique en lui donnant une assise industrielle solide et préparer son succès commercial. Tout cela est en cours, à l'occasion de l'étude de la première grande centrale de 1.200 MW qu'en association européenne nous construirons très prochainement.

Pour conclure, je voudrais souligner que, grâce à nos efforts et à ceux, parallèles, de nos amis britanniques, l'Europe dispose d'un atout énergétique majeur qu'elle se doit de faire valoir.

Je ne peux évidemment pas donner à M. Vigier d'informations définitives sur la localisation de l'usine d'enrichissement d'Eurodif. Nous avons proposé, dans ce cadre, à nos partenaires, un site français, dans un lieu très proche de ceux que vous avez indiqués. Les discussions sont en cours, elles se poursuivent et doivent aboutir prochainement à une conclusion. Nous vous tiendrons informés, mesdames, messieurs, de leurs résultats que j'espère positifs.

Enfin, je ferai un écho rapide, et il m'en excusera encore, aux préoccupations de M. Vigier sur la présence du français dans le vocabulaire des techniques avancées. C'est justement une de nos grandes préoccupations qui justifient un certain nombre d'actions poursuivies actuellement dans le cadre de mon département.

J'ai récemment signé, monsieur le sénateur, plusieurs arrêtés imposant, dans tous les textes émanant de l'administration et des entreprises publiques, l'emploi de termes français dans les secteurs scientifiques où l'anglais était par trop envahissant : vocabulaire nucléaire spatial, pétrolier, informatique. Dans le domaine de la recherche fondamentale, nous entreprenons d'autre part, une action en faveur de quelques revues françaises pouvant diffuser des travaux scientifiques de haute qualité de nos chercheurs.

Monsieur Cogniot, je crois avoir déjà répondu dans mon exposé introductif à vos critiques sur les chiffres globaux que vous avez donnés remettant les indications que vous avez fournies dans leur véritable contexte, à la fois en ce qui concerne les autorisations de programme et les créations d'emplois. Quant aux différentes allusions que vous avez faites sur le C.N.R.S., sur le C.E.A. et sur le plan de l'électronique civile, vous ne serez pas surpris si je ne partage pas tout à fait la sévérité de vos jugements.

Le C.N.R.S. jouit d'une très grande indépendance dans le choix de ses opérations qui sont déterminées en référence aux grandes priorités du Plan et par les chercheurs eux-mêmes. D'autre part, grâce au comité national de la recherche, la communauté scientifique peut faire connaître, très librement et très directement, ses opinions sur les programmes qui doivent être soutenus et les actions qui doivent être engagées.

Je prendrai, si vous voulez bien, un seul exemple, celui qui concerne les recherches sur la peine de l'homme au travail. En réalité, de nombreux programmes sont maintenant mis en œuvre dans ce secteur et j'ai même demandé à la délégation générale à la recherche scientifique et technique de veiller à leur bonne exécution. Quant au plan de l'électronique civile, je vous dirai que contrairement à ce que vous pensez, il n'est pas réservé exclusivement à une firme et, d'autre part, qu'il doit se terminer cette année.

Enfin, monsieur le sénateur, je reprendrai après vous la citation que j'avais faite à l'Assemblée nationale en répondant à un de vos amis ce que m'avait dit à Toulouse un délégué de la C. G. T. du C. N. E. S. Le délégué C. G. T. de Toulouse souhaitant une politique d'indépendance nationale s'était référé à l'exemple du général de Gaulle. Vous me permettez de compléter la citation et de vous dire que nous-mêmes, en nous référant à ce grand exemple nous entendons maintenir, avec votre aide, mesdames, messieurs, une politique à la fois d'indépendance nationale et de coopération internationale.

**M. Georges Cogniot.** Ne déviez pas.

**M. Jean Charbonnel,** *ministre du développement industriel et scientifique.* Je ne dévie pas ; je précise et je complète.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Avant d'examiner les crédits concernant le ministère du développement industriel et scientifique et à la demande de la commission, je donne lecture de l'amendement n° 110.

#### Article additionnel.

**M. le président.** Par amendement n° 110, MM. Coudé du Foresto et Armengaud, au nom de la commission, proposent, après l'article 43 *ter*, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« En application des dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, les crédits inscrits, à partir de 1975, dans le budget de l'Etat au titre de la subvention au commissariat à l'énergie atomique seront répartis entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Armengaud,** *rapporteur spécial.* Comme je l'ai exposé dans mon rapport écrit, le mode de présentation des crédits du C. E. A. encourt deux critiques.

D'abord, la répartition de la subvention entre l'enveloppe recherche et le secteur hors enveloppe n'est pas satisfaisante dans la mesure où des crédits prévus pour des activités de type industriel figurent dans l'enveloppe recherche. Mais nous touchons là à une question qui relève du pouvoir réglementaire et nous ne pouvons donc qu'inviter le Gouvernement à remédier à ces anomalies.

La deuxième anomalie est que la totalité des crédits du C. E. A. figurent dans les dépenses en capital alors qu'ils comprennent une part importante de crédits de fonctionnement. C'est ainsi que les crédits de personnel se montent à un peu plus de un milliard de francs.

Plutôt que de présenter un amendement de réduction des crédits du chapitre 62-00, la commission des finances a préféré la technique plus souple de l'article additionnel qu'il vous est proposé d'adopter.

L'amélioration de la présentation des crédits du C. E. A. devrait permettre au Parlement de mieux exercer son contrôle, ce qui est d'autant plus opportun que l'actuelle crise de l'énergie va nécessiter une accélération du développement de l'énergie nucléaire. A cet égard, la commission des finances souhaiterait peut-être — pas ce soir en raison de l'heure tardive — que la discussion de son amendement fournisse au ministre l'occasion d'exposer au Sénat les modalités de financement de l'usine d'enrichissement de l'uranium dont la construction va prochainement commencer et de l'usine de conditionnement des combustibles qui devra lui être adjointe.

Je crois, monsieur le ministre, que ces éclaircissements apportés par cet amendement ne devraient pas soulever d'objections de votre part.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean Charbonnel**, *ministre du développement industriel et scientifique*. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président**. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 110.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président**. En conséquence cet article additionnel est inséré après l'article 43 *ter*.

Nous allons maintenant examiner les crédits figurant aux états B et C.

#### ETAT B

« Titre III, 47.150.873 francs. »

Personne ne demande la parole sur le titre III ?...

Je le mets aux voix.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président**. « Titre IV, 602.948.000 francs. » — (Adopté.)

#### ETAT C

« Titre V. — Autorisations de programme, 445.110.000 francs. »

« Crédits de paiement, 179.549.000 francs. »

Par amendement n° 108, MM. Coudé du Foresto et Armengaud, au nom de la commission, proposent de réduire le montant des autorisations de programme de 298 millions de francs et, en conséquence, de réduire le montant des crédits de paiement de 133.378.000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Armengaud**, *rapporteur spécial*. Il s'agit en fait du rejet des mesures nouvelles prévues au titre du plan calcul, chapitre 56-01.

En présentant cet amendement, la commission des finances a voulu manifester son inquiétude et donner au Sénat la possibilité d'ouvrir, avec le Gouvernement, un débat sur la situation du plan calcul, débat qui se conclura par un vote.

Il est certain que le plan calcul français n'atteindra ses objectifs que s'il débouche sur un plan calcul européen. Je l'ai dit à la tribune dans mon exposé général. Or nous nous trouvons, actuellement, pour ce qui est de l'informatique, dans la même situation où nous étions l'année dernière pour la coopération spatiale, c'est-à-dire dans la plus complète incertitude.

Les crédits qui nous sont demandés pour le plan calcul au seul titre des mesures nouvelles se montent à 298 millions de francs pour les autorisations de programme et 133 millions de francs pour les crédits de paiement.

Que pouvons-nous dire actuellement ?

Premièrement, si la structure financière de la C.I.I. n'est pas profondément remaniée — et j'ai exposé pourquoi tout à l'heure — ou si l'europanisation du plan calcul échoue, ces crédits auront pratiquement été dépensés en pure perte et n'empêcheront pas l'échec du plan calcul. La commission des finances avait, dans un rapport de 1967, évoqué cette question et présenté la même observation.

Deuxièmement, si un effort est réellement entrepris à l'échelle européenne, il aura de telles implications financières qu'on peut sérieusement se demander si les crédits prévus seront suffisants. Nous nous trouverons alors de nouveau dans la situation où des décisions engageant à long terme les finances publiques auront été prises sans que le Parlement en ait eu clairement connaissance.

La prudence de la commission des finances paraît d'autant plus motivée qu'elle n'a jamais eu communication de la convention plan calcul. Elle n'en est que plus fondée à faire appel à la vigilance de la Haute assemblée.

Les accords passés entre la C.I.I., Siemens et Philips pour la création d'U. N. I. D. A. T. A. auront indubitablement des répercussions financières de grande ampleur à propos desquelles votre commission fait les observations suivantes.

D'une part, l'insuffisance de la contribution des deux actionnaires de la C.I.I., qui, en plus, se battent entre eux, d'après les dernières nouvelles publiées dans la presse, laisse à l'Etat une part excessive du financement, alors que le succès de la C.I.I. ne devrait que favoriser le développement des sociétés mères. Un comportement plus actif de ces deux actionnaires et un élargissement à d'autres de la base financière de la C.I.I. sont en tout cas nécessaires. Le Gouvernement doit œuvrer en ce sens afin que la C.I.I. ait une structure financière adaptée à l'ampleur de ses engagements internationaux. D'autre part, il est fondamental pour le succès d'U. N. I. D. A. T. A. que le financement de la part française soit assuré; pour ce faire, il ne saurait certes être envisagé de recourir exclusivement à l'Etat; Il est cependant plus que probable que les fonds publics ou semi-publics devront être plus ou moins largement sollicités. Peut-on être sûr aujourd'hui que l'action du ministre du développement industriel et scientifique en la matière sera soutenue par le ministère des finances ?

D'après les renseignements que nous avons obtenus depuis le dépôt de notre amendement, ce n'est qu'en mars prochain que les gouvernements des pays européens concernés se saisiront des conséquences financières des accords C.I.I., Siemens, Philips, conséquences qui n'ont pas encore été chiffrées. Le mois de mars n'étant pas l'époque de la discussion budgétaire, nous craignons que le Parlement soit mis devant le fait accompli.

Toutes ces considérations font, monsieur le ministre, que nous écouterons avec beaucoup d'intérêt les explications que vous pourrez nous donner sur ce point.

Je pense que, pour se prononcer en connaissance de cause sur votre politique en matière d'informatique, le Sénat souhaiterait que vous vous exprimiez en particulier sur les points suivants: le contenu de la convention plan calcul et le bilan de son exécution; la position officielle du Gouvernement sur l'accord C.I.I.-Siemens-Philips; les perspectives offertes par cet accord et, de façon générale, par la coopération européenne en matière d'informatique; l'engagement que vous pourriez prendre, monsieur le ministre, de venir, au printemps prochain, devant nos commissions et, éventuellement, devant le Sénat débattre des conséquences financières des accords internationaux qui seront alors en voie de se conclure.

En conclusion, la commission des finances a cru de son devoir d'appeler l'attention du Sénat et du Gouvernement sur les conséquences désastreuses qu'aurait une insuffisante continuité ou un manque d'énergie de la politique gouvernementale en ce qui concerne l'élargissement de la structure financière de la C.I.I., l'action à mener vis-à-vis de ses actionnaires actuels, qui bénéficient par ailleurs d'importants concours de fonds publics, et le dégagement des moyens financiers suffisants pour aboutir au succès.

A défaut d'une volonté sans faille sur ces points, le Gouvernement porterait la responsabilité de l'échec d'une participation française à une opération européenne tendant à libérer l'Europe occidentale des dangers d'un monopole ou d'un condominium étranger en matière d'informatique.

Si la commission des finances avait approuvé sans réserve les crédits demandés, elle aurait donné sa caution au risque découlant d'une absence de volonté gouvernementale.

Dans l'état actuel de la situation, elle n'est pas en état de donner cette caution, et c'est ce que je vous ai indiqué tout à l'heure dans mon intervention introductive.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 108 ?

**M. Jean Charbonnel**, *ministre du développement industriel et scientifique*. A vrai dire, monsieur le rapporteur, vous me conviez, au nom de la commission des finances, à une analyse complète, d'une part, de l'accord Unidata, d'autre part, de l'opération du plan « calcul ». Il est peut-être un peu tard, monsieur le président...

**M. le président**. Il n'est jamais trop tard pour les braves !

**M. Jean-Eric Bousch**. Pas aujourd'hui !

**M. Jean Charbonnel**, *ministre du développement industriel et scientifique*. ...pour que je puisse donner ces précisions au Sénat. Néanmoins, en réponse aux préoccupations évoquées par M. Armengaud, je me dois d'insister sur deux questions.

Au sujet de l'accord Unidata, il est bien exact, monsieur le rapporteur, que les discussions entre les trois entreprises se poursuivent très activement et l'on peut raisonnablement espérer qu'elles aboutiront à une conclusion au printemps prochain.

C'est bien volontiers, je vous le dis solennellement, que j'accepte de venir à cette époque débattre de l'ensemble de ces questions devant les commissions compétentes de votre assemblée et de vous fournir alors toutes les précisions, notamment financières, que fort légitimement vous souhaitez avoir.

Je voudrais d'autre part souligner que, dans la réussite du plan « calcul », qui ne sera acquise que lorsque l'informatique de gestion française aura atteint, c'est bien votre sentiment, une véritable et durable compétitivité internationale, se joue l'avenir d'une partie très importante de notre industrie nationale.

C'est la raison pour laquelle cette réussite ne peut être que l'œuvre de tous : en premier lieu, de l'industrie, des industriels qui sont les actuels parents de la C. I. I., mais aussi d'autres partenaires éventuels de ces industriels qui ont jusqu'à présent apporté leur compétence et l'environnement nécessaires et également les pouvoirs publics, dont l'appui — et cela aussi je vous le confirme solennellement — sera quelque temps encore indispensable.

Je peux vous assurer à cet égard, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, que votre conclusion a déjà été entendue avec la plus grande attention par le Gouvernement. C'est précisément pour éviter les conséquences désastreuses que vous craignez que nous proposons de donner à l'appui gouvernemental, dès 1974, une ampleur, je le crois, tout à fait remarquable.

Les autorisations de programme, 229 millions de francs, sont supérieures de près de 50 p. 100 aux engagements contractés en 1974 par les pouvoirs publics lors de la signature de la deuxième convention « plan-calcul » en 1971.

Cette impulsion nouvelle, qui permet de répondre essentiellement aux nécessités de l'accord passé en 1972 avec Siemens, déjà entré dans les faits, nous paraît indispensable pour que la C. I. I. puisse faire fructifier, comme vous le souhaitez, dans des conditions convenables, son potentiel technique dans le cadre d'une coopération internationale.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la question est plus complexe que vous ne le croyez. (*Soupires.*) et je vais vous faire un aveu.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de M. le ministre du développement industriel et scientifique et j'ai pris note de ses engagements, qui figureront au *Journal officiel*.

A la réflexion et compte tenu du caractère délicat des négociations qui doivent s'ouvrir au printemps prochain, l'amendement tendant à supprimer la totalité des autorisations de programme du plan « calcul » pourrait être mal interprété à l'extérieur de cette enceinte, où l'on ne connaît pas le détail de nos discussions, aussi bien en France que chez nos partenaires. Or, des erreurs d'interprétation pourraient aller à l'encontre de ce que recherche la commission des finances.

Nous avons donc l'intention de rectifier notre amendement pour proposer au Sénat de voter simplement un abatement de crédit correspondant approximativement à la marge d'incertitude qui subsisterait tant que les conséquences financières de l'accord C. I. I.-Siemens-Philips n'auront pas été chiffrées.

Ainsi dénué de toute ambiguïté, cet amendement aurait permis au Sénat d'émettre un vote, ce que la commission des finances estimerait nécessaire, compte tenu des inquiétudes qu'elle a exprimées.

Cela étant dit, il faut voir les choses comme elles sont ce soir. Nous sommes à peu près une dizaine en séance, alors qu'il s'agit d'un problème fondamental. (*Protestations.*)

Nous discuterions du budget de l'agriculture, l'hémicycle serait plein...

**M. Georges Cogniot.** Hélas !

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** ... alors que l'agriculture est en général une activité en déclin (*Mouvements divers*) et que l'industrie française porte la responsabilité de l'avenir

de la nation. J'ai dit un jour à M. Chirac, le ministre de l'agriculture, que ce n'était pas lui le vrai ministre de l'agriculture, mais le ministre du développement industriel, le seul à pouvoir utiliser la main-d'œuvre libérée par l'agriculture en déclin !

Il faut voir les choses comme elles le sont : il n'est pas honnête, à une heure aussi tardive et devant un aussi faible auditoire, de présenter des amendements qui seront votés au hasard des présents, sans que vraiment l'ensemble du Sénat ait pu émettre une opinion sérieuse.

En commission des finances, j'ai protesté contre le fait que le projet de budget du développement industriel soit discuté à une heure aussi avancée de la nuit et à la fin des débats budgétaires. Pour ces raisons, la commission des finances n'entend pas défendre cet amendement et se borne simplement à protester contre les conditions de travail qui lui sont imposées et qui rendent impossible toute discussion.

Je n'insisterai pas davantage, je prends acte des engagements du Gouvernement et je demande à M. le ministre du développement industriel de venir devant les commissions compétentes pendant l'intersession afin de s'expliquer au fond sur cette question dont dépend une partie de l'avenir de la nation. (*Très bien ! Très bien !*)

**M. le président.** L'amendement n° 108 est donc retiré.

Par amendement n° 107, MM. Coudé du Foresto et Armengaud, au nom de la commission, proposent de réduire les crédits de paiement de ce même titre V de 30 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la question est ici un peu différente. Il s'agit de réduire les crédits de l'I. D. I. de 30 millions de francs. Pour quelles raisons ? Comme je l'ai dit à la tribune tout à l'heure, le Gouvernement a tenu ses engagements à l'égard de l'I. D. I. et au-delà en souscrivant sa participation de 40 p. 100 et en la portant ensuite à 44 p. 100. Néanmoins, certains des actionnaires n'ont pas suivi et j'ai cité lesquels.

Or, si nous examinons la situation de l'I. D. I., nous constatons que les engagements, qui étaient de 365 millions de francs fin 1972, se sont accrus de 55.500.000 francs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et atteignent, au total, 420 millions de francs ; que les bénéfices après impôts, amortissements et provisions sont de 670.000 francs ; que le solde du compte d'exploitation est de 2.405.240,25 francs ; que les frais généraux atteignent environ 10 millions de francs ; en d'autres termes que les disponibilités pour 1974, s'il n'y a pas d'autres appels de fonds que les 30 millions de francs de l'Etat, s'élèveront à moins de 13 millions de francs, à moins que l'I. D. I. ne puisse vendre de grosses participations. Ce qui signifie que son action en faveur d'opérations est presque complètement arrêtée.

Cette situation ne peut durer : ou bien l'Etat veut faire de l'I. D. I. ce qu'il a prévu en le créant et il ne se défait pas sur lui d'opérations le concernant, ou bien il veut le laisser geler ses participations et prêts sans lui insuffler un sang nouveau, et dans ce cas l'Etat aura failli à ses responsabilités.

Je demande donc à M. le ministre de bien vouloir prendre l'engagement de rendre à l'I. D. I. les 98 millions de francs souscrits dans le plan « calcul » l'année dernière, auquel cas la commission des finances pourra reconsidérer sa position.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, votre commission des finances a en effet adopté un amendement tendant à réduire de 30 millions de francs les crédits de paiement inscrits pour l'institut de développement industriel au chapitre 54-92 de mon budget et je voudrais, à ce sujet, présenter très rapidement deux observations.

Tout comme le Gouvernement, votre commission souhaite que l'I. D. I., institution encore récente, poursuive sa mission. Votre rapporteur spécial juge « que l'avenir de l'I. D. I. doit être sauvegardé », c'est ce que j'ai affirmé plusieurs fois publiquement au cours des derniers mois, notamment devant votre assemblée, au printemps dernier, en réponse à une question orale que m'avait posée M. Cluzel.

M. Armengaud estime aussi dans son rapport que « les sauvetages d'entreprises qui dans leurs structures actuelles sont peu viables ne doivent pas être assurés à fonds perdus par l'I. D. I., ternissant ainsi son image de marque ».

Je tiens à confirmer ici qu'il n'y a eu, de notre part, aucun changement dans notre ligne de conduite à l'égard de l'I. D. I. Cet organisme n'a jamais été chargé de sauver ce que l'on appelle les « canards boiteux » et, je le répète, l'affaire Lip, en particulier, n'a en rien changé notre attitude.

Si une participation de l'I. D. I. dans cette entreprise a été envisagée à un moment, ce fut toujours dans le cadre d'une restructuration qui devait permettre d'assurer l'équilibre de l'exploitation de la nouvelle entreprise. Il n'a jamais été question de souhaiter l'intervention de l'I. D. I. dans la société Lip ancienne manière, où le déficit d'exploitation atteignait 10 p. 100 du chiffre d'affaires.

Je voudrais ensuite souligner que l'Etat a rempli jusqu'à présent ses obligations à l'égard de l'institut. Les autorisations de programme et les crédits de paiement disponibles ont en effet permis à l'Etat de souscrire la part qui lui était réservée lors de la création de l'institut, puis de suivre l'augmentation de capital, qui a porté celui-ci à 432 millions de francs. A cette occasion, l'Etat a même légèrement augmenté sa participation, qui est maintenant de 44,2 p. 100.

Les crédits de paiement que nous vous demandons aujourd'hui doivent permettre à l'Etat de suivre l'an prochain les augmentations de capital de l'institut, mais il ne s'agit pas à cette occasion, et je tiens à le préciser afin de lever toute ambiguïté, de porter la participation de l'Etat au-delà de 50 p. 100, celle-ci devant, sauf à changer la nature de l'institut, demeurer minoritaire.

M. Armengaud a bien voulu noter aussi, dans son rapport, que l'Etat avait en juillet dernier honoré ses engagements à l'égard de l'institut. Il a souhaité également que l'Etat fasse de l'I. D. I. ce qu'il a prévu en le créant et en souscrivant le capital prévu. C'est bien dans cet esprit que les dotations budgétaires qui vous sont soumises prévoient des crédits de paiement de 30 millions de francs en faveur de l'I. D. I., que je vous serais obligé de bien vouloir maintenir.

**M. le président.** L'amendement n° 107 est-il maintenu ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** J'ai posé une question très précise à M. le ministre : l'Etat est-il prêt à rembourser à l'I. D. I. les 98 millions de francs qu'il a souscrits, à son corps défendant, dans le plan « calcul » l'an dernier ?

Telle est la question précise que j'ai posée. Il me paraît normal, monsieur le ministre, puisque vous avez un programme ambitieux pour le plan « calcul », de rembourser à l'I. D. I. une participation qu'il n'aurait jamais dû prendre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le rapporteur, je ne peux pas, compte tenu des opérations financières engagées pour le plan « calcul », donner une assurance formelle et définitive à ce sujet, mais je peux prendre l'engagement d'examiner cette possibilité.

**M. le président.** Retirez-vous l'amendement, monsieur le rapporteur ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Pour les mêmes raisons que j'ai exprimées tout à l'heure sur les conditions extravagantes dans lesquelles nous examinons le projet de budget du développement industriel, je ne maintiens pas l'amendement.

Je me borne à prendre acte de la déclaration de M. le ministre et je demande qu'au cours du rendez-vous que nous aurons pendant le premier trimestre, il fournisse des précisions afin que chacun, dans cette assemblée, sache ce qu'il en est.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** C'est entendu, monsieur le rapporteur.

**M. le président.** L'amendement n° 107 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre V.

(Le titre V est adopté.)

**M. le président.** « Titre VI. — Autorisations de programme, 3.178.330.000 francs. ».

« Crédits de paiement, 2.084.855.000 francs. »

Par amendement n° 109, MM. Coudé du Foresto et Armengaud, au nom de la commission, proposent de réduire le montant des autorisations de programme de 152.200.000 francs et, en conséquence, de réduire le montant des crédits de paiement de 42.500.000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Cet amendement découle des observations que j'ai faites, à la tribune, au cours de mon exposé général sur le budget de ce ministère. Il a pour objet de rejeter les mesures nouvelles inscrites au chapitre 66-00 au titre du programme spatial national.

Ici encore, la commission avait jugé nécessaire, par le dépôt de cet amendement, d'ouvrir un débat, qui serait sanctionné par un vote, sur la politique spatiale.

Après bien des difficultés, l'Europe s'est dotée d'un programme spatial crédible et de nature à l'affranchir, dans le domaine fondamental des télécommunications, de la tutelle d'un ou de deux « Super-Grands ».

L'un des principaux éléments du programme européen est la construction du lanceur L-III S, dont la France a la responsabilité et dont elle assure 62,5 p. 100 du financement.

On peut en déduire que, d'une part, le centre national d'études spatiales est ainsi assuré d'avoir une activité importante et que, d'autre part, le budget français sera sérieusement mis à contribution.

Le coût total du programme est, en effet, de 2,5 milliards de francs 1973 et la part française se monte à près de 1,6 milliard, du moins en l'état actuel des prévisions.

Le programme devrait être achevé en 1980 et les plus gros engagements de dépenses devraient avoir lieu entre 1975 et 1978.

C'est en prenant en considération, d'une part, le coût de ce programme européen dont elle reconnaît l'utilité, et, d'autre part, l'ampleur des besoins qui se manifestent ou risquent de se manifester dans d'autres secteurs prioritaires, tels que l'informatique ou l'énergie nucléaire, que la commission des finances a voulu poser le problème de la poursuite d'un programme purement national.

Elle a posé le problème avec d'autant plus d'inquiétude qu'elle n'a guère obtenu de renseignements sur le coût financier des différents éléments de notre programme spatial national. Il lui a même été répondu que « les orientations à long terme de ce programme sont en cours d'élaboration », phrase qui peut être prise pour une demande de chèque en blanc !

Certes, le dépôt de notre amendement nous a déjà valu quelques explications et M. le ministre nous en donnera certainement d'autres, sinon aujourd'hui, du moins à l'occasion de notre rendez-vous du premier trimestre 1974.

Nous avons ainsi appris que, sur les 150 millions de francs qui sont demandés en autorisations de programme, 33 millions environ iraient au satellite D 2 B, 26 millions au satellite *Dia-logue*, 25 millions à la recherche développement, 25 millions aux fusées sondes et aux ballons sondes, et 35 millions au lanceur *Diamant*.

La commission des finances aimerait savoir aussi quel est le coût total et le degré d'exécution des différents programmes, en particulier du lanceur *Diamant*. Quels sont les délais prévus pour l'achèvement de ces programmes ? Quelles sommes restent à engager ? Quel serait le coût de l'interruption de ces programmes ? Dans quelle mesure la fabrication du lanceur *Diamant* se justifie-t-elle encore ? Ne serait-il pas moins coûteux de recourir, pour nos satellites scientifiques à des lanceurs étrangers ?

En bref, s'il est bien exact que les orientations à long terme de notre programme spatial national sont en cours d'élaboration, le moment paraît particulièrement bien choisi pour s'interroger sur l'utilité de ce programme.

Notre amendement montre que la commission des finances éprouve, en la matière, des doutes sérieux. Selon elle, toute notre politique spatiale doit s'inscrire dans le cadre européen ou, à tout le moins, dans le cadre d'une coopération bilatérale.

Les besoins de notre pays dans d'autres secteurs prioritaires sont tels qu'il ne serait pas raisonnable de poursuivre, dans le domaine spatial, une politique nationaliste.

Tel est le point de vue de la commission.

Nous souhaitons obtenir, à l'occasion de la discussion de cet amendement, des réponses précises du Gouvernement sur les différentes questions que je viens de soulever.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, je comprendrais volontiers la logique de l'argumentation de la commission des finances si le programme national, d'une part, et les programmes bilatéral et multilatéral, d'autre part, étaient réellement antagonistes et exclusifs les uns des autres.

En ce sens, on comprendrait, j'en conviens volontiers, que nous poursuivions plusieurs objectifs identiques par des voies concurrentes et finalement ruineuses.

Il est vrai que la recherche spatiale coûte cher, mais il est nécessaire d'affirmer, pour vous apporter les explications et les précisions souhaitées par M. Armengaud, que, loin d'être concurrents, ces différents programmes sont complémentaires.

Il suffirait, pour s'en convaincre, de méditer l'exemple que je citais lors de mon propos introductif sur la partie « recherche » de notre débat d'aujourd'hui.

Qui a permis, à deux reprises, le sauvetage d'un programme européen dans l'espace, sinon l'existence de compétences que nous avons acquises grâce à ce programme national ? Comment aurions-nous pu orienter l'E. S. R. O. vers les satellites d'application, sans nos études nationales de satellite météorologique et sans le projet *Dioscures* de navigation aérienne ? Que serait *Ariane*, nom plus poétique donné au lanceur L. 3 S., sans l'effort de nos techniciens et l'acquit de leur savoir-faire ?

Je le dis, mesdames, messieurs, avec beaucoup de force, le programme national n'est pas l'expression d'un reliquat de politique nationaliste. Il est la condition d'une politique largement ouverte sur la coopération européenne et bilatérale.

Il ne s'agit pas non plus d'un chèque en blanc, comme a pu le faire croire l'imprécision des premières réponses données à votre commission. Partageant le souci de votre rapporteur, souci de rigueur financière, j'ai moi-même proposé au Premier ministre, lors de la préparation du budget, un abattement de 50 millions sur les premières demandes du C. N. E. S. pour son programme initial. C'est uniquement la nécessité devant laquelle se trouve le C. N. E. S. de procéder à un très sévère examen de ses demandes pour réaliser cette économie qui ne lui a pas permis de fournir, en temps utile, les éléments que votre commission souhaitait.

Les informations apportées depuis la rédaction des premiers documents budgétaires ont dû largement compenser ce décalage dans l'information.

Quels sont, en effet, les éléments de la situation actuelle de notre programme national ? Je vous les exposerai en examinant devant vous ses différents constituants. C'est d'abord celui des fusées-sondes et des ballons. Nous occupons grâce à notre programme national un « créneau » intéressant du marché mondial pour lequel il n'y a pas de programme européen de substitution ou de complément ; vous l'avez d'ailleurs noté tout à l'heure, monsieur le rapporteur.

La suppression des crédits destinés à financer de telles activités, pour lesquelles aucun substitut européen n'existe, serait une faute.

Votre commission souhaite un élargissement de nos programmes dans un cadre européen. C'est précisément ce qui est fait dans ce domaine puisque cette partie de notre programme national est inscrite, en fait, dans un cadre non seulement européen, mais mondial.

La deuxième partie de notre programme national concerne les satellites D 2 B. Il s'agit d'un programme qui s'achève. Les dotations qui sont demandées au titre de l'exercice 1974 devront permettre de financer le solde. Dans ces conditions, je crois que la suppression de ces dotations n'aurait pas la signification qu'entend lui donner votre commission des finances.

La troisième partie de notre programme national est relative aux lanceurs *Diamant*. La suppression des dotations destinées au financement de ce programme, outre l'arrêt de l'activité des centres de fabrication, c'est-à-dire la mise en chômage des personnels qui y sont employés, conduirait à rechercher d'autres lanceurs pour les satellites que les *Diamant* doivent mettre sur orbite. Une telle substitution ne serait techniquement pas possible pour les satellites D 5 A et D 5 B. Pour les autres, c'est-à-dire les D 2 B et D 2 B *gamma*, la substitution poserait des problèmes difficiles qui engendreraient des retards de l'ordre d'un an et nécessiteraient des crédits supplémentaires de l'ordre de 15 millions de francs.

Quant à la quatrième partie du programme national, relative au satellite *Dialogue*, je précise que sa finalité européenne est une de ses caractéristiques essentielles. Ce satellite est un précurseur du satellite *Péole* qui sera proposé comme satellite européen de localisation. La réalisation de *Dialogue*, dans un cadre européen, est activement étudiée — je le précise pour M. le rapporteur — au C. N. E. S., à ma demande.

Enfin, la cinquième et dernière des principales rubriques de notre programme spatial est relative à la recherche et au développement. L'une des caractéristiques de cette recherche et de ce développement est de préparer notre industrie spatiale à se battre pour les appels d'offre européens.

Je pourrais citer l'exemple de la propulsion ionique et celui des sources de puissance. L'objectif de cette partie de notre programme national est de trouver, comme disent maintenant les techniciens, les « créneaux » qui permettront à notre industrie nationale de répondre aux appels de l'E. S. R. O. et de la future agence spatiale européenne.

Au total, je voudrais vous faire partager, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs, ma conviction que nous sommes, avec notre programme national, non pas en face d'un luxe inutile dans notre dessein spatial, non pas en face d'une source stérile de rivalité ou de séparatisme nationaliste, mais bien en face d'un élément essentiel de l'avenir de l'Europe de l'espace.

C'est dans ces conditions que je me permets de souhaiter que les crédits correspondants soient maintenus.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Des précisions que vient de donner M. le ministre, je retiendrai essentiellement trois éléments.

Le premier est qu'une partie des crédits demandés pour le programme spatial sert à financer des opérations qui intéressent des domaines auxquels la coopération internationale ne s'étend pas encore.

Le deuxième est qu'une partie du programme national sert de support à des programmes internationaux en voie d'élaboration.

Le troisième est qu'il n'y a pas actuellement de programme en cours de lancement ; les crédits demandés correspondent à la poursuite de programmes préexistants.

Dans ces conditions, la commission des finances, qui avait reçu, depuis le dépôt de son amendement, des informations précises du ministre du développement industriel et scientifique, avait envisagé de modifier son amendement de manière à en faire un amendement non plus de suppression mais de réduction de crédits en proposant de diminuer le montant des autorisations de programme de 35 millions de francs et des crédits de paiement de 10 millions de francs pour limiter le programme national au strict minimum et faire entrer l'effort spatial européen définitivement dans le cadre européen.

Mais, pour les raisons que j'ai déjà exprimées au sujet des conditions dans lesquelles nous discutons ce budget, un vote sur un tel problème n'aurait pas de signification. La commission des finances se refuse donc à participer à ce qu'elle considère comme une véritable comédie et elle retire son amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 109 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre VI.

(Le titre VI est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique.

— 4 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Pierre Blanchet un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact (n° 19, 1973-1974).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 73 et distribué.

— 5 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 11 décembre 1973, à onze heures :

Suite et fin de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 38 et 39 (1973-1974)]. M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

## — Office de radiodiffusion-télévision française :

Article 33, état E (ligne 101 concernant l'office de radio-diffusion-télévision française).

## — Services du Premier ministre (suite) :

I (b) Services généraux (suite).

Information :

M. André Diligent, rapporteur spécial (rapport n° 39, tome III, annexes n°s 22 et 43); M. Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 40, tome X), article 42.

## — Articles de totalisation des crédits :

Budget général : articles 17 et 18 (mesures nouvelles) et article 16 (services votés);

Budgets annexes : article 24 (mesures nouvelles) et article 23 (services votés).

## — Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits :

Articles 19 et état I, 22 et état D, 33 et état E (à l'exception de la ligne 101), 34 et état F, 35 et état G, 36 et état H, 40, 42 quater, 42 quinquies, 43 B, 43 C, 25, 46 ter, 46 quater.

(Aucun amendement aux articles de la deuxième partie de la loi de finances pour 1974 n'est plus recevable.)

## — Explications de vote.

## — Vote sur l'ensemble (scrutin public).

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 11 décembre 1973, à deux heures.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 10 décembre 1973.

## SCRUTIN (N° 28)

Sur l'amendement (n° 78) de M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à supprimer les crédits du titre V, état C (jeunesse, sports et loisirs) du projet de loi de finances pour 1974.

Nombre des votants..... 276  
 Nombre des suffrages exprimés..... 213  
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 107

Pour l'adoption..... 169  
 Contre ..... 44

Le Sénat a adopté.

### Ont voté pour :

<p>MM.                  Charles Alliès.                  Auguste Amic.                  André Aubry.                  Octave Bajeux.                  Clément Balestra.                  Pierre Barbier.                  Edmond Barrachin.                  André Barroux.                  Jean Bénard                  Mousseaux.                  Jean Berthoin.                  Auguste Billiemaz.                  Jean-Pierre Blanchet.                  Maurice Blin.                  Raymond Boin.                  Charles Bosson.                  Serge Boucheny.                  Jean-Marie Bouloux.                  Pierre Bourda.                  Marcel Brégégère.                  Louis Brives.                  Pierre Brousse                  (Hérault).                  Raymond Brun                  (Gironde).                  Robert Bruyneel.                  Henri Caillavet.                  Jacques Carat.                  Paul Caron.                  Jean Cauchon.                  Marcel Champeix.                  Fernand Chatelain.                  Adolphe Chauvin.                  Félix Ciccollini.                  Jean Cluzel.                  Georges Cogniot.                  André Colin                  (Finistère).                  Jean Colin (Essonne).                  Antoine Courrière.                  Maurice Coutrot.                  Mme Suzanne                  Crémieux.                  Etienne Dailly.                  Georges Dardel.                  Marcel Darou.                  Michel Darras.                  Léon David.                  René Debesson.                  Roger Delagnes.                  Jacques Descours                  Desacres.                  Henri Desseigne.                  Emile Didier.                  André Diligent.                  Jacques Duclos.                  Baptiste Dufeu.                  Yves Durand                  (Vendée).                  Emile Durieux.                  Jacques Eberhard.</p>	<p>Léon Eeckhoutte.                  Pierre de Félice.                  Charles Ferrant.                  Jean Filippi.                  André Fosset.                  Jean Francou.                  Henri Fréville.                  Marcel Gargar.                  Roger Gaudon.                  Abel Gauthier                  (Puy-de-Dôme).                  Jean Geoffroy.                  François Giacobbi.                  Pierre Giraud (Paris).                  Jean-Marie Girault                  (Calvados).                  Mme Marie-Thérèse                  Goutmann.                  Lucien Grand.                  Edouard Grangier.                  Jean Gravier (Jura).                  Robert Gravier (Meur-                  the-et-Moselle).                  Léon-Jean Grégory.                  Mme Brigitte Gros.                  Paul Guillard.                  Marcel Guislain.                  Raymond Guyot.                  Henri Henneguella.                  Gustave Héon.                  René Jager.                  Maxime Javelly.                  Pierre Jourdan.                  Louis Jung.                  Michel Kauffmann.                  Alfred Kieffer.                  Michel Kistler.                  Pierre Labonde.                  Jean Lacaze.                  Robert Lacoste.                  Mme Catherine                  Lagatu.                  Georges Lamousse.                  Adrien Laplace.                  Robert Laucournet.                  Charles Laurent-                  Thouverey.                  Fernand Lefort.                  Edouard Le Jeune.                  Bernard Lemarié.                  Léandre Létouquart.                  Jean Lhopspied.                  Georges Lombard.                  Pierre Mailhe.                  Pierre Marcilhacy.                  Louis Martin (Loire).                  Marcel Martin (Meur-                  the-et-Moselle).                  Marcel Mathy.                  Jacques Ménard.                  André Méric.                  André Messager.                  Gérard Minvielle.</p>	<p>Paul Mistral.                  Josy-Auguste Moinet.                  Gaston Monnerville.                  René Monory.                  Claude Mont.                  Gabriel Montpied.                  Michel Moreigne.                  André Morice.                  Louis Namy.                  Jean Nayrou.                  Marcel Nuninger.                  Pouvanua Oopa                  Tetuaapua.                  Louis Orvoen.                  Francis Palmero.                  Gaston Pams.                  Henri Parisot.                  Guy Pascaud.                  Jacques Pelletier.                  Albert Pen.                  Jean Périquier.                  Raoul Perpère.                  Maurice Pic.                  Jules Pinsard.                  Auguste Pinton.                  Fernand Poignant.                  Roger Poudonson.                  Pierre Prost.                  André Rabineau.                  Mlle Irma Rapuzzi.                  Joseph Raybaud.                  Victor Robini.                  René Rollin.                  Eugène Romaine.                  Roland Ruet.                  Jean Sauvage.                  Mlle Gabrielle                  Scellier.                  Pierre Schiélé.                  Guy Schmaus.                  Robert Schwint.                  Abel Sempé.                  Henri Sibor.                  Edouard Soldani.                  Robert Soudant.                  Marcel Souquet.                  Edgar Tailhades.                  Louis Talamoni.                  René Tinant.                  Henri Tournan.                  René Touzet.                  Raoul Vadepiéd.                  Fernand Verdeille.                  Maurice Vérillon.                  Jacques Verneuil.                  Hector Viron.                  Emile Vivier.                  Joseph Voyant.                  Raymond de Wazières.                  Joseph Yvon.                  Charles Zwickert.</p>
--	---	--

### Ont voté contre :

<p>MM.                  Jean Auburtin.                  Hamadou Barkat                  Gourat.                  Maurice Bayrou.                  Jean Bertaud.                  Jean-Pierre Blanc.                  Roland Boscary-                  Monsservin.                  Amédée Bouquerel.                  Jean-Eric Bousch.                  Jacques Boyer-                  Andrivet.                  Jacques Braconnier.                  Pierre Brun (Seine-et-                  Marne).                  Pierre Carous.                  Maurice Carrier.</p>	<p>Marcel Cavallé.                  Jean Coltery.                  Jacques Coudert.                  François Duval.                  Yves Estève.                  Jean Fleury.                  Marcel Fortier.                  Lucien Gautier                  (Maine-et-Loire).                  Victor Golvan.                  Jacques Henriet.                  Maurice Lalloy.                  Emmanuel Lartigue.                  Robert Liot.                  Paul Malassagne.                  Georges Marie-Anne.                  Pierre Marzin.                  Jean-Baptiste Mathias.</p>	<p>Michel Maurice-Boka-                  nowski.                  Paul Minot.                  Geoffroy de Monta-                  lembert.                  Lucien de Montigny.                  Jean Natali.                  Sosefo Makape                  Papilio.                  Georges Repiquet.                  Jacques Rosselli.                  Robert Schmitt.                  Jacques Soufflet.                  Pierre-Christian Tait-                  tinger.                  Bernard Talon.                  Amédée Valeau.                  Jean-Louis Vigier.</p>
--	--	--

### Se sont abstenus :

<p>MM.                  Hubert d'Andigné.                  André Armengaud.                  Jean de Bagneux.                  Joseph Beaujannot.                  Pierre Bouneau.                  Philippe de Bourgoing                  Robert Bouvard.                  Martial Brousse                  (Meuse).                  Charles Cathala.                  Léon Chambaretaud.                  Michel Chauty.                  Pierre de Chevigny.                  Francisque Collomb.                  Louis Courroy.                  Pierre Croze.                  Roger Deblock.                  Claudius Delorme.                  Gilbert Devèze.                  Paul Driant.                  Hector Dubois (Oise).                  Charles Durand                  (Cher).</p>	<p>Hubert Durand                  (Vendée).                  Fernand Esseul.                  Louis de la Forest.                  Jacques Genton.                  Louis Gros.                  Paul Guillaumot.                  Jacques Habert.                  Baudouin de Haute-                  clocque.                  Léopold Heder.                  Roger Houdet.                  Alfred Isautier.                  Léon Jozeau-Marigné.                  Jean de Lachomette.                  Henri Lafleur.                  Marcel Lambert.                  Arthur Lavy.                  Jean Legaret.                  Modeste Legouez.                  Marcel Lemaire.                  Ladislav du Luart.                  Jacques Maury.</p>	<p>Jean Mézard.                  André Mignot.                  Michel Miroudot.                  Max Monichon.                  Dominique Pado.                  Mlle Odette Pagani.                  Paul Pelleray.                  Lucien Perdereau.                  Guy Petit.                  André Picard.                  Jean-François Pintat.                  Henri Prêtre.                  Ernest Reptin.                  Paul Ribeyre.                  Jules Roujon.                  Albert Sirgue.                  Michel Sordel.                  Henri Terré.                  René Travert.                  Jacques Vassor.                  Michel Yver.</p>
--	---	---

### N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Saïd Mohamed Jaffar el Amdjade et Marcel Lucotte.

### Excusé ou absent par congé :

M. Maurice Sambron.

### N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. François Schleiter, qui présidait la séance.

### Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Jacques Coudert à M. Maurice Bayrou.  
 Jean-Baptiste Mathias à M. Jacques Soufflet.  
 Lucien Perdereau à M. Max Monichon.

### Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 280  
 Nombre des suffrages exprimés..... 215  
 Majorité absolue des suffrages exprimés..... 108

Pour l'adoption..... 170  
 Contre ..... 45

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## SCRUTIN (N° 29)

Sur l'amendement (n° 79) de M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à supprimer les crédits du Titre VI, état C (jeunesse, sports et loisirs) du projet de loi de finances pour 1974.

Nombre des votants.....	232
Nombre des suffrages exprimés.....	173
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	87
Pour l'adoption.....	130
Contre .....	43

Le Sénat a adopté.

## Ont voté pour :

## MM.

Charles Alliès.  
Auguste Amic.  
André Aubry.  
Clément Balestra.  
Pierre Barbier.  
Edmond Barrachin.  
André Barroux.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Jean Berthoin.  
Auguste Billiemaz.  
Jean-Pierre Blanchet.  
Raymond Boin.  
Serge Boucheny.  
Pierre Bourda.  
Marcel Brégégère.  
Louis Brives.  
Pierre Brousse  
(Hérault).  
Raymond Brun  
(Gironde).  
Robert Bruyneel.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Marcel Champeix.  
Fernand Chatelain.  
Félix Ciccolini.  
Jean Cluzel.  
Georges Cogniot.  
Jean Colin (Essonne).  
Antoine Courrière.  
Maurice Coutrot.  
Mme Suzanne  
Crémieux.  
Etienne Dailly.  
Georges Dardel.  
Marcel Darou.  
Michel Darras.  
Léon David.  
René Debesson.  
Roger Delagnes.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Emile Didier.  
Jacques Ducios.  
Baptiste Dufe.  
Yves Durand  
(Vendée).

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Pierre de Félice.  
Jean Filippi.  
Marcel Gargar.  
Roger Gaudon.  
Abel Gauthier  
(Puy-de-Dôme).  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Pierre Giraud (Paris).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Mme Marie-Thérèse  
Goutmann.  
Lucien Grand.  
Edouard Grangier.  
Robert Gravier (Meur-  
the-et-Moselle).  
Léon-Jean Grégory.  
Mme Brigitte Gros.  
Paul Guillard.  
Marcel Guislain.  
Raymond Guyot.  
Henri Henneguette.  
Gustave Héon.  
Maxime Javelly.  
Pierre Jourdan.  
Pierre Labonde.  
Jean Lacaze.  
Robert Lacoste.  
Mme Catherine  
Lagatu.  
Georges Lamousse.  
Adrien Laplace.  
Robert Laucournet.  
Charles Laurent-  
Thouvery.  
Fernand Lefort.  
Léandre Létouquet.  
Jean Lhospied.  
Marcel Lucotte.  
Pierre Mailhe.  
Pierre Marilhac.  
Louis Martin (Loire).  
Marcel Martin (Meur-  
the-et-Moselle).

## Ont voté contre :

## MM.

Jean Auburtin.  
Hamadou Barkat  
Gourat.  
Maurice Bayrou.  
Jean Bertaud.  
Jean-Pierre Blanc.  
Roland Boscary-  
Monsservin.  
Amédée Bouquerel.  
Jean-Eric Bousch.  
Jacques Boyer-  
Andrivet.  
Jacques Braconnier.  
Pierre Brun (Seine-et-  
Marne).  
Pierre Carous.  
Maurice Carrier.

Jean Collery.  
Jacques Coudert.  
François Duval.  
Yves Estève.  
Jean Fleury.  
Marcel Fortier.  
Lucien Gautier  
(Maine-et-Loire).  
Victor Golvan.  
Jacques Habert.  
Maurice Lalloy.  
Emmanuel Lartigue.  
Robert Liot.  
Paul Malassagne.  
Georges Marie-Anne.  
Pierre Marzin.  
Jean-Baptiste  
Mathias.

Marcel Mathy.  
Jacques Ménard.  
André Méric.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
Josy-Auguste Moinet.  
Gaston Monnerville.  
Gabriel Montpied.  
Michel Moreigne.  
André Morice.  
Louis Namy.  
Jean Nayrou.  
Gaston Pams.  
Henri Parisot.  
Guy Pascaud.  
Jacques Pelletier.  
Albert Pen.  
Jean Périquier.  
Raoul Perpère.  
Maurice Pic.  
Jules Pinsard.  
Auguste Pinton.  
Fernand Poignant.  
Pierre Prost.  
André Rabineau.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
Victor Robini.  
René Rollin.  
Eugène Romaine.  
Roland Ruet.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Abel Sempé.  
Edouard Soldani.  
Marcel Souquet.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
Henri Tournan.  
René Touzet.  
Fernand Verdeille.  
Maurice Vérillon.  
Jacques Verneuill.  
Hector Viron.  
Emile Vivier.  
Joseph Voyant.  
Raymond de Wazières.

## Se sont abstenus :

MM.  
Hubert d'Andigné.  
André Armengaud.  
Jean de Bagneux.  
Joseph Beaujannot.  
Pierre Bouneau.  
Philippe de Bourgoing.  
Robert Bouvard.  
Martial Brousse  
(Meuse).  
Charles Cathala.  
Léon Chambaretaud.  
Michel Chauty.  
Pierre de Chevigny.  
Louis Courroy.  
Pierre Croze.  
Roger Deblock.  
Claudius Delorme.  
Gilbert Devèze.  
Paul Driant.  
Hector Dubois.

Charles Durand  
(Cher).  
Hubert Durand  
(Vendée).  
Fernand Esseul.  
Louis de la Forest.  
Jacques Genton.  
Louis Gros.  
Paul Guillaumot.  
Baudouin de Haute-  
clocque.  
Léopold Heder.  
Alfred Isautier.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Jean de Lachomette.  
Henri Lafleur.  
Marcel Lambert.  
Arthur Lavy.  
Jean Legaret.  
Modeste Legouez.  
Marcel Lemaire.  
Ladislas du Luart.

Jean Mézard.  
André Mignot.  
Michel Miroudot.  
Max Monichon.  
Dominique Pado.  
Odette Pagani.  
Paul Pelleray.  
Lucien Perdereau.  
Guy Petit.  
André Picard.  
Jean-François Pintat.  
Henri Prêtre.  
Ernest Reptin.  
Paul Ribeyre.  
Jules Roujon.  
Albert Sirgue.  
Michel Sordel.  
Henri Terré.  
René Travert.  
Jacques Vassor.  
Michel Yver.

## N'ont pas pris part au vote :

## MM.

Octave Bajeux.  
Maurice Blin.  
Edouard Bonnefous.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Paul Caron.  
Jean Cauchon.  
Marcel Cavaillé.  
Adolphe Chauvin.  
André Colin  
(Finistère).  
Francisque Collomb.  
Yvon Coudé  
du Foresto.  
Henri Desseigne.  
André Diligent.  
Charles Ferrant.

André Fosset.  
Jean Francou.  
Henri Fréville.  
Jean Gravier (Jura).  
Jacques Henriot.  
Roger Houdet.  
Saïd Mohamed Jaffar  
el Amjad.  
René Jager.  
Louis Jung.  
Michel Kauffmann.  
Alfred Kieffer.  
Michel Kistler.  
Edouard Le Jeune.  
Bernard Lemarié.  
Georges Lombard.  
Jacques Maury.  
André Messenger.

René Monory.  
Claude Mont.  
Marcel Nuninger.  
Pouvanaa Oopa  
Tetuaapua.  
Louis Orvoen.  
Francis Palmero.  
Roger Poudonson.  
Jean Sauvage.  
Mlle Gabrielle  
Scellier.  
Pierre Schiéle.  
Henri Sibor.  
Robert Soudant.  
René Tinant.  
Raoul Vadepiéd.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

## Excusé ou absent par congé :

M. Maurice Sambron.

## N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. François Schleiter, qui présidait la séance.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Jacques Coudert à M. Maurice Bayrou.  
Jean-Baptiste Mathias à M. Jacques Soufflet.  
Lucien Perdereau à M. Max Monichon.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	239
Nombre des suffrages exprimés.....	176
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	89

Pour l'adoption.....	132
Contre .....	44

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.